

INJEP NOTES & RAPPORTS

RAPPORT D'ÉTUDE

■ **Septembre 2021**

■ INJEPR-2021/11

Habiter en foyer de jeunes travailleurs

Enquête exploratoire sur les parcours
et expériences juvéniles

JULIE BENE ET JULIE COURONNÉ

■ Chargées d'études et de recherche, INJEP

Habiter en foyer de jeunes travailleurs

Enquête exploratoire sur les parcours et expériences juvéniles

Julie Bene et Julie Couronné, chargées d'études et de recherche, INJEP

Pour citer ce document

BENE J., COURONNE J., 2021, *Habiter en foyer de jeunes travailleurs. Enquête exploratoire sur les parcours et expériences juvéniles*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

REMERCIEMENTS

Nous tenons en tout premier lieu à remercier chaleureusement les jeunes que nous avons rencontrés au cours de l'enquête de terrain pour leur confiance qu'ils nous ont accordée. Merci à eux de s'être racontés, parfois dans l'intimité de leur appartement au sein du FJT.

Cette enquête n'aurait pas pu se dérouler sans les professionnel·les des foyers qui ont accepté de nous ouvrir leurs portes. Un immense merci à eux et à elles d'avoir consacré une partie de leur temps à répondre à nos questions et à nous aider à rencontrer les jeunes qu'ils hébergent.

Nous tenons également à remercier l'UNHAJ pour son soutien. Un merci plus particulier à Salim Didane pour nous avoir aiguillés et avoir facilité notre accès aux terrains ainsi qu'à Benoît Durand pour nous avoir transmis les données SIHAJ et ses conseils afin de les exploiter au mieux.

Un grand merci à Joaquim Timoteo, chef de la mission études et recherche, pour avoir initié cette recherche.

Notre reconnaissance aux membres de la mission études et recherche de l'INJEP pour leurs échanges quotidiens, leur aide précieuse et leur regard sur le monde. Nous remercions les relecteurs et relectrices du rapport. Un remerciement particulier à Mathilde Renault-Tinacci pour son aide et sa bienveillance. Merci à Pauline Blum pour sa relecture très rigoureuse et l'article qu'elle a coécrit avec Yaëlle Amsellem-Mainguy, un papier très inspirant. Un grand merci à Akim Oualhaci pour ses corrections et commentaires sur les jeunes issus des classes populaires. Notre gratitude à Aurélie Gonnet pour ses remarques concernant les conditions d'emploi et de travail des jeunes hébergés en FJT. Mille mercis à Gwenaëlle Perrier pour sa disponibilité à chaque fois que nous la sollicitons, ses commentaires sont toujours très utiles.

Enfin, nous exprimons nos remerciements très chaleureux à Marianne Autain pour avoir relu, corrigé et mis en forme ce rapport.

SOMMAIRE

Préambule	7
Abdelhakim, 20 ans, « je suis bien, j'ai un logement »	7
Constance, 24 ans, « moi je voudrais un CDI surtout »	8
Eddy, 25 ans : le FJT, « c'est pas cher pour Paris »	9
Introduction	11
La longue histoire des FJT, au cœur des transformations de la jeunesse	11
Le difficile accès au logement des jeunes : un enjeu pour les politiques publiques	16
Les foyers de jeunes travailleurs : des structures pour favoriser l'autonomie des 16-30 ans	20
Statuts et fonctionnements	20
Trois missions principales	21
Quels publics ciblés par les FJT ?	22
Questions de recherche	24
Explorer une jeunesse peu étudiée	24
Saisir des parcours de vie et des manières d'habiter	26
Un contexte sociopolitique et économique difficile pour la jeunesse	27
Plan du rapport	28
Chapitre 1. Méthodes et conditions d'enquête	31
1. Un partenariat avec l'UNHAJ	31
2. L'enquête quantitative	33
3. L'enquête qualitative	36
Deux foyers aux caractéristiques différentes	37
Trente-quatre jeunes rencontrés au cours de l'enquête	39
Six professionnel·les de l'habitat jeunes	40
<u>PARTIE 1. QUI SONT LES JEUNES HEBERGÉS EN FJT ?</u>	43
Chapitre 2. Un portrait statistique des jeunes hébergés en FJT	45
1. Caractéristiques socio-économiques des résident·es Habitat Jeunes	45
Un public plutôt jeune et masculin	45
Des jeunes qui sont surtout en formation ou en emploi	46
Des parcours scolaires marqués par des niveaux d'études modestes et des cursus professionnels	48
Des ressources économiques modestes et provenant majoritairement d'activités rémunérées	48
2. Situation résidentielle des jeunes avant leur entrée dans le logement Habitat Jeunes	51
Avant le logement Habitat jeunes, la moitié des jeunes vivaient avec leur famille	51
Des jeunes qui proviennent de zones géographiques proches	52
Un fort besoin de mobilité liée à l'emploi ou à la formation	54
Les logements Habitat Jeunes : une offre choisie principalement pour des raisons matérielles	55
3. Des temps de résidence variables : entre dépannages ponctuels et besoins prolongés de logement	58

4. Différents usages des solutions Habitat Jeunes pour des jeunes avec des profils différents	59
Une forte influence de la situation d'activité	59
Des jeunes faiblement diplômés plus fragiles et qui restent plus longtemps dans le logement	66
Une acquisition progressive de l'autonomie au fil de l'âge	69
Des différences hommes-femmes observables mais limitées	71

Chapitre 3. Des jeunes issus des classes populaires des plus précaires aux plus stabilisées **75**

1. Des parents exerçant des métiers faiblement ou moyennement rémunérés	76
2. Des ruptures scolaires précoces et des titulaires de l'enseignement supérieur	78
3. Des jeunes de nationalité étrangère : des expériences de la migration contrastées	81
4. Des parcours résidentiels marqués par l'instabilité pour les jeunes les plus précaires	84

PARTIE 2. CONDITIONS DE VIE ET EXPÉRIENCES DU FOYER **89**

Chapitre 4. Un chez soi « provisoire » **91**

1. Perceptions et logiques d'appropriation du logement	91
Des appropriations variables de l'espace	92
Des mobilités limitées au foyer Les Lilas	98
2. S'aménager un chez soi	102
Aménager petit à petit	102
Gautier : « Music is my life »	103
Des arrangements avec le règlement intérieur et la vie collective	106

Chapitre 5. Des jeunes mis à l'épreuve par le marché de l'emploi **111**

1. Une société de « plein chômage » et la massification scolaire	111
2. Trouver un emploi, gagner sa vie et avoir un logement	112
Un marché de l'emploi de plus en plus compétitif	113
Des conditions de travail éprouvantes et des espoirs déçus	115
3. Une minorité d'emplois stables et fortement rémunérateurs	117
Claudia : « Le FJT, ça a libéré mon esprit »	117
Alicia : « c'était un petit peu la claque... » en sortant des études	119
4. Redistribuer l'argent du travail ou mettre de côté	120
Des « solidarités familiales inversées »	120
Épargner pour accéder à la propriété ou payer le permis de conduire	122

Chapitre 6. Accompagnements et parcours hyperinstitutionnalisés **125**

1. L'accompagnement en foyer de jeunes travailleurs	125
Un accompagnement administratif ou une « relation de prestation »	126
Un soutien informel ou une « relation interpersonnelle »	127
2. Des parcours hyperinstitutionnalisés pour certain-es	129
Enchaîner les dispositifs et les structures	129
La difficulté de raconter le voyage : « mourir ou réussir »	141
Des jeunes engagés dans des études courtes et professionnalisantes	143

Chapitre 7. Vivre en période de crise ou faire face à l'incertitude	147
1. Quelques données chiffrées sur les effets du premier confinement	148
2. Des jeunes très touchés par la crise sanitaire...	149
« J'ai 20 ans et je suis en pause »	150
L'épreuve du chômage partiel	150
Suivre les cours dans la salle de pause d'un fastfood	152
Un accès aux services publics entravé	155
3. et des jeunes moins durablement touchés	156
Caroline : une aide-soignante épuisée mais reconnue	156
Viktor ou la découverte du télétravail	157
Les confinements, une période propice à l'épargne pour les jeunes les plus stabilisés	159
Conclusion	161
Un brassage social relatif	161
Les FJT, entre l'« urgence sociale » et le « coup de pouce »	162
Des parcours juvéniles emblématiques des crises du marché du travail et du logement	164
Bibliographie	165
Annexe. Tableau des caractéristiques sociales des enquêtés	175

Préambule

En France, l'Union nationale pour l'habitat jeunes (UNHAJ) propose à des jeunes âgés de 16 à 30 ans environ 45 000 logements principalement situés au sein de foyers de jeunes travailleurs (FJT). Les « FJT », comme on les appelle dans le langage courant, sont des structures qui fournissent un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif à des jeunes ayant une activité professionnelle ou étant en voie d'insertion sociale et professionnelle.

Les trois portraits qui vont suivre ont été dressés à partir d'une série d'entretiens menés auprès de jeunes résidant dans deux FJT franciliens – que nous nommerons Les Lilas pour le premier, Les Rosiers pour le second – entre juillet 2019 et février 2021. À eux seuls, les cas d'Abdelhakim, de Constance et d'Eddy montrent la diversité des raisons qui ont conduit ces trois jeunes en FJT, mais également la diversité de leurs conditions de vie que ce soit en termes d'emploi, de rapport au travail et à l'école, de situation conjugale ou de ressources économiques. Comment ces jeunes en sont-ils arrivés à être hébergés dans un FJT ? Dans quelles conditions vivent-ils au sein du foyer ? De quelles ressources sociales et économiques disposent-ils ? Comment se représentent-ils l'« après-foyer » ?

Abdelhakim, 20 ans, « je suis bien, j'ai un logement »

Né en Afrique de l'Ouest, Abdelhakim est scolarisé au sein d'une école coranique jusqu'à l'âge de 16 ans. Une fois accueilli en France, il obtient un « CAP boucherie » en apprentissage. Aujourd'hui, il vit sur le territoire français avec un titre de séjour d'un an qu'il doit faire renouveler.

Le père d'Abdelhakim est imam, il a été assassiné pour des raisons que son fils ne peut pas totalement expliquer. Suite au meurtre de son père, « Ça n'allait pas la famille », sa mère n'a plus les moyens de subvenir au besoin de logement. Elle décide alors de confier Abdelhakim à l'un de ses oncles « qui a un peu plus les moyens ». Son frère « qui travaille dans les champs » a un peu d'argent et finance son voyage pour la France à l'aide d'un « passeur » qui « essaie d'aider les jeunes ». Le trajet coûte 2 millions de francs CFA, soit 3 000 euros. Au moment du contrôle d'identité à la frontière, le passeur soudoie le douanier. Abdelhakim passe ainsi la frontière avec le passeport français d'un autre, et se fait passer pour le cousin du passeur. Dès les premiers jours de son arrivée, ce dernier l'héberge à son domicile, mais il semble que sa femme ne soit pas au courant de sa venue et demande à ce qu'il parte. Au bout de quelques jours, le passeur l'accompagne dans un foyer de protection de l'enfance : « Il m'a laissé. Il m'a fait descendre de la voiture ». À l'époque, Abdelhakim a 15 ans et demi. Il se souvient bien de son premier jour au foyer : « j'avais faim », « j'étais à l'accueil, je me suis endormi ». Il obtient le statut de « mineur non accompagné ». Par la suite, il enchaîne plusieurs séjours en foyers de protection de l'enfance. Alors qu'il souhaite dans un premier temps suivre une formation en mécanique, sur les conseils de son éducatrice, il entre en CAP « boucherie » avec le statut d'apprenti. Abdelhakim travaille 6 mois dans la boucherie d'un supermarché, mais il finit par se lasser du métier. Après avoir financé et obtenu le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES), il travaille en tant qu'intérimaire dans la logistique. Entre-temps, son placement en protection de l'enfance s'arrête, car il a atteint la majorité. Comme si c'était hier, il se souvient du jour de ses 18 ans qu'il a célébré au sein du foyer de protection de l'enfance. Il se souvient du gâteau et du cadeau que lui ont offert ses copains-ines et éducateur-trices. À la sortie de l'aide sociale à l'enfance, il est hébergé par le gardien de la mosquée qu'il fréquente dans une « petite

chambre en haut de l'escalier ». « Il fallait monter six escaliers. Je crois que c'était un truc où il mettait le ménage. » Grâce à un ami rencontré au foyer de protection de l'enfance, Abdelhakim vit pour 300 euros par mois en colocation pendant 6 mois avec « un Guinéen », « le salon on partageait ensemble ». Puis par la suite, avec le soutien des éducateurs et éducatrices du foyer de protection de l'enfance, il entre au FJT. Dans un premier temps, il vit dans un studio seul, puis emménage avec sa copine dans un deux-pièces. Il apprécie de vivre au foyer : « Je suis bien, j'ai un logement. » À eux deux, le couple paie 550 euros de loyer. Sa petite amie travaille auprès d'enfants handicapés, elle se lève à 6 h, lui à 4 h 50. Si Abdelhakim se dit « fatigué » par le travail, il apprécie gagner aux alentours de 1 800 euros pour pouvoir reverser une partie à sa famille qui vit toujours en Afrique de l'Ouest.

Constance, 24 ans, « moi je voudrais un CDI surtout »

Enfant, Constance est hébergée par différents membres de sa famille dans un pays d'Afrique de l'Ouest. La guerre les oblige à fuir son pays natal. À 18 ans, cette jeune femme migre en France dans le cadre d'un regroupement familial.

À son arrivée, elle redouble sa seconde (elle n'a pas pu l'achever en Afrique). Elle est réticente à reprendre l'école, mais son père veut qu'elle fasse des études. Elle vit mal la différence d'âge avec les autres lycéens, et raconte subir des remarques racistes. Elle décide alors d'arrêter le lycée. Elle veut commencer une formation en alternance, mais ne trouve pas d'employeur. Son père l'invite alors à se rendre à la mission locale. Elle bénéficie du dispositif de la Garantie jeunes¹ au cours duquel elle réalise plusieurs stages en restauration. Par la suite, elle obtient un BEP d'« agent de restauration collective », mais malgré cette formation elle ne trouve pas d'emploi dans ce secteur et occupe un emploi de femme de ménage. Avec l'aide de son conseiller de mission locale, elle obtient un CDD d'un an au sein d'une mairie dans un service de restauration scolaire : « J'ai vu la lettre, et j'étais vraiment contente parce que oui, travailler, ça m'a vraiment fait du bien, quoi. Enfin, un travail stable, surtout ». Son contrat est renouvelé une fois. Au moment où nous la rencontrons, Constance est au chômage et envisage de reprendre une formation, soit dans la restauration traditionnelle, soit en petite enfance. Son compagnon (en intérim) et elle cherchent avant tout la stabilité : « Moi, déjà, quelque chose de stable [...] je voudrais un CDI surtout. Comme ça, histoire que j'ai une stabilité et je bouge pas. » Avant d'habiter en FJT, elle logeait chez son père et sa belle-mère. Mais les relations étaient tendues. Elle a décidé de partir. Elle a entendu parler du FJT par une amie qui y habitait, et la mission locale l'a redirigée également vers cette structure. Le FJT et le départ de chez son père ont été un « vrai soulagement » pour Constance. Elle habite d'abord seule dans un studio. Lorsqu'elle tombe enceinte, elle demande un logement plus grand et son compagnon vient vivre avec elle. Son CDD à la mairie lui permet de toucher un peu plus de 1 200 euros par mois. D'après elle, « c'était la vie parfaite [rires] ». Mais, elle a accumulé plusieurs dettes. Elle a eu une première dette envers le FJT d'impayés de loyer (500 euros). Elle a envoyé de l'argent à sa famille en Afrique sans prévoir qu'elle aurait le loyer à payer : « Bête que je suis, j'envoie presque toutes mes économies. J'ai pas pensé à moi déjà ». Cette situation la met en grande difficulté. Elle réussit à rembourser cette dette lors de son changement de logement au FJT. Le foyer a gardé la caution pour éponger la dette. Elle souhaite partir du FJT pour trouver quelque « chose de plus grand et confortable »

¹ Il s'agit d'un dispositif d'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ont de faibles ressources économiques.

notamment pour son fils, qui a quelques mois. Elle attend donc que son compagnon et elle aient une situation plus stable pour préparer leur départ :

« [...] pour l'instant, on préfère bien économiser, avoir déjà notre permis avant d'aller parce qu'on s'est dit, bon, là-bas, ça sera la vie vraiment, réelle. On vit déjà dans la réalité, mais là, ça sera vraiment autre chose, mieux vaut faire tous nos projets ici pendant qu'on a le temps et après envisager autre chose. [...] Tous les deux, permis, conduite, voiture, et tout ça, économies et après, comme ça, on part. »

Eddy, 25 ans : le FJT, « c'est pas cher pour Paris »

Au moment où nous rencontrons Eddy, il est âgé de 25 ans et suit en alternance une formation de M2 en « stratégie et management de projet » dans une école de commerce du sud de la France. Il est entré dans cette école « classée » après avoir réalisé une « prépa » et tenté plusieurs concours : « J'ai fait un peu le tour de la France pour passer les oraux. » Il réalise son alternance au sein d'une grande banque française. Il précise pendant l'entretien qu'il a toujours travaillé « à côté » de ses études. Il a notamment été agent polyvalent au sein d'une célèbre enseigne de restauration rapide. De ce fait, il considère avoir le sens de la débrouillardise, se décrit comme un « combattant », une personne attachée à la valeur du travail. Selon ses propres mots, ses parents sont issus de « milieux modestes » :

« Mon père est gestionnaire rayon chez [une célèbre enseigne de supermarché]. Et ma mère, elle est toujours coiffeuse. Elle était coiffeuse salariée et depuis trois ou quatre ans [...] elle voulait changer. Elle en avait un peu marre d'être salariée. En fait, elle a racheté la moitié du salon où elle est, et les murs, et du coup, elle est patronne. »

Quant à son jeune frère, il est titulaire d'un BTS en comptabilité. Ayant grandi en milieu rural, Eddy obtient le permis de conduire à 18 ans. De plus, il relate avoir beaucoup voyagé et être parti en Afrique du Sud pendant six mois avec une association. Au cours de ce séjour, il suit des cours d'anglais ce qui lui permet d'avoir une bonne maîtrise de la langue, un atout important pour son métier. Il entre au FJT via Action logement, cette solution d'hébergement lui permet d'être logé à moindre coût – « c'est pas cher pour Paris » – pendant les « semaines entreprise » (trois dans le mois). Pendant la « semaine de cours », il est hébergé dans une résidence étudiante. En tant qu'alternant au sein d'une grande banque française, il touche 1 900 euros net par mois, il s'estime « très bien » rémunéré.

Au FJT, il paye 560 euros de loyer par mois pour un 20 m². Cet hébergement qu'il considère comme temporaire lui permet de mettre de l'argent de côté afin de pouvoir contracter un crédit et accéder à la propriété. Du fait des deux confinements de 2020, il voit son pouvoir d'achat augmenter, il a réussi à épargner jusqu'à 1 500 euros par mois. Au foyer, il se plaint d'un voisin très bruyant. Par ailleurs, il participe à des ateliers organisés une fois par semaine pour aider d'autres résident·es à maîtriser la langue française. Depuis le début de la crise sanitaire, il se dit concentré sur son travail et sur ses études, même s'il se sent en décrochage et exprime une très grande difficulté à suivre les cours en ligne parfois huit heures par jour. Il envisage de séjourner à l'étranger bien que le projet soit suspendu du fait du contexte de pandémie. Il hésite cependant à poursuivre ses études, car il « sature de la visio ».

Ces trois portraits ont été sélectionnés, car ils incarnent différents profils sociologiques de jeunes que nous avons rencontrés au cours de notre recherche. Ils donnent à voir de manière très concrète les différences de conditions de vie entre les jeunes hébergés au sein d'une même structure ainsi que des expériences très contrastées de leur logement.

Introduction

À partir d'une enquête quantitative et qualitative, ce rapport analyse les parcours et les expériences des jeunes hébergés en foyers de jeunes travailleurs. Les FJT sont des structures relativement récentes puisqu'elles s'institutionnalisent durant la seconde moitié du xx^e siècle. Cependant, ils sont le produit d'une histoire beaucoup plus ancienne qui trouve ses prémices dès le xix^e siècle et qu'il convient de décrire à grands traits afin de comprendre les enjeux sociaux qui pèsent aujourd'hui sur ces structures.

La longue histoire des FJT, au cœur des transformations de la jeunesse

Le xix^e siècle et le début du xx^e siècle sont marqués par l'industrialisation et ses conséquences sur les conditions de vie des classes populaires. Une partie de la production industrielle se réalisant dorénavant dans des manufactures ou des usines situées en ville, des ouvrier·es et leurs familles se rapprochent de ces pôles d'emplois pour trouver du travail. L'exode rural est important et les milieux urbains voient progressivement leur population augmenter. Certaines familles ouvrières se retrouvent confrontées à une forte pénurie de logements et doivent alors se résoudre à habiter dans l'insalubrité (Noiriel, 2011 ; Stébé, 2011). Cet afflux vers les villes, vues comme des lieux de vice et d'affaiblissement des solidarités, fait craindre l'avènement du désordre. Les « classes laborieuses » sont associées à des « classes dangereuses » (Chevalier, 1978). La condition ouvrière, notamment son habitat, préoccupe et devient une véritable question sociale dont se saisissent de nombreux philanthropes, notables ou patrons de l'époque. Ils cherchent à limiter ce qu'ils considèrent être les effets néfastes de l'industrialisation. Ces inquiétudes et cette volonté d'action se cristallisent dans le courant de pensée du catholicisme social (Duroselle, 1951), dont l'une des idées est que les « bonnes œuvres » ne doivent pas se cantonner à la sphère professionnelle, mais intervenir dans tous les aspects de la vie des ouvriers : éducation, santé, loisirs², etc.

Une attention toute particulière est portée sur la jeunesse afin de la préserver de cet univers urbain ou industriel nuisible (Cholvy, 1982). Plusieurs initiatives sont mises en œuvre, dont des patronages prenant en charge des jeunes apprentis pour leur inculquer la « morale chrétienne ». Certains proposent des solutions d'hébergement (foyers, dortoirs, hôtels, auberges, etc.). De même, les jeunes filles considérées comme exposées à la décadence morale (prostitution, syphilis, etc.) sont accueillies dans des congrégations religieuses. Ces diverses actions se regroupent et se structurent progressivement avec la création de plusieurs mouvements chrétiens : Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG) en 1911, Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) en 1927, Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) en 1929, etc. Ils jouent un rôle majeur dans l'histoire des FJT. Les bénévoles à l'origine de la création de foyers proviennent souvent de ces mouvements. Par ailleurs, l'expression « foyers de jeunes travailleurs » est employée pour la première fois lors de l'ouverture par la JOC d'un foyer « dirigé par des jeunes ouvriers eux-mêmes et pour eux » à Tours (Gaspard, 1995).

² Concernant les loisirs, il s'agit avant tout de proposer des activités « saines » pour détourner les classes populaires des dangers et vices de la ville et de la modernité (alcool, cabaret, prostitution, etc.). De ce point de vue, le sport est particulièrement investi par le catholicisme (Tranvouez, 2006).

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la pénurie de logements s'accroît, car une partie du parc immobilier a subi des dégâts. Environ deux millions de logements ont été détériorés, soit 15 % du parc de 1939 (Effosse, 2003). La réduction de l'offre de logements disponibles se conjugue avec une forte croissance démographique : sous l'impulsion de mesures natalistes et de politiques d'immigration, le nombre de naissances augmente considérablement (*baby-boom*) tout comme le nombre d'arrivées de travailleurs immigrés et de leurs familles. En outre, l'exode rural se poursuit, voire s'accélère, et contribue à saturer le marché immobilier en ville. En définitive, les problèmes de surpeuplement et d'insalubrité, déjà observés lors des précédentes décennies, s'intensifient, en particulier dans les milieux urbains. Toutefois, dans un premier temps, le logement n'est pas une priorité des pouvoirs publics. Les mesures mises en place sont timides et bien en deçà des besoins. Certains acteurs alertent sur la situation et cherchent à mobiliser l'opinion publique. L'appel de l'abbé Pierre (1954) en est l'épisode le plus marquant. Après le décès de plusieurs sans-abris, il s'exprime à la radio pour attirer l'attention sur la détresse vécue par une partie de la population. Son discours a un fort écho. Par la suite, médias, milieux associatifs et citoyens prennent le relais pour agir ou interpeller l'État. Celui-ci se saisit alors du sujet notamment en mettant en place des actions d'urgence.

Dans ce contexte, la jeunesse est assez peu évoquée dans les débats alors même qu'elle est particulièrement concernée par l'exode rural et la crise du logement. Obligés de quitter leurs familles pour trouver un travail, les jeunes migrent vers d'autres territoires plus dynamiques économiquement. Ces jeunes déracinés et avec des ressources économiques limitées ont des difficultés à se loger dans des conditions décentes. Certains mouvements de jeunesse, notamment la JOC, tentent de sensibiliser sur leurs conditions de vie dégradées et le manque de structures pouvant les accueillir³. En 1955, l'Union des foyers de jeunes travailleurs (UFJT) est fondée⁴ pour « articuler les pratiques associatives hétérogènes et disséminées avec une politique publique du logement des jeunes travailleurs » (UNHAJ, 2008, p. 16). Elle est créée en grande partie sous l'impulsion d'organisations chrétiennes comme l'Union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (UNIOPSS), la Fédération des amitiés sociales ou encore la JOC. Au moment de sa création, le nombre de foyers est estimé aux alentours de 400 pour une capacité d'environ 22 000 lits (Gaspard, 1995). L'Union se fixe principalement deux objectifs : rallier les gérants de foyers et les représenter dans la sphère publique, plus particulièrement auprès de l'État.

Au cours de ses premières années, l'Union s'efforce avant tout de développer son offre sur le territoire en accompagnant la création de nouveaux foyers. L'effort de construction ou de rénovation de bâtiments est soutenu par des organismes publics (Caisse des dépôts, caisses d'allocations familiales, etc.). La plupart des foyers de jeunes travailleurs proposent à cette époque des chambres individuelles adossées à des espaces collectifs (douches, cuisine ou service de restauration, salles communes, etc.). Ils obtiennent également la possibilité de sous-louer et gérer des logements possédés par des offices HLM (habitations à loyers modérés). En fin de compte, le nombre de jeunes accueillis dans les FJT augmente. Et la gestion des foyers se complexifie pour les bénévoles. C'est pourquoi les équipes et les organisations

³ Les logements sociaux sont à cette époque en plein essor, toutefois les jeunes y sont peu présents pour diverses raisons. Entre autres, ils sont principalement destinés aux familles, or les jeunes "déplacés" étant majoritairement célibataires, ils sont écartés de ces solutions d'habitat.

⁴ La création de cette union s'inscrit dans une vaste période d'essor de mouvements d'éducation populaire : Fédération des Maisons de jeunes et de la culture (FFMJC), Fédération des foyers ruraux, Peuple et Culture, etc.

se professionnalisent progressivement, notamment à travers l'embauche de salariés permanents⁵. L'UFJT affirme la fonction socio-éducative des foyers. Ils considèrent qu'ils ne fournissent pas uniquement une solution d'hébergement, mais ils mènent aussi une action plus large auprès des jeunes en ciblant les différentes facettes de leur vie (aide psychologique, organisation d'activités culturelles, etc.). L'Union inscrit l'animation socio-éducative dans ses missions et elle diffuse des outils auprès de ses adhérent·es pour les aider à la mener à bien. Le recrutement d'animateurs professionnels sera rendu possible par l'obtention de postes subventionnés à travers le FONJEP⁶. L'UFJT et les foyers ont à cœur de faire reconnaître cet aspect de leur action auprès de leurs différents partenaires, et en particulier auprès des pouvoirs publics.

Désormais, les FJT constituent une base suffisamment solide et structurée pour que l'État s'y adosse. L'action des foyers est légitimée parachevant ainsi leur institutionnalisation. En 1971, une circulaire reconnaît les foyers de jeunes travailleurs comme des « établissements à vocation sociale, dont l'utilité en matière d'hébergement est incontestable, mais qui doit être complétée par une action éducative et socioculturelle favorisant la formation professionnelle, la promotion et l'insertion sociale des jeunes résidents⁷ ». Un agrément FJT est créé et des aides publiques sont mises en place pour les soutenir financièrement. En 1975, les foyers deviennent des institutions sociales au même titre, par exemple, que les établissements hébergeant des personnes âgées, des personnes handicapées ou relevant de l'aide sociale à l'enfance. Au cours des années 1970-1980, une série de lois, décrets et circulaires, précise les modalités d'agrément, de fonctionnement et de financement des foyers de jeunes travailleurs.

Toutefois, à compter des années 1970-1980, le modèle des FJT est remis en cause et connaît une « crise » (Galland, Louis, 1984). Le public des foyers de jeunes travailleurs s'est diversifié : ils font face à des jeunes qui diffèrent du profil-type qu'ils connaissent depuis leurs origines, à savoir des jeunes travailleurs obligés de quitter leur territoire pour trouver un emploi et qui sont à la recherche d'un logement temporaire le temps de prendre leurs marques. Cette évolution s'explique à la fois par des transformations socio-économiques importantes qui touchent la jeunesse et par certaines inflexions de l'intervention publique.

La massification scolaire connaît ses débuts (Defresne, Krop, 2016). La durée des études tend à s'allonger et le nombre de jeunes scolarisés ou étudiants croît. Certains n'ayant pas de ressources suffisantes pour trouver un logement sont susceptibles de s'adresser aux foyers de jeunes travailleurs. En parallèle, la crise économique des années 1970 marque la fin des Trente Glorieuses. Les jeunes sont particulièrement concernés par les difficultés d'accès à l'emploi. Leur taux de pauvreté est significativement plus élevé que dans le reste de la population (Aeberhardt *et al.*, 2011 ; Bruno, Cazes, 1997). Cette catégorie d'âge est également davantage sujette aux nouvelles formes d'emplois précaires qui se développent (Marchand, Revoil, 1981). Dès lors, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes devient un problème social auquel l'État essaie d'apporter des réponses (Dubar, 2001 ; Mauger, 2010). En définitive, les foyers sont plus souvent confrontés à de nouvelles populations (étudiants, chômeurs, salaires précaires entre autres) qui

⁵ Ce mouvement de professionnalisation n'est pas exclusif aux foyers de jeunes travailleurs : il se retrouve dans l'ensemble de l'éducation populaire (Lescure, Porte, 2017).

⁶ Le Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) est une association créée en 1964. Elle est cogérée par les pouvoirs publics (organismes publics, ministères, collectivités territoriales, etc.) et des associations. Elle verse, pour le compte de l'État, des subventions à des associations afin de financer le recrutement de salariés pour la réalisation de projets (« postes FONJEP »).

⁷ Circulaire du secrétariat d'État à l'action sociale n°14 du 18 mai 1971 relative au FJT.

peuvent présenter des situations économiques et/ou sociales difficiles⁸. Ils doivent alors s'adapter à leurs besoins spécifiques, en particulier en les aidant à s'insérer au mieux sur le marché de l'emploi⁹ (par exemple, en leur proposant un accompagnement dans la recherche d'emploi ou de formation). Cet accompagnement est d'autant plus difficile à mettre en œuvre que la jeunesse est une phase de la vie qui s'est allongée et qui est dorénavant marquée par l'incertitude (Amsellem-Mainguy, 2020 ; Galland, 1984 et 2017). La prise d'autonomie et d'indépendance est progressive et acquise tardivement puisque la fin des études, l'accès à un emploi stable et l'installation en couple sont retardés. Les parcours juvéniles de transition vers l'âge adulte se caractérisent par un enchaînement de situations qui peuvent s'entremêler (étudiant cumulant un emploi, alternance d'emplois précaires et de chômage, etc.) et par des allers-retours entre différentes situations emploi et résidentielles (chômage après un premier emploi, retour au domicile des parents, etc.).

Les foyers de jeunes travailleurs se retrouvent à accueillir plus souvent des jeunes en rupture familiales, et ce pour deux raisons. La première est l'abaissement de la majorité civile de 21 à 18 ans en 1974, qui met certains jeunes dans une situation délicate. Étant maintenant majeurs, ils sont poussés par leurs familles à quitter le domicile parental ou ils décident d'eux-mêmes de partir, car ils veulent prendre leur autonomie. Une partie d'entre eux se tourne alors vers les FJT. La seconde raison est que les foyers sont de plus en plus sollicités par les pouvoirs publics pour prendre en charge des jeunes relevant d'établissements spécialisés, et plus particulièrement ceux relevant de la protection sociale de l'enfance. Cette pression de l'État inquiète une partie des foyers, qui insistent sur le suivi spécifique que requièrent les jeunes avec ce type de profil et qui rejettent l'idée de devenir un établissement sous tutelle de la DDAS (direction départementale des affaires sanitaires et sociales).

En fin de compte, une nouvelle circulaire ministérielle vient entériner ces bouleversements dans les publics accueillis et les manières de les prendre en charge : « L'évolution du contexte économique et social a contribué au cours des dernières années à modifier la vocation des FJT. En premier lieu, ils sont de plus en plus appelés à intervenir non seulement comme établissement d'hébergement, mais encore comme structure d'accueil, d'animation, d'orientation, d'insertion dans la vie sociale et professionnelle. En second lieu, ils sont souvent conduits à accueillir simultanément des jeunes normalement insérés dans la société et des jeunes inadaptés ou menacés d'inadaptation¹⁰. »

Au début des années 1990, l'UFJT engage un grand chantier de réhabilitation de foyers, principalement pour pallier deux problématiques. D'une part, le nombre de foyers a fortement baissé en partie à cause d'une diminution des subventions publiques¹¹. Alors qu'ils étaient environ 600 en 1964, ils ne sont plus que 470 en 1991 (Gaspard, 1995). Ainsi, les FJT disposent d'un parc immobilier trop réduit pour répondre aux demandes des jeunes qui vivent des difficultés accrues d'accès au logement. En effet, l'entrée dans la vie adulte continue à se précariser. Le manque de stabilité et de ressources est un obstacle à

⁸ Cette montée des publics défavorisés est un phénomène qui s'observe également dans le parc social. À partir des années 1970, la part des ménages avec de faibles ressources augmente progressivement. En 1978, les ménages appartenant au premier quartile de revenus représentent 17,2 % des locataires HLM contre 30,2 % en 1988 (Aubrée, 2006). Cela s'explique en partie par un recentrage de l'intervention de l'État en termes de logement social sur les ménages les plus pauvres et précaires (Kamoun, 2007).

⁹ Forte de son expérience de terrain, l'UFJT est sollicitée lors de l'écriture du rapport Schwartz (1981) sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, rapport qui marque la manière dont les pouvoirs publics envisagent leur intervention envers la jeunesse défavorisée. Celui-ci se fait l'écho de la position phare de l'Union, qui consiste à privilégier un accompagnement individualisé et global des jeunes, c'est-à-dire qui prend en compte l'ensemble de leurs difficultés (emploi, logement, santé, famille, etc.).

¹⁰ Circulaire du ministère des affaires sociales n°30 du 11 mai 1977.

¹¹ La loi du 3 janvier 1977, dite « loi Barre », marque un tournant dans la politique du logement. Elle acte la fin des « aides à la pierre » qui visent à faciliter la construction, la réhabilitation ou l'acquisition de logements, et la montée en puissance des « aides à la personne » qui cherchent à alléger la charge des dépenses de logement dans le budget des ménages (Kamoun, 2005).

l'obtention d'un logement autonome. Même lorsqu'ils travaillent, « l'emploi des jeunes est un passeport de moins en moins suffisant pour garantir l'entrée dans un logement autonome » (Blöss, 1994, p. 26). Les jeunes se reposent alors sur la solidarité familiale, ce qui se traduit, entre autres, par un recul de l'âge de départ du domicile parental (Bonvalet, 1993). Les jeunes qui ne peuvent pas compter sur leurs familles (ruptures familiales, familles de milieux modestes avec des ressources limitées, etc.) sont démunis. Alors que les besoins des jeunes en matière de logement sont en constante augmentation, les dispositifs d'aide publique sont limités. Le nombre de places en foyers de jeunes travailleurs ou en résidences étudiantes est clairement insuffisant (Borie, 1994). D'autre part, les foyers ne sont plus en mesure de fournir une offre qualitative pour les jeunes. Certains FJT sont anciens, vétustes ou implantés sur des territoires qui ont perdu leur dynamisme économique. En outre, la conception architecturale privilégiée jusqu'alors dans les foyers (des chambres individuelles avec des espaces de vie collectifs) n'est plus en adéquation avec les modes de vie et d'habitat plus individualistes de la jeunesse (Galland, Louis, 1984). Les foyers cherchent à s'adapter à ces nouvelles attentes en repensant leurs configurations. Par exemple, une offre de studios avec salles de bain et kitchenettes privatives est développée. Les logements types chambres individuelles disparaissent progressivement (UNHAJ, 2018a). Plus globalement, il y a la volonté de redorer l'image des FJT auprès des jeunes, qui ont tendance à associer ces structures à une solution temporaire, « faute de mieux », destinée à des personnes en très grandes difficultés sociales, et avec des règles de vie très contraignantes.

En 1994, les foyers de jeunes travailleurs deviennent des résidences sociales, une nouvelle catégorie de logements-foyers. Ces structures proposent des logements temporaires qui doivent uniquement être une étape dans le parcours des résident·es. Elles se destinent aux personnes qui présentent des difficultés d'accès au logement autonome, soit les jeunes travailleurs, travailleurs migrants ou les ménages présentant des difficultés économiques ou sociales. Ces résidences doivent mettre en œuvre un processus de réinsertion par et vers le logement.

Dans les années 2000, l'UFJT continue ses efforts de création de places et de modernisation des foyers. L'union engage en parallèle une réflexion approfondie sur son fonctionnement, ses objectifs et son avenir en lien avec les bouleversements décrits précédemment. Est-il encore pertinent de mettre l'accent sur les « jeunes travailleurs » alors que le public des foyers s'est diversifié et ne correspond plus strictement à ce profil ? Faut-il garder l'étiquette de « foyers », qui a une connotation négative chez les jeunes et qui a même été abandonnée par une partie des adhérent·es ? De plus, le terme de « foyers » n'englobe pas l'ensemble des activités des adhérents : tous ne proposent pas une solution de logements¹². L'Union doit-elle se doter d'une identité commune reflétant l'ensemble des services et actions mises en place ? En 2007, afin de répondre à l'ensemble de ces problématiques, l'UFJT se transforme pour devenir l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ). Elle se centre sur la notion « d'habitat jeunes » qui est plus large que celle de « logement » ou « d'hébergement » : « Le mot "habitat" exprime tout à la fois le logement, la domiciliation, l'"être-sur-un-territoire" [...] Si le logement est bien un instrument primordial de la socialisation, la notion d'"habitat" est donc plus extensive, car elle concerne l'ensemble des fonctions de la quotidienneté : bien évidemment pouvoir se loger, mais également avoir une activité (emploi ou formation), se nourrir, se reposer, accéder aux loisirs, rencontrer les autres, "être" d'un certain lieu. » (UNHAJ, 2008, p. 81.)

¹² L'UNHAJ ainsi que ses adhérents seront présentés de manière plus précise dans la suite du rapport.

Le difficile accès au logement des jeunes : un enjeu pour les politiques publiques

Ce détour historique sur les FJT permet de montrer que les difficultés des jeunes à accéder à un logement sont une réalité qui s'observe depuis plusieurs décennies. Celles-ci perdurent de nos jours et l'action publique reste limitée face à cette problématique.

La complexité des situations résidentielles des jeunes découle à la fois des caractéristiques de la jeunesse actuelle et de la structure du marché immobilier en France.

Tout d'abord, l'allongement de la scolarité et les problèmes d'insertion professionnelle vécus par les jeunes retardent leur accès à un emploi stable et suffisamment rémunérateur, et par extension retardent leur accès à l'indépendance financière. Les ressources des jeunes évoluent ainsi progressivement au fil de leurs parcours. S'ils disposent de ressources propres limitées dans un premier temps, celles-ci tendent à augmenter avec l'âge et leur composition change pour refléter la quête progressive d'indépendance financière (les revenus tirés du travail prennent une place de plus en plus importante) [Portela, Raynaud, 2019]. En outre, les jeunes occupent le plus souvent des logements petits et situés dans des zones tendues, c'est-à-dire dans les grandes agglomérations¹³, qui proposent des logements avec des loyers élevés. Cette association entre revenus restreints et logements onéreux a pour conséquence des coûts afférents au logement qui pèsent fortement dans le budget des jeunes. Si pour les 18-34 ans ce poste représente 19 % de leur budget (hors remboursements de prêts pour l'acquisition d'un bien immobilier), il représente 14 % du budget des 35-64 ans (Portela, 2018). Pour les jeunes, il est d'autant plus difficile d'assumer le poids de ces dépenses élevées qu'ils sont souvent seuls, tout du moins au début de leur trajectoire. L'âge médian à la première cohabitation en couple a progressivement reculé au fil des générations. En définitive, parmi la génération née entre 1978 et 1987, c'est-à-dire âgée de 26 à 35 ans en 2013, la moitié des hommes ont connu leur première cohabitation en couple avant 24,9 ans et la moitié des femmes l'ont connu avant 22,5 ans (INSEE, 2015).

Ensuite, les parcours des jeunes sont morcelés. Ils changent fréquemment de situation (études, emploi, chômage, etc.). Cette versatilité s'accompagne d'une mobilité géographique importante. La nécessité de se rapprocher d'un lieu d'études, notamment lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur, ou d'un lieu d'activité pour une première embauche ou encore pour s'installer avec son partenaire, explique la plus forte propension des jeunes à déménager (Couet, 2016 ; Delance, Vignolles, 2017). Par ailleurs, il faut noter que pour les jeunes apprentis la contrainte géographique est double : ils doivent loger près de leur lieu de formation et près de leur lieu d'apprentissage. Cette grande mobilité est difficilement conciliable avec un marché immobilier rigide dans lequel les démarches pour rechercher et trouver un logement sont assez lourdes. Ainsi, 43 % des jeunes à la recherche d'un logement pensent qu'il faudrait assouplir les règles de constitution de dossiers de candidature pour des locations (Fondation Abbé Pierre, 2013).

L'instabilité des trajectoires des jeunes va de pair avec une forte oscillation de leurs revenus. Leurs situations, et donc leurs ressources, peuvent varier au cours d'une même année (Castell *et al.*, 2018). Cette

¹³ D'une part, en 2002, 72,3 % des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans vivent dans un logement d'une ou deux pièces contre 44,1 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 25 à 29 ans et 13,4 % de l'ensemble des ménages (Driant *et al.*, 2008). D'autre part, les jeunes sont particulièrement présents dans les pôles urbains, dont ils représentent 21 % des habitants en 2017. Leur part est également élevée dans les grandes aires d'attraction des villes : les 15-29 ans représentent 18 % de la population des aires de 200 000 habitants ou plus. Celle-ci diminue avec la taille de l'aire pour atteindre 13 % dans les communes en dehors de l'attraction des villes (Audenaert *et al.*, 2020).

précarité combinée avec la faiblesse des ressources décrites précédemment attire la méfiance des bailleurs qui craignent les impayés de loyers¹⁴ et tendent alors à être très exigeants vis-à-vis des jeunes candidats. Ils sont 35 % parmi les 18-24 ans à déclarer avoir été victimes de discrimination ou d'une inégalité de traitement lors de leur recherche de logement à louer contre 27 % de l'ensemble de la population (Défenseur des droits, 2012). La défiance des bailleurs envers les jeunes les pousse à demander des garanties importantes, souvent apportées par les parents, ce qui complexifie d'autant plus l'accès des jeunes au logement. Ils sont ainsi 70 % à estimer que les garanties à apporter au propriétaire ou à l'agence sont le principal obstacle à surmonter pour trouver un logement (Fondation Abbé Pierre, 2013).

Face à ces difficultés, les acteurs partagent le constat de l'insuffisance et de l'inadaptation des politiques de logement à destination des jeunes (CEREMA, 2016 ; Guichet, 2013). Si ces derniers sont identifiés comme un public cible¹⁵, la grande diversité de la jeunesse et sa mobilité accrue complique leur prise en charge. En effet, la prévision de leurs besoins est alors délicate, tout comme l'élaboration et la mise en œuvre de dispositifs à leur destination. Par ailleurs, les politiques de logement consistent en un empilement de dispositifs ne répondant pas tous aux mêmes objectifs, ne visant pas tous les mêmes publics, et dont la gouvernance est éclatée entre plusieurs acteurs (collectivités territoriales, agences nationales, etc.) [Guichet, 2013]. Le manque de coordination entre ces dispositifs est une autre limite importante pointée du doigt. Cette politique segmentée et cloisonnée correspond mal à une jeunesse mouvante, géographiquement ou statutairement. Ce constat ne se limite pas seulement au domaine du logement, mais concerne plus globalement l'ensemble des politiques publiques en direction des jeunes. La France se caractérise par un « millefeuille des politiques jeunesse » (Lima, 2016). Comme le résumait Antoine Dulin et Célia Verot, « les jeunes passent d'un statut à l'autre, d'un dispositif à un autre, d'une "case administrative" à une autre – statuts qui les protègent, mais aussi les enferment, créent des ruptures de prise en charge, et font de la jeunesse un parcours d'obstacle » (Vérot, Dulin, 2017, p. 6). Une autre conséquence de ce « millefeuille » est le manque de lisibilité des dispositifs. Combiné à la lourdeur des démarches et à la longueur des délais de réponse, il entraîne un fort non-recours aux aides de la part des jeunes (Dulin, 2012 ; Vial, 2018).

La faible présence des jeunes dans le parc social est l'un des signes des lacunes des pouvoirs publics. Effectivement, en 2016, l'âge moyen de la personne de référence des ménages locataires d'un logement social est de 50 ans alors qu'il est beaucoup moins élevé parmi les ménages locataires du secteur libre (44 ans) [Delance, 2018]. En 2013, 9,5 % des ménages locataires du secteur social ont une personne de référence âgée de moins de 30 ans, tandis que cela représente 28 % des ménages locataires dans le secteur libre (INSEE, 2017). Cette désaffection des jeunes pour le logement social s'explique par plusieurs facteurs :

- Le parc social comprend peu de petits logements, mode d'habitat privilégié par les jeunes. En 2019, les logements de trois ou quatre pièces représentaient la majorité des logements sociaux (66 %). Les logements de deux pièces (19 %) et surtout les studios (7 %) sont minoritaires (Zellou, 2019).

¹⁴ La réticence des bailleurs à louer à des jeunes tient également à leur grande mobilité. Devoir louer pour des durées courtes est moins avantageux pour les bailleurs (perte de loyers entre deux baux, répétition des démarches pour trouver à chaque fois un nouveau locataire, etc.).

¹⁵ Entre autres, la circulaire n°2006-75 du 13 octobre 2006 relative à l'amélioration de l'accès au logement des jeunes et à l'élaboration du plan départemental pour le logement des jeunes a pour ambition « [d']engager un programme d'actions spécifiques afin de favoriser l'accès de tous les jeunes au logement ».

– Les délais d'attente pour obtenir un logement sont longs, voire très longs dans les zones où le marché immobilier est tendu. En 2015, seulement 34 % des demandes en Île-de-France ont été satisfaites en moins d'un an contre 74 % des demandes hors Île-de-France (INSEE, 2017). Ceci risque de décourager les jeunes à déposer une demande d'autant plus que leurs besoins de mobilité nécessitent plutôt rapidité et flexibilité.

– Les jeunes se concentrent dans des aires où le marché immobilier est tendu et où le parc social connaît une forte pénurie¹⁶. Le volume de logements ne permet pas de répondre favorablement à l'ensemble des demandes déposées. En 2019, la France comptait en moyenne 760 logements sociaux pour 10 000 habitants, cependant ce taux est beaucoup plus élevé en Île-de-France (1 071 pour 10 000 habitants)¹⁷. D'après la Fondation Abbé Pierre (2020), fin 2018 plus de 2,1 millions de ménages étaient en attente d'un logement alors que seulement 50 000 sont attribués chaque année.

– Afin de prémunir les risques de loyers impayés, les critères d'attribution d'un logement social tiennent compte de la solvabilité des candidat·es. Or, comme nous l'avons déjà souligné, les jeunes ont des revenus propres limités et peuvent donc ne pas répondre à ce critère de solvabilité. Par conséquent, la frange de la jeunesse la plus défavorisée se retrouve écartée de cette solution d'habitat.

Une offre de logement social spécifique pour les jeunes existe bien. Il s'agit essentiellement des résidences étudiantes, notamment celles gérées par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), et les foyers de jeunes travailleurs. Toutefois, le nombre de places que ces structures proposent est largement en deçà de la demande. En 2017, 772 résidences CROUS réparties sur l'ensemble du territoire fournissaient près de 174 000 places (CROUS, 2017). Ce chiffre doit être mis en rapport avec le nombre d'étudiants, qui était d'environ 2,7 millions pour l'année universitaire 2017-2018 (Ndao, 2018), et plus particulièrement le nombre d'étudiants boursiers, près de 697 000 (Papagiorgiou, 2019). Les foyers de jeunes travailleurs disposent d'un parc encore plus réduit, d'environ 50 000 places¹⁸, alors qu'ils s'adressent potentiellement à un public plus large que la population estudiantine. Pour avoir un ordre de grandeur, durant la période allant du dernier trimestre 2017 au premier trimestre 2018, 15 370 demandes de logement ont été déposées auprès d'une partie des résidences et services Habitat Jeunes. Près de 4 demandes sur 10 n'ont pas été satisfaites, principalement à cause du manque de places (motif de refus de 74 % des demandes non satisfaites) (UNHAJ, 2018b).

De même, les structures d'hébergement d'urgence, qui s'adressent à des publics sans domicile et dans des situations économiques ou sociales graves, ne sont pas en capacité de faire face à la demande. Au cours de l'hiver 2016-2017, un peu moins de 12 500 jeunes âgés de 18 à 24 ans ont fait une demande d'hébergement auprès du Samu social (appel au 115) (FNARS, 2017). Ils représentent 16 % de l'ensemble des demandes. Ce nombre a augmenté de 16 % par rapport à l'hiver précédent. En novembre 2016, 53 % de ces jeunes n'ont jamais été hébergés à la suite de leurs demandes, et « par conséquent, les jeunes se trouvent fortement impactés par le manque de place en raison de la baisse des solutions disponibles pour les accueillir » (FNARS, 2016, p. 3). Cela est d'autant plus problématique que les jeunes sont surreprésentés parmi la population des sans-abris. En 2012, 26 % des sans-domiciles sont âgés de 18 à

¹⁶ Cette pénurie est d'autant plus forte que les taux de rotation dans le parc social sont faibles : peu de logements sont libérés et peuvent être mis à disposition d'autres candidats.

¹⁷ Source : Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux. Les données détaillées par régions ou départements sont disponibles sur le site de l'INSEE (www.insee.fr/fr/statistiques/2134423).

¹⁸ Des éléments chiffrés plus détaillés sur les foyers de jeunes travailleurs seront présentés dans la suite du rapport.

29 ans, alors que cette tranche d'âge représente 19 % de la population vivant en logement ordinaire (Yaouancq *et al.*, 2013). Le décompte réalisé dans les rues de Paris la nuit du 15 au 16 février 2018 dans le cadre de la Nuit de la Solidarité montre également la forte proportion de jeunes parmi les personnes sans abri francophones (APUR, 2018). Les moins de 25 ans représentent 16 % des enquêtés, soit 150 personnes¹⁹.

L'inadéquation du parc social aux situations et besoins de la jeunesse ainsi que le manque de solutions d'habitat qui leur sont dédiées les obligent alors à se tourner vers le locatif privé²⁰, ce qui participe à augmenter les coûts de logement que les jeunes doivent supporter. En 2013, parmi les ménages en France métropole dont la personne de référence a moins de 30 ans, 63,5 % sont locataires dans le secteur libre (INSEE, 2017). Cette insuffisance des politiques publiques a de lourdes conséquences sur les situations résidentielles des jeunes. Ces derniers peuvent être obligés de se tourner vers des solutions d'habitat dégradées et précaires. En particulier, les jeunes sont davantage concernés par le mal-logement (Driant *et al.*, 2008). D'une manière plus générale, l'accès à l'indépendance résidentielle est un « chemin semé d'embûches » et qui se réalise « sous contrainte » (Maunay, 2016).

Face à l'insuffisance des politiques publiques, la solidarité familiale se substitue à la solidarité nationale. Fin 2014, 57 % des jeunes résidaient de manière permanente dans le logement de leurs parents (Castell *et al.*, 2016a). Assez stable pendant les années 1990, cette proportion de jeunes cohabitants a eu tendance à augmenter depuis les années 2000 du fait de la prégnance du chômage et de l'augmentation du nombre d'étudiant·es (Driant *et al.*, 2008 ; Pouliquen, 2018). La prise d'indépendance résidentielle des jeunes se fait progressivement et dans le giron des parents. Une partie d'entre eux, notamment les étudiant·es, passent par une situation intermédiaire durant laquelle ils vivent à la fois dans un logement autonome et à la fois chez leurs parents (semi-cohabitation). Lorsque les jeunes ne vivent plus du tout au domicile parental, leur indépendance n'est pas nécessairement acquise puisque pour une partie d'entre eux (7 % des 18-24 ans), le logement est financé par les parents²¹. Enfin, les trajectoires des jeunes sont réversibles et un départ du logement parental n'est pas nécessairement défini : 8 % des 18-24 ans habitent chez leurs parents alors qu'ils étaient déjà partis une première fois de chez eux. Ces retours ont le plus souvent pour cause la fin d'une année scolaire ou d'un cycle d'études (62 %) [Portela, Raynaud, 2019].

Ce poids de la famille dans les parcours résidentiels induit de fortes inégalités au sein de la jeunesse. Les jeunes issus de familles modestes, disposant de ressources limitées et de conditions de logement moins confortables, sont de ce point de vue défavorisés tout comme les jeunes en rupture familiale qui ne peuvent pas s'appuyer sur ce type de soutien. Ainsi, l'aide parentale, et par extension leur situation résidentielle, dépend des situations des jeunes et de leurs milieux d'origine. Les jeunes étudiants, et plus particulièrement les étudiant·es issus de milieux favorisés, sont davantage aidés financièrement par leurs parents, et par conséquent sont plus nombreux à quitter, partiellement ou complètement, le domicile parental pour un logement autonome (Castell *et al.*, 2016a). Le chômage, l'inactivité, ou l'emploi

¹⁹ Par ailleurs, ces jeunes tendent à moins faire appel aux dispositifs. La grande majorité (77 %) n'a jamais appelé le 115 par exemple, la plupart du temps car ils ne connaissent pas cette aide.

²⁰ L'accès à la propriété est marginal parmi les jeunes. En 2013, 13,6 % des ménages habitant en France métropolitaine et dont la personne de référence a moins de 30 ans sont propriétaires de leur logement (INSEE, 2017). En France, à cause du contexte politique et institutionnel (notamment le système de crédit), les statuts d'occupation sont étroitement liés aux cycles de vie (Bugeja-Bloch, 2011 et 2013).

²¹ Les aides au logement jouent également un rôle non négligeable dans le processus de décohabitation des jeunes adultes. Parmi les jeunes qui ont un logement autonome, qu'ils soient complètement partis du domicile parental ou qu'ils continuent à y vivre partiellement (non-cohabitant ou semi-cohabitant), 53 % perçoivent des aides au logement, pour un montant moyen de 190 €.

temporaire sont des freins à la décohabitation. En fin de compte, les inégalités d'accès au logement se situent à plusieurs niveaux et proviennent de facteurs multiples (origines sociales, difficultés d'insertion professionnelle, état du marché immobilier et aides apportées aux jeunes inégaux en fonction des territoires, difficultés personnelles comme des problèmes de santé, etc.).

Les foyers de jeunes travailleurs : des structures pour favoriser l'autonomie des 16-30 ans

Comme nous avons pu le montrer, les FJT font partie de l'offre de logement dédiée à la jeunesse. Nous proposons ici de les décrire plus en détail, notamment de revenir sur leurs statuts, leurs fonctionnements, leurs missions, le public qu'ils accueillent et leurs conditions de logement.

Statuts et fonctionnements

Juridiquement, les foyers de jeunes travailleurs ont la particularité de combiner deux statuts. Ils sont à la fois établissements et services social et médico-social (ESSMS) et résidences sociales²². D'une certaine manière, cela reflète la double vocation des FJT (Albergini *et al.*, 2018). Ils proposent simultanément une solution de logement meublé temporaire pour les jeunes en difficulté et un accompagnement socio-éducatif visant notamment à favoriser leur prise d'autonomie. Certains FJT sont des résidences mixtes et cumulent plusieurs statuts et agréments : FJT-Résidences étudiantes, FJT-RHVS²³, FJT-CHRS²⁴, etc. Les foyers sont des structures qui peuvent être gérées par des associations, des centres communaux d'action sociale (CCAS), des collectivités territoriales, des mutuelles ou des organismes HLM.

La création d'un nouveau FJT est soumise à la délivrance d'une autorisation du Préfet. Ce dernier lance un appel à projets après avoir réalisé un diagnostic identifiant les besoins et attentes des jeunes en termes de logements sur le territoire²⁵. En tant que résidences sociales, les foyers sont pris en compte dans le calcul des quotas de logements sociaux des communes concernées par cette obligation²⁶.

Les sources de financement possibles pour ces foyers sont multiples : collectivités territoriales, État, Caisse des dépôts, Action logement, etc. De ce point de vue, les CAF jouent un rôle prédominant en soutenant la fonction socio-éducatif des foyers. Le versement de la prestation de service FJT repose sur la signature d'un contrat entre la CAF et les foyers qui précise, entre autres, le projet socio-éducatif qu'il porte. En 2017, cette prestation représentait au total 28,3 millions d'euros. Les CAF peuvent également mobiliser des fonds locaux pour verser des aides supplémentaires (aides au fonctionnement ou à l'investissement). Celles-ci s'élèvent à 9 millions d'euros en 2017 (Albergini *et al.*, 2018).

Les FJT sont des structures capables de proposer plusieurs types de solutions de logement. Le plus évident est la résidence collective « classique » comprenant des logements individuels et des espaces collectifs dans un même bâtiment. Ils peuvent également prendre la forme de foyers-soleil qui

²² Concrètement, cela signifie que les foyers relèvent de deux types de réglementation : celle du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et celle du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

²³ Résidences hôtelières à vocation sociale.

²⁴ Centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

²⁵ L'identification de ces besoins est notamment réalisée dans le cadre de la rédaction de documents comme le Plan local pour l'habitat (PLH) ou le Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

²⁶ Cette obligation est inscrite dans l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi SRU).

combinent des logements « diffus » (individuels ou partagés) répartis dans des immeubles à proximité du foyer où se situent des espaces collectifs. Enfin, certains foyers mettent en place des dispositifs d'intermédiation locative. Dans ce cadre, le FJT joue le rôle de médiateur entre un bailleur et un jeune. Le foyer loue le logement, qui peut se situer dans un parc public ou privé, puis le sous-loue au jeune. Il prend alors en charge la gestion locative (remise des clés, état des lieux, paiement du loyer, même lorsque le logement est vacant), l'entretien du logement et les éventuelles réparations. L'intervention d'un tiers permet de sécuriser la relation entre jeune et bailleur, de rassurer le bailleur et de guider le jeune si besoin.

Trois missions principales

Les foyers de jeunes travailleurs assurent trois missions principales :

- Ils doivent mettre en place des actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO). Lors des premiers contacts avec l'équipe socio-éducative, celle-ci détermine les besoins du jeune, les ressources à sa disposition, les possibles difficultés qu'il rencontre, et les potentiels projets qu'il peut mettre en place. C'est la première étape de l'accompagnement individualisé : en concertation avec l'équipe, le jeune définit un projet individuel qu'il essaie d'accomplir le temps qu'il réside dans le foyer.
- Ils sont censés fournir une aide à la mobilité et à l'accès au logement autonome. Différents types d'actions sont possibles, entre autres pour faire acquérir des compétences liées au logement (information sur les dispositifs ou prestations auxquels ils ont droit, accompagnement dans les démarches administratives, soutien dans la gestion du budget, etc.). Le FJT étant seulement une étape dans le parcours résidentiel des jeunes, l'objectif premier est l'accès au logement autonome.
- Ils ont également pour mission de soutenir l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Pour ce faire, ils s'appuient sur des partenaires comme Pôle emploi, les missions locales, ou les centres de formation d'apprentis (CFA). Pour la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), « les mutations profondes du travail et de l'emploi qui affectent particulièrement les trajectoires de socialisation de la jeunesse rendent nécessaire un renforcement des actions en ce domaine²⁷ ». En outre, pour favoriser l'insertion sociale des jeunes, les FJT sont susceptibles d'agir sur l'ensemble des aspects de leurs vies, que cela soit la culture, les loisirs, l'engagement citoyen, ou encore la santé.

La réalisation de ces missions implique un fort ancrage territorial des foyers de jeunes travailleurs. Comme nous l'avons brièvement évoqué, ceux-ci s'appuient sur un maillage de partenaires locaux de natures diverses : Pôle emploi, missions locales, services de l'ASE, autres FJT implantés dans le même territoire, associations (associations de prévention, banques alimentaires, etc.), collectivités territoriales, organismes HLM, CHRS, comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), maisons départementales des solidarités, etc. Les partenariats développés par les foyers prennent des formes variées et servent différents types de desseins. D'une part, ils peuvent être formalisés à travers la signature de conventions ou prendre une tournure plus informelle (Parisse, 2018). D'autre part, ils peuvent porter sur différents aspects de l'activité des foyers : le recrutement des jeunes (redirection de jeunes vers le FJT par d'autres acteurs, réservation de places pour les jeunes issus de certaines institutions, etc.), l'accès des jeunes à un logement, même temporaire (accroissement de leur offre de logements grâce à

²⁷ Circulaire CNAF n° 2020-010 du 14 octobre 2020 relative au soutien de la branche Famille aux foyers de jeunes travailleurs.

la sous-location auprès d'autres organismes, comme les organismes HLM, redirection du jeune s'adressant aux FJT vers d'autres solutions d'hébergement ou vers des aides proposées par d'autres types de structures, etc.), la mise en œuvre de l'accompagnement auprès des jeunes résidents (solicitation d'acteurs pouvant aider à la réalisation du projet du jeune, procédure simplifiée lorsque le jeune s'adresse aux partenaires, mise à disposition de contacts que le jeune peut mobiliser, organisation d'animations collectives, etc.). Par conséquent, les foyers de jeunes travailleurs s'inscrivent pleinement dans les politiques locales à destination des jeunes.

Quels publics ciblés par les FJT ?

D'après le décret n°2015-951 du 31 juillet 2015 relatif aux foyers de jeunes travailleurs, le public prioritaire des FJT correspond aux jeunes âgés de 16 à 25 ans « en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle », avec la possibilité d'accueillir des jeunes de 26 à 30 ans. Les critères délimitant cette population sont relativement flous et correspondent à une grande variété de situations : jeunes en emploi, étudiant·es, demandeurs·euses d'emploi, parents avec enfants à charge, jeunes en mobilité originaires d'autres territoires, etc.²⁸ Il est également précisé qu'ils peuvent héberger des jeunes qui ne correspondent pas au public cible. Cette forme d'imprécision permet aux foyers d'avoir une certaine marge de manœuvre dans l'attribution de leurs logements. Les demandes d'entrée peuvent être examinées lors d'une commission d'attribution réunissant des membres de l'équipe du foyer et des partenaires de celui-ci (collectivités territoriales, associations locales, etc.). Cependant, cette liberté de choix est fortement encadrée par les CAF qui conditionnent le versement complet de la prestation de service FJT au respect de certains quotas de peuplement²⁹ :

Le public cible doit représenter en tout 65 % du public accueilli. Il s'agit des jeunes :

- salariés plus ou moins précaires (CDI, CDD, intérim, etc.) ;
- en apprentissage ou en alternance. La CAF identifie ces jeunes comme « une cible privilégiée » du fait des problèmes de mobilité qu'ils rencontrent ;
- en formation professionnelle ou en stage (hors étudiants) ;
- à la recherche d'un emploi.

Les FJT peuvent héberger d'autres publics à condition qu'ils représentent au maximum 35 % de leurs capacités d'accueil. Cela correspond aux jeunes :

- âgés de 26 à 30 ans. En effet, compte tenu du fait que « les périodes de transition entre la dépendance familiale et l'autonomie [ont] tendance à se prolonger et à se complexifier »³⁰, les jeunes peuvent être logés en FJT jusqu'à 30 ans ;
- étudiants non-salariés ;
- scolarisés, notamment au lycée ;
- apprentis de moins de 16 ans.

²⁸ Instruction DGCS/SD1A/2015/284 du 9 septembre 2015 relative au statut juridique des foyers de jeunes travailleurs.

²⁹ Circulaire CNAF n°2020-010 du 14 octobre 2020 relative au soutien de la branche Famille aux foyers de jeunes travailleurs.

³⁰ Circulaire CNAF n°2006-075 du 22 juin 2006 relative à l'action sociale des CAF en direction des foyers de jeunes travailleurs.

Les foyers ont la possibilité d'établir des conventions avec des institutions tierces, en particulier les services relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Toutefois, ce profil de jeunes ne doit pas dépasser 15 % du public hébergé au sein du FJT.

Les différents textes réglementaires mettent aussi l'accent sur la situation difficile des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance, qui sont susceptibles de se retrouver sans solution d'hébergement après la fin de leur prise en charge, et qui doivent par conséquent constituer un public prioritaire pour les FJT.

L'entrée en foyer de jeunes travailleurs est conditionnée à leurs ressources. D'une part, les foyers sont pensés comme des dispositifs qui s'adressent à des jeunes avec des difficultés économiques assez marquées. Les FJT doivent donc être vigilants à accueillir des jeunes avec des ressources assez faibles. Dans cette perspective, des plafonds de revenus peuvent être mis en place pour sélectionner les jeunes candidats³¹. D'autre part, leurs revenus doivent tout de même être suffisamment élevés pour prendre en charge certaines dépenses, notamment le paiement de la redevance. Les foyers sont alors obligés d'examiner la solvabilité des jeunes.

En tant que résidences sociales, les FJT se situent dans le périmètre des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) qui sont des plateformes chargées de centraliser les demandes et solutions d'hébergement d'urgence au niveau départemental. Les SIAO sont amenés à s'occuper des jeunes sans-abris, ou en grande détresse (notamment en situation de mal-logement). Dans ce cadre, les foyers de jeunes travailleurs peuvent avoir des places conventionnées « allocation logement temporaire (ALT) » réservées à ces jeunes qui vivent des difficultés importantes.

Ce tour d'horizon des publics susceptibles d'être logés en FJT donne à voir la diversité de leurs profils. Celle-ci est à la fois revendiquée par les foyers et le résultat d'une injonction formulée par les pouvoirs publics. Les textes les encadrant affirment la nécessité d'assurer un « brassage social ». La CAF précise même que « le projet socio-éducatif s'appuie sur un principe de mixité sociale et de genre qui vise un brassage de populations d'horizons culturels et géographiques divers³² ». Ce principe est au cœur de la philosophie d'intervention des FJT et sera questionné tout au long du rapport.

³¹ Ces plafonds sont ceux des logements sociaux. Ils diffèrent en fonction de la catégorie de logements concernée. En 2020, pour les logements PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) qui sont destinés aux ménages avec des ressources très faibles et des difficultés sociales, les ressources deux ans avant la date de demande doivent être égales ou inférieures à 13 207 € annuels en Île-de-France (hors Paris et ses communes limitrophes) ou à 11 478 € dans les autres régions, pour les personnes seules. Pour les logements PLUS (prêt locatif à usage social) qui sont la grande majorité des locations HLM, ces revenus doivent être égales ou inférieures à 24 006 € pour l'Île-de-France ou à 20 870 € dans les autres régions.

³² Circulaire CNAF n° 2020-010 du 14 octobre 2020 relative au soutien de la branche Famille aux foyers de jeunes travailleurs.

LES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS EN QUELQUES CHIFFRES

Il existe deux principales sources de recensement des foyers de jeunes travailleurs. N'utilisant pas les mêmes critères pour comptabiliser les FJT, elles ne donnent pas lieu aux mêmes estimations quant au nombre de foyers :

- La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) effectue un inventaire des structures et équipements relevant des domaines sanitaire, social ou médico-social dont les FJT font partie. Donc, les foyers sont ici identifiés à partir de leurs statuts. Ces données sont regroupées dans un répertoire qui se nomme le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). Une extraction de celui-ci³³ montre qu'en novembre 2020, 632 FJT étaient répertoriés sur l'ensemble de la France (résidences sociales ou foyers avec un autre statut). De même, au 31 décembre 2019, les foyers proposent un peu moins de 49 000 places (DREES *et al.*, 2019)³⁴.
- La CAF publie des données sur les foyers qui perçoivent leur prestation de service au titre de l'accompagnement socio-éducatif dispensé³⁵. En 2017, 495 foyers de jeunes travailleurs ont reçu cette prestation pour un total d'un peu moins de 51 000 places. La CAF précise par ailleurs que les foyers proposent en moyenne 120 lits.

Par conséquent, en fonction de la méthode de recensement et de la source le nombre de foyers diffère : d'environ 500 pour la CAF, il est plutôt de 600 pour la DREES. Toutefois, l'estimation du nombre de lits est assez similaire et s'établit aux alentours de 50 000.

Selon ses données, l'UNHAJ comptabilise 40 000 logements en « résidence » ou « en diffus » (comme par exemple des sous locations dans le parc privé ou public) ainsi que 4 500 logements mobilisés en médiation locative³⁶. Ces données rendent compte du nombre de logements proposés aux jeunes et non pas de « lits ». Ce changement lexical traduit un mouvement de transformation et de réhabilitation de l'offre faite aux jeunes depuis plus de quinze ans (voir la longue histoire des FJT, au cœur des transformations de la jeunesse p. 11) et qui a consisté à transformer des « lits » et des « chambres » en logements autonomes.

Questions de recherche

Explorer une jeunesse peu étudiée

Les sciences sociales se sont à plusieurs reprises penchées sur les foyers de jeunes travailleurs et les jeunes qu'ils logent. Ces travaux apportent un véritable éclairage sur ce type de structure et sur la jeunesse qu'il abrite. Toutefois, le nombre d'études est limité, et celles qui existent ont une portée assez réduite. Certaines sont trop anciennes et ne correspondent plus totalement à la réalité des foyers de nos jours (Galland, Louis, 1983 et 1984), d'autres se concentrent sur des aspects ou populations spécifiques : l'accompagnement dispensé au sein des FJT (Albergini *et al.*, 2018), la population étudiante (UNHAJ, 2009), les jeunes relevant de la protection de l'enfance (Peintre, 2015) ou encore les besoins des jeunes en matière d'emploi (Sibaud, 2014). François Sarfati (2012) a réalisé pour le compte de l'UNHAJ une étude

³³ Les données sont accessibles sur la plateforme data.gouv.fr : www.data.gouv.fr/fr/datasets/finess-extraction-du-fichier-des-etablissements/#

³⁴ Les données sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/apps/panorama/telechargement.htm>

³⁵ Les données sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<http://data.caf.fr/dataset/repartition-par-commune-fjt-percevant-une-prestation-de-service-caf-et-nombre-de-lits>

³⁶ www.habitatieunes.org/wp-content/uploads/2021/07/cp-unhaj-rentree-2021-juillet-2021.pdf

qui examine, entre autres, les caractéristiques des jeunes usagers de structures Habitat Jeunes. Elle se centre sur le rapport au travail des jeunes et identifie des « fragilisés » cumulant des handicaps (faible niveau de diplôme, instabilité professionnelle, manque d'appui familial) et des « moins fragilisés » cumulant des « avantages relatifs » (diplômes plus élevés, plus grande stabilité professionnelle, moins touchés par des ruptures ou conflits familiaux). Si cette enquête se situe dans la continuité de ces travaux, contrairement à ces derniers, elle analyse différentes dimensions des parcours et des expériences vécues par les jeunes en FJT, qu'il s'agisse de leurs caractéristiques et de leurs origines sociales, de la manière dont ils s'approprient leur logement, de leur rapport à l'école, au travail et aux aides sociales. Elle tente d'apporter une analyse élargie de la situation des jeunes hébergés en FJT.

Quant aux enquêtes de la statistique publique, produites notamment par l'INSEE, elles portent en général sur les ménages résidant dans un logement dit « ordinaire ». Concrètement, cela signifie que les personnes habitant en logements « non ordinaires » sont exclues d'une grande partie des données produites. Cela concerne les ménages vivant dans des résidences proposant des services spécifiques (prisons, résidences pour personnes handicapées ou âgées, pour étudiant, etc.), dans des habitations mobiles (caravanes, péniches, etc.) ou qui sont sans abri. Cette spécificité méthodologique peut entraîner des biais importants lorsqu'il s'agit d'étudier les jeunes qui sont particulièrement concernés par des formes d'habitats collectifs types internat, résidences étudiantes, foyers de jeunes travailleurs ou autres. Afin de combler cet angle mort des statistiques sur la jeunesse, l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ), menée par l'INSEE et la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), a mis en place un mode de collecte incluant les logements collectifs (hors établissements religieux ou pénitentiaires). Elle permet de voir qu'en 2014 ce mode d'habitat concerne 7,2 % des 18-24 ans que cela soit en tant que résidence principale ou résidence secondaire (Castell *et al.*, 2016a). Parmi ces jeunes, 29 % vivent en internat, 40 % en résidence universitaire, 13 % en gendarmerie ou établissement militaire, et 18 % habitent dans d'autres types de communautés (établissements sanitaires et sociaux, FJT, structures Adoma, etc.). Toutefois, l'échantillon sur cette population étant relativement réduit,³⁷ il est difficile de mettre en œuvre des analyses statistiques détaillées suffisamment solides, et plus particulièrement de réaliser des traitements uniquement sur les jeunes résidant dans un type de structures comme les foyers de jeunes travailleurs. Une autre source statistique sur les FJT est l'enquête auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) qui est coordonnée par la DREES. Elle s'intéresse aux activités et publics de certaines structures, dont les foyers de jeunes travailleurs. Cependant, les analyses et données publiées agrègent souvent plusieurs types d'établissements et/ou excluent les FJT (Pliquet, 2019). Seulement une étude menée par la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) d'Île-de-France a mobilisé cette enquête pour apporter quelques éléments chiffrés sur les foyers de la région (DRIHL IDF, 2017). Enfin, l'UNHAJ met en place des observatoires régionaux qui produisent des données, mais celles-ci concernent uniquement certains territoires et seulement des structures adhérentes à l'UNHAJ. Par conséquent, la présente étude vise à apporter des éléments, qualitatifs et chiffrés, sur les jeunes habitant en FJT afin de mieux comprendre cette jeunesse qui a été insuffisamment explorée.

³⁷ Un échantillon de 1 000 jeunes résidant dans ces communautés a été constitué.

Saisir des parcours de vie et des manières d'habiter

Nous avons identifié dans la littérature un manque de travaux autour des parcours des résident·es en FJT. Cette lacune nous a par ailleurs été soulignée par les acteurs rencontrés lors de l'enquête, qui déplorent notamment le fait de ne pas savoir ce que deviennent les jeunes qui partent du foyer. La seule étude qui semble avoir adopté une approche longitudinale a été réalisée par l'Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde (2014). Elle a permis de mettre en évidence la pluralité des trajectoires de jeunes vivant dans des résidences Habitat Jeunes à l'échelle d'un territoire, la Gironde. Elle reconstitue les parcours des jeunes avant leur entrée dans la résidence et pendant leur séjour dans le foyer, mais elle ne s'intéresse pas à ce que les jeunes peuvent vivre durant « l'après-FJT. La démarche mettant l'accent sur les dynamiques des parcours juvéniles mérite d'être poursuivie et surtout approfondie. Étant particulièrement sujette aux mouvements, transitions ou bifurcations, cette période peut également être considérée comme un processus. La trajectoire des jeunes se construit au fil des expériences et événements dans différents domaines (famille, travail, études, loisirs, etc.) tout en s'inscrivant dans un certain contexte social ou institutionnel. Comme le présentent Valérie Becquet et Claire Bidart, il s'agit de répondre aux questions suivantes : « Comment les jeunes construisent-ils progressivement les étapes de leur insertion dans le monde social adulte ? Comment se différencient leurs trajectoires en fonction de leurs ressources, mais aussi de leurs expériences successives ? Comment interviennent, au fur et à mesure, les contextes, les politiques publiques, les événements, les entourages dans les orientations des jeunes et dans les modifications ou bifurcations éventuelles qu'elles connaissent ? Comment les dispositifs institutionnels marquent-ils les parcours, les projets et les transitions, comment aussi les usages qui en sont faits par les acteurs sociaux se distancient-ils de leurs objectifs initiaux ? » (Becquet, Bidart, 2013, p. 53).

Même s'il ne s'agit pas d'évaluer le « dispositif FJT » en déterminant l'effet, positif ou négatif sur les parcours des jeunes, nous examinerons la manière dont celui s'insère dans le cheminement des jeunes vers leur quête d'autonomie. Ainsi, pour le présenter de manière schématique, nous nous intéressons à trois séquences de la trajectoire des jeunes habitant en foyers de jeunes travailleurs et à la façon dont celles-ci s'articulent :

– **L'avant-FJT** : comment les jeunes ont-ils été amenés à vivre en foyer ? Dans quelle mesure l'entrée en foyer constitue-t-elle une bifurcation dans leurs parcours ? Quels événements marquants ont-ils connus ? Quelles ont été leurs trajectoires jusqu'alors ?

– **Pendant le FJT** : quels changements les jeunes connaissent pendant qu'ils résident au foyer ? Le FJT a-t-il constitué un obstacle ou un support dans ces éventuels mouvements ? Les jeunes investissent-ils le foyer ? Il s'agira notamment d'examiner comment les jeunes « habitent » le FJT. Cette notion d'habitat est plus large que le logement. Elle correspond à « l'ensemble des liens noués autour du logement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du logis. [...] L'habitat, le chez-soi, est doté de caractéristiques symboliques et identitaires : il affirme une position sociale, un rôle à tenir, un statut » (Fijalkow, 2011, p. 3). Existe-t-il plusieurs manières d'habiter en FJT ?

– **L'après-FJT** : dans quelles conditions s'est déroulé le départ du foyer ? Comment les jeunes l'ont-ils envisagé ? Leur situation a-t-elle évolué depuis leur départ ?

L'analyse de ces parcours ne se cantonne pas uniquement à la dimension résidentielle, mais étudie l'imbrication des différentes sphères de la vie des jeunes (parcours professionnel, scolaire, familial,

d'immigration, etc.). De même, elle tient compte à la fois des réalités objectives et des dimensions subjectives (regard des jeunes sur leur situation actuelle et passée, manière de voir leur avenir, etc.).

Un contexte sociopolitique et économique difficile pour la jeunesse

Notre recherche se déroule dans un contexte particulier pour la jeunesse à savoir celui d'un remaniement d'une partie des aides et droits sociaux et surtout celui de l'épidémie de Covid-19 et de la crise socio-économique qui en découle. Si cette recherche ne prétend pas évaluer les effets des réformes politiques ou de la crise sanitaire sur la jeunesse enquêtée, elle permettra tout du moins de mettre à jour quelques observations et quelques pistes de réflexion.

Une série de réformes a particulièrement touché les jeunes ces dernières années, et d'autres mesures risquent dans les années à venir d'avoir des conséquences importantes sur eux. Alors que les jeunes sont déjà vulnérables du fait de leur exclusion d'une partie de la protection sociale (Chevalier, 2016), notamment de la protection minimale contre la pauvreté permise par le RSA, ces mesures risquent de remettre en cause les quelques ressources et aides auxquels les jeunes peuvent prétendre et, en fin de compte, aggraver leur situation financière.

▪ **Une baisse de cinq euros et le calcul en temps réel des APL**

Tout d'abord, la baisse des aides au logement à hauteur de 5 € par mois, soit environ 60 € annuels³⁸, décidée pour des raisons budgétaires complique l'accès à l'indépendance résidentielle des jeunes. En effet, ces aides ont un rôle non négligeable dans la décohabitation d'une partie des jeunes. Elles font partie d'une des rares allocations individualisées dans un système profondément familialiste dans lequel la solidarité nationale intervient uniquement si la famille ne peut pas soutenir ses jeunes (Chevalier, 2016) : elles sont calculées en fonction de la situation et des ressources des jeunes et leur sont directement versées. Elles représentent dès lors un appui financier pour que les jeunes disposant de ressources limitées soient capables de supporter les dépenses liées à un logement. Réduire leur montant, même de 5 euros, peut fragiliser des jeunes décohabitants, dont le budget restreint couvre difficilement ces dépenses. En outre, les aides au logement ont connu depuis janvier 2021 une réforme profonde de leur mode de calcul. Auparavant celui-ci se basait sur les revenus perçus deux ans auparavant (n-2), la « contemporanéisation » des allocations (c'est-à-dire un calcul en temps réel) se traduit désormais par la prise en compte des ressources touchées au cours des 12 derniers mois (n), dont le montant est actualisé chaque trimestre en fonction des revenus perçus au cours des trois derniers mois. Cette réforme a connu quelques ajustements depuis sa mise en application. Le premier consiste à créer un « forfait étudiant », qui garantit un minimum d'APL pour ce public. Le second propose un système d'abattement fiscal élargi aux jeunes en contrat de professionnalisation, déjà opérationnel pour les apprentis. Ainsi, pour les étudiant·es (salarié·es ou non), apprenti·es et jeunes en contrat de professionnalisation les pertes sont censées être limitées. Toutefois, pour les jeunes qui ne sont plus en étude, soit environ la moitié des 18-24 ans (Portela, Raynaud, 2019b), cette réforme a des conséquences importantes. D'après une étude d'impact de la réforme des APL réalisée par l'UNHAJ sur les jeunes logés dans son réseau, ces derniers ont subi en moyenne une baisse de 38,50 € d'APL par mois. Mais, cette perte est beaucoup plus forte chez les jeunes actifs dont les revenus sont proches du SMIC (entre 800 et 1 300 €) : leur allocation a diminué en moyenne de 95 € par mois. Par conséquent, la réforme vient avant tout pénaliser des jeunes en emploi avec des ressources limitées, dont

³⁸ Entre 2017 et 2018, on a enregistré une baisse importante des dépenses relatives aux aides au logement. Cette diminution a été de 5,7 % (Cazain *et al.*, 2019).

les trajectoires ne sont « pas nécessairement linéaires, les rendant d'autant plus vulnérables pour accéder au logement » (UNHAJ, 2020, p. 9).

▪ **Un durcissement des droits à l'indemnisation chômage**

À la « contemporanéisation » des APL s'ajoute la réforme de l'assurance chômage. Les réformes successives entamées depuis 2009 ont entraîné un affaiblissement des droits et indemnités, en particulier pour les personnes qui connaissent des périodes d'emploi discontinues. Le premier volet de la réforme de 2019, appliqué depuis novembre 2019, modifie les conditions d'accès à l'indemnisation, le rechargement des droits, la dégressivité de l'allocation et l'indemnisation élargie à de nouveaux publics, sous des conditions strictes – les travailleurs indépendants et les démissionnaires poursuivant un projet de reconversion professionnelle. Désormais pour ouvrir des droits à l'indemnisation chômage, il faut avoir cotisé plus longtemps (6 mois contre 4 mois auparavant) et sur une période plus réduite (24 semaines au lieu de 28). Un second volet de cette réforme prévoit un changement des modalités de calcul des allocations³⁹. La méthode reposant sur le salaire journalier de référence (salaires moyens perçus par jour travaillé) serait abandonnée pour une moyenne de revenus sur une période donnée, qui comprend à la fois les jours travaillés (salaires) et les jours chômés (qui sont associés à des revenus nuls). Mécaniquement, ce nouveau mode de calcul induirait une baisse des indemnités notamment pour les travailleurs précaires. D'après le gouvernement, cette réduction serait compensée par un allongement de la durée de couverture des droits. Cependant, des simulations montrent que cet allongement serait insuffisant pour contrebalancer la perte d'indemnités. Avec cette réforme, le passé d'emploi jouerait un rôle croissant dans la couverture et l'indemnisation des demandeurs d'emploi (Grégoire *et al.*, 2020). Une étude de l'impact de la réforme réalisée par l'UNEDIC (2019) montre que les jeunes subiraient davantage les conséquences de la réforme de l'assurance chômage que les autres catégories de la population. Alors que les moins de 25 ans pèsent 24 % parmi l'ensemble des allocataires, ils représentent 32 % des allocataires qui seraient affectés par une réduction de la durée de droits ou une ouverture retardée des droits. De même, 30 % d'entre eux verraient leurs indemnités baisser à la suite du changement de méthode de calcul.

Ce détour par les réformes montre à quel point le contexte socio-économique dans lequel évoluent les jeunes rencontrés est difficile et pèse sur leur insertion sociale et professionnelle. À ces réformes succède la crise du Covid-19 avec ses conséquences sur l'emploi, les conditions d'éducation, les sociabilités et l'accès aux soins sur lesquelles nous reviendrons.

Plan du rapport

Ce rapport se compose d'un premier chapitre introductif qui présente le protocole d'enquête et le fonctionnement général des deux foyers dans lesquels nous avons enquêté. S'ensuivent deux parties principales.

La première s'intitule « Qui sont les jeunes hébergés en FJT ? » Elle consiste, d'après des données quantitatives (chapitre 2) et qualitatives (chapitre 3), à décrire et analyser les caractéristiques sociales de ces jeunes. Elle vient notamment discuter le principe de mixité et de brassage social, deux principes au

³⁹ Sa mise en application était initialement prévue pour avril 2020. Par la suite, elle est repoussée à juillet 2021 du fait de la crise sanitaire, puis en août 2021 le Conseil d'État procède à sa suspension du fait d'une situation économique jugée trop incertaine (www.conseil-etat.fr/actualites/actualites/assurance-chomage-les-nouvelles-regles-de-calcul-de-l-allocation-sont-suspendues).

cœur de la philosophie d'intervention des FJT et de l'UNHAJ. **Dans quelle mesure ce principe est-il appliqué au sein de ces structures ?**

Pour compléter ces données, nous nous sommes intéressées dans une seconde partie à l'expérience vécue par les jeunes au sein des FJT et à leurs conditions de vie. Au cours du chapitre 4, nous avons été particulièrement attentives à la manière dont ces jeunes se représentent l'habitat dans lequel ils vivent et les manières dont ils se l'approprient. S'ils le considèrent tous comme un logement provisoire, certains ont un rapport positif à cet habitat alors que d'autres ne le considèrent pas comme « un vrai chez-soi ». Pour en comprendre les raisons, il faut également rendre compte de leur rapport au travail et de leurs conditions d'emploi, souvent précaires (chapitre 5) ainsi que de leur rapport aux aides sociales qui, pour une partie d'entre eux, s'inscrit dans des parcours hyperinstitutionnalisés (chapitre 6).

Enfin, le dernier chapitre (7) expose des premiers éléments qualitatifs à propos de l'expérience des confinements et de la crise sanitaire que nous traversons. Ce chapitre analyse les très fortes disparités qui existent entre les jeunes hébergés en FJT, que ce soit au niveau de leurs ressources économiques, dans leur manière de gérer l'incertitude, de maîtriser le temps ou de prendre soin d'eux-mêmes. Si certain-es y perdent beaucoup, d'autres sont davantage doté-es socialement et économiquement pour faire face à la crise.

Chapitre 1. Méthodes et conditions d'enquête

Afin d'analyser les parcours des jeunes hébergés en FJT et leur expérience de ce type d'habitat, nous avons mis place, en partenariat avec l'UNHAJ, un protocole d'enquête articulant deux démarches d'administration de la preuve : la première est quantitative et repose sur l'analyse de données fournies par l'UNHAJ. La seconde est qualitative et rassemble 48 entretiens menés auprès de jeunes hébergés dans des FJT franciliens ainsi qu'auprès des professionnel·les de ces foyers.

Mobiliser ces deux démarches, quantitatives et qualitatives, a pour ambition de saisir au mieux une réalité complexe. En déployant différentes approches, nous pouvons l'examiner selon différents niveaux d'analyse et donc capter, comprendre ou expliquer des mécanismes qui auraient pu nous échapper si nous nous étions contentées d'une seule méthode. Démarches qualitative et quantitative ont chacune leurs propres apports et limites : il ne s'agit pas de les opposer ou que l'une serve à confirmer l'autre, mais de les déployer de manière à ce qu'elles soient complémentaires. Comme Anselm Strauss et Barney Glaser le soulignaient, « il n'y a pas d'antagonisme fondamental entre les objectifs et les capacités des méthodes et des données qualitatives et quantitatives [...] les deux formes de données sont nécessaires, non pas pour tester des données qualitatives à partir de données quantitatives, mais de façon complémentaire, comme vérification réciproque et [...] comme [une mise en] formes différentes de données portant sur le même sujet. Lorsqu'on les compare, chacune contribue à produire de la théorie » (1967, p. 103-104). Si l'analyse des données statistiques permet d'établir des constats sur une population assez large et de faire surgir des relations entre caractéristiques des jeunes, leurs parcours et le type de séjour dans le FJT, les entretiens réalisés auprès des jeunes permettent de mettre en évidence le sens qu'ils donnent à leurs parcours, d'examiner des réalités ou des profils de jeunes inexplorables par les statistiques. Ainsi, nous sommes en mesure d'appréhender, selon un « jeu d'échelle » (Dietrich *et al.*, 2010) les parcours des jeunes et leurs expériences du foyer (Dubet, 1994).

1. Un partenariat avec l'UNHAJ

Cette recherche a été élaborée et conduite en collaboration avec l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ), un acteur prédominant aujourd'hui dans le champ des FJT. Mouvement d'éducation populaire, l'UNHAJ vise à « contribuer à la socialisation et l'émancipation des jeunes adultes, en créant les conditions pour que les jeunes accueillis ou logés construisent leur entrée dans la vie adulte et citoyenne, à partir de la possibilité d'habiter les territoires dans lesquels ils vivent »⁴⁰. Pour ce faire, elle se dote essentiellement de deux missions. D'une part, elle accompagne ses membres dans la réalisation de projets, par exemple en leur mettant à disposition des ressources (formations, diffusion de guides, etc.). D'autre part, elle prend part au débat public et à l'élaboration des politiques de jeunesse. Cette double ambition repose à la fois sur une analyse fine de la jeunesse, notamment de ses besoins, et sur la définition d'une position commune à l'ensemble de ses adhérents.

L'union compte près de 300 adhérents. La très grande majorité sont des associations⁴¹. Ces adhérents sont porteurs de ce que l'UNHAJ appelle des « projets Habitat Jeunes » qui sont implantés sur près de 680 sites

⁴⁰ Motion d'orientation UNHAJ 2016-2020, « Habitat Jeunes : réussir les transitions » (www.habitatjeunes.org/wp-content/uploads/2020/07/Motion_d_orientation.pdf).

⁴¹ En 2016, 303 personnes morales adhèrent à l'UNHAJ, 91 % d'entre elles sont des associations (UNHAJ, 2018a).

répartis sur une large partie du territoire métropolitain ou ultramarin (Figure 1) et qui s'adressent aux 16-30 ans. Ils proposent deux types de services, qui peuvent se recouper au sein d'une même structure :

- Ils offrent des solutions de logement pour les jeunes. Les structures peuvent directement détenir des logements ou bien elles les gèrent sans en être propriétaires (par exemple, sous-location auprès d'autres établissements comme des organismes HLM).

- Ils mènent des actions envers les jeunes pour faciliter leur accès au logement autonome (accueil, mise à disposition d'informations, orientation vers d'autres structures ou aides adaptées à leurs besoins et situations, etc.). Cela passe notamment par des entretiens individuels, l'organisation d'animations collectives (réunions d'information, ateliers de recherche de logements, etc.) ou la diffusion d'informations. Ces actions sont en particulier portées par ce que l'UNHAJ nomme des services habitat pour les jeunes (SHAJ) qui sont notamment composés des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ).

Ainsi, tous les adhérents UNHAJ ne sont pas adossés à une offre de logement. Certains proposent uniquement des actions d'accueil, d'information ou d'orientation (par exemple, les CLLAJ). De même, les membres qui proposent des logements peuvent également déployer des actions parallèles à destination de jeunes qui ne sont pas hébergés dans leur structure. En tout, en 2016, 303 personnes morales adhèrent à l'Union : elles gèrent 344 résidences et 26 services d'accompagnement vers le logement, ces derniers étant majoritairement des CLLAJ (UNHAJ, 2018a).

FIGURE 1. IMPLANTATIONS DES PROJETS HABITAT JEUNES EN 2020



Source : carte réalisée par l'UNHAJ, janvier 2020 (UNHAJ, 2020).

En 2020, l'offre Habitat Jeunes compte au total 44 500 logements, dont 40 000 gérés directement par les membres de l'UNHAJ et 4 500 mis à disposition dans le cadre d'une médiation locative (UNHAJ, 2020). Ce parc de logements a permis d'héberger près de 90 000 jeunes. Il s'agit en grande partie de logements de petite taille, c'est-à-dire des T1, T1' ou T1 bis (83 %). Par ailleurs, les logements gérés directement par les adhérent·es sont majoritairement de type résidences sociales-FJT (UNHAJ, 2018a).

2. L'enquête quantitative

En 2015, l'UNHAJ a déployé un système d'information⁴² auprès de son réseau Habitat Jeunes. Le système d'information Habitat Jeunes (abrégé SIHAJ) est avant tout une plateforme à destination des adhérents de l'Union et qui met à leur disposition une série d'outils pour les aider à gérer et piloter leurs activités quotidiennes (facturation, traitement des demandes adressées aux structures, gestion des dossiers CAF, etc.). Les informations renseignées par les établissements alimentent une base de données qui permet de réaliser des analyses statistiques, notamment sur leurs jeunes résidents. Le volet quantitatif de notre étude repose sur l'exploitation de ces données.

SIHAJ recueille des données dites « administratives ». Mobiliser ce type de matériau dans le cadre d'une recherche en sciences sociales s'accompagne d'enjeux et contraintes particuliers. « Toute statistique est une construction » (Thélot, 1986, p. 67), au sens où elle est le produit, entre autres, d'objectifs (pourquoi les données sont-elles collectées ?) ainsi que de procédures de récolte, d'enregistrement et de codification (comment sont-elles collectées et traitées ?). Par conséquent, les statistiques ne peuvent pas être considérées comme le reflet neutre et objectif de la réalité, mais plutôt comme des « mises en forme du monde, parmi d'autres » dépendantes de méthodes de mesure (Desrosières⁴³, 2011, p. 15). Un même fait sera observé, objectivé et analysé différemment selon l'appareil statistique mis en œuvre (questionnaire en face à face, informations renseignées par une structure, etc.). C'est pourquoi une partie du travail du chercheur ou de la chercheuse est d'interroger son matériau quantitatif pour, d'une part, déterminer la manière de le traiter et, d'autre part, être conscient de ce que leurs chiffres disent et de ce qu'ils ne disent pas. Cette tâche est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de travailler sur des données administratives récupérées auprès d'organisations (administrations publiques, associations, entreprises, etc.) puisque le ou la chercheur·euse n'a pas la main sur le processus de récolte et que celui-ci répond la plupart du temps à des logiques de gestion ou de pilotage éloignées de celles du monde de la recherche⁴⁴. Comme le souligne Howard Becker à propos des données collectées par l'État auprès de ses administrations, cette récolte répond d'abord aux besoins et objectifs de l'institution (rendre compte de l'activité pour l'évaluer ou mieux l'organiser, communiquer sur leurs actions, etc.), mais aussi à ceux des agents chargés de l'enregistrement⁴⁵. Il invite alors à la prudence et « à ne pas accepter

⁴² Un système d'information peut se définir comme un ensemble structuré qui regroupe des ressources permettant entre autres de collecter, stocker, manipuler, échanger et analyser les informations d'une organisation. Ce système répond à une série d'objectifs qui peuvent être de natures diverses (automatiser de tâches, partager des informations, connaître l'activité de l'organisation, formuler des stratégies, etc.) (Reix *et al.*, 2016).

⁴³ Propos recueillis par Christian Mouhanna.

⁴⁴ Au contraire, dans le cadre d'une enquête quantitative avec création et passation de questionnaire, l'équipe de recherche élabore et maîtrise l'enregistrement de la donnée. En amont de leur traitement, les chercheurs font en sorte qu'elle soit en adéquation avec les objectifs de leur étude (circonscription de la population observée, choix et formulation des questions, etc.) (Singly, 2020).

⁴⁵ À ce sujet, il développe l'exemple des policiers qui peuvent être amenés à davantage enregistrer certains types de crimes ou délits afin de faciliter leur vie professionnelle (priorité donnée à la lutte contre le trafic de drogues, privilégier certains motifs d'inculpation pour augmenter les chances de condamnation, etc.).

d'emblée [...] les chiffres officiels comme des preuves, sans avoir mené une réflexion critique et de minutieuses vérifications, tenant compte de ce que ceux qui les produisent entendent maximiser » (Becker, 2020, p. 137). Claude Lafabrègue, qui analyse les fichiers de fédérations sportives, souligne lui aussi la nécessité de « commencer par un examen minutieux du processus social de fabrication des données [...] [afin] de cerner la signification des données et, par conséquent, de déterminer à quel usage scientifique celles-ci sont susceptibles de se prêter. Si cette précaution est de rigueur quand les matériaux à traiter ont été collectés par des instituts nationaux, elle s'impose avec encore plus d'acuité lorsqu'ils ont été produits par une administration privée et pour les nécessités de sa propre gestion » (Lafabrègue, 2005, p. 2). Si ce type de méthodologie tend à complexifier le travail du chercheur qui doit être particulièrement attentif à la nature des données qu'il traite et les articuler avec ses finalités de recherche, cela ne signifie pas que les analyses produites sont nécessairement de qualité moindre. Elles peuvent représenter une véritable richesse, car elles donnent accès à des informations difficiles à saisir à travers d'autres types d'enquêtes (interrogation de l'ensemble d'une population, données plus fiables, car non déclaratives, etc.).

Concernant la base de données SIHAJ, deux éléments jouent un rôle déterminant dans la nature de ses observations, et par extension, dans notre manière de les traiter dans cette étude. D'abord, la majorité des informations SIHAJ sur les résident·es Habitat Jeunes ne sont pas directement renseignées par les jeunes. Ce sont les équipes des structures qui se chargent d'enregistrer leurs situations. Elles correspondent donc aux informations accessibles aux professionnel·les, c'est-à-dire celles que les jeunes acceptent de leur transmettre. Par ailleurs, elles reflètent avant tout le regard que la personne qui s'occupe de l'enregistrement dans SIHAJ porte sur les jeunes résident·es et sa manière de les classer dans les catégories proposées par la plateforme. Ensuite, pour ces établissements, l'utilisation de SIHAJ répond principalement à une logique de gestion, et moins à une logique de connaissance du public accueilli. Les équipes privilégient dès lors l'enregistrement d'informations qu'elles estiment utiles et nécessaires à l'usage des outils proposés par la plateforme. Concrètement cela se traduit par des taux d'informations manquantes plus élevés pour certaines variables. L'exemple le plus parlant concerne la possession du permis de conduire. Si SIHAJ permet d'enregistrer cette donnée, elle est peu pertinente dans la gestion quotidienne des structures. Donc, les professionnel·les prennent relativement peu souvent la peine de la renseigner. En revanche, d'autres données, comme la situation d'activité du jeune, sa situation résidentielle avant sa prise en charge ou le montant de ses ressources sont davantage entrées dans le système, car elles répondent à un besoin de la structure soit en termes de pilotage (comme connaître le public qu'elle loge pour calculer la prestation CAF à laquelle elle peut prétendre) ou de gestion (établir et suivre les dossiers CAF, préparer le dossier pour le passage en commission d'attribution, facturation de la redevance, etc.). Dans la même perspective, les informations sont très probablement le reflet des pratiques ou stratégies des professionnel·les des établissements Habitat Jeunes. Entre autres, les situations des jeunes peu renseignées sont liées à des périodes de logement, au sein de la structure, plus courtes que la moyenne. Cette relation s'explique sûrement par le fait que les équipes n'ont pas nécessairement eu le temps de récolter ces renseignements auprès du jeune avant son départ, ou, sachant qu'il serait logé seulement brièvement, elles jugent inutiles de prendre le temps d'enregistrer de manière détaillée sa situation⁴⁶.

⁴⁶ Nous pouvons même faire l'hypothèse que certain·es professionnel·les ne prennent pas la peine d'enregistrer ces jeunes dans SIHAJ : les jeunes qui sont logés pour des durées courtes sont ainsi très certainement sous-représentés dans les données par rapport à la réalité.

De plus, la base de données recense les « séjours » (terminologie utilisée par l'UNHAJ et les équipes SIHAJ) réalisés par des jeunes dans les structures Habitat Jeunes utilisatrices de SIHAJ au moment de l'extraction des données (fin mai 2020). Un séjour est associé à un logement et à au moins un jeune. Un même séjour peut concerner plusieurs jeunes (cas de partage d'un logement entre conjoints, frères/sœurs, etc.). Une partie des informations récoltées font référence au séjour (date de début et de fin, nombre de jeunes associés à ce séjour, « séjour fractionné » ou non, etc.), tandis que d'autres sont propres à chaque jeune (âge, sexe, situation d'activité, etc.). Ces données individuelles sont récoltées lors de leur entrée dans le logement et lors de leur sortie de celui-ci (si le séjour est achevé).

Depuis la création de SIHAJ, l'UNHAJ s'efforce de diffuser cet outil à l'ensemble de ses membres. Son déploiement a été progressif et est toujours en cours. Le nombre de structures utilisatrices a augmenté au fil des années. En 2019, 132 établissements l'utilisent, ce qui représente seulement une partie des structures gérées par les adhérents UNHAJ (UNHAJ, 2019). Ces utilisateurs SIHAJ sont inégalement répartis sur l'ensemble de la France : certaines régions en comptent peu, voire n'en comptent pas (voir *infra*). Ainsi, les données que nous mobilisons ne sont représentatives ni de l'ensemble des foyers de jeunes travailleurs, puisqu'elles concernent uniquement les membres de l'UNHAJ, ni de l'ensemble des adhérents de l'Union, puisqu'elles portent seulement sur une fraction d'entre eux. Les analyses que nous présentons ne sont donc pas généralisables à la totalité des FJT ou à la totalité des structures Habitat Jeunes.

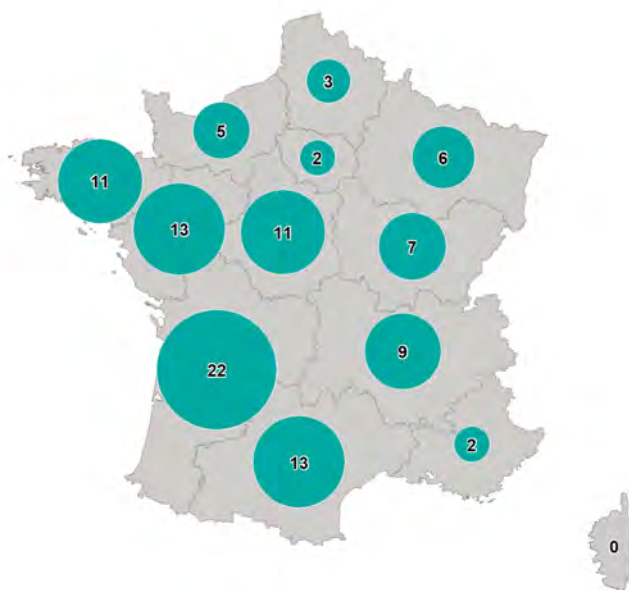
Cette étude porte sur les jeunes qui ont logé au moins une nuit dans une résidence ou service Habitat Jeunes qui utilise la plateforme SIHAJ, entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019⁴⁷. Cela représente au total près de 42 000 jeunes pris en charge par 104 structures. Une grande partie d'entre elles propose des logements agréés FJT (86 %). Elles sont 23 % à posséder d'autres types d'agréments ou de conventions (CHRS, CPH, CADA, MECS, etc.)⁴⁸ qui peuvent être cumulés avec l'agrément FJT. De même, 80 % proposent des logements en tant que résidence sociale. La très grande majorité de ces structures proposent des logements collectifs (97 %), mais elles sont aussi 58 % à disposer de logements en diffus⁴⁹. Ces résidences ou services Habitat Jeunes se situent en France métropolitaine (figure 2, page suivante). Les régions de l'ouest de la France sont surreprésentées dans la base de données. Entre autres, 22 % des structures se situent en Nouvelle-Aquitaine, 13 % sont en Occitanie et 13 % en Pays de la Loire. En revanche, d'autres régions sont peu ou pas représentées : nous n'avons aucune structure en Corse, seulement 2 en Île-de-France et 2 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces importantes disparités ne nous permettent pas de réaliser des analyses territoriales.

⁴⁷ La période d'hébergement n'est pas strictement cantonnée à ces deux dates. En d'autres termes, la date d'arrivée ou de départ dans la structure peut avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2018 ou après le 31 décembre 2019.

⁴⁸ CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale ; CPH : centre provisoire d'hébergement ; CADA : centre d'accueil de demandeurs d'asile ; MECS : maison d'enfants à caractère social.

⁴⁹ Les structures proposant exclusivement des logements en diffus sont rares. La majeure partie combine ce type de logements avec une offre de logements collectifs.

FIGURE 2. NOMBRE DE STRUCTURES HABITAT JEUNES UTILISANT SIHAJ DANS CHAQUE RÉGION



Source : UNHAJ, SIHAJ.

Une partie des analyses, notamment celles portant sur le temps passé dans la structure Habitat Jeunes, ont été réalisées sur un échantillon plus réduit. Elles tiennent uniquement compte des jeunes qui sont partis du logement au moment de l'extraction des données SIHAJ (fin mai 2020). Cela concerne 57 % d'entre eux, soit environ 24 000 individus.

Ce traitement statistique a été complété dans un second temps par une enquête qualitative, dont l'objectif a consisté à caractériser les jeunes hébergés en FJT en analysant l'ensemble de leurs parcours, les raisons de leur arrivée en FJT ainsi que leurs conditions de vie et la manière dont ils s'approprient cet habitat.

3. L'enquête qualitative

Nous avons enquêté au sein de deux foyers de jeunes travailleurs aux caractéristiques différentes. Pendant 7 mois, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs en face à face au sein du foyer Les Lilas situé en Île-de-France, dans la zone industrielle d'une ville de 11 000 habitant·es à 40 kilomètres de Paris. Puis dans un second temps, dès septembre 2020, du fait des consignes sanitaires pour enrayer l'épidémie de coronavirus, nous avons enquêté à distance auprès des jeunes et des professionnel·les d'un FJT parisien, qui a la particularité d'être jumelé à une maison des jeunes et de la culture (MJC) et de disposer d'une infrastructure importante et neuve. Les deux foyers franciliens dans lesquels nous avons enquêté sont distincts tant du point de vue de l'emplacement géographique, de l'infrastructure dont ils disposent, du nombre d'intervenant·es constituant les équipes et des profils des jeunes accueillis.

Deux foyers aux caractéristiques différentes

▪ **Les Lilas, un foyer au milieu d'une zone industrielle**

Cette structure se compose de 77 logements, 57 « T1 » (des studios) destinés aux jeunes seuls (allant de 15 à 18 m²) et 20 « T1 bis » (des deux pièces) pour les jeunes (en couple ou non) avec enfants (allant d'une surface de 30 à 35 m²). Chaque appartement est équipé d'une salle d'eau et d'une kitchenette, d'un lit, d'un bureau et de rangements. Les redevances sont de 343 euros par mois pour les plus petites surfaces et de 623 euros par mois pour les appartements les plus spacieux. Le foyer comporte également des parties communes, une salle polyvalente (salle de sports, espace parents-enfants) – peu fréquentée au moment de l'enquête, car le poste d'animateur socio-éducatif était vacant –, une laverie et un parking.

L'équipe encadrante comprend le directeur, une secrétaire (chargée notamment d'encaisser les redevances), une responsable d'accompagnement, une animatrice socio-éducative qui arrive dans l'équipe au moment où l'enquête de terrain s'achève, et un gardien. Ce dernier disposait d'un appartement dans lequel il vivait avec sa famille au sein du FJT. Depuis son départ, le FJT sous-traite une entreprise pour l'entretien des locaux et des urgences (oubli de clé par exemple ou fuite d'eau) de nuit comme de jour.

La responsable d'accompagnement reçoit le jeune au cours d'un premier rendez-vous pour évaluer sa situation et lui présenter le fonctionnement du FJT. À cette occasion, elle lui transmet un dossier d'admission qui sera soumis à une commission d'attribution. Régulièrement, des commissions d'attribution (7 en 2019) sont organisées pour étudier ces dossiers de demande d'admission (91 dossiers instruits en 2019). Les commissions regroupent différents partenaires (les administrateurs de l'association de laquelle dépend le FJT, la mission emploi insertion et l'association de prévention spécialisée de la ville...), elles fonctionnent alors comme des « magistratures sociales » (Astier, 2000), c'est-à-dire des espaces de délibération collective ayant à statuer sur les entrées dans le FJT notamment. Que ce soit au foyer Les Lilas ou aux Rosiers, les demandes d'admission peuvent être des candidatures libres ou des demandes proposées par des réservataires (c'est-à-dire des institutions qui réservent les places disponibles comme l'État ou la mairie).

Le foyer Les lilas est une ancienne résidence sociale gérée par une association loi 1901. C'est à partir de 2009 que cette structure a été agréée « foyer de jeunes travailleurs ». En 2011, l'établissement est agrandi et 45 nouveaux logements sont construits⁵⁰. Ce FJT dispose également de trois appartements sous convention d'allocation de logement temporaire d'au sein d'une résidence autonomie pour personnes âgées dépendantes. Cet établissement, contrairement au foyer Les Rosiers, accueille des familles monoparentales dont les situations se peuvent se caractériser par des difficultés d'emploi, de garde d'enfants et une grande précarité économique et sociale. D'après les estimations de l'équipe encadrante, un peu moins de 80 % des résident·es ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté (qui correspond à 60 % du revenu médian, soit 1 063 euros pour une personne seule en 2018).

⁵⁰ D'après le rapport d'activité du FJT Les Lilas 2019.



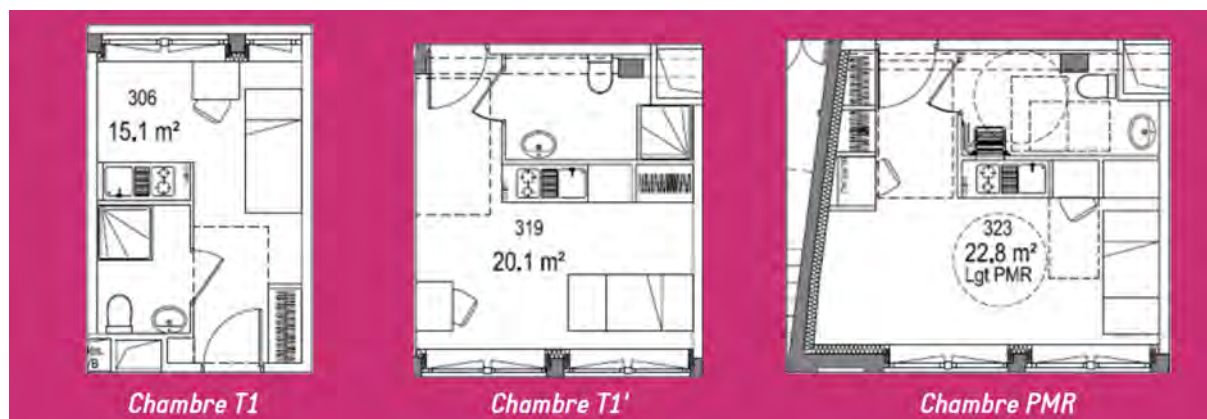
Photographies prises par les enquêtrices sur le terrain, foyer Les Lilas, septembre 2019.

▪ **Les Rosiers, un foyer parisien avec une infrastructure importante et neuve**

Le foyer Les Rosiers dépend d'une association qui gère également une MJC. Ce regroupement d'une MJC et d'un FJT s'inscrit dans un projet social ambitieux et récent à la frontière du champ l'éducation populaire (qui mise sur l'émancipation des jeunes par la culture, les loisirs et le sport) et de celui de l'insertion sociale et professionnelle (proposition d'un hébergement et d'un accompagnement collectif et individuel des jeunes).

Ce foyer propose 87 logements répartis sur 5 étages avec des redevances allant de 402 euros à 530 euros pour les appartements les plus grands. Trois types d'appartements sont proposés avec une surface variant de 15 m² à un peu moins de 23 m².

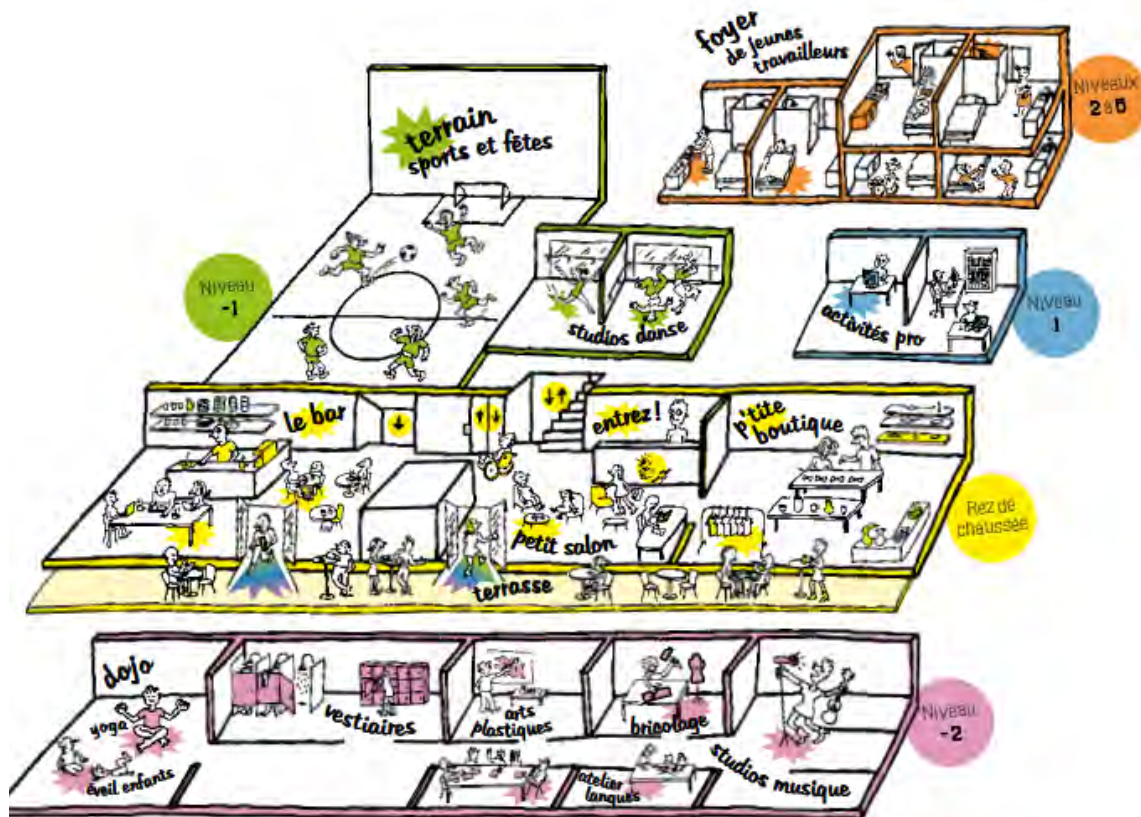
FIGURE 3. PLAN DES APPARTEMENTS PROPOSÉS PAR LE FOYER LES ROSIERS (DOCUMENT INTERNE)



L'équipe encadrante est importante comparativement à celle du foyer Les Lilas. Elle se compose d'une direction, d'une assistante de service social, d'une « assistante de gestion locative », d'une « déléguée à l'animation locale et culturelle », d'une « déléguée à la jeunesse », d'une animatrice, d'une agente d'accueil et d'une comptable (qui opère pour la MJC et le FJT). Les principaux réservataires sont l'État, la ville et Action logement.

Contrairement au foyer Les Lilas, ce FJT – qui a rouvert récemment – n'a pas mis en place de commissions d'attribution. Cette tâche revient pour l'instant à la direction qui accueille les jeunes individuellement en entretien d'admission. La direction a pour projet de mettre en place par la suite un processus de décision collégial.

FIGURE 4. PLAN DE LA STRUCTURE LES ROSIERS, DOCUMENT INTERNE



Du point de vue de l'infrastructure, l'association qui comprend le FJT et la MJC propose aux résident·es : deux salles de danse, une salle polyvalente dédiée à la pratique du sport et à d'autres animations, une boutique éphémère, des terrasses, un dojo pour la pratique du yoga, des studios de musique. À ces équipements s'ajoute une laverie collective munie d'un lave-linge et d'un sèche-linge pour l'ensemble des résident·es.

Les appartements ont été rénovés récemment. Chacun d'entre eux comprend : une salle d'eau avec un lavabo, une douche à l'italienne et des toilettes ; une kitchenette avec un évier, une plaque chauffante, réfrigérateur, un rangement cuisine (denrées et vaisselle) et un plan de travail ; un placard pour les vêtements ; un mobilier constitué d'un lit tiroirs avec chevet-étagères, bureau, chaise, luminaires et un accès réseau internet gratuit.

Trente-quatre jeunes rencontrés au cours de l'enquête

Au sein du foyer Les Lilas, entre juillet 2019 et janvier 2020, nous avons réalisé une première série d'entretiens semi-directifs auprès des « résident·es », dont l'objectif consistait à reconstituer leur parcours, les raisons qui les ont conduits au FJT, et à décrire leur expérience de ce logement. Nous avons abordé au cours de ces discussions leur parcours scolaire, leur situation professionnelle, leur vie conjugale et familiale, leur santé, leurs conditions de vie au FJT, leur mobilité. Au moment, où nous les rencontrons, certain·es sont là depuis seulement quelques semaines alors que d'autres sont hébergé·es au sein du FJT depuis plusieurs années (jusqu'à 5 ans). Une partie des entretiens s'est effectuée à

domicile ce qui nous a permis d'avoir accès aux conditions concrètes de vie et aux aménagements possibles au sein de ces appartements.

Entre huit mois et un an après cette première rencontre (entre septembre 2020 et décembre 2020), nous avons repris contact avec une dizaine de jeunes par téléphone. Ces entretiens téléphoniques ont permis de retracer leurs parcours au sein du FJT depuis ce dernier échange. Après avoir fait le point sur leur situation familiale, résidentielle et professionnelle, nous avons recueilli les premiers éléments sur l'expérience de la crise et du confinement, afin de développer une démarche longitudinale pour analyser les évolutions, les bifurcations qui caractérisent les parcours de ces jeunes (Dubar et Nicourd, 2017). Au sein du foyer Les Rosiers, entre septembre 2020 et février 2021, nous avons réalisé 14 entretiens auprès des jeunes par téléphone ou en visio.

À partir de ces entretiens réalisés dans les deux foyers, nous avons rédigé 34 portraits, qui ne sont pas tout à fait de simples illustrations de cas, ni des résumés d'entretien, mais qui rendent compte de logiques individuelles inscrites dans des processus sociaux. Pour reprendre les mots de Bernard Lahire (1995), « on aboutit donc à des écritures de configurations singulières ; écritures qui ne sont pas cependant isolées les unes des autres pour au moins deux raisons : d'une part, elles mettent en œuvre les mêmes orientations interprétatives et, d'autre part, chaque écriture de portrait a joué un rôle dans l'écriture de tous les autres portraits ».

Sur les 34 jeunes que nous avons rencontrés aux foyers Les Lilas et aux Rosiers, la plupart sont âgés de 25 ans. Le plus jeune a 19 ans, la plus âgée a 30 ans et a quitté le foyer quelque temps avant que nous la rencontrions. Elle se faisait appeler « l'ancienne ». Notre population d'enquête se compose de 19 femmes et de 15 hommes. Une grande partie de ces jeunes sont de nationalité étrangère, nés en Asie centrale, Afrique de l'Ouest, Afrique centrale ou au Maghreb. Certains se sont rendus de manière légale sur le territoire français, d'autres ont migré de manière illégale et très risquée (voir en annexe le tableau des caractéristiques sociales des enquêtés).

Six professionnel·les de l'habitat jeunes

Au foyer Les Lilas, nous avons réalisé des entretiens auprès de : la direction, la chargée d'accompagnement, la secrétaire chargée des encaissements des redevances et le gardien. Au foyer Les Rosiers, nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec la direction et une chargée d'accompagnement dont le CDD n'a pas été renouvelé.

Ces entretiens nous ont permis de comprendre le fonctionnement général des deux structures, la manière dont elles sélectionnent les jeunes qui entrent au foyer, ainsi que la manière dont elles se représentent les jeunes et leurs parcours.

Au total, nous avons donc réalisé 42 entretiens auprès des jeunes hébergés dans deux FJT franciliens et des professionnel·les qui les accompagnent.

Au cours des entretiens menés à la fois auprès des jeunes et des intervenant·es, il nous est apparu que les situations de jeunes avec des difficultés sociales et économiques graves étaient plus nombreuses au foyer Les Lilas qu'à celui des Rosiers qui accueille davantage de jeunes dont les situations sociales et économiques sont relativement stables et ne nécessitent pas un accompagnement renforcé. Cette distinction s'explique par différentes raisons :

- l'emplacement géographique, plus favorable pour le foyer Les Rosiers situé à Paris, permettant un accès aux transports en commun et à un bassin d'emploi important ;
- l'accueil des familles monoparentales pour le foyer Les Lilas dont les situations sont complexes et ancrées dans des difficultés économiques sociales depuis longtemps pour certaines situations ;
- ainsi que le contexte local et les partenariats entretenus par les FJT.

Ces distinctions nous ont ainsi permis d'avoir accès à des profils sociologiques de jeunes très différents et qui traduisent les tensions internes au FJT relatives à la sélection des publics et la manière d'accompagner ces différents profils.

C'est donc à partir d'une enquête qui mobilise une approche quantitative et qualitative que nous avons dans un premier temps cherché à décrire et analyser qui sont les jeunes hébergés en FJT.

PARTIE 1.

QUI SONT LES JEUNES HEBERGÉS EN FJT ?

« Pour accompagner les jeunes vers leur autonomie et leur émancipation, et faire face aux évolutions de leurs besoins et à ceux des territoires, les adhérents Habitat Jeunes ont développé des solutions multiformes en matière d'emploi, de formation, de santé, d'aide à la mobilité, de logement... Avec une volonté de mixité et de brassage social, ils ont adapté et diversifié leurs réponses locatives. » (Extrait du rapport annuel de l'UNHAJ, 2018.)

L'un des enjeux importants portés par l'UNHAJ consiste à assurer au sein des FJT la « mixité » des publics et un « brassage social ». Ce principe s'explique en partie par les injonctions des pouvoirs publics qui, à travers les textes réglementaires et les subventions, notamment celles de la CAF, poussent les foyers à diversifier la population qu'ils accueillent. Cette thématique du « brassage social » est apparue comme un leitmotiv au cours de nos rencontres auprès des responsables de l'association, mais également auprès des professionnel·les, certain·es insistant sur la diversité des profils (des étudiant·es, des travailleurs·euses) d'autres étant attentif·ives à une répartition équilibrée entre la présence d'hommes et de femmes au sein des FJT. Aussi, nous nous sommes efforcées dans un premier temps de qualifier socialement les jeunes hébergés en FJT et de soumettre à l'épreuve empirique le principe de la mixité et du brassage social porté par l'union. Qui sont les jeunes hébergés en FJT ?

L'objectif de cette première partie consistera donc à caractériser socialement ces jeunes pour mieux appréhender leur expérience du foyer et leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, nous nous appuierons sur l'exploitation quantitative des données administratives de l'UNHAJ et sur une enquête qualitative menée pendant un an et demi auprès de 34 jeunes hébergés au sein d'un FJT francilien, le foyer Les Lilas et au sein d'un FJT parisien, que nous avons nommé Les Rosiers.

Le chapitre 1 présente un tableau statistique général des caractéristiques sociales des jeunes hébergés en Habitat Jeunes. Ce tableau offre un aperçu d'ensemble des jeunes hébergés et de leurs caractéristiques sociales. Toutefois, du fait de la source de données mobilisée, les territoires y sont inégalement représentés. En particulier, la région Île-de-France est très peu examinée alors qu'elle constitue un territoire avec des spécificités du point de vue de la jeunesse (région démographiquement jeune, avec une population étudiante importante, des difficultés d'insertion professionnelle accrues pour les moins diplômés, etc.)⁵¹. C'est notamment pour contrebalancer ce manque de représentativité territoriale dans les analyses quantitatives que l'enquête qualitative a été volontairement menée en Île-de-France (chapitre 2).

⁵¹ Voir https://ile-de-france.drjcs.gov.fr/sites/ile-de-france.drjcs.gov.fr/IMG/pdf/jeunes_franciliens_2018_-_07.01.2019-1.pdf ; https://ile-de-france.drjcs.gov.fr/sites/ile-de-france.drjcs.gov.fr/IMG/pdf/Linsertion_professionnelle_des_jeunes_en_ile-de-france.pdf

Chapitre 2. Un portrait statistique des jeunes hébergés en FJT

Ce deuxième chapitre a pour objectif de décrire à partir de données quantitatives issues de l'UNHAJ les parcours et conditions de vie des jeunes hébergés en Habitat Jeunes. Plus précisément, ce volet quantitatif porte sur les jeunes qui ont logé au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019 dans une résidence ou service Habitat Jeunes qui utilise la plateforme SIHAJ⁵². Il examine les profils et parcours de près de 42 000 individus répartis dans 104 structures, dont la plupart proposent des logements agréés FJT (86 %).

Nous aborderons successivement les caractéristiques socio-économiques des résident·es Habitat Jeunes (1), leur situation résidentielle avant leur entrée dans le logement (2), leur temps de séjour (3) et les différentes logiques de recours à ce logement (4)

1. Caractéristiques socio-économiques des résident·es Habitat Jeunes

Les résident·es de l'Habitat Jeunes sont, d'après l'exploitation de SIHAJ, plutôt des hommes âgés d'une vingtaine d'années. Ils et elles sont en formation ou en emploi, ces caractéristiques correspondant à la cible visée par l'Union. De plus, leurs parcours scolaires sont marqués par des niveaux d'études modestes et des formations professionnelles. Enfin, ils et elles disposent de ressources économiques modestes issues surtout d'activités rémunérées.

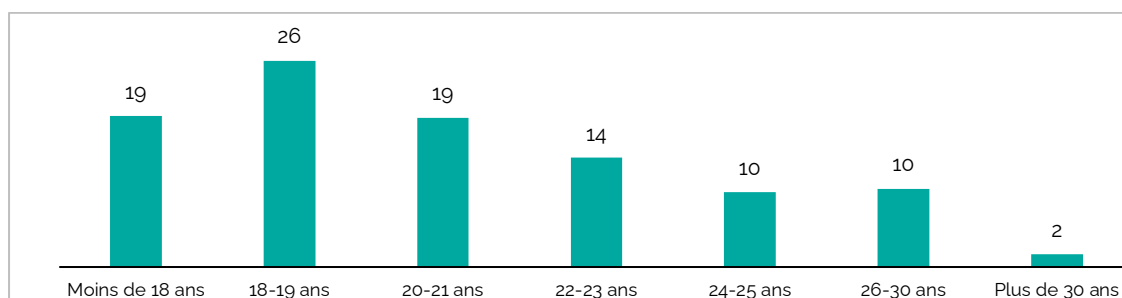
Un public plutôt jeune et masculin

Une grande partie du public Habitat Jeunes a aux alentours de 20 ans⁵³. Les 18-19 ans forment la tranche d'âge qui pèse le plus avec près d'un quart des jeunes. Ils sont 19 % à être mineurs et 19 % à avoir entre 20 et 21 ans (Figure 5, page suivante). Au-delà de 21 ans, le nombre de jeunes décroît progressivement. La tranche des 26-30 ans ne représente alors que 10 % des effectifs. Les jeunes âgés de plus de 30 ans sont minoritaires (2 %) puisque les établissements Habitat Jeunes s'adressent aux 16-30 ans.

⁵² Avant d'analyser les données de la base, nous avons réalisé des contrôles de cohérence notamment afin de corriger les anomalies ou valeurs aberrantes présentes et traiter les valeurs manquantes. Ce travail visait à fiabiliser les données, qui sont des informations « brutes » provenant directement des professionnel·les des établissements Habitat Jeunes. Parmi les corrections/retraitements réalisés, nous pouvons mentionner : exclusion de certains séjours anormalement longs (supérieur à 3 ans), modification de la date de fin de séjour pour qu'elle soit cohérente avec la durée du séjour, recalcul de l'âge des jeunes (information calculée par SIHAJ erronée et ne correspondant pas à la date de naissance renseignée), exclusion des jeunes dont l'âge est aberrant (car trop bas ou trop élevé, ou incohérent avec d'autres informations sur le jeune, par exemple jeunes de moins de 15 ans déclarés comme apprentis ou inscrits à Pôle emploi), recalcul du nombre de jeunes associés à un même séjour (information calculée par SIHAJ erronée et ne correspondant pas aux observations de la base), modification de la durée de séjour pour gérer les cas où la date de début de séjour est supérieure à la date de fin (valeur de durée négative dans SIHAJ), etc. Par ailleurs, dans le cadre des analyses, certaines variables ont été modifiées pour regrouper les modalités proposées dans SIHAJ (par exemple, regroupement en formation/en emploi/demandeurs d'emploi/sans activité ou autre pour la situation d'activité).

⁵³ L'âge correspond ici à l'âge du jeune lorsqu'il ou elle emménage dans le logement Habitat Jeunes.

FIGURE 5. ÂGE DES JEUNES À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)



Lecture : 19 % des jeunes qui habitent dans un logement Habitat Jeunes ont moins de 18 ans.

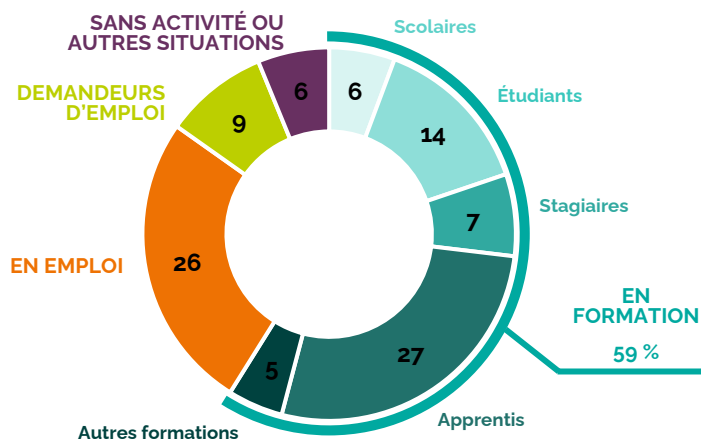
Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Cette population est majoritairement masculine : les hommes représentent près de 7 jeunes qui vivent dans un logement Habitat Jeunes sur 10. L'explication de cette surreprésentation masculine s'explique notamment par la présence importante d'apprentis, un statut qui, comme nous le verrons par la suite, concerne davantage les jeunes hommes. Le croisement entre âge et sexe montre que les hommes tendent à être plus jeunes que les femmes. La moyenne d'âge de ces dernières est de 21 ans alors qu'elle est de 20,5 ans pour les jeunes hommes. Cette moyenne d'âge plus basse découle notamment d'une part de jeunes hommes mineurs plus élevée comparée à celle des femmes (22 % *versus* 13 %).

Des jeunes qui sont surtout en formation ou en emploi

Au moment de leur entrée dans le logement Habitat Jeunes, près de 6 jeunes sur 10 sont en formation (Figure 6, page suivante). Plus précisément, 27 % sont en apprentissage, 14 % sont étudiant·es dans l'enseignement supérieur, 7 % stagiaires, 6 % scolarisés dans l'enseignement secondaire et enfin 5 % suivent un autre type de formation. Ainsi, les apprenti·es, qui représentent près d'un quart des jeunes, constituent un public particulièrement présent au sein des structures Habitat Jeunes. Ce constat est d'autant plus frappant que le taux d'apprentissage en population générale est beaucoup plus faible : seulement 5 % des 16-25 ans suivaient une formation en apprentissage en 2018-2019 (DEPP, 2020). À côté des apprenti·es, les jeunes qui occupent un emploi forment la deuxième catégorie qui pèse le plus dans le public Habitat Jeunes : ils représentent également un quart des effectifs. En revanche, les demandeurs d'emploi, les jeunes sans activité (maladie, parents au foyer, etc.) ou qui se trouvent dans d'autres types de situations sont minoritaires. Ils représentent respectivement 9 % et 6 % des jeunes. En définitive, cette population, caractérisée par une forte présence de jeunes en formation ou en emploi, correspond bien au public cible des foyers de jeunes travailleurs, à savoir les jeunes « en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle ».

FIGURE 6. ACTIVITÉS PRINCIPALES DES JEUNES À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)

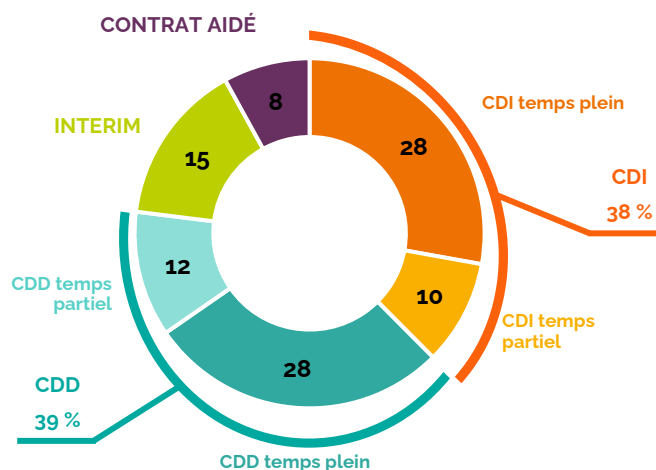


Lecture : 59 % des jeunes étaient en formation lors de leur entrée dans le logement Habitat Jeunes, dont 27 % en apprentissage.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Lorsqu'ils occupent un emploi, les jeunes sont le plus souvent dans des positions précaires. Seulement 38 % d'entre eux sont en CDI, dont 28 % à temps plein (Figure 7). La très grande majorité, à savoir près de 6 jeunes sur 10, est concernée par des formes atypiques d'emploi : 39 % ont un CDD, 15 % sont intérimaires et 8 % en contrat aidé. En comparaison avec les données nationales, les résident·es Habitat Jeunes semblent être plus touché·es par la précarité de l'emploi. En effet, en 2019, 45 % des 15-24 ans⁵⁴ en emploi occupaient un emploi à durée indéterminée (Jauneau, Vidalenc, 2020). Si parmi les jeunes en CDI ou CDD, le temps plein semble être la norme, le temps partiel touche tout de même 22 % d'entre eux.

FIGURE 7. STATUTS DES JEUNES EN EMPLOI À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)



Lecture : 38 % des jeunes en emploi lors de leur entrée dans le logement étaient en CDI, dont 28 % à temps plein.

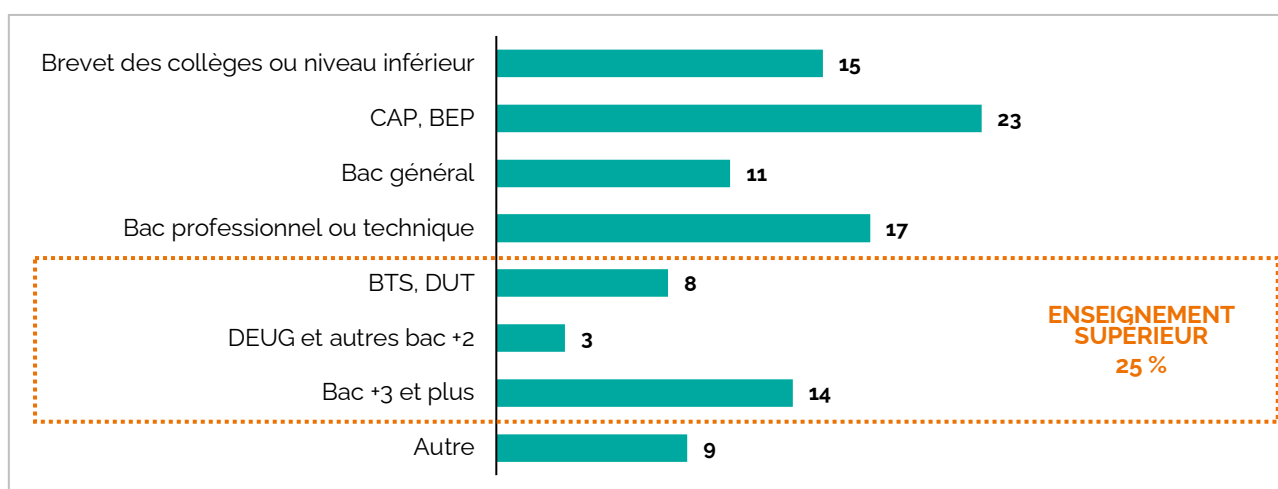
Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ ; jeunes en emploi lors de leur entrée dans le logement.

⁵⁴ Cette comparaison entre le public Habitat Jeunes et la population juvénile générale doit être considérée avec prudence puisque les chiffres ne portent pas sur les mêmes tranches d'âges (16-30 ans pour SIHAJ contre 15-24 ans pour les données nationales).

Des parcours scolaires marqués par des niveaux d'études modestes et des cursus professionnels

Les jeunes qui résident dans des logements Habitat Jeunes ont des parcours scolaires variés au sens où ils peuvent aller d'un niveau collège à un niveau bac + 3 ou plus. Cependant, une part importante d'entre eux ont des niveaux scolaires relativement bas et sont issus de filières d'études professionnelles. En effet, seulement un quart de ce public a un niveau supérieur au bac et 15 % d'entre eux ne dépassent pas le niveau collège (Figure 8). Les CAP-BEP sont des cursus particulièrement présents au sein de cette population (23 %), tout comme les baccalauréats professionnels ou techniques (17 %).

FIGURE 8. NIVEAU D'ÉTUDES DES JEUNES À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)



Lecture : 15 % des jeunes avaient un niveau d'étude équivalent ou inférieur au brevet des collèges lors de leur entrée dans le logement Habitat Jeunes.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

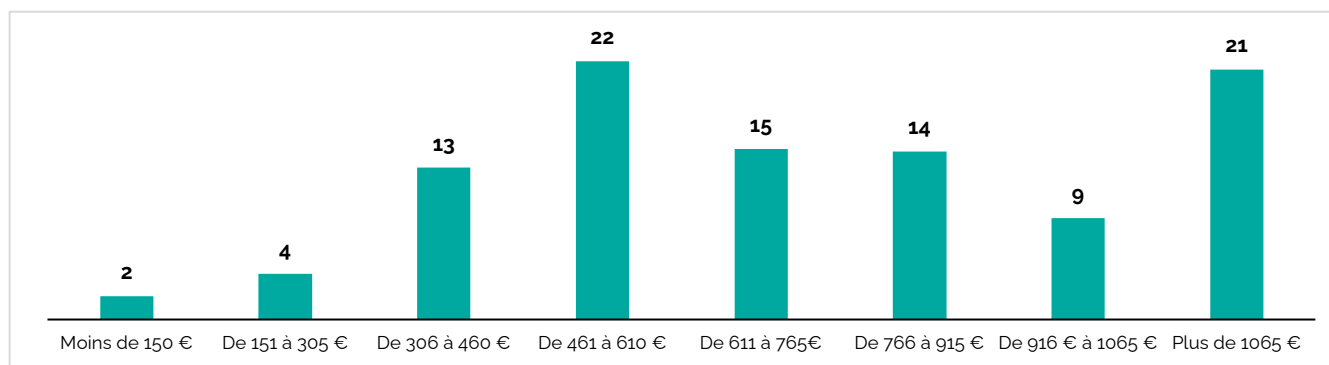
Il faut noter que les chiffres présentés ci-dessus ne décrivent pas le niveau de diplôme définitif des jeunes. Puisqu'une partie d'entre eux sont encore en formation lorsqu'ils emménagent dans le logement Habitat Jeunes, leur niveau d'études est amené à évoluer dans les mois ou années à venir. Disposer uniquement du niveau d'études « provisoire » de ces jeunes rend la comparaison avec l'ensemble de la population juvénile délicate. En effet, les statistiques nationales portent sur une population différente, à savoir celle des jeunes qui ont terminé leur formation initiale. Par conséquent, si les données nationales semblent indiquer que les résident·es Habitat Jeunes sont moins diplômés et davantage issus de cursus professionnels, il faut lire ce constat avec prudence. Parmi les jeunes qui sortent de formation initiale, 13 % ont au plus le brevet des collèges, 9 % ont un CAP-BEP et 46 % sont diplômés de l'enseignement supérieur (DEPP, 2020).

Des ressources économiques modestes et provenant majoritairement d'activités rémunérées

Les ressources des jeunes qui habitent dans le réseau Habitat Jeunes se situent dans une forme d'entre-deux. D'une part, le critère de solvabilité imposé par les structures pour que les dossiers de candidature soient acceptés se traduit par une sous-représentation des jeunes avec des revenus très faibles (2 % ont

moins de 150 € mensuel⁵⁵ et 4 % ont entre 151 € et 305 €) [Figure 9]. D'autre part, les situations de ces jeunes ne génèrent pas suffisamment de revenus pour qu'ils soient indépendants financièrement. Autrement dit, leurs ressources sont limitées. Ils sont 13 % à percevoir entre 306 € et 460 €, 22 % entre 461 € et 610 €, 15 % entre 611 € et 765 € et 14 % entre 766 € et 915 €. Un quart des jeunes touchent moins de 492 € par mois et la moitié d'entre eux ont moins de 700 € mensuel pour vivre. De même, ils disposent en moyenne de 774 € par mois. Toutefois, ces statistiques globales cachent une répartition des revenus assez hétérogène. En effet, si 22 % des jeunes ont entre 461 € et 610 € par mois, ils sont quasiment aussi nombreux (21 %) à percevoir plus de 1 065 €.

FIGURE 9. RESSOURCES MENSUELLES DES JEUNES À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)



Lecture : 22 % des jeunes perçoivent entre 461 et 610 € par mois comme ressources lors de leur entrée dans le logement.

Source : UNHAJ, SIHAJ.

Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ ; jeunes percevant des ressources non nulles lors de leur entrée dans le logement.

Note : Les classes des ressources dans cette figure sont les catégories proposées dans la base de données SIHAJ. Afin de ne pas assimiler les enregistrements manquants à des ressources nulles, nous excluons les jeunes percevant 0 € mensuel.

La grande majorité des jeunes tirent leurs ressources d'une activité rémunérée. En effet, ils sont près de 7 sur 10 à percevoir au moins un revenu d'activité pour un montant mensuel moyen de 850 € (Tableau 1, p. 51). Ce type de revenus compose en moyenne 78 % de leurs ressources totales. Le rôle primordial du travail comme principal pourvoyeur de ressources découle de la forte proportion d'apprenti·es et de jeunes en emploi dans le public Habitat Jeunes. Effectivement, ces revenus d'activité correspondent la plupart du temps à des salaires (65 % des jeunes touchent ce type de revenu qui représente en moyenne 869 € mensuels). Ils se décomposent également en indemnité de stage (5 % des jeunes sont concernés pour 563 € en moyenne) et en revenus d'autres natures correspondant aux indemnités de service civique ou de volontariat, mais dont le poids est minime (ils concernent seulement 0,6 % des jeunes). Les jeunes sont assez peu nombreux à recevoir des revenus sociaux ou aides publiques : uniquement 2 sur 10 en bénéficient pour un montant moyen de 536 € par mois. Ces revenus occupent en moyenne une part assez minoritaire (14 %) de l'ensemble des ressources. Les aides prennent avant tout la forme d'indemnités chômage (5 % de bénéficiaires) ou de bourses (5 %). Le RSA concerne seulement 3 % des jeunes. De même, 7 % d'entre eux perçoivent d'autres types de revenus sociaux. De plus, le public Habitat Jeunes est relativement peu aidé financièrement par la famille : 9 % seulement bénéficient d'un soutien

⁵⁵ Dans SIHAJ, un revenu nul peut avoir deux significations : soit le jeune ne perçoit effectivement aucune ressource, soit les professionnels de la structure n'ont pas enregistré cette information. Pour éviter d'assimiler des enregistrements manquants à des ressources nulles, nous excluons les jeunes ne percevant aucun revenu. Ce choix induit une minorisation des très faibles revenus. Par conséquent, notre pourcentage de jeunes touchant moins de 150 € est probablement plus bas et notre moyenne de revenus plus élevée que dans la réalité.

familial qui se traduit en moyenne par un versement de 462 € par mois. En dernier lieu, 6 % des jeunes disposent d'une ressource d'une autre nature. En définitive, la décomposition des revenus des résident·es Habitat Jeunes, qui fait la part belle aux revenus d'activité et beaucoup moins à la solidarité nationale ou familiale, s'éloigne quelque peu de celle observée dans la population juvénile générale. L'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) réalisée fin 2014 montre que celles-ci se caractérisent par le poids primordial du soutien parental. Parmi les 18-24 ans⁵⁶, 70 % ont perçu une aide régulière de leur part, dont 37 % sous la forme d'un versement monétaire régulier (Castell *et al.*, 2016b). Le travail est une source de revenus moins importante, même si elle n'est pas négligeable : 42 % ont travaillé et donc touché des revenus liés à une activité rémunérée. Enfin, comme pour le public Habitat Jeunes, les aides publiques représentent des ressources moindres par rapport aux autres types de revenus. Seulement 38 % des 18-24 ans en perçoivent au moins une. Plusieurs pistes, qui peuvent être complémentaires, sont envisageables pour expliquer le recours plus faible à la solidarité familiale observée chez les résidents Habitat Jeunes. Tout d'abord, nous postulons que les jeunes sont issus de classes populaires précaires, leurs familles disposent de revenus modestes et ne sont donc pas en mesure de les soutenir financièrement. Ensuite, il est possible que ce public comporte un nombre plus élevé de jeunes en rupture familiale, pour lesquels la famille ne représente pas un appui sur lequel ils peuvent compter. Enfin, puisque la majorité des jeunes perçoivent des revenus d'activité, ils ont moins besoin de solliciter leur famille pour avoir des ressources suffisantes pour vivre.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE RESSOURCES DES JEUNES

Dans SIHAJ, les professionnel·les renseignent les ressources des jeunes à travers plusieurs catégories définies par l'UNHAJ (RSA, salaires, indemnités chômage, etc.). Néanmoins, ils disposent aussi de champs libres où ils peuvent renseigner le montant d'un revenu et sa nature. Les données de ces champs libres ont été retraitées en fonction des informations à notre disposition afin d'être considérées comme un revenu d'activité, une aide publique, ou du soutien familial.

- Les **revenus d'activité** regroupent les salaires, les indemnités de stage, de service civique ou de missions de volontariat.
- Les **revenus sociaux ou aides publiques** concernent les indemnités chômage, les bourses d'études, et le RSA. Les autres types d'aides publiques renseignées par les professionnel·les y figurent également et sont très divers : allocation Garantie jeunes, prime d'activité, prestations familiales, contrat jeune majeur, aides versées par les collectivités territoriales, allocations logement, etc.
- Le **soutien familial** se résume aux aides apportées par la famille. Les informations contenues de SIHAJ ne permettent pas de caractériser la forme de cette aide⁵⁷. En particulier, nous ne pouvons pas savoir s'il s'agit de versements monétaires ou de prise en charge directe de certaines dépenses (alimentation, frais de transport, abonnement téléphonique ou internet, etc.).
- Les **autres types de revenus** correspondent aux ressources renseignées par les professionnel·les dans les champs libres et qui n'ont pas été retraitées soit parce que les informations à disposition sont insuffisantes pour pouvoir caractériser leurs natures soit parce qu'elles ne sont ni un revenu d'activité ni un revenu social ni un soutien familial.

⁵⁶ Il est important de noter que SIHAJ et ENRJ récoltent des populations différentes. La première porte sur une tranche d'âge plus étendue (16-30 ans *versus* 18-24 ans). Elle comporte donc des jeunes plus âgés, ce qui pourrait expliquer en partie la place plus importante des revenus tirés du travail. En effet, ces jeunes plus âgés sont davantage susceptibles d'être en emploi et donc d'acquérir une plus grande indépendance financière.

⁵⁷ Quantifier l'aide apportée par la famille suppose diverses difficultés méthodologiques. En effet, les contours de ce soutien familial peuvent être flous à la fois pour les enfants et pour les membres de la famille qui la fournissent, notamment les parents (Le Pape *et al.*, 2018).

TABLEAU 1. TYPES DE RESSOURCES MENSUELLES PERÇUES PAR LES JEUNES À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES

	Part de jeunes percevant cette ressource (en %)	Montant moyen mensuel des jeunes percevant cette ressource (en €)	Part moyenne dans les ressources totales (en %)
Revenus d'activité	71,0	849,5	77,6
Salaire	65,4	869,4	73,5
Indemnité de stage	5,1	562,8	3,7
Autre	0,6	516,2	0,4
Revenus sociaux ou aides publiques	20,0	535,9	13,9
Indemnité chômage	4,8	722,6	4,4
Bourse	4,9	403,4	2,6
RSA	2,6	509,1	1,7
Autre	6,9	433,4	5,1
Soutien familial	9,3	462,3	5,6
Autre	6,2	371,4	3,0

Lecture : 71 % des jeunes perçoivent un revenu d'activité pour 849,5 € par mois en moyenne. Les revenus d'activité représentent en moyenne 77,6 % de l'ensemble des ressources perçues par les jeunes.

Source : UNHAJ, SIHAJ.

Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ ; jeunes percevant des ressources non nulles lors de leur entrée dans le logement Habitat Jeunes.

Note : La part moyenne du revenu dans les ressources totales n'est pas calculée à partir des moyennes qui apparaissent dans ce tableau. Celles-ci portent uniquement sur les jeunes percevant le revenu en question tandis que la répartition moyenne des ressources tient compte de l'ensemble des jeunes.

Alors que nous avons présenté à grands traits les caractéristiques sociales des jeunes, il convient maintenant d'apporter des éléments sur leur parcours résidentiel avant leur arrivée dans le logement Habitat Jeunes afin de comprendre les raisons qui les y ont conduits.

2. Situation résidentielle des jeunes avant leur entrée dans le logement Habitat Jeunes

L'analyse de la situation résidentielle des jeunes avant leur entrée dans le logement Habitat Jeunes montre que les jeunes sont souvent logés au domicile familial avant d'accéder à un logement relativement proche géographiquement. Plus important encore, leur entrée dans ce type d'habitat est liée à un besoin de mobilité pour accéder à l'emploi et à la formation. Ce choix se justifie d'autant plus qu'il est motivé principalement par la faiblesse de son coût qu'il représente au regard du marché immobilier.

Avant le logement Habitat jeunes, la moitié des jeunes vivaient avec leur famille

Peu de jeunes avaient un logement autonome avant de solliciter le réseau Habitat Jeunes. Seulement 12 % d'entre eux louaient un logement, la plupart du temps dans le parc privé (11 %) et de façon beaucoup plus minoritaire dans le parc social (1 %) [Figure 10, page suivante]. Dès lors, un large pan de cette population s'appuyait sur divers soutiens pour pouvoir se loger. De ce point de vue, la famille joue un rôle primordial. Environ la moitié des jeunes cohabitaient avec leur famille. Cette solidarité familiale provient majoritairement des parents : 44 % vivaient chez leurs parents, mais uniquement 5 % étaient

logés par un autre membre de leur famille. De même, ce soutien était fourni par les pouvoirs publics pour une partie des jeunes. Ils sont 16 % à avoir été pris en charge par des structures ou résidences sociales. Parmi eux, 6 % résidaient dans un autre FJT, 6 % dans un autre type de résidence sociale, 3 % dans une structure d'accueil d'urgence et 2 % dans un CHRS. Par ailleurs, 9 % des jeunes ont eu recours à leurs réseaux d'amitiés pour pouvoir se loger. Enfin, 7 % des résident·es se trouvaient dans une situation résidentielle particulièrement précaire, qui prenait plusieurs formes : être sans logement et vivre à la rue (3 %), habiter à l'hôtel (2 %), résider dans un camping, squat, etc. (1 %) ou sous-louer un logement (1 %). En fin de compte, les établissements Habitat Jeunes s'adressent avant tout à des jeunes qui ne sont pas encore « installés ». Une majorité dépend de la solidarité familiale, amicale ou nationale. Leurs situations résidentielles sont transitoires, voire profondément instables pour une partie d'entre eux.

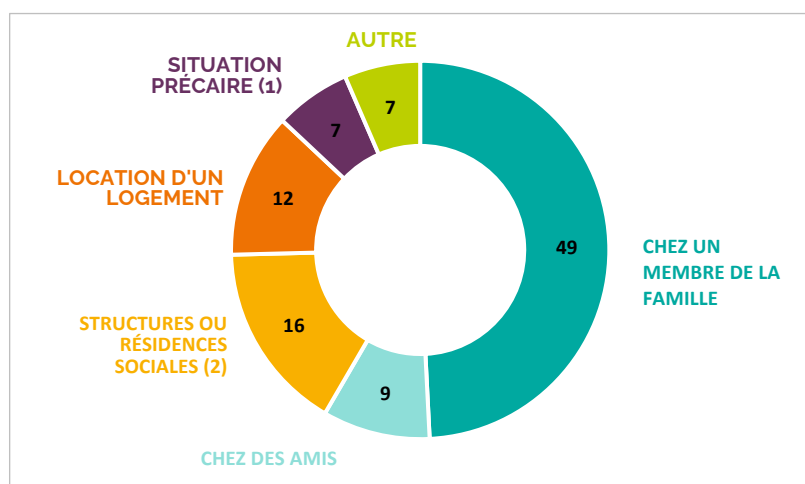
FIGURE 10. SITUATION RESIDENTIELLE DES JEUNES AVANT LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)

Lecture : 9 % des jeunes vivaient chez des amis avant d'emménager dans le logement Habitat Jeunes.

(1) Une situation précaire correspond ici au fait d'être sans logement et de vivre à la rue, d'être hébergé dans un hôtel, d'habiter dans un camping, squat, etc. ou de sous-louer.

(2) Les structures concernées sont les FJT, les autres types de résidences sociales, les structures d'accueil d'urgence et les CHRS.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

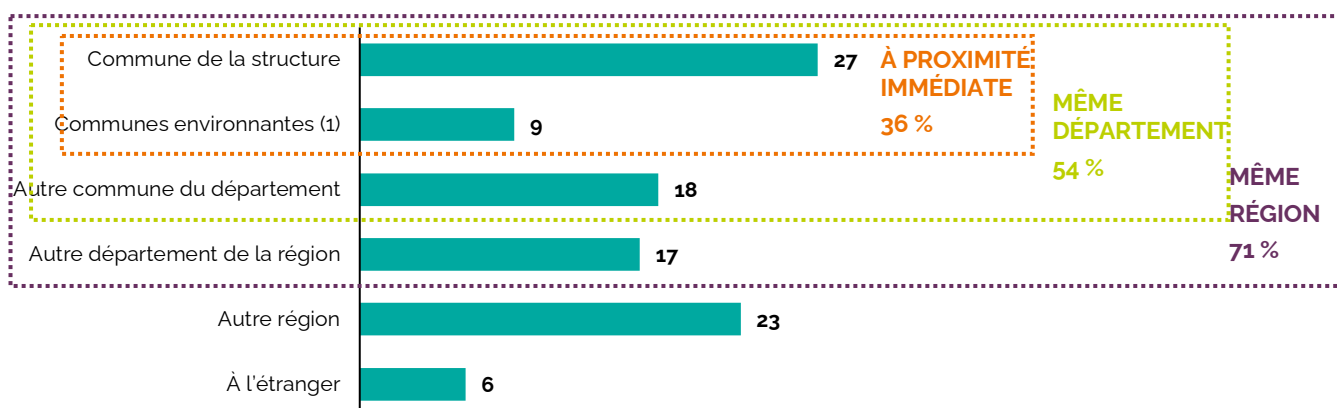


Des jeunes qui proviennent de zones géographiques proches

L'analyse des origines géographiques des jeunes montre l'ancrage local des structures Habitat Jeunes. Plus d'un tiers des jeunes habitaient à proximité immédiate de celle-ci : 27 % étaient dans la même commune et 9 % dans une commune environnante (même communauté de communes, d'agglomérations ou de pays) [Figure 11]. Environ la moitié d'entre eux venaient du même département et 7 jeunes sur 10 vivaient dans la même région. En définitive, uniquement 29 % des jeunes résidaient en dehors de la région avant d'emménager dans un logement Habitat Jeunes. Ils sont 23 % à être issus d'une autre région⁵⁸. Les cas de jeunes qui habitaient à l'étranger sont minoritaires (6 %). Donc, nous pouvons en conclure que les jeunes résidents sont relativement peu mobiles. Leur recherche de logements se cantonnait dans la majorité des cas à la même région, voire pour une grande partie d'entre eux à des environs encore plus rapprochés.

⁵⁸ Il s'agit avant tout de régions métropolitaines (21 %). Très peu de jeunes proviennent de régions ultramarines (moins de 1 %).

FIGURE 11. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES DES JEUNES AVANT LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)



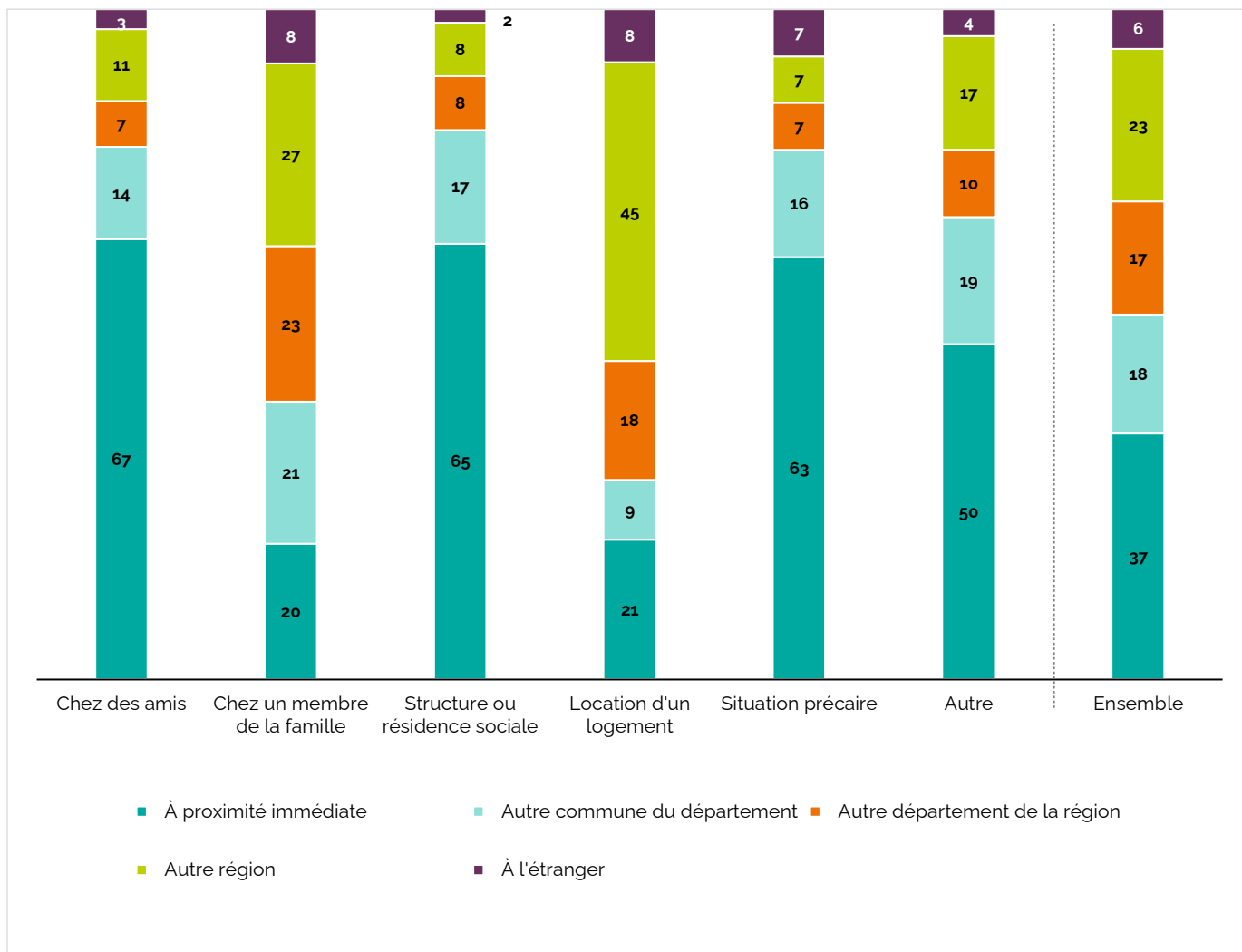
Lecture : 27 % des jeunes habitaient dans la même commune que la structure Habitat Jeunes avant d'emménager dans le logement.

(1) Les communes environnantes correspondent aux regroupements locaux type communautés d'agglomération, de communes ou de pays.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Cette proximité géographique varie en fonction de leur situation résidentielle avant d'emménager dans un logement Habitat Jeunes. Ceux qui habitaient chez des amis, dans une structure sociale, ou qui étaient dans une situation précaire étaient le plus souvent des locaux. Ils étaient respectivement 67 %, 65 % et 63 % à résider dans une commune à proximité immédiate (Figure 12). Ainsi, le réseau Habitat Jeunes semble être une solution de logement privilégiée pour les jeunes des environs qui connaissent des situations résidentielles particulièrement instables. Nous pouvons supposer que les partenariats tissés par les établissements avec certains acteurs locaux renforcent en partie ce mécanisme. En effet, ces derniers peuvent rediriger les jeunes locaux en difficulté qu'ils prennent en charge ou accompagnent vers cette offre de logements. À l'inverse, les jeunes qui louaient un logement sont plus nombreux à venir de zones éloignées. Ils étaient presque deux fois plus nombreux que la moyenne (45%) à habiter dans une autre région. C'est également le cas des jeunes qui cohabitaient avec leur famille, mais l'écart avec la moyenne est plus réduit pour cette catégorie (27 %).

FIGURE 12. ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES SELON LEUR SITUATION RÉSIDENTIELLE (EN %)



Lecture : 67 % des jeunes qui vivaient chez des amis se situaient à proximité immédiate de la structure Habitat Jeunes, c'est-à-dire qu'ils étaient dans la même commune ou dans une commune environnante.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Un fort besoin de mobilité liée à l'emploi ou à la formation

Un large pan des résident·es a dû chercher un nouveau logement du fait de nécessités professionnelles ou de formation. Plus de la moitié d'entre eux cherchaient à se rapprocher d'un lieu d'activité⁵⁹ (Tableau 2). De ce point de vue, le réseau Habitat Jeunes se situe dans la lignée d'un des principes qui ont guidé les débuts des foyers de jeunes travailleurs, à savoir le soutien à la mobilité des jeunes débutant leur vie active et qui sont amenés à se déplacer pour des raisons professionnelles. Les autres motivations qui ont poussé les jeunes à rechercher un logement sont beaucoup plus marginales. La deuxième raison qui émerge est la quête d'indépendance ou d'autonomie, pourtant celle-ci concerne uniquement 10,3 % des jeunes. Par ailleurs, ils étaient 8,1 % à devoir quitter leur logement actuel, 6,2 % à être en rupture ou conflit familial, 5,6 %

⁵⁹ Comme nous le verrons par la suite, les jeunes en emploi et en formation sont les plus concernés par cette nécessité. Donc, nous pouvons raisonnablement penser que lieu d'activité désigne ici à la fois un lieu d'emploi et un lieu de formation.

à être complètement dépourvus de logement, 2,8 % à avoir connu un événement familial (mise en couple, naissance, etc.) et 1,8 % à habiter un logement inadapté (étroit, insalubre, etc.). Ils étaient également 9,8 % à chercher un logement pour un autre motif.

TABLEAU 2. RAISON POUR LAQUELLE LE JEUNE A SOLLICITÉ UNE STRUCTURE HABITAT JEUNES (EN %)

Rapprochement du lieu d'activité	55,4
Recherche d'indépendance et d'autonomie	10,3
Sortie prévue du logement précédent	8,1
Rupture ou conflit familial	6,2
Sans logement, à la rue	5,6
Évolution familiale (couple, naissance, etc.)	2,8
Logement précédent inadapté (trop petit, insalubre, précaire, etc.)	1,8
Autre	9,8
Ensemble	100

Lecture : 55,4 % des jeunes recherchaient un logement pour se rapprocher de leur lieu d'activité lorsqu'ils ont sollicité une structure Habitat Jeunes.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

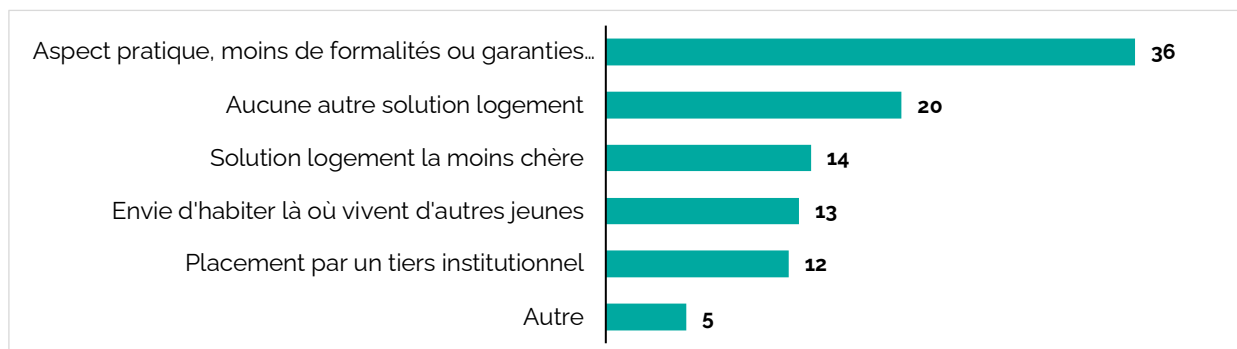
Le besoin de mobilité à cause d'un emploi ou d'une formation est plus fort chez les jeunes cohabitant avec leur famille ou qui louaient un logement. Ceci s'explique notamment par leur éloignement géographique plus prononcé. En effet, plus les jeunes vivaient dans des zones distantes, plus ils cherchaient à déménager pour des motifs scolaires ou professionnels. Ceux qui connaissent d'autres modes de cohabitation, qui comme nous l'avons vu tendent à venir de territoires jouxtant la structure Habitat Jeunes, étaient en quête de logement pour d'autres raisons. En particulier, les jeunes hébergés dans des structures sociales cherchaient plus souvent à gagner en indépendance ou étaient obligés de quitter la résidence où ils étaient, et les jeunes en précarité résidentielle cherchaient davantage à s'extirper de leur situation difficile (ne plus être sans logement ou à la rue).

Les logements Habitat Jeunes : une offre choisie principalement pour des raisons matérielles

Le choix de la solution Habitat Jeunes est avant tout guidé par des considérations matérielles au sens où les jeunes cherchent avant tout un moyen de se loger à moindre coût. Pour plus d'un tiers des résident·es, cette solution est considérée comme « pratique », notamment parce qu'elle nécessite moins de formalités ou de garanties (Figure 13, page suivante). Pour 20 % d'entre eux, elle représente la seule possibilité de logement à leur disposition. Ils sont également 14 % à avoir privilégié cette offre pour la faiblesse de son coût sur le marché immobilier. La dimension sociale du réseau Habitat Jeunes comprise comme « l'envie de vivre avec d'autres jeunes » est peu présente : uniquement 13 % des jeunes évoquent cette raison. En dernier lieu, 12 % des résident·es ont été directement orienté·es par une autre institution. SIHAJ ne donne pas d'informations sur le type d'institutions dont sont originaires ces jeunes, néanmoins nous pouvons supposer qu'il s'agit avant tout de jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et éventuellement de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). La présence assez marquée de

jeunes passés par ces institutions parmi les résident·es Habitat Jeunes⁶⁰ fait écho à d'autres travaux qui soulignent les difficultés que ces jeunes rencontrent et leur recours important à certains dispositifs ou services d'aide, et plus particulièrement aux foyers de jeunes travailleurs. Effectivement, si les personnes placées durant l'enfance sont minoritaires dans la population générale (proportion estimée entre 2 % et 3 %), ils constituent 23 % du public des services d'aides à destination des sans-abris (Frechon, Marpsat, 2016). De même, l'enquête ELAP indique que 66 % des jeunes sortants de l'ASE hébergés dans une institution habitent dans un foyer de jeunes travailleurs (Dietrich-Ragon, 2018).

FIGURE 13. RAISON DU CHOIX D'UN LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)



Lecture : 36 % des jeunes ont choisi un logement Habitat Jeunes car c'est une solution pratique demandant moins de formalités ou de garanties.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

FOCUS SUR LES JEUNES VENANT D'UNE INSTITUTION TIERCE

Nous brossons ici un portrait à grands traits des résidents auparavant hébergés par un acteur institutionnel tiers. Ce sont avant tout des hommes assez jeunes. Près d'un tiers d'entre eux sont mineurs – pour rappel les moins de 18 ans représentent seulement 19 % du public Habitat Jeunes.

Ces jeunes placés dans le réseau Habitat Jeunes par un autre acteur institutionnel sont surreprésentés parmi les scolarisés de l'enseignement secondaire, les jeunes sans activité et, dans une moindre mesure, parmi les demandeurs d'emploi et les travailleurs en contrat aidé. Par ailleurs, ils possèdent des niveaux d'études assez faibles correspondant le plus souvent à un niveau collègue ou CAP-BEP.

Les jeunes hébergés chez leur famille ou qui louaient un logement tendent à plus mettre en avant l'aspect pratique de l'offre Habitat Jeunes (respectivement 43 % et 44 % d'entre eux contre 36 % en moyenne) [Tableau 3, page suivante]. Cela s'explique notamment par le fait qu'ils sont plus nombreux à

⁶⁰ SIHAJ ne permet pas d'identifier l'ensemble des jeunes qui sont passés à un moment de leur parcours par la protection de l'enfance. Nous pouvons uniquement mesurer le nombre de jeunes sortants d'une institution qui ont directement été envoyés dans une structure Habitat Jeunes. S'ils ont connu d'autres types de situations entre-temps ils ne seront pas comptabilisés comme des jeunes issus de la protection de l'enfance. Par conséquent, la part de jeunes résidents provenant de ce type d'institution que nous présentons est très probablement sous-estimée. Entre autres, une partie non négligeable de ces jeunes placés semble connaître une « transition délicate entre la prise en charge par la protection de l'enfance et l'obtention d'un logement personnel » (Yaouancq, Duée, 2014, p. 133). Ils sont surreprésentés parmi la population des sans-domiciles. En 2012, 15 % des sans-domicile étaient des anciens placés, ils sont même 26 % parmi ceux qui sont nés en France. Cette proportion est beaucoup plus forte chez les plus jeunes : 36 % des 18-25 ans, 25 % des 25-29 ans et moins de 10 % pour les 30 ans ou plus. Ainsi, nous pouvons imaginer qu'un nombre assez conséquent de jeunes qui avaient une situation résidentielle précaire, notamment qui vivaient à la rue ou dans des squats, avant d'emménager dans un logement Habitat Jeunes sont issus de l'ASE ou de la PJJ.

venir de territoires distants. En effet, 24 % des résident·es qui habitaient à proximité immédiate soulignent cet avantage alors que c'est le cas de 49 % de ceux et celles qui vivaient dans une autre région. Par conséquent, besoin de se rapprocher d'un lieu d'activité et valorisation de l'aspect pratique de cette solution logement vont de pair : 47 % des jeunes qui ont emménagé pour des raisons liées à un emploi ou une formation l'ont choisi pour ce motif (contre 35 % de l'ensemble des résidents). Ainsi, le réseau Habitat Jeunes constitue une véritable ressource pour une partie des jeunes, notamment pour pallier la rigidité et la lourdeur du marché immobilier difficilement compatibles avec les besoins de mobilité de la population juvénile. Par ailleurs, les jeunes locataires, qui cohabitaient avec des ami·es ou de la famille, mettent plus l'accent sur le fait qu'il s'agit d'une offre de logements abordables. Lorsqu'ils partageaient un logement avec des ami·es, qu'ils étaient dans une situation précaire, et dans une moindre mesure qu'ils habitaient dans une structure ou résidence sociale, le logement Habitat Jeunes est plus souvent que la moyenne la seule solution qu'ils ont (respectivement 38,9 %, 33,7 % et 21,9 % d'entre eux). La possibilité de tisser des liens avec d'autres jeunes est une dimension qui entre en compte surtout pour les résident·es hébergé·es par leur famille (17,4 %). Uniquement 11 % des locataires, 8,7 % des résident·es de structures sociales, 7,3 % de ceux cohabitant avec des amis et 3,9 % des jeunes en situation précaire évoquaient cet aspect. Dernièrement, les résident·es placée·es par des institutions tierces sont majoritairement constituées par des jeunes qui habitaient dans des résidences ou structures sociales (31 %) ou qui connaissaient une forme de précarité résidentielle (33 %).

TABLEAU 1. RAISON DU CHOIX D'UN LOGEMENT HABITAT JEUNES SELON LE TYPE DE LOGEMENT PRÉCÉDENT (EN %)

	Aspect pratique	Aucune autre solution logement	Solution la moins chère	Envie d'habiter avec d'autres jeunes	Placement par un tiers institutionnel	Autre
Chez des amis	29,5	38,9	15,7	7,3	5,7	2,9
Chez un membre de la famille	43,2	15,3	15,2	17,4	4,8	4,1
Structure ou résidence sociale	22,8	21,9	9,2	8,7	31,0	6,4
Location d'un logement	43,9	17,3	19,4	11,0	4,0	4,4
Logement précaire	16,8	33,7	9,4	3,9	33,0	3,1
Autre	21,9	15,8	7,9	10,3	25,6	18,5
Ensemble	35,5	20,1	13,9	12,9	12,3	5,3

Lecture : 29,5 % des jeunes qui habitaient chez des amis ont choisi un logement Habitat Jeunes car c'est une solution pratique demandant moins de formalités ou de garanties.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Alors que nous avons cherché à qualifier la situation résidentielle des jeunes avant leur entrée dans le logement Habitat Jeunes, le point suivant vient compléter ces données en analysant la variation des temps de résidence, pris dans deux logiques sociales : le dépannage ponctuel et un besoin d'ancrage résidentiel.

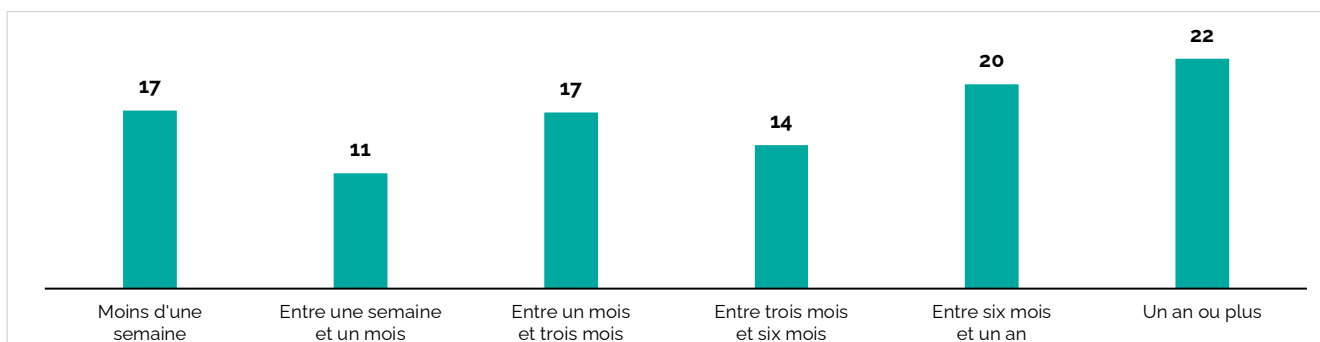
3. Des temps de résidence variables : entre dépannages ponctuels et besoins prolongés de logement

Le réseau Habitat Jeunes permet aux jeunes qui constituent un ménage de partager un même logement. Toutefois, la très grande majorité des résident·es habitent seul·es (95 %)⁶¹. Seulement 5 % d'entre eux occupent un logement à plusieurs⁶².

Afin d'offrir de la souplesse, des « séjours fractionnés » ont été mis en place. Ils permettent aux jeunes de ne pas avoir un logement sur une période continue, mais de l'occuper par intermittence (par exemple, plusieurs jours par semaine, une semaine sur deux, etc.). Ainsi, un même logement peut être attribué à plusieurs jeunes qui, en fonction de leurs besoins, y habitent à des périodes différentes. Près de 2 résident·es sur 10 bénéficient de ce système.

À première vue, il apparaît que les jeunes passent relativement peu de temps au sein des structures Habitat Jeunes. La moitié de ceux qui ont quitté leur logement y sont restés moins de 4 mois et y ont habité en moyenne 8 mois. Cependant, cette durée peut être assez variée et montre que le dispositif Habitat Jeunes est mobilisé selon différentes logiques temporelles : dépannage ponctuel, besoin de mener à bien un projet plus ou moins long, difficultés durables à accéder à une autonomie résidentielle, etc. En effet, si 17 % des jeunes ont résidé dans le logement pendant moins d'une semaine, ils sont tout autant à y être restés entre un et trois mois et 20 % entre six mois et un an (Figure 14). De plus, les longues durées de résidence ne sont pas rares : 22 % des jeunes ont été hébergés par le réseau Habitat Jeunes pendant un an ou plus.

FIGURE 14. TEMPS PASSÉ DANS LE LOGEMENT HABITAT JEUNES (EN %)



Lecture : 17 % des jeunes qui sont partis du logement Habitat Jeunes ont passé moins d'une semaine au sein de celui-ci.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ ; jeunes qui ont quitté le logement au moment où les données SIHAJ ont été extraites (fin mai 2020).

Le temps de présence des jeunes diffère selon leur situation résidentielle précédente. Les ex-locataires restent moins longtemps. Ces jeunes qui, comme nous l'avons vu, viennent souvent de zones plus

⁶¹ Un logement est considéré comme partagé lorsqu'un ménage composé de plusieurs jeunes, âgés de plus de 15 ans, l'occupe. Les personnes de moins de 16 ans n'entrent pas en compte dans cette définition. Donc, un jeune habitant seul dans SIHAJ peut en réalité vivre avec des enfants.

⁶² Les données disponibles dans SIHAJ ne permettent pas de caractériser les relations liant ces jeunes entre eux (conjoints, frères/sœurs, amis, etc.).

éloignées afin de se rapprocher de leur lieu d'activité, utilisent donc la structure Habitat Jeunes comme un point d'ancrage temporaire pour s'installer dans un nouveau territoire. Les jeunes qui partageaient un logement avec des amis ou qui étaient hébergés dans des structures sociales se démarquent par des durées moyennes plus élevées que les autres. De façon concomitante, des origines géographiques proches et des motivations de déménagement autres que la mobilité professionnelle (quête d'indépendance, logement précédent inadapté, rupture familiale, obligation de rendre son logement, être à la rue) vont de pair avec une présence plus longue dans le logement.

Cette variation dans la durée des séjours indique différents usages de l'Habitat Jeunes, qui rendent compte de la diversité des situations socio-économiques et des profils.

4. Différents usages des solutions Habitat Jeunes pour des jeunes avec des profils différents

Jusqu'à présent nos analyses visaient avant tout à caractériser le public Habitat Jeunes. Nous avons alors pu mettre en évidence certains traits saillants de cette population juvénile ainsi que leur manière de mobiliser cette solution de logement. Toutefois, ces constats généraux ne donnent pas à voir la diversité des profils des jeunes qui y habitent. C'est pourquoi nous tâcherons ici de souligner l'hétérogénéité de ce public et la manière dont les logiques de recours aux structures Habitat Jeunes peuvent différer en fonction des caractéristiques des jeunes.

Une forte influence de la situation d'activité

La situation d'activité occupée par les jeunes avant leur entrée dans le logement Habitat Jeunes est un des facteurs les plus clivants au sein de cette population juvénile.

Les ressources des jeunes dépendent de leur situation d'activité qu'il s'agisse du montant global de ces revenus ou de leur nature. Le premier constat qui émerge montre que les jeunes en emploi sont ceux qui disposent des ressources les plus élevées : ils touchent en moyenne 1 092 € par mois alors que la moyenne est de 774 € pour l'ensemble des jeunes (Figure 15, p. 61). Au sein de cette population en emploi, ceux qui possèdent un CDI ou qui réalisent des missions d'intérim se démarquent par des revenus plus importants avec respectivement des moyennes de 1 186 € et 1 147 € mensuels. Les jeunes en CDD (1 071 €) et surtout ceux qui ont un contrat aidé (710 €) ont des ressources inférieures. En toute logique, avoir un CDI ou CDD à temps partiel donne lieu à des ressources plus faibles par rapport à un temps plein (813 € *versus* 1 264 €). Sans surprise, les jeunes qui occupent un emploi tirent la très grande majorité de leurs ressources du travail. Les revenus d'activité représentent en moyenne 95 % du montant total perçu mensuellement. Les ressources d'autres natures sont marginales. Cependant, nous notons que les jeunes en contrat aidé reçoivent davantage de revenus sociaux, qui représentent en moyenne 15 % de leurs ressources *versus* 4 % des revenus totaux des jeunes en emploi. Ils sont le plus souvent destinataires de RSA, d'indemnités chômage ou de bourses. Face aux jeunes en emploi, ceux qui se situent dans d'autres types de situations présentent des ressources en moyenne plus faibles et plus diversifiées.

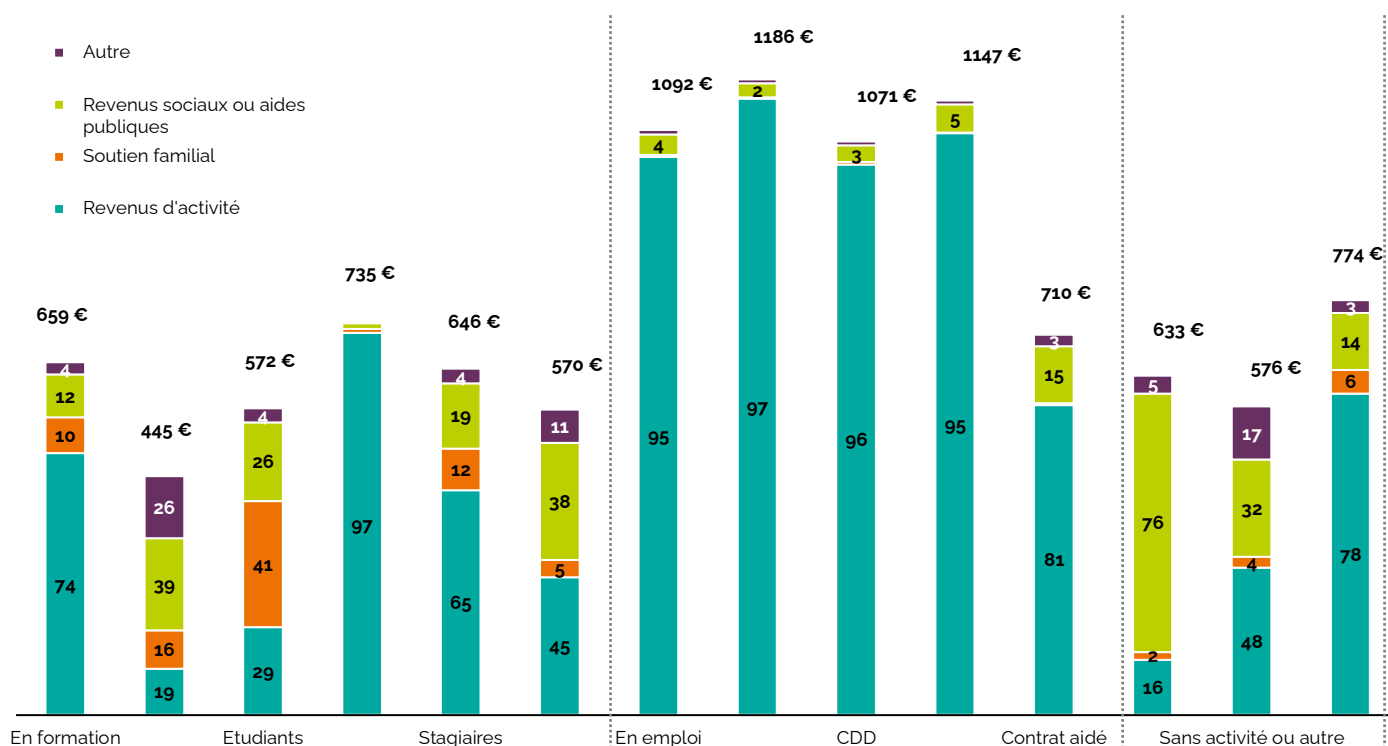
Tout d'abord, les jeunes en formation ont des ressources inférieures à la moyenne (659 € par mois). Mais, ce montant varie fortement au sein de cette catégorie. D'une part, nous avons des jeunes avec des ressources assez faibles et dont la source principale n'est pas le travail. C'est le cas des jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire qui disposent en moyenne de 445 € mensuels dont 19 % sont constitués

de revenus d'activité, et des étudiant·es (572 € dont 29 % de revenus d'activité). Cette faiblesse des rémunérations professionnelles est compensée par la solidarité familiale ou nationale. Concernant les jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire, ce sont les revenus sociaux ou les aides publiques qui prédominent. Celles-ci composent en moyenne 38 % de leurs ressources contre 26 % de celles des étudiant·es. Pour ces dernier·es, ces aides se traduisent le plus souvent par des bourses tandis que pour les jeunes scolarisés il s'agit d'aides hors bourses, RSA ou indemnités chômage. Pour les étudiant·es, c'est le soutien familial qui est primordial. Ils constituent la catégorie de jeunes qui bénéficie le plus de l'appui familial. Un peu de moins de la moitié d'entre eux reçoivent une aide de ce type contre 9 % des résident·es Habitat Jeunes. En moyenne, 41 % de leurs ressources proviennent de leur famille alors que ce soutien ne représente que 16 % des jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire. D'autre part, nous avons des jeunes dont le volume de ressources est plus important et qui proviennent majoritairement d'une activité rémunérée. En effet, les jeunes apprentis et stagiaires disposent de 735 € et 646 € par mois pour vivre. Celles-ci sont constituées en moyenne de revenus d'activité à hauteur de 97 % pour les jeunes en apprentissage et 65 % pour les jeunes en stage. Sans surprise, les premiers touchent principalement des salaires alors que les seconds perçoivent avant tout des indemnités de stage. Pour les apprentis, les revenus d'autres natures sont quasi inexistantes. Cependant, les stagiaires complètent leur rémunération de stage avec des aides familiales, qui représentent en moyenne 12 % de leurs ressources, et des aides publiques (19 % de leurs revenus). En dernier lieu, les jeunes inscrits dans d'autres types de formation sont en quelque sorte dans une situation intermédiaire. Ils se caractérisent par un montant de ressources assez faibles dont une part significative est originaire du travail (45 %), mais avec des revenus sociaux qui pèsent assez fortement (38 %). Les aides publiques prennent le plus souvent la forme d'aides ne correspondant ni à une bourse, ni à un RSA, ni à des indemnités chômage.

Ensuite, les demandeurs d'emploi disposent en moyenne de 633 € mensuels, dont la plus grande partie est versée par la sphère publique. Plus précisément, les revenus sociaux composent 76 % de leurs ressources, dont on suppose qu'il s'agit de manière prédominante d'indemnités chômage. C'est la catégorie de jeunes qui bénéficie le plus des aides publiques. Les demandeurs d'emploi sont également ceux qui reçoivent le plus souvent le RSA (19 % de bénéficiaires versus 3 %). La faiblesse de leurs ressources leur donne également accès à d'autres types d'aides (hors RSA, bourses et indemnités chômage) : 24 % en perçoivent contre 7 % de l'ensemble des jeunes logés.

Enfin, les jeunes sans activité ou qui sont dans une situation autre que celles décrites précédemment ont des ressources assez similaires à celles des jeunes inscrits dans d'autres types de formation. Ils font partie de ceux aux ressources les plus réduites avec une moyenne de 576 € par mois. La composition de leurs revenus est assez variée même si une part importante est consacrée à la rémunération liée à un travail. Ces revenus d'activité correspondent le plus souvent à des salaires⁶³.

⁶³ Toutefois, ces jeunes se distinguent par une présence marquée des indemnités de service civique ou de missions de volontariat : 8 % touchent ce type de revenus alors qu'ils sont moins de 1 % au sein de l'ensemble du public Habitat Jeunes. Ainsi, nous pouvons supposer que parmi ces jeunes inactifs une partie correspond à des volontaires notamment du service civique.

FIGURE 15. TYPES DE RESSOURCES MENSUELLES PERÇUES PAR LES JEUNES À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT SELON LEUR SITUATION D'ACTIVITÉ (EN %)


Lecture : Les jeunes en formation perçoivent en moyenne 659 € mensuels à leur entrée dans le logement Habitat Jeunes. En moyenne, 74 % de ces 659 € correspondent à des revenus d'activité, 10 % à un soutien familial, 12 % à des revenus sociaux ou aides publiques et 4 % à d'autres types de revenus.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ ; jeunes percevant des ressources non nulles lors de leur entrée dans le logement.

Selon leur activité, les jeunes n'avaient pas la même situation résidentielle avant d'entrer dans un logement Habitat Jeunes. En premier lieu, les jeunes qui suivent une formation étaient plus nombreux à résider chez un membre de leur famille : c'est le cas de 55 % d'entre eux contre 43 % de ceux qui occupent un emploi, 36 % des demandeurs d'emploi et 36 % des inactifs et inactives (Tableau 4, page suivante). Toutefois, des différences émergent en fonction du type de formation suivie. En effet, 6 étudiant·es ou apprenti·es sur 10 cohabitaient avec leur famille tandis qu'ils et elles étaient seulement 32 % parmi les scolarisé·es dans le secondaire, 49 % des stagiaires et 48 % de ceux et celles qui étaient inscrit·es dans un autre type de formation. Les jeunes qui suivent un cursus dans le secondaire résidaient davantage dans une structure ou résidence sociale (39 % *versus* 16 % de l'ensemble des jeunes). Ces structures correspondaient essentiellement à une structure d'accueil d'urgence, à un autre foyer de jeunes travailleurs, ou un autre type de résidence sociale. Ces jeunes sont également plus nombreux à avoir été dans une situation résidentielle précaire, à savoir le plus souvent un hébergement dans un hôtel. Les stagiaires se démarquent par un accès à l'autonomie résidentielle accru comparé aux autres jeunes. Ils étaient 22 % à louer un logement avant de solliciter une structure Habitat Jeunes alors que c'était le cas de seulement 12 % de leur public.

Par ailleurs, les détenteurs d'un emploi louaient davantage un logement (17 % *versus* 12 %). Cette part est particulièrement élevée pour les jeunes en CDI (23 %) notamment lorsqu'ils sont à temps plein (27 %). En revanche, lorsqu'ils réalisent des missions d'intérim, les jeunes tendent à plus s'appuyer sur le soutien

d'amis qui les hébergent chez eux (20 %), mais moins sur leur famille (37 %) par rapport à d'autres jeunes. Au contraire, être en contrat aidé s'accompagne d'un recours plus fort à la famille, ils sont 48 % à cohabiter avec elle. Ils sont également nombreux à avoir habité dans une structure ou résidence sociale (21 %), notamment dans des FJT ou dans un autre type de résidence sociale. Enfin, les jeunes à la recherche d'un emploi résidaient davantage chez des ami·es (18 %) ou dans une structure sociale (21 %) qui était le plus souvent une structure d'accueil d'urgence, un FJT ou un autre type de résidence sociale. Les jeunes sans activité tendent à venir plus souvent de structures sociales (21 %), plus précisément de résidences sociales autres qu'un FJT, de CHRS ou de structure d'accueil d'urgence. Sur l'ensemble du public Habitat Jeunes, les jeunes sans activité sont en majorité dans des situations résidentielles précaires (20,1 % *versus* 6,5 %). Nous remarquons que cette précarité correspond la plupart du temps à un manque de logement et au fait d'être à la rue, ou à un hébergement à l'hôtel.

TABLEAU 4. TYPE DE LOGEMENT PRÉCÉDENT SELON LA SITUATION D'ACTIVITÉ (EN %)

	Chez des amis	Chez un membre de la famille	Structure ou résidence sociale	Location d'un logement	Situation précaire	Autre
En formation	5,8	55,2	16,8	11,1	4,1	7,0
Scolarisés	5,2	32,4	38,5	2,2	9,4	12,2
Étudiants	6,4	60,4	11,6	11,4	3,8	6,3
Apprentis	4,2	60,1	16,0	10,6	2,5	6,7
Stagiaires	7,1	48,8	13,4	21,8	3,3	5,5
Autres formations	11,6	48,4	16,5	8,1	8,5	6,8
En emploi	14,9	43,0	13,4	17,3	7,1	4,3
CDI	14,1	41,9	10,7	22,6	6,7	4,0
CDD	14,3	45,2	14,1	15,1	6,1	5,2
Intérim	20,0	37,3	14,0	16,3	9,8	2,6
Contrat aidé	12,4	47,5	20,8	6,1	8,9	4,3
Demandeurs d'emploi	18,0	36,0	20,9	8,4	10,9	5,8
Sans activité ou autre	6,1	35,5	20,5	8,3	20,1	9,5
Ensemble	9,2	49,2	16,2	12,4	6,5	6,5

Lecture : 5,8 % des jeunes en formation étaient logés chez des amis avant d'emménager dans un logement Habitat Jeunes.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Les jeunes qui viennent de zones géographiques éloignées sont surreprésentés parmi les jeunes qui suivent une formation. C'est particulièrement le cas pour les étudiants, les apprentis et les stagiaires. Par conséquent, ces derniers sont plus nombreux à avoir emménagé dans un logement Habitat Jeunes pour se rapprocher d'un lieu d'activité. Les jeunes inscrits dans un cursus de l'enseignement secondaire sont plus souvent des « locaux ». À l'inverse les jeunes qui ne sont pas en formation viennent davantage du même territoire que la structure Habitat Jeunes. Notamment, près de 6 demandeurs d'emploi sur 10 résidaient dans une commune à proximité. Toutefois, parmi les jeunes en emploi, la stabilité, correspondant à la possession d'un CDI voire d'un CDD, s'accompagne d'un éloignement géographique. La combinaison des constats présentés ci-dessous permet de faire ressurgir les principales caractéristiques des jeunes selon leur situation d'activité :

- **1. Les jeunes en formation** ont des revenus modestes composés en majorité de revenus d'activité. La plupart vivaient dans leur famille et une partie assez significative d'entre eux habitaient dans des territoires éloignés de la structure Habitat Jeunes. C'est pourquoi leur

recherche de logement découle avant tout de leur besoin de se rapprocher de leur lieu d'activité. Ainsi, ils se tournent vers l'offre Habitat Jeunes parce que c'est une solution de logement pratique qui requiert des démarches moins lourdes, ce qui est plus simple pour des jeunes en pleine mobilité.

- o Les jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire ont des ressources particulièrement faibles. La solidarité nationale leur fournit un soutien matériel essentiel. D'une part, les aides publiques constituent un large pan de leurs ressources. Il s'agit surtout d'aides hors RSA, indemnités chômage ou bourses. D'autre part, même si une majorité d'entre eux habitaient chez leurs parents, ils sont nombreux à avoir été hébergés dans une structure ou résidence sociale. Ces jeunes étaient plus concernés par des situations résidentielles précaires correspondant avant tout à de l'hébergement à l'hôtel. Ces jeunes scolarisés sont majoritairement des « locaux » venant de communes proches de la structure Habitat Jeunes. Du fait de la présence marquée de jeunes issus de structures sociales, l'acquisition d'une plus grande indépendance et l'obligation de quitter leur logement précédent sont deux raisons de recherche de logement qui ressortent davantage. Une part importante de ces jeunes a été placée dans le réseau Habitat Jeunes par une autre institution, nombre d'entre eux vivant sans doute des difficultés sociales accrues. Le cumul des limitations matérielles, de la précarité résidentielle, du soutien familial relativement faible et d'une prise en charge prégnante de la part des pouvoirs publics laisse penser qu'il s'agit d'une population particulièrement vulnérable. En fin de compte, ces jeunes ont tendance à s'attarder un peu plus longtemps dans le logement Habitat Jeunes, témoignant d'un accès plus complexe, ou tout du moins long, à l'autonomie résidentielle.
- o Les étudiant·es sont bénéficiaires d'un soutien familial important. Si leurs ressources globales sont assez faibles, elles proviennent principalement de leur famille. Ces aides sont complétées par des revenus d'activité ou des revenus sociaux, notamment des bourses. De même, la plupart cohabitaient avec leur famille et vivaient davantage dans des zones géographiques éloignées (autres départements, autres régions, voire pays étrangers). Par conséquent, leur principale préoccupation a été de pouvoir être plus proches de leur lieu de formation. Néanmoins, par rapport aux autres résident·es en formation, les étudiant·s ont légèrement plus tendance à apprécier la dimension collective de l'offre Habitat Jeunes, à savoir la possibilité de vivre avec d'autres jeunes.
- o Les apprenti·es se démarquent avec des ressources élevées par rapport aux jeunes en formation. Celles-ci correspondent quasi exclusivement aux salaires qu'ils touchent. Comme les étudiant·es, la majorité d'entre eux habitaient auparavant avec un membre de leur famille. Ils et elles sont originaires de zones assez rapprochées, car ils et elles sont restés la plupart du temps dans la même région, même si une part non négligeable d'entre eux/elles vivaient dans une autre région. Leur déménagement s'explique avant tout par des nécessités professionnelles et de formation, à savoir d'être plus proches de leur lieu d'activité. Les modalités de l'apprentissage peuvent être contraignantes notamment du point de vue de la situation résidentielle : ils doivent être en mesure de se déplacer régulièrement dans leur établissement de formation et dans l'organisation qui les embauche. C'est pourquoi ils sont nombreux à recourir aux « séjours fractionnés » proposés par le réseau Habitat Jeunes et qui permet de faciliter la nécessité d'une double résidence.

- Les ressources des stagiaires sont assez modestes et se composent surtout de leurs indemnités de stage. Elles sont complétées par des aides familiales et publiques. Si la plupart résidaient avec leur famille, une part significative d'entre eux louaient un logement. Cette plus grande autonomie résidentielle s'explique probablement par leur âge plus élevé que la moyenne, comme nous le verrons par la suite. Ils viennent de territoires éloignés, en dehors de la région de la structure Habitat Jeunes. Ils ont déménagé surtout pour se rapprocher de leur lieu d'activité. Les stagiaires sont plus souvent que la moyenne en « séjours fractionnés », même s'ils sont moins nombreux que les apprenti·es, probablement pour les mêmes raisons que ces dernier·es c'est-à-dire l'alternance entre lieux de formation et de travail. Ils ont des temps de résidence plus courts par rapport aux autres jeunes. Étant donné que les stages sont des périodes de formation assez courtes se déroulant sur quelques mois, nous pouvons penser que les jeunes stagiaires restent dans le logement seulement le temps du stage.
- Les jeunes inscrits dans d'autres types de formation disposent de ressources relativement faibles composées essentiellement de revenus d'activité et d'aides publiques. Avant d'emménager dans un logement Habitat Jeunes, une partie d'entre eux s'appuyaient sur la solidarité familiale ou amicale. En effet, ils étaient assez nombreux à cohabiter avec leur famille ou à résider chez des amis. Ces jeunes sont issus du même territoire que la structure Habitat Jeunes : ils vivaient le plus souvent dans une commune proche. Comparés aux autres jeunes, ils cherchaient davantage un logement à cause d'une rupture familiale. De plus, puisque certains d'entre eux habitaient chez leurs amis, le fait de ne pas disposer de logement est également une raison de déménagement assez souvent mise en avant. Pour une partie d'entre eux, le logement Habitat Jeunes était la seule solution à leur disposition. De même, une part non négligeable d'entre eux ont été envoyés dans le dispositif Habitat Jeunes par une autre institution.
- **2. Les jeunes en emploi** sont globalement plus indépendants. Ils ont des revenus plus élevés par rapport aux autres résidents, qui se composent essentiellement de rémunérations tirées de leur travail. La cohabitation avec un membre de la famille est le cas le plus fréquent, toutefois la part d'entre eux qui étaient locataires avant d'emménager dans un logement Habitat Jeunes est supérieure à la moyenne. Ces jeunes habitaient le plus souvent dans une commune environnante, mais le rapprochement du lieu d'activité est la principale raison pour laquelle ils ont déménagé. Le réseau Habitat Jeunes représente alors pour eux une véritable ressource, à la fois parce qu'elle propose une offre pratique et parce que c'était la seule solution de logement à leur disposition.
 - Les détenteurs d'un CDI affichent une indépendance matérielle plus forte que les autres résidents. Ils disposent de revenus largement supérieurs à la moyenne et leurs ressources se résument essentiellement à leurs salaires. Si une majorité d'entre eux sont hébergés par leur famille, ils se distinguent des autres situations d'activité par une part importante de location de logement par leurs propres moyens. Ils sont avant tout des jeunes issus de territoires proches de la structure Habitat Jeunes et qui ont cherché à se rapprocher de leur lieu de travail. Une part non négligeable d'entre eux a également emménagé dans un logement Habitat Jeunes à cause d'un événement familial (naissance, mise en couple, etc.). Si leur choix d'emménager dans ce type logement

s'explique surtout par son aspect pratique et le fait qu'ils n'avaient pas d'autres choix de logement, ils étaient également nombreux à vouloir développer une sociabilité juvénile en vivant avec d'autres jeunes. Leur temps de résidence moyenne est similaire à celui des autres jeunes, cependant ils restent davantage sur des courtes, voire très courtes durées (moins d'une semaine). Par conséquent, pour une part non négligeable d'entre eux, le réseau Habitat Jeunes sert de dépannage très ponctuel. Enfin, un nombre non négligeable d'entre eux choisissent d'effectuer des « séjours fractionnés » en alternant entre la structure Habitat Jeunes et un autre logement.

- Les jeunes en CDD ont des ressources assez élevées, même si moindres que celles des jeunes en CDI. Celles-ci se composent essentiellement de leurs salaires. Avant d'arriver dans le logement Habitat Jeunes, la plupart habitaient chez leurs parents, la plupart du temps dans des territoires proches de la structure. Le rapprochement du lieu d'activité a été la motivation prédominante pour trouver un nouveau logement.
 - Les jeunes qui réalisent des missions d'intérim disposent de ressources élevées, avec un montant similaire à celui que touchent les résident·es en CDI. Leurs revenus sont principalement constitués de leur salaire. Concernant leur situation résidentielle, ils bénéficiaient de différents types de soutien : principalement celui de leur famille avec qui la majorité cohabite, mais aussi de leur réseau amical qui les héberge, et des pouvoirs publics qui les prennent en charge dans des structures ou résidences sociales. Cette dépendance résidentielle pousse ces jeunes à davantage vouloir déménager pour gagner en indépendance ou parce qu'ils n'avaient pas de logement personnel. La grande majorité d'entre eux résidaient dans des communes à proximité immédiate de la structure Habitat Jeunes.
 - Vis-à-vis des jeunes en emploi, les détenteurs d'un contrat aidé ont des ressources clairement moins élevées. La plus grande partie de celles-ci correspondent à des revenus d'activité. Cependant, comparés aux autres résident·es en emploi, ils touchent plus souvent des aides publiques. Cela s'explique probablement par le fait que leurs revenus d'activité sont plus faibles que ceux des autres jeunes en emploi, les rendant alors plus facilement éligibles à certaines prestations. Ils logeaient le plus souvent dans leur famille ou au sein d'une structure sociale, et vivaient dans une commune à proximité immédiate de la structure Habitat Jeunes. Leur recherche de logement est plus souvent motivée par la nécessité d'être proche de leur lieu d'activité et l'envie d'acquérir plus d'indépendance. Par ailleurs, à cause du pourcentage assez conséquent de jeunes qui habitaient dans une structure sociale, ils sont aussi un peu plus nombreux à devoir déménager, car il était prévu qu'ils quittent leur logement. Parmi les jeunes en emploi, ceux qui ont un emploi aidé ont un peu plus tendance à avoir été directement redirigés vers le réseau Habitat Jeunes par une autre institution. Les jeunes en contrat aidé sont ceux qui restent le plus longtemps au sein du réseau Habitat Jeunes, ce qui laisse penser qu'ils vivent des difficultés assez durables d'accès au logement.
- **3. Les demandeurs d'emploi** perçoivent des ressources relativement faibles et composées en grande partie de revenus sociaux. Avant d'emménager dans un logement Habitat Jeunes, ils dépendaient principalement de la solidarité familiale, amicale et nationale. La très grande majorité d'entre eux résidait dans la même commune que la structure Habitat Jeunes. Leur recherche de logement a découlé, davantage que chez les autres jeunes, d'un désir de gagner en autonomie, d'une rupture familiale et d'un manque de logement personnel. Ainsi, ces jeunes

semblent cumuler situation professionnelle instable (recherche d'emploi), insuffisance matérielle et problématiques personnelles. Pour la plupart d'entre eux, le logement Habitat Jeunes était la seule solution à leur disposition, attestant des difficultés résidentielles qu'ils vivent. Le cheminement vers l'autonomie semble être laborieux pour ces jeunes qui occupent le logement Habitat Jeunes sur des périodes particulièrement longues.

- **4. Les jeunes qui sont sans activité** ou qui sont dans un autre type de situation se caractérisent par des ressources économiques assez faibles. Une grande partie de celles-ci se résument à des revenus d'activité, à savoir des salaires et, de manière plus minoritaire, des indemnités de service civique ou de missions de volontariat. Les aides publiques constituent également une part significative de leurs ressources. Ils vivaient majoritairement au sein de leur famille ou de structures sociales. Toutefois, ils se démarquent surtout par une tendance plus marquée que chez les autres résident·es à avoir connu une situation résidentielle précaire avant d'arriver dans un logement Habitat Jeunes : ils se trouvaient plus souvent à la rue ou à l'hôtel. Ces jeunes présentent la part de jeunes issus d'autres institutions la plus élevée. L'ensemble de ces éléments, à savoir le recours accru à la solidarité familiale et surtout nationale, la faiblesse des ressources, les situations personnelles difficiles vécues par certains d'entre eux (placement dans des institutions, être à la rue, etc.), dessinent le portrait d'une population particulièrement vulnérable. Il s'agit essentiellement de jeunes « locaux » habitant déjà dans la même commune que celle de la structure Habitat Jeunes. Néanmoins, une part non négligeable d'entre eux qui vivaient auparavant à l'étranger ont déménagé pour se rapprocher de leur lieu d'activité, mais aussi parce qu'ils devaient quitter leur logement précédent ou qu'ils étaient à la rue. Malgré cette vulnérabilité, comparés aux autres résident·es, ces jeunes passent relativement peu de temps dans le logement Habitat Jeunes.

Des jeunes faiblement diplômés plus fragiles et qui restent plus longtemps dans le logement

Les parcours scolaires des jeunes divergent selon leur situation d'activité. Les résidents qui ont obtenu ou sont en voie d'obtenir un bac général (33 %) ou un diplôme de l'enseignement supérieur (26 %) sont plus souvent des étudiants. Sans surprise, les jeunes issus de filières professionnelles courtes sont plus souvent en apprentissage, c'est particulièrement le cas des jeunes avec un niveau CAP-BEP (43 %) et bac professionnel ou technique (34 %). Le taux d'apprentis est également assez élevé parmi les jeunes qui ont un niveau équivalent ou inférieur au collège (28 %) ou un bac + 2 (29 %), notamment ceux qui suivent ou ont suivi un cursus BTS-DUT (33 %). Toutefois, la part de jeunes suivant une formation dans l'enseignement supérieur et qui sont en apprentissage n'est pas négligeable (22 %). Posséder un niveau scolaire faible semble aller de pair avec une insertion professionnelle un peu plus difficile. En effet, les jeunes dont le niveau ne dépasse pas le collège ou le CAP-BEP sont légèrement plus nombreux que les autres jeunes à rechercher un emploi. Ils sont respectivement 13 % et 12 % alors qu'ils sont 9 % parmi l'ensemble du public Habitat Jeunes. De plus, les jeunes avec les niveaux scolaires les plus élevés accèdent un peu plus souvent que les autres aux statuts d'emploi les plus favorables : 12 % des jeunes qui possèdent ou sont en voie d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur sont en CDI tandis qu'ils sont seulement 8 % parmi les jeunes avec un niveau CAP-BEP et 9 % parmi ceux qui possèdent un niveau bac professionnel ou technique. Un constat similaire peut être fait pour les CDD : 14 % des jeunes issus d'un cursus supérieur au bac travaillent avec ce type de contrat contre 9 % des niveaux CAP-BEP et 11 % un niveau bac professionnel technique.

TABLEAU 5. SITUATION D'ACTIVITÉ DES JEUNES SELON LEUR NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)

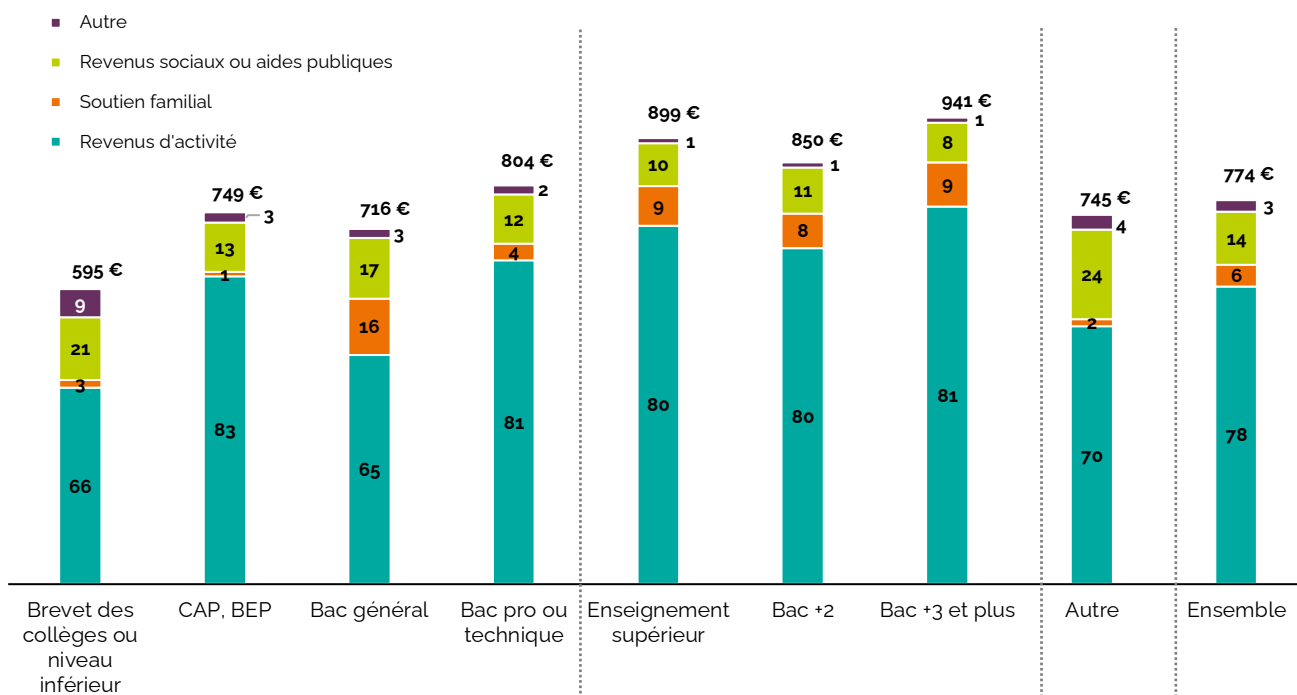
	Brevet des collèges ou niveau inférieur	CAP, BEP	Bac général	Bac pro ou technique	Enseignement supérieur			Autre	Ensemble
					Bac +2	Bac +3 et plus	Ensemble		
En formation	60,1	60,8	65,5	62,8	67,0	61,4	35,8	42,1	58,9
Scolarisés	14,4	5,8	4,6	6,1	0,9	0,8	0,9	4,7	5,7
Étudiants	4,0	3,4	32,6	12,1	25,7	27,0	26,4	7,7	14,1
Apprentis	28,3	43,0	15,5	34,2	28,6	15,9	21,7	10,6	27,2
Stagiaires	5,6	4,4	6,5	5,7	8,6	15,4	12,3	6,7	7,1
Autres formations	7,7	4,1	6,3	4,7	3,2	2,2	2,7	6,1	4,8
En emploi	17,0	25,2	23,0	26,2	26,0	32,5	29,6	31,5	25,9
CDI	4,6	8,4	7,2	8,8	9,4	13,3	11,5	19,5	9,7
CDD	6,8	9,2	10,7	10,5	11,2	2,3	14,0	7,3	10,2
Intérim	3,2	5,8	3,0	4,6	3,7	1,7	2,6	2,4	3,9
Contrat aidé	2,4	1,8	2,1	2,3	1,6	1,3	1,4	2,2	2,1
Demandeurs d'emploi	13,3	11,6	7,2	8,7	5,2	3,7	4,3	8,2	9,0
Sans activité ou autre	9,6	2,4	4,3	2,3	1,9	2,4	2,2	24,6	6,2
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : 14,4 % des jeunes qui ont un niveau équivalent ou inférieur au brevet des collèges sont scolarisés dans l'enseignement secondaire.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Le niveau de ressources a tendance à augmenter avec le niveau d'études. En effet, les détenteurs des niveaux les plus faibles, à savoir un niveau collège ou inférieur, qui sont souvent des jeunes scolarisés dans le secondaire ont en moyenne 595 € par mois de revenu tandis que, pour les jeunes qui réalisent ou ont réalisé des cursus bac +3 ou supérieur, cette moyenne est de 941 € (Figure 16, page suivante). En effet, ces jeunes issus de l'enseignement supérieur se caractérisent par un taux d'apprentissage, de stage et de CDI relativement élevé, ce qui explique qu'ils disposent en moyenne de ressources plus importantes. Parmi les jeunes ayant des niveaux scolaires assez faibles, les niveaux CAP ou BEP et bac professionnel et technique se distinguent par des ressources plus élevées s'expliquant par la surreprésentation des apprentis. C'est aussi pourquoi leurs ressources sont marquées par une prévalence des revenus d'activité. À l'inverse, les ressources des jeunes ayant le niveau collège et bac général font moins place aux revenus d'activité, même s'ils sont tout de même respectivement 67 % et 65 % à disposer de ce type de rémunérations. Cette place moindre des revenus d'activité est alors comblée par les aides publiques. Plus précisément, les jeunes de niveau collège ou inférieur tendent à toucher plus souvent un RSA ou des aides autres que les bourses, le RSA ou les indemnités chômage, tandis que, pour les jeunes de niveau bac général, ces aides correspondent davantage à des bourses. Par ailleurs, ces derniers sont plus nombreux à recevoir un soutien familial (16 % d'entre eux en bénéficient *versus* 9 % dans l'ensemble des jeunes). Ici aussi, ces écarts dans la composition des ressources s'expliquent par le lien entre niveau d'études et situation d'activité : les jeunes de niveau collège sont plus souvent scolarisés dans le secondaire, à la recherche d'emploi ou sans activité, tandis que les étudiants sont surreprésentés parmi les jeunes qui ont un niveau bac général.

FIGURE 16. TYPES DE RESSOURCES MENSUELLES PERÇUES PAR LES JEUNES À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT SELON LEUR NIVEAU D'ÉTUDES (EN %)



Lecture : les jeunes avec un niveau équivalent ou inférieur au brevet des collèges perçoivent en moyenne 595 € mensuels, à leur entrée dans le logement Habitat Jeunes. En moyenne, 66 % de ces 595 € correspondent à des revenus d'activité, 3 % à un soutien familial, 21 % à des revenus sociaux ou aides publiques et 9 % à d'autres types de revenus.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ ; jeunes percevant des ressources non nulles lors de leur entrée dans le logement.

Concernant la situation résidentielle, le principal constat est que les jeunes avec des niveaux d'études faibles, c'est-à-dire avec un niveau collège ou CAP-BEP, étaient plus nombreux à vivre dans une structure ou résidence sociale tandis que les plus diplômés, à savoir ceux qui possèdent un niveau supérieur au bac résidaient davantage chez leurs parents ou dans un logement qu'ils louaient. Cette autonomie résidentielle plus grande chez les plus diplômés découle très certainement du fait qu'ils possèdent des ressources plus élevées que la moyenne. Les jeunes qui ne dépassent le niveau collège étaient également davantage dans des situations précaires par rapport aux autres jeunes. Cette précarité prend le plus souvent la forme d'un hébergement à l'hôtel. Les jeunes qui ont ou sont en voie d'obtenir un bac, général, professionnel ou technique sont ceux qui comptent parmi eux le plus de jeunes qui cohabitaient avec leur famille.

Parce qu'ils viennent de territoires plus éloignés, les jeunes avec les niveaux scolaires plus élevés déménagent majoritairement pour se rapprocher d'un emploi ou d'une formation. Ils sont 67 % parmi les jeunes avec un bac général, 63 % de ceux avec un bac professionnel ou technique et 77 % de ceux issus d'un cursus de l'enseignement supérieur à chercher un nouveau logement pour ce motif. Pour les jeunes ne dépassant pas le niveau collège ou CAP-BEP, d'autres raisons que le rapprochement du lieu d'activité sont évoquées : la recherche d'autonomie (respectivement 14 % et 15 %), la nécessité de quitter le logement précédent (14 % et 11 %) et le fait de ne pas disposer de logement (10 % et 7 %).

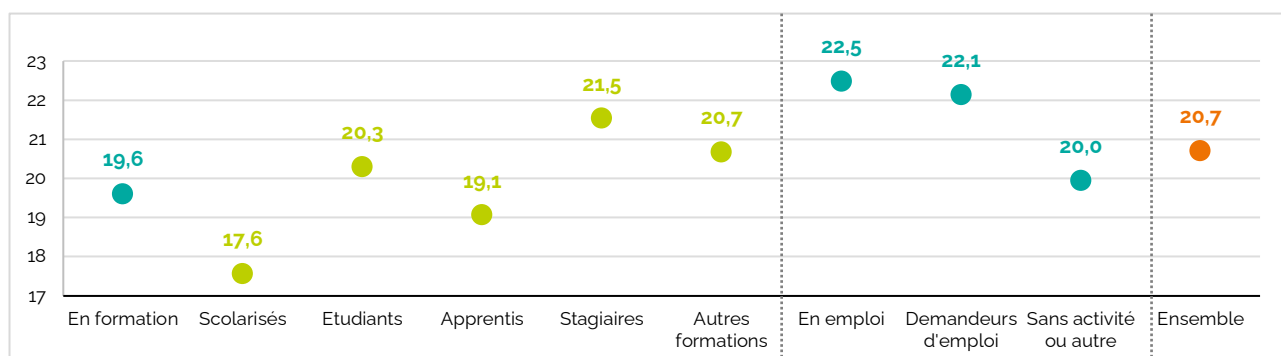
Les plus diplômés tendent à rester moins longtemps dans le logement Habitat Jeunes. En effet, les jeunes qui ont un niveau supérieur au bac ont occupé ce logement pendant 7 mois en moyenne. Ce temps de résidence est plus élevé parmi les jeunes avec un niveau équivalent ou inférieur au collège

(9 mois en moyenne), avec un bac général (10 mois) et un bac professionnel ou technique (9 mois). De leur côté, les jeunes qui possèdent ou qui sont sur le point d'obtenir un CAP-BEP sont ceux dont le temps de résidence est le plus long avec une moyenne de 11 mois.

4.3 Une acquisition progressive de l'autonomie au fil de l'âge

Le croisement de l'âge avec la situation d'activité permet de voir que la transition vers l'âge adulte est un processus progressif et que l'accès à l'indépendance, notamment l'entrée dans la vie active et l'obtention d'un emploi stable, intervient assez tardivement dans le parcours des jeunes qui habitent dans un logement Habitat Jeunes. Les jeunes en formation sont aux prémices de cette prise d'autonomie, donc il est naturel qu'ils soient plus jeunes que les autres (19,6 ans en moyenne), en particulier lorsqu'ils sont scolarisés dans l'enseignement secondaire (17,6 ans) ou lorsqu'ils sont en apprentissage (19,1 ans) [Figure 17]. Parmi ces jeunes qui suivent une formation, les stagiaires sont ceux qui présentent l'âge moyen le plus élevé (20,3 ans), ce qui s'explique par un poids plus important des plus de 23 ans dans cette catégorie. Mécaniquement, les jeunes qui sont déjà sur le marché du travail après avoir terminé leur formation sont plus âgés que la moyenne. C'est le cas de ceux qui sont à la recherche d'un emploi et surtout de ceux qui ont un emploi (respectivement 22,1 ans et 22,5 ans contre une moyenne de 20,7 ans pour l'ensemble des jeunes). Parmi les jeunes en emploi, peu de différences d'âge ressortent en fonction des statuts d'emploi. Nous pouvons seulement noter que ceux qui possèdent un CDI tendent à être un peu plus âgés que ceux en CDD ou en intérim (avec respectivement des moyennes de 22,8 ans, 22,4 ans et 22,6 ans). En revanche, les jeunes en contrat aidé se démarquent des autres par leur jeune âge (21,3 ans). De plus, il est intéressant de noter que les jeunes en CDI ou CDD à temps plein ont une moyenne d'âge légèrement supérieure à ceux qui sont à temps partiel (22,9 ans *versus* 22,0 ans). Dernièrement, ceux qui sont sans activité ou qui ont un autre type de situation sont relativement jeunes, âgés en moyenne de 20 ans, notamment parce qu'ils comprennent parmi eux un nombre assez élevé de jeunes mineurs.

FIGURE 17. ÂGE MOYEN DES JEUNES SELON LEUR ACTIVITÉ À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT (EN ANNÉES)

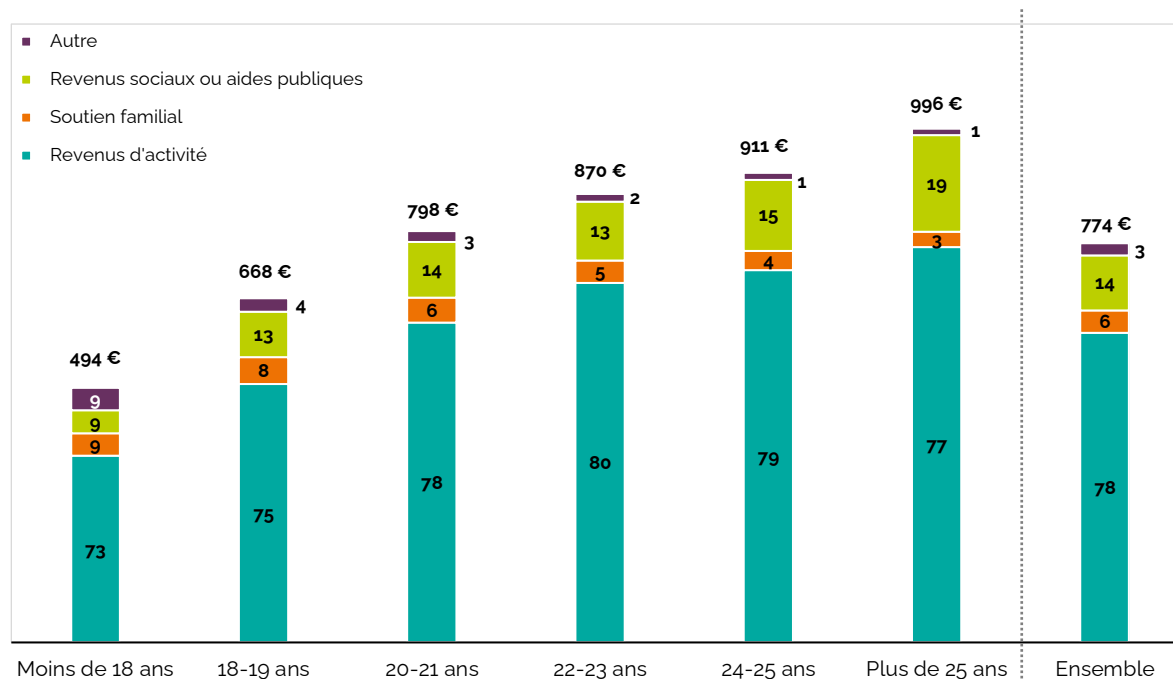


Lecture : les jeunes en formation à leur entrée dans le logement avaient en moyenne 19,6 ans. Parmi eux, les jeunes scolarisés étaient âgés en moyenne de 17,6 ans.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

De manière assez logique, âge et niveau scolaire sont profondément corrélés, l'âge tendant à augmenter avec le niveau d'études. Ainsi, ceux qui possèdent un niveau collège sont plus jeunes (18,8 ans) par rapport à ceux qui ont ou qui sont en voie d'obtenir un diplôme supérieur au bac (22,8 ans). De même, ceux qui suivent ou qui ont suivi un CAP-BEP sont plus jeunes que la moyenne (19,6 ans).

En parallèle, plus les jeunes vieillissent, plus ils acquièrent une indépendance financière, au sens où le volume de ressources à leur disposition augmente au fur et à mesure de leur avancée en âge. Ces ressources sont de 494 € mensuels en moyenne chez les mineurs, mais atteignent 996 € chez les plus de 25 ans (Figure 18, page suivante). Cette augmentation s'explique par le fait que les jeunes plus âgés sont plus souvent en emploi et donc reçoivent des rémunérations plus élevées, notamment par rapport aux jeunes encore en formation. Cette prise d'indépendance se traduit également par un poids décroissant des aides familiales au fil de l'âge. Ce type de soutien financier représente en moyenne 9 % des revenus des moins de 18 ans, mais compose seulement 3 % des ressources des plus de 25 ans. Toutefois, la solidarité nationale ne disparaît pas pour les tranches d'âges les plus élevées. Les revenus sociaux et les aides publiques continuent à jouer un rôle non négligeable pour les âges les plus avancés. Ils prennent même un peu plus d'importance. S'ils constituent en moyenne aux alentours de 13 % des ressources des moins de 24 ans, cette part monte à 19 % pour les plus de 25 ans. Cet accroissement s'explique par un recours aux indemnités chômage qui augmente progressivement avec l'âge (10 % des plus de 25 ans en bénéficient contre 2,5 % des 18-19 ans) et par l'accès au RSA à partir de 25 ans. Pour les plus jeunes, la solidarité nationale prend avant tout la forme de bourses ou d'aides autres que le RSA, les indemnités chômage ou les bourses. Ainsi, le nombre de jeunes recevant au moins un revenu social augmente particulièrement après 25 ans (28 % *versus* 20 % de l'ensemble des jeunes). En dernier lieu, nous pouvons souligner que la part des revenus d'activité est assez stable pour tous les âges. Cette constance du travail comme principal pourvoyeur de ressources pour les résident·es Habitat Jeunes est d'autant plus frappante lorsque nous regardons les données de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes. Celles-ci montrent qu'au sein de la population des 18-24 ans, les revenus du travail prennent petit à petit plus de place dans leurs ressources. En moyenne, ils composent 29 % des ressources des jeunes âgés de 18 ans, 60 % des ressources des jeunes de 22 ans et 77 % des revenus des jeunes de 24 ans (Portela, Raynaud, 2019). Cette prépondérance du travail dans la composition des ressources quel que soit l'âge, et plus particulièrement parmi les plus jeunes, découle du pourcentage élevé de jeunes en formation qui perçoivent des revenus d'activité (69 %), ce qui s'explique entre autres par le poids des jeunes en apprentissage, et par la présence importante de jeunes en emploi dans le public Habitat Jeunes.

FIGURE 18. TYPES DE RESSOURCES MENSUELLES PERÇUES PAR LES JEUNES À LEUR ENTRÉE DANS LE LOGEMENT SELON LEUR ÂGE (EN %)


Lecture : Les jeunes âgés de moins de 18 ans perçoivent en moyenne 494 € mensuels à leur entrée dans le logement Habitat Jeunes. En moyenne, 73 % de ces 494 € correspondent à des revenus d'activité, 9 % à un soutien familial, 9 % à des revenus sociaux ou aides publiques et 9 % à d'autres types de revenus.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ ; jeunes percevant des ressources non nulles lors de leur entrée dans le logement.

Les plus jeunes habitaient auparavant davantage chez un membre de leur famille ou dans une structure sociale. Au fil de l'avancée en l'âge, ces modes d'habitat deviennent de moins en moins présents au profit de la location de logement. Ainsi, l'acquisition de l'autonomie résidentielle est un processus long. De plus, les plus jeunes comparés aux plus âgés viennent rarement d'autres régions. Par conséquent, le pourcentage de jeunes qui ont déménagé pour se rapprocher de leur lieu d'activité augmente au fil de l'âge.

Des différences hommes-femmes observables, mais limitées

À première vue, le sexe n'influe pas sur les situations des jeunes avant leur emménagement dans le logement Habitat Jeunes. En effet, la part d'hommes et de femmes est similaire parmi les jeunes en formation, en emploi, à la recherche d'emploi ou sans activité. Toutefois, des écarts apparaissent lorsque nous affinons les analyses au sein de la population des jeunes en formation ou emploi. D'une part, les jeunes hommes sont plus souvent apprentis (31 % contre 20 % des femmes) [Tableau 6, page suivante]. De leur côté, les jeunes femmes sont plus nombreuses à suivre des études dans l'enseignement supérieur. Elles sont 18 % à être étudiantes alors que cela ne concerne que 12 % des jeunes hommes. Ces résultats corroborent des constats déjà établis par ailleurs. Les jeunes femmes sont minoritaires dans la population des apprentis, où elles représentent environ un tiers des effectifs. Cependant, elles constituent 56 % des étudiant·es dans l'enseignement supérieur (DEPP, 2020). D'autre part, les jeunes n'occupent pas les mêmes types d'emplois en fonction de leur sexe. Les femmes sont deux fois plus nombreuses à avoir un CDI ou CDD à temps partiel (33 % des femmes en emploi *versus* 16 % des hommes

en emploi)⁶⁴. Si le pourcentage de jeunes en CDI ne varie pas avec le sexe, des différences s'observent sur les autres types de contrats : 13 % des jeunes femmes sont en CDD contre 9 % des hommes, tandis que l'intérim est majoritairement masculin (5 % des hommes contre 2 % des femmes).

TABLEAU 6. SITUATION D'ACTIVITÉ DES JEUNES SELON LEUR SEXE (EN %)

	Homme	Femme	Ensemble
En formation	59,9	56,9	58,9
Scolarisés	6,0	5,0	5,7
Étudiants	12,1	18,3	14,1
Apprentis	30,8	19,6	27,2
Stagiaires	6,4	8,5	7,1
Autres formations	4,6	5,4	4,8
En emploi	25,8	26,0	25,9
CDI	9,8	9,3	9,7
CDD	9,1	12,5	10,2
Intérim	4,9	1,6	3,9
Contrat aidé	1,9	2,5	2,1
Demandeurs d'emploi	8,3	10,7	9,0
Sans activité ou autre	6,1	6,5	6,2
Ensemble	100	100	100

Lecture : 6,0 % des jeunes hommes sont scolarisés dans l'enseignement secondaire.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Les jeunes femmes affichent des niveaux scolaires plus élevés. Elles sont 30 % à suivre ou à avoir une formation supérieure au bac, contre 22 % des hommes (Tableau 7). L'écart est particulièrement marqué au niveau bac + 3 ou plus (18 % des femmes *versus* 12 % des hommes). Les femmes sont également plus nombreuses à détenir ou à être en voie d'obtenir un bac général (14 % *versus* 9 %). À l'inverse, les jeunes hommes sont surreprésentés parmi les faibles niveaux d'études, notamment ceux équivalents ou inférieurs au collège (17 % des hommes contre 12 % des femmes) et les CAP-BEP (24 % contre 19 %). De ce point de vue, le public Habitat Jeunes reflète la tendance générale de surqualification scolaire des jeunes femmes par rapport aux hommes (Weidmann-Koop, 2005).

⁶⁴ Le temps partiel est une forme d'emploi qui concerne une population majoritairement féminine. En 2018, 78 % des salariés du privé à temps partiel sont des femmes (Mourlot, Yildiz, 2020).

TABLEAU 7. NIVEAU D'ÉTUDES DES JEUNES SELON LEUR SEXE (EN %)

	Homme	Femme	Ensemble
Brevet des collèges ou inférieur	17,0	11,5	15,2
CAP, BEP	24,3	19,1	22,6
Bac	26,7	31,7	28,3
Bac général	9,3	14,4	10,9
Bac professionnel ou technique	17,4	17,3	17,4
Enseignement supérieur	22,4	30,3	25,0
BTS, DUT	8,0	8,1	8,0
DEUG ou autres bac +2	2,8	3,9	3,2
Bac +3 ou plus	11,6	18,3	13,8
Autre	9,6	7,3	8,9
Ensemble	100	100	100

Lecture : 30,3 % des jeunes femmes avaient un niveau d'études supérieur au bac lors de leur entrée dans le logement Habitat Jeunes, plus précisément elles étaient 12,0 % à avoir un niveau bac +2.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Les jeunes hommes ont en moyenne des ressources un peu plus élevées que les jeunes femmes (792 € mensuels *versus* 738 €). Cet écart s'explique par le nombre plus élevé de femmes touchant entre 461 € et 610 € et par une part plus importante d'hommes avec plus de 1065 € mensuels. La nature de leurs revenus varie également. Les jeunes hommes ont plus souvent des revenus d'activité (74 % touchent un revenu de ce type contre 65 % des femmes) alors que les femmes sont davantage destinataires de soutien familial (8 % *versus* 13 %) ou public (25 % *versus* 18 %) [Tableau 8]. Ces différences s'expliquent en grande partie par le fait qu'hommes et femmes n'ont pas les mêmes situations. Les hommes, qui sont davantage en apprentissage, en emploi intérimaire et à temps plein, ont des ressources supérieures aux femmes et qui reposent davantage sur le travail. Les jeunes femmes sont plus nombreuses à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur et donc sont plus souvent les destinataires d'aides financières de leur famille.

TABLEAU 8. TYPES DE RESSOURCES MENSUELLES PERÇUES PAR LES JEUNES SELON LEUR SEXE

	Part de jeunes percevant cette ressource (en %)			Montant moyen mensuel des jeunes percevant cette ressource (en €)			Part moyenne dans les ressources totales (en %)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Revenus d'activité	73,8	65,2	71,0	866,7	797,3	849,5	80,8	70,4	77,6
Revenus sociaux ou aides publiques	17,5	25,3	20,0	528,6	546,5	535,9	4,6	7,8	13,9
Soutien familial	7,8	12,5	20,0	465,7	458,0	535,9	11,7	18,7	13,9
Autre	6,4	5,9	6,2	364,4	387,1	371,4	2,9	3,1	3,0

Lecture : 73,8 % des jeunes hommes perçoivent un revenu d'activité pour 866,7 € par mois en moyenne. Les revenus d'activité représentent en moyenne 80,8 % de l'ensemble des ressources perçues par les jeunes hommes.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ ; jeunes percevant des ressources non nulles lors de leur entrée dans le logement Habitat Jeunes.

Note : La part moyenne du revenu dans les ressources totales n'est pas calculée à partir des moyennes qui apparaissent dans ce tableau. Celles-ci portent uniquement sur les jeunes percevant le revenu en question tandis que la répartition moyenne des ressources tient compte de l'ensemble des jeunes.

Concernant la situation résidentielle, seulement deux écarts émergent. D'une part, les jeunes femmes cohabitaient plus souvent avec leur famille (54 % *versus* 47 %) [Tableau 9]. D'autre part, les jeunes hommes résidaient davantage dans une structure ou résidence sociale (18 % *versus* 12 %). De même, globalement jeunes hommes et jeunes femmes ont déménagé pour des raisons similaires. Nous pouvons seulement noter que les jeunes femmes sont un peu plus nombreuses à avoir cherché un logement à cause d'une rupture familiale (9 % contre 5 % des jeunes hommes). Enfin, les jeunes hommes sont davantage issus d'une autre institution : ils sont 14 % à avoir été envoyés dans le réseau Habitat Jeunes par une institution tierce alors que c'est le cas de seulement 9 % des jeunes femmes.

TABLEAU 9. TYPE DE LOGEMENT PRÉCÉDENT SELON LE SEXE (EN %)

	Chez des amis	Chez un membre de la famille	Structure ou résidence sociales	Location d'un logement	Situation précaire	Autre
Homme	8,7	47,0	18,3	11,8	7,2	7,1
Femme	10,4	53,9	11,7	13,6	5,0	5,4
Ensemble	9,2	49,2	16,2	12,4	6,5	6,5

Lecture : 8,7 % des jeunes hommes étaient logés chez des amis avant d'emménager dans un logement Habitat Jeunes.

Source : UNHAJ, SIHAJ. Champ : jeunes logés au moins une nuit entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2019 via une structure Habitat Jeunes utilisant la plateforme SIHAJ.

Dernièrement, jeunes hommes et jeunes femmes affichent des temps de résidence au sein du réseau Habitat Jeunes équivalents : ils sont restés en moyenne 8 mois dans le logement.

En conclusion, les résultats quantitatifs présentés au cours de ce chapitre dressent dans un premier temps un portrait statistique de l'individu type hébergé en FJT comme étant plutôt un jeune homme, en formation ou en emploi, avec des ressources économiques modestes provenant majoritairement d'activités rémunérées. Puis dans un second temps, ces résultats mettent en lumière un besoin de mobilité très fortement lié à l'emploi ou la formation des jeunes. Ce choix de l'Habitat Jeunes se justifie, pour un très grand nombre d'entre eux, d'abord et avant tout pour des raisons matérielles, car il offre la possibilité de se loger à moindre coût compte tenu du montant très élevé des loyers franciliens. Puis, dans un troisième temps, l'analyse statistique fait apparaître une série de différences entre les jeunes en emploi, les jeunes sans activités, les étudiant·es et les apprenti·es, les diplômé·es et les non-diplômé·es, les hommes et les femmes. Cette diversité de profils est également montrée par l'enquête qualitative menée dans deux foyers de jeunes travailleurs franciliens. En effet, la démarche qualitative apporte de nouveaux éléments sur les parcours et sur ces différents profils, à partir de plusieurs dimensions biographiques qu'il s'agisse des origines sociales des jeunes, du parcours scolaire et de leur rapport à l'école, de la situation professionnelle et de leurs conditions de travail ou encore du parcours résidentiel et des liens qu'ils ont tissés avec les intervenants sociaux côtoyés tout au long de leurs parcours. Cette approche permet également de rendre compte des manières dont les jeunes vont s'approprier le FJT. En combinant ces deux démarches, qualitative et quantitative, il s'agit de dresser de la manière la plus précise possible les profils sociologiques des jeunes accueillis en FJT.

Chapitre 3. Des jeunes issus des classes populaires des plus précaires aux plus stabilisées

Qu'il s'agisse du foyer Les Lilas ou Les Rosiers, les équipes encadrantes se sont présentées comme étant très attentives à accueillir un public qu'elles qualifient de « mixte ». Derrière ce terme, les équipes évoquent tout à la fois un « équilibre » à maintenir (et parfois difficile à atteindre) entre le nombre de femmes et d'hommes, et l'accueil de jeunes ayant différents profils, c'est à dire des jeunes en emploi, dans des situations plus ou moins stables, en formation ou en études. L'enquête de terrain confirme cette diversité. En effet, les jeunes enquêtés exercent des activités sociales différentes. Sur les 34 rencontrés, 20 occupent un emploi, 8 n'exercent pas d'activité professionnelle au moment de l'enquête et 6 sont en études ou suivent une formation.

Au cours de ce chapitre, nous nous intéresserons à la trajectoire des jeunes antérieure à leur arrivée au foyer. L'un des principaux résultats de l'enquête de terrain menée au sein de deux foyers – Les Lilas et les Rosiers – consiste à montrer qu'en réalité loin de constituer un groupe homogène, les jeunes regroupés au sein de ces structures ont des propriétés sociales et des trajectoires différenciées. Toutefois, aucun d'entre eux n'est issu des classes supérieures, c'est-à-dire de milieux sociaux fortement dotés en capital économique, scolaire ou culturel, et dont les emplois occupés par les parents sont fortement valorisés et très rémunérateurs (Lahire, 2019).

Tous les jeunes rencontrés sont issus des classes populaires. Olivier Schwartz les définit à partir de trois dimensions : « petitesse du statut professionnel ou social, étroitesse des ressources économiques – sans que cela signifie nécessairement précarité –, éloignement par rapport au capital culturel, et d'abord par rapport à l'école, même s'il ne s'agit aujourd'hui que d'un éloignement relatif » (Schwartz, 2009). Cependant, notre enquête montre bien que ces jeunes, s'ils appartiennent aux classes populaires, sont issus des différentes fractions qui composent celles-ci (Cartier *et al.*, 2008 ; Collovald et Schwartz, 2006). En effet, une partie des enquêtés appartiennent aux franges des classes populaires les plus précaires, quand d'autres ont grandi au sein de franges plus stabilisées, à la frontière des classes moyennes.

Pour distinguer les jeunes issus des classes populaires les plus stabilisées des fractions les plus précarisées, nous nous attacherons à rendre compte de la condition sociale de leurs parents, de leur niveau d'études et de leur rapport à l'école, de leur parcours de migration (pour une grande partie d'entre eux) ainsi que de leur trajectoire résidentielle. Nous nous attarderons sur ce qui les distingue et sur ce qui les rapproche. Si certaines différences peuvent apparaître minimes, elles révèlent des conditions de vie plus ou moins sécurisées par des revenus réguliers et une stabilité professionnelle.

1. Des parents exerçant des métiers faiblement ou moyennement rémunérés

Comme nous l'avons déjà mentionné en introduction, aucun des jeunes rencontrés n'est fils ou fille de dirigeants de grandes entreprises ou de cadres supérieurs (excepté Caroline qui évoque une « place importante » pour son père), aucun n'est issu de familles dotées de ressources économiques, sociales et culturelles très importantes.

De manière générale, leurs parents exercent des métiers moyennement ou faiblement rémunérés. Une partie de leurs mères sont au foyer, femmes de ménage, médiatrices, coiffeuses (propriétaires d'un salon) ou encore aides-soignantes. La plus qualifiée d'entre elles est architecte. Une autre partie de ces femmes, notamment celles qui vivent dans un pays de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique centrale ou de l'Asie centrale, exercent des activités non déclarées comme de la couture, de la vente de fruits et légumes dans la rue ou des activités agricoles. Les pères des enquêtées sont, quant à eux, cuisiniers, agents de sécurité, facteurs, agents administratifs, soignants, gestionnaires de rayon au sein d'une grande enseigne de supermarché. Ceux restés au pays sont agriculteurs, commerçants, ingénieurs, douaniers ou « hommes d'affaires ».

Les deux parents ne sont pas toujours en emploi et apporteurs de ressources financières, souvent la femme est au foyer ou l'un des deux est en recherche d'emploi. D'autres sont à la retraite et perçoivent de « petites pensions ». Les situations d'emploi du couple parental sont souvent entravées par la séparation, la maladie ou le décès d'un des parents qui contribuent à un basculement de ces familles dans une condition précaire : baisse des revenus, accumulation de dettes, expulsion de logement. Ces ménages vivent au quotidien sans « filet de sécurité », ils n'ont pas les moyens d'épargner et ils n'héritent pas par ailleurs de biens familiaux ni de capital financier, à l'exception des parents d'Eddy (E24).

Seuls quatre jeunes relatent avoir des parents propriétaires du logement dans lequel ils vivent. La précarité économique et sociale des parents s'exprime également par des « transferts familiaux inversés » (Couronné *et al.*, 2019), les jeunes reversant à leurs parents une partie de leurs revenus ou leur apportant des biens matériels. Nous y reviendrons notamment dans le chapitre consacré aux conditions d'emploi et de travail des jeunes hébergés en FJT.

D'autres situations familiales représentent des ascensions sociales. Eddy (E24) a grandi dans une famille qu'il qualifie de « modeste », mais dont les conditions de vie se sont stabilisées, voire améliorées, au fil des années. Ses parents ont aujourd'hui des dispositions qui les situent à la frontière des classes populaires hautes et des classes moyennes. La mère d'Eddy est devenue propriétaire de son salon de coiffure après avoir exercé pendant de nombreuses années en tant qu'employée. Ses parents sont également propriétaires de leur maison située en région.

De son côté, Coline reconnaît que c'est grâce à l'aide de son frère aîné et au soutien de ses parents qu'elle réussit scolaire et professionnellement. Si elle se considère comme en ascension sociale, elle ressent un décalage avec les personnes issues de milieux plus aisés qu'elle côtoie quotidiennement au travail.

Coline : Il y a une vraie ascension sociale, mais on n'atteint pas le niveau des gens qui ont eu des parents qui sont cadres. Moi, je le ressens aujourd'hui. Je travaille dans un endroit où je bosse pour ces gens-là, pour des gens qui sortent de l'ENA. Je sens qu'il y a un énorme décalage entre leur culture à eux, leur façon de vivre, je ne sais pas, et la mienne. Et pourtant, j'ai tout donné, j'ai essayé, mais il y a un truc qui bloque.

Enquêtrice : Est-ce que vous pouvez me donner un exemple où vous avez senti un truc un peu concret, où vous dites « Là, ça bloque » ?

Coline : Hier, j'étais au boulot, le directeur de cabinet parle avec un conseiller et il lui dit : « Alors, toi, t'as fait quoi ces vacances de Noël ? » Et lui, il lui dit « J'ai lu les cinq tomes d'un livre », je ne sais même pas ce qu'est ce livre. Et le dir. cab. lui dit : « Mais c'est hyper intéressant, t'as vu sa façon d'analyser dans ce livre-là ? » Et là, je me suis dit « Mais de quoi ils parlent ? » C'est un autre monde. Ces vacances, j'ai fait du shopping. C'est hallucinant. On n'est pas dans le même monde. Donc, je sens qu'il y a quand même un truc. Et ça, c'est quelque chose qu'on acquiert dès le plus jeune âge, que je n'ai pas eu la chance d'avoir, mais c'est pas grave. Ce n'est pas pour autant que je suis malheureuse. Mais c'est dans ces moments-là que... c'est là où je travaille en ce moment qui me montre que, pour l'instant, je suis encore en bas de l'échelle, là où je suis en tout cas. Je suis secrétaire, donc voilà..

(Coline, 26 ans, assistante cabinet ministériel, master 2 de droit, E25)

Claudia évoque, quant à elle, des conditions de vie aisées en Afrique de l'Ouest, ses parents étant propriétaires d'une « belle » maison dans laquelle elle vit enfant. Son père était ingénieur de travaux publics et sa mère est architecte. Le niveau de vie de la famille baisse suite aux problèmes de santé de son père qui doit anticiper son départ à la retraite et subit alors une perte de revenus importante. Aujourd'hui, c'est surtout sa mère qui assume les dépenses de la famille, elle finance le départ de Claudia pour la France et ses études supérieures. Claudia obtient un master 2 dans une école de commerce et trouve un emploi rapidement après la fin de ses études. Au moment où nous la rencontrons, elle touche un salaire mensuel de plus de 2000 euros net par mois. Claudia est certainement l'enquêtée la plus dotée socialement au sein de notre population d'enquête, elle fait exception par le fait qu'elle est issue des classes supérieures en Afrique de l'Ouest et que sa famille – même avec une baisse de revenus – continue à subvenir à une partie de ses besoins pendant ses études.

À cette situation exceptionnelle s'ajoutent les cas de Caroline et Diana qui évoquent des situations de déclassement social dans le cadre d'une migration légale (Mahut, 2018). Caroline (E4) décrit son père comme « un très grand monsieur », « qui travaillait dans une entreprise française d'import-export », mais son licenciement soudain puis le divorce de ses parents « ça a tout chamboulé, ça a tout détruit ». Alors qu'elle est issue de la bourgeoisie en Afrique de l'Ouest, le licenciement de son père a entraîné une dégradation des conditions de vie qui se prolonge au cours de la migration et notamment au moment où elle rejoint sa mère en France dans le cadre du regroupement familial. Elle est à ce moment-là hébergée dans un logement social situé dans la grande couronne parisienne.

Enquêtrice : Vos parents, ils faisaient quel travail ?

Caroline : Mon père est un très grand monsieur. Il faisait de l'import-export et travaillait pour une société française qui s'appelait ****. Elle n'existe plus. Le patron est décédé en 1995 et cela a été la chute pour nous. J'avais un an à l'époque de sa mort. Ce qui est bizarre, c'est que je venais d'une famille assez aisée – quand j'étais en Afrique de l'Ouest, j'avais l'avantage de pouvoir venir en vacances en France. [...] Mon père avait beaucoup de moyens. Du jour au lendemain, tout est passé.

Enquêtrice : Et votre mère ? Elle travaillait ?

Caroline : Oui. Ma mère était couturière, mais elle était femme au foyer. Comme mon père avait beaucoup d'argent, il ne voulait pas qu'elle travaille. Elle avait une mercerie pour s'occuper.

Enquêtrice : En Afrique centrale, étiez-vous dans une grande ville, dans la capitale ?

Caroline : On vivait dans la capitale économique, dans une grande et belle maison. J'avais une belle vie. J'étais une petite fille bien gâtée. Ma famille paternelle est assez aisée. Le divorce détruit, ça nous a détruits et ça a chamboulé notre destin. Cela a bousillé nos vies. Je pense que si mes parents avaient vécu ensemble, avec le soutien qu'une jeune fille peut avoir, je serais loin aujourd'hui.

Enquêtrice : Comment ça s'est passé pour vous ?

Caroline : C'était une catastrophe. Quand ma mère faisait quelque chose, mon père trouvait à redire, et vice-versa. En fait, les enfants sont au milieu. J'ai vécu de maison en maison. Quand mes parents ont

divorcé, ma mère est venue s'installer en France parce qu'elle le fuyait. Elle ne voulait plus le revoir, elle voulait partir vers de nouveaux horizons, refaire sa vie.

(Caroline, 25 ans, bac L, aide-soignante, E4)

De la même manière, la mère de Diana (E6) est titulaire d'un diplôme obtenu dans un pays de l'Afrique de l'Ouest, un master 2 en lettres modernes. Malgré un diplôme « bac + 5 », elle n'obtient « qu'un » emploi d'AVS (assistante vie scolaire) à son arrivée en France. « Elle n'a pas aimé ». « Elle se sentait dévalorisée », car « elle a quand même fait des études ». Elle a donc entamé les démarches pour faire reconnaître ses diplômes en France. Depuis, elle est enseignante contractuelle dans une école primaire. Quant au père de Diana, il travaillait dans le marketing avant d'obtenir le statut de personne en situation de handicap. Sa sœur aînée est en licence de lettres modernes, son frère cadet entre en master de droit et son benjamin est scolarisé en première S. Les parents de Diana ont soutenu les études de leurs enfants, et plus particulièrement, sa mère. En Afrique de l'Ouest, ils vivaient dans des conditions relativement stables, puis ils ont fui la guerre, et ont été accueillis pendant plusieurs années dans des structures d'hébergement social (hôtel, Samu) avant d'accéder à un logement dans le parc privé. Diana est aujourd'hui en première année de master « droit des affaires », et elle concilie études et obligations familiales, étant mère d'une petite fille âgée de 2 ans.

Un autre élément nous permet de caractériser socialement les jeunes hébergés en FJT, il s'agit de leur parcours scolaire et leur rapport à l'institution scolaire. Et, encore une fois, nous observons une hétérogénéité des diplômes obtenus et des manières très opposées de considérer l'école ainsi que de réussir scolairement.

2. Des ruptures scolaires précoces et des titulaires de l'enseignement supérieur

Sur les 34 jeunes rencontrés au cours de l'enquête de terrain, 5 sont sortis du système scolaire sans diplôme et 7 avec un diplôme modeste tel qu'un CAP/BEP.

C'est le cas de Rebecca qui abandonne ses études en CAP esthétique pendant sa première grossesse. À l'époque, elle a environ deux heures de trajet pour se rendre au lycée et se décrit comme étant en situation de décrochage scolaire.

L'enquêtrice : Et à l'école, ça se passait comment avant le CAP ?

Rebecca : À l'école... Au collège, ça allait. Jusqu'en troisième... enfin, jusqu'en quatrième. Ensuite en troisième, j'ai décroché avec les copines et tout, je faisais que des conneries, que des bêtises. Arrivée au lycée, j'allais pas à l'école. Je faisais n'importe quoi, en fait.

L'enquêtrice : Ça veut dire quoi « faire n'importe quoi » ? Vous faisiez quoi comme bêtise ?

Rebecca : Plein de bêtises ! J'allais pas en cours, on traînait dans les couloirs, je parlais mal aux profs. Insolente, tout ça. Bref.

L'enquêtrice : Vous vous êtes fait virer de l'école ?

Rebecca : Pendant une semaine, oui.

L'enquêtrice : Et du coup, pourquoi « esthétique » ? C'est vous qui choisissez esthétique ?

Rebecca : Oui, parce que j'aimais bien tout ce qui est maquillage, tout ça. Mais en étant dedans, non. Ça m'a pas plu.

(Rebecca, 23 ans, sans diplôme, mère de deux enfants E2.)

De la même manière, Leila raconte un rapport assez distant à l'institution scolaire :

« Moi, l'école, c'était pas trop mon point fort. Je n'aimais pas trop l'école. J'ai arrêté en seconde. Donc, je ne suis pas partie jusqu'au bac. Et puis dès que j'ai arrêté l'école, j'ai travaillé direct. À mes 18 ans, j'ai eu mon premier... mon premier emploi. L'école, ça s'est arrêté parce qu'étant jeune, j'étais avec un garçon qui habite dans la ville aussi, qui avait beaucoup de problèmes avec certains autres garçons. » (Leila, 26 ans, sans diplôme, en recherche d'emploi, E19.)

Ces jeunes en rupture scolaire racontent aussi leurs difficultés d'apprentissage et leur orientation subie ou déçue. Ces raisons sont fréquemment mises en avant dans les travaux portant sur la déscolarisation ou l'échec scolaire (Bonnerly, 2007 ; Quiesse et Ferré, 2008).

S'ajoutent à ces jeunes pas ou peu diplômés, 7 titulaires du baccalauréat. Trois jeunes femmes sont titulaires d'un baccalauréat général option « littérature » et 4 titulaires d'un bac professionnel. Parmi eux, on retrouve Steven et Emilie. Steven est diplômé d'un bac pro d'électronique après avoir obtenu un BEP. Plus jeune, après un échec en seconde générale, il a été orienté en première professionnelle spécialité « électronique domestique » (« c'était quelque chose qui m'intéressait et que j'avais envie de faire »). Au premier trimestre, il obtient les encouragements. Puis, ses parents déménagent dans un département d'outre-mer. Sur l'île et par manque de places disponibles dans sa spécialité, il est orienté dans une section « alarmes incendie » qu'il ne souhaite pas intégrer : « Du coup, j'ai quand même porté ma croix et j'ai eu mon bac, mais après, j'ai totalement arrêté parce que ça m'intéressait plus ». Il obtient son bac pro et entre à la faculté. Steven suit alors des cours de programmation (« j'ai pas tenu », « il y avait trop de... c'était tellement technique, j'avais pas les connaissances pour vraiment suivre... »), puis il se réoriente en « anglais » : « J'ai pas tenu non plus. » Ce jeune homme décrit la faculté comme la « période de sa vie où [il a] le plus rien fait... à part la fête ». De la même manière, Emilie entre à la faculté de lettres modernes après avoir obtenu un bac L et raconte avoir échoué.

Emilie : J'ai pas fini parce que j'ai eu mon bébé... Mais bon, après j'aurais pu continuer, mais ça m'a... enfin... j'avais pas envie. Parce qu'au final ça ne m'intéressait plus, c'était trop... enfin, moi quand j'aime vraiment les langues étrangères, j'aime vraiment apprendre les langues... Mais quand je suis arrivée dans cette licence-là, j'ai vu qu'il y avait beaucoup plus de choses comme le droit, l'économie, et ça ne m'intéresse pas du tout. De base, enfin, ça ne m'intéressait pas, et puis je me suis dit c'est trop... pff... c'est trop large, je ne sais pas. J'aurais dû faire LCE parce que ça c'est vraiment...

Enquêtrice : LCE c'est... ?

Emilie : Littérature, c'est vraiment... on n'apprend qu'une seule langue, anglais ou espagnol, et au final... oui, ça ne m'a pas plu...

Enquêtrice : Et ça s'est passé comment les premières années à la fac ? Vous avez réussi à valider les examens facilement ou c'était difficile ?

Emilie : Non, non, justement ben, l'économie... l'économie, c'est ça qui m'a fait eh... ça m'a fait chuter ma moyenne, du coup j'étais en AJAC⁶⁵, je devais repasser les matières à chaque fois... Puis, l'année d'après j'ai repris la même année, mais j'ai trouvé du travail, donc j'ai commencé à être surveillante dans un lycée, dans un collège, pardon...

(Emilie, 24 ans, Bac L, mère d'un enfant, autoentrepreneuse, E17)

Steven comme Emilie confie avoir échoué à la fac pour les raisons déjà évoquées par Stéphane Beaud dans son ouvrage *80 % au bac et après ?*, c'est à dire des difficultés à gérer le temps universitaire et à se

⁶⁵ AJAC : Ajourné mais autorisé à composer. Il s'agit d'un statut permettant à un-e étudiant-e de s'inscrire dans l'année supérieure sans avoir validé l'année en cours. L'étudiant-e repasse l'année suivante les examens des matières qu'il ou elle n'a pas validées l'année précédente.

mettre au travail de manière autonome, face à des cours magistraux dont le contenu leur apparaît trop abstrait (Beaud, 2002). Chacun·e à sa manière, ces « enfants de la démocratisation scolaire » racontent avoir été « perdus à la fac » (*ibid.*).

Parmi les titulaires de l'enseignement supérieur, notre population d'enquête se compose de :

- 5 jeunes titulaires ou en cours d'obtention d'un BTS ;
- 3 titulaires ou en cours d'obtention d'une licence ;
- et enfin, 5 ont obtenu un M2 ou sont en cours de valider un M2 ou M1.

Les jeunes diplômés ou ceux qui sont en cours d'études témoignent avoir eu le soutien de leurs familles pour poursuivre une scolarité longue. L'école – et plus précisément le fait d'obtenir des bonnes notes et des diplômes – représente une valeur centrale au sein de leur famille, une valeur transmise dès le plus jeune âge par leurs parents. Leurs frères et sœurs ont également poursuivi des études ou prévoient de poursuivre des études, ils et elles ne font pas toujours exception au sein de la cellule familiale.

Au foyer Les Lilas, nous avons rencontré des étudiant·es dont les parcours scolaires sont « empêchés » que ce soit par un handicap, un problème grave de santé ou une grossesse. Cette spécificité est importante à rappeler, car elle rend compte de scolarités « atypiques » de certains jeunes du foyer Les Lilas, contrairement aux situations rencontrées au foyer Les Rosiers. Ainsi, au moment où Fanny est partie en Allemagne dans le cadre d'un échange Erasmus, elle a appris sa grossesse et interrompu son DUT pour « se préparer pour la petite ». Elle redouble alors sa 2^e année, qu'elle validera plus tard. Elle explique ses difficultés à articuler des études supérieures avec sa vie familiale. Quant à Horacio, il souffre d'une maladie des yeux qui risque de le rendre aveugle. Cependant, avec le soutien d'une association, il bénéficie d'une scolarité adaptée à son handicap. D'autres comme Cyndi (E13) souffrent de pathologies graves. Après avoir subi deux AVC, Cyndi est hospitalisée pendant un an et interrompt ses études. Par la suite, elle éprouve des difficultés cognitives à poursuivre ses études en licence professionnelle de mécanique dans une célèbre université parisienne. Alors qu'elle envisage de faire un master, ses problèmes de santé remettent en cause ses projets de poursuite d'études : « Ça dépendra de ma licence, comment mon cerveau s'adapte. »

En revanche, c'est au foyer Les Rosiers que nous avons observé les carrières scolaires les plus stables⁶⁶, présentées par les enquêté·es comme étant des réussites, des scolarités vécues au sein d'écoles privées, notamment des écoles de commerce. Ces jeunes diplômés d'écoles privées ou en cours d'obtention de leur diplôme se qualifient plutôt de « bons élèves ». Ils sont titulaires de baccalauréats généraux, ils sont allés en classes préparatoires et ont dû passer plusieurs concours pour entrer dans ces écoles. C'est le cas de François (E35), d'Eddy (E24) ou encore Claudia (E26). Les parents ont assumé une partie des frais liés à la scolarité et/ou ont soutenu les voyages à l'étranger. François, quant à lui, a été obligé de contracter un crédit de 50 000 euros pour financer ses études. Si Claudia a déjà obtenu son diplôme, François et Eddy sont en train de terminer leurs études. Eddy a déjà l'assurance d'être embauché dans l'entreprise où il effectue son apprentissage.

De plus, ils et elles ont eu des expériences à l'étranger – voyages en famille, études, séjour linguistique scolaire – par exemple Coline (E25) ou Eddy (E24), et ont commencé à se constituer un « capital international » (Wagner, 2011), des dispositions hautement valorisées dans le secteur du commerce. Coline déclare qu'elle parle couramment espagnol après avoir séjourné dans une grande ville d'Espagne pendant un an dans le

⁶⁶ Ce qui n'efface pas les parcours de ruptures scolaires chez des jeunes de ce foyer).

cadre du programme Erasmus. Eddy est parti en Afrique du Sud avec une association, a suivi des cours d'anglais ce qui lui a permis d'avoir une bonne maîtrise de la langue. Il confie en entretien :

Enquêtrice : Et vous avez beaucoup voyagé dans votre vie ? Parce qu'on a l'impression que c'est assez important pour vous, les voyages, l'expérience du voyage. Vous avez voyagé enfant, par exemple, avec votre famille ?

Eddy : Oui, mes grands-parents m'ont amené souvent un peu partout en France. À l'étranger, pas trop. Et en fait, une fois que mes parents ont atteint l'âge de quarantaine, ils ont eu un peu plus de pouvoir d'achat. Du coup, ils ont pu nous amener en Europe, Espagne, Italie. Je suis parti avec l'école aussi surtout. Avec l'école, j'ai fait Italie, Espagne, j'étais parti au ski, etc. Avec mes cursus, du coup, je suis allé vivre deux fois deux mois en Espagne, je suis parti en Suisse. Du coup, je suis parti, moi tout seul, en Afrique du Sud et après avec mes parents, États-Unis, Croatie.

(Eddy, 25 ans, apprenti dans une banque française, en master 2 école de commerce, E26)

Le capital international est « indissociablement culturel, linguistique, et social, en grande partie hérité, renforcé par des cursus scolaires internationaux et des expériences professionnelles dans plusieurs pays » (Wagner, 2011), il représente un atout important pour leur avenir professionnel.

Au regard des différentes situations décrites, nous observons des rapports plus ou moins distanciés à l'institution et à la culture scolaires. Ce constat vient confirmer ce que les travaux sur les classes populaires analysent par ailleurs. « Si l'école est devenue un enjeu pour l'ensemble des familles populaires, il n'y a pas, et sans doute encore moins aujourd'hui qu'hier, de comportements communs en termes de scolarisation à l'ensemble d'une classe sociale nominale définie. [...] certaines familles ont en effet toujours l'ambition de "trouver rapidement un boulot" à leurs enfants *via* les filières professionnalisantes courtes, tandis que d'autres souhaitent qu'ils aillent "le plus loin possible" (Cartier *et al.*, 2015, p. 165). Pour une partie des jeunes que nous avons rencontrés, leurs parents ont fait rentrer dans le quotidien familial l'école et l'importance de réussir scolairement dès le plus jeune âge. Ils et elles ont entretenu un rapport positif à l'école, qui se traduit par l'obtention d'un diplôme et/ou la poursuite d'études supérieures. En revanche, pour une autre partie des jeunes rencontrés, notamment, « dans les strates les plus fragiles, refus de l'école et exclusion scolaire s'entretiennent mutuellement » (*ibid.*).

Toujours avec le souci de décrire les disparités qui caractérisent notre population d'enquête, il convient de revenir sur les parcours migratoires des jeunes hébergés au sein des deux foyers investigués.

3. Des jeunes de nationalité étrangère : des expériences de la migration contrastées

Plus de la moitié des jeunes (22 sur 34 jeunes) que nous avons rencontrés sont de nationalité étrangère. Principalement nés en Asie centrale, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale ou au Maghreb, ils ont quitté leur pays natal très tôt, pour certaines à l'âge de 13 ans. Afin d'expliquer ces situations migratoires contrastées, il convient de prendre en considération ce que David Mahut nomme le « capital pré-migratoire » qui « désigne les dispositions économiques et sociales d'avant la migration. Les dispositions économiques, ce sont les revenus et le patrimoine. Les dispositions sociales renvoient à l'ensemble des ressources dont est porteur un individu et qui sont le résultat de sa socialisation avant l'émigration. Pour les définir, plusieurs critères peuvent être pris en considération : l'origine sociale et familiale, l'origine géographique (urbaine ou rurale), le genre (homme ou femme), l'origine ethnique [...], le degré de scolarité ou encore la religion ». (Mahut, 2018, p. 13).

Pour les plus doté-es socialement et économiquement (percevant des aides financières de leurs parents ou d'un membre de leur famille), cette migration s'est effectuée dans le cadre d'un regroupement familial. Cela signifie que les jeunes sont arrivés sur le territoire français par avion, avec un visa, et qu'ils ont rejoint un membre de leur famille hébergé en France. Ils ont obtenu des titres de séjour plus longs (4 ou 10 ans) que celles et ceux arrivés de manière clandestine qui, au prix d'un long parcours, ont réussi à obtenir des titres de séjour d'une durée d'un an renouvelable.

C'est le cas de Caroline, qui migre en France après avoir obtenu son baccalauréat à l'âge de 18 ans, elle rejoint alors sa mère déjà installée sur le territoire depuis plusieurs années. À l'époque, elle a pour projet de poursuivre des études supérieures. Aujourd'hui, elle a validé une formation pour exercer le métier d'aide-soignante et elle dispose d'un titre de séjour de 10 ans. Elle envisage de demander la nationalité française.

Autre exemple, Yasmina (E18), de nationalité algérienne, migre en France pour épouser un homme français qu'elle n'a pas choisi. Cette union qu'elle qualifie de mariage « traditionnel » sans jamais employer l'expression de « mariage forcé » l'empêche de continuer ses études supérieures. Après avoir obtenu un bac littéraire en Algérie, elle entame une formation en marketing. Ses oncles s'opposent fermement à ce qu'elle poursuive ses études « Ils ont dit à mère : il faut qu'elle arrête de faire des études, c'est bon. Il faut qu'elle se marie. » Yasmina raconte avoir connu une Algérie « traditionnelle », contrairement à sa sœur cadette qui a été autorisée à faire des études. À 19 ans, elle est donc obligée de se marier avec un homme issu de sa famille éloignée. Elle réussit à résister un an à cette union :

« Sa maman [la mère de son mari] est venue chez nous. Il a demandé ma main. Après son fils est venu, il m'a vue, je l'ai vu. C'était vite fait, quoi ! [Rires]. Et voilà, je me suis mariée, je suis venue en France. Je suis restée avec lui trois ans. Après j'ai demandé le divorce, car je n'ai pas pu... »

Très éloigné du « mariage romantique » ou du couple « duo » qui repose sur un consentement mutuel (Théry, 2000), le mariage de cette jeune femme algérienne est le fruit d'une négociation entre deux familles qui ont imposé cette union aux deux conjoints. Il est intéressant de souligner « la plus ou moins grande conformité de ces familles aux normes et règles de la « culture d'origine », et les tensions qui émergent entre des parents socialisés aux normes de celle-ci et des enfants « doublement » socialisés : à la fois en référence à la culture d'origine et aux normes en vigueur dans la société française (notamment celle du « libre choix du conjoint ») » (Duvivier, 2010). Pour Yasmina, son expérience migratoire est subie et très fortement conditionnée par l'obligation familiale de s'unir à cet homme français, habitant en région parisienne : « J'ai pas pu dire non à mes oncles. » Par la suite, Yasmina, demande le divorce, qu'elle obtient après de nombreux conflits avec sa belle-famille et grâce à l'aide de son avocate. Elle est au moment de notre rencontre en couple avec un jeune homme, mais leur union n'est pas reconnue par leurs familles respectives.

Pour poursuivre ses études ou se marier par obligation, Caroline et Yasmina ont migré de manière légale et encadrée par leur famille en France. Cette arrivée conditionne leurs parcours et leur permet de disposer de titres de séjour de plusieurs années. En revanche, d'autres et surtout des jeunes hommes, comme Yaya (E3), Abdelhakim (E20), Moussa (E21), Fazal (E22), Najib (E23), Mamadou (E28) ont traversé les frontières de manière illégale, dans des conditions parfois très dangereuses, au risque de leur vie. Ces voyages illégaux ont un coût économique important et sont dans la plupart des cas financés par un ou des membres de la famille (un frère ou un oncle). Par exemple, Abdelhakim confie avoir versé à un

porteur 2 millions de francs CFA, soit 3 000 euros, l'équivalent de 49 fois le SMIG malien⁶⁷. Quant à Yaya, il évoque un passage aux alentours de 1500 euros. Baquir lui fuit son pays situé en Asie centrale à 10 ans avec son oncle qui l'accompagne une partie du voyage.

Enquêtrice : Et votre oncle, il vous a accompagné jusqu'en France ou vous vous êtes séparés à un moment donné ?

Baquir : Mon oncle, il ne m'a pas accompagné jusqu'à la France, parce qu'il avait sa famille à lui. Il est venu en Iran, donc, il ne pouvait pas m'accompagner jusqu'en Europe pouvait. Mais, il m'a accompagné jusqu'en Iran, à la frontière de la Turquie. Et il a trouvé une personne sûre avec qui... pour que je puisse venir en toute sécurité. Mais bon. Quand un passeur garantit « je fais ça, je fais ça », c'est pour l'argent. Mais, la réalité est complètement autre chose de différent. Quand il dit qu'il promet qu'ils seront en sécurité, il dit ça pour que la personne puisse faire confiance. En fait, j'étais comme un objet. Il m'a mis en valeur, c'était comme ça, on va prendre soin de lui, c'est un enfant. Au final, la vérité était complètement différente. C'était bouleversant. Quand un mineur arrive, un petit jeune, il y a des passeurs aussi qui abusent de leur sympathie, de leur jeunesse. À l'âge de 10 ans, 11 ans et demi, on passe des frontières avec des gens qu'on ne connaît pas, on ne sait pas ce qui nous arrive, le chemin. Il y a des violences, il y a des gens qui te frappent, il y a des gens qui te menacent, il y a des maltraitements. C'est des choses qu'on a vécues. C'est des choses qui nous sont arrivées, qui arrivent absolument à d'autres jeunes comme moi qui quittent leur pays pour trouver un coin tranquille et se mettre sécurité, mais en réalité, ils ne sont jamais en sécurité, parce que même en chemin, leur droit est violé, ils sont menacés. Le problème, c'est que quand on est arrêté, on n'a pas de parole, pour eux, on est rien. Pour eux, on est comme un objet, on nous utilise comme des feuilles, c'est la manière comme des feuilles. Voilà, la maltraitance, la viol. Parce qu'un enfant, normalement, c'est pas ça. Ici, en France, c'est à peu près correct les droits des hommes, même si c'est pas respecté à 100 %, mais au moins, un minimum. Il y a plein de choses qui font qu'un enfant a ses droits, a ses principes, a ses valeurs et doit être respecté. Et sur le chemin, les passeurs, ils n'y pensent pas à ça. Ils pensent à leur petit plaisir, ils pensent à son argent, il te fait croire qu'il a tous les droits sur l'humain. Parce qu'avec nous, il y avait beaucoup de jeunes, beaucoup de femmes, de familles.

Enquêtrice : Vous étiez combien à faire le voyage ?

Baquir : On était 200 et puis après, on a été séparés parce qu'il y avait aussi des personnes âgées. Donc, on devait marcher dans les montagnes, dans la neige, il faisait froid. [...] Il y avait des personnes qui ne pouvaient pas avancer de la manière que les passeurs souhaitaient. Il y en a qui glissaient, il y en a qui tombaient. C'était horrible. Et puis, il y avait des femmes enceintes, elles ont accouché en plein milieu des champs quand on était en Italie. Voilà.

(Baquir, 2 CAP et un BEP menuiserie, travaille dans une poissonnerie, E23)

Le voyage dure deux ans et s'effectue dans des conditions qui mettent sa vie en danger. Une fois arrivé en France, après avoir été violenté sexuellement et éprouvé par la faim et la soif, Baquir est pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, et est placé en foyer. D'autres comme Gautier ou Abdelhakim, au moment où ils arrivent sur le territoire, sont pris en charge par un membre de la famille ou par le passeur lui-même, mais cet accueil est temporaire. Ils sont conduits par la suite à la porte d'un foyer de l'aide sociale à l'enfance. Nous reviendrons dans le chapitre 5 sur les conditions de vie des jeunes qui ont bénéficié du statut de « MNA » (mineur non accompagné) par l'Aide sociale à l'enfance. Ils constituent un public spécifique au sein des FJT. Contrairement, aux jeunes arrivés légalement sur le territoire, ils disposent dans un premier temps de titres de séjour d'une durée limitée à un an, titres qu'ils doivent renouveler tous les ans. Ces renouvellements sont sources de stress et exigent un investissement important de la part des jeunes, certains effectuant ces démarches administratives avec le soutien des professionnels.

⁶⁷ Le SMIG au Mali représente 40 000 francs CFA, soit 61 euros (voir : www.cleiss.fr/docs/cotisations/mali.html)

Qu'ils migrent de manière légale ou illégale, ces jeunes après leur arrivée en France fréquentent ou sont en contact avec les membres de la famille déjà installés sur le territoire ou des ami·es de la famille ou encore des ami·es qu'ils ont rencontré·es au cours du voyage ou au cours de la prise en charge dès leur arrivée en France. Ils disposent alors d'un « réseau social migratoire » plus ou moins important, ils entretiennent des « liens interpersonnels qui relient les migrants, les futurs migrants et les non-migrants, dans les espaces d'origine et de destination, à travers des liens de parenté, d'amitié et d'origine communautaire partagée » (Massey *et al.*, 1993, p.434). C'est grâce à ce réseau que certain·es s'insèrent professionnellement par la suite ou disposent de solutions d'hébergement temporaires.

4. Des parcours résidentiels marqués par l'instabilité pour les jeunes les plus précaires

Les « durées de séjour » que nous avons observées varient de quelques mois à plusieurs années. Yasmina que les jeunes du FJT Les Lilas appelaient « l'ancienne » a séjourné 5 ans au foyer. Les jeunes issus des classes populaires les plus stabilisées, voire des classes moyennes pour certain·es, vivaient avant leur arrivée au FJT soit au sein du domicile familial (ce qui viennent confirmer les résultats de l'enquête quantitative), soit dans une résidence étudiante ou en couple dans un logement issu du parc privé. En revanche, les jeunes issus des classes populaires les plus précaires ont déménagé à plusieurs reprises, ont vécu chez des tiers de manière transitoire, dans des hébergements d'urgence, au sein de foyers de protection de l'enfance ou de FJT. Certains jeunes évoquent des hôtels par exemple. Leurs parcours résidentiels sont faits de « sauts de puce » ; les jeunes expriment avoir le sentiment d'être hébergés « à droite à gauche », dans des conditions jugées inconfortables (sur un canapé dans le salon, dans une pièce réservée pour le matériel d'entretien). Ils et elles cohabitent chez des ami·es ou des membres de la famille, dans de petits espaces. La proximité spatiale éprouvée pendant plusieurs mois entraîne souvent des conflits, comme le raconte Lilymoon hébergée par une amie qui vivait avec ses trois enfants dans un petit appartement.

L'enquêtrice : Comment vous faisiez ? Comment vous vous organisiez ?

Lilymoon : Je dormais à terre, déjà je dormais à terre.

L'enquêtrice : Vous aviez un matelas à même le sol ?

Lilymoon : J'avais un petit, comment on appelle ça ? Couvre-lit, des trucs comme ça, que je mettais à terre pour dormir. Et ses enfants, il y avait une qui avait un lit. Sa fille avait un lit. À ce temps-là, son fils était dans le berceau, à côté, et elle était dans l'autre chambre avec sa fille qui était un bébé de deux mois et elle était dans l'autre avec sa fille. Genre on était trois dans la chambre, la petite chambre, et elles étaient deux dans sa petite chambre à elle.

L'enquêtrice : Il y avait deux chambres.

Lilymoon : Il y avait deux chambres, mais deux riquiqui chambres parce que c'est un 20 m2.

[...]

L'enquêtrice : D'accord. Vous êtes... vous êtes toujours amies ?

Lilymoon : Oui, on est toujours en contact. Oui, oui, oui. Vu qu'elle m'a gardée cinq mois chez elle, quand même. Au bout d'un moment, je peux comprendre parce que... l'intimité de la personne, c'est pas très grand. On est... donc c'est normal.

(Lilymoon, 23 ans, préparatrice de commandes, BTS, E11)

Une partie de ces jeunes issus des classes populaires les plus précaires ont vécu enfants et adolescents dans des logements sociaux et se projettent dans un logement social, jugeant le parc privé inaccessible au regard de leurs ressources économiques.

Pour les jeunes qui ont bénéficié d'une prise en charge par l'ASE et du statut de « mineur non accompagné » (Yaya, Gautier, Abdelhakim et Horacio), leur arrivée au FJT fait suite à l'arrêt de la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance une fois la majorité acquise. La sortie du foyer de protection de l'enfance ne s'enchaîne pas toujours avec une entrée en FJT. La rupture possible s'explique notamment par des délais plus ou moins longs d'admission dus à un nombre de places limité dans les structures. S'ensuit alors pour les jeunes une période de logement « transitoire » qui consiste à être hébergé chez des ami·e·s (parfois connu·es au foyer) ou des connaissances. Cette situation transitoire est souvent anticipée par les éducateurs et éducatrices du foyer de protection de l'enfance qui sont obligé·es de « faire avec » ces ruptures de prise en charge. Sur les conseils d'une éducatrice, Abdelhakim raconte avoir pris contact avec le gardien de la mosquée qu'il fréquente et qui l'héberge pendant quelque temps dans une « petite chambre en haut de l'escalier » : « Il fallait monter six escaliers... Je crois que c'était un truc où il mettait le ménage. »

Abdelhakim : Le foyer, ils m'ont dit : « Ah là le département, ils ont changé le truc maintenant, la stratégie. Maintenant, les jeunes qui ont plus de 18 ans, ils sont obligés de les libérer. Ils ne peuvent plus les garder au foyer.

L'enquêtrice : C'est-à-dire que les jeunes qui ont plus de 18 ans maintenant, ils ne peuvent plus rester dans les foyers d'enfance.

Abdelhakim : Ouais puisque voilà. Il n'y a que les mineurs qui peuvent rester, mais une fois que tu as 18 ans déjà, c'est à toi de te débrouiller. Donc moi, j'ai dit : « Ah, mais moi si je ne reste pas, je m'en vais où ? »

L'enquêtrice : Donc si tu ne restes pas, tu t'en vas – oui, bonne question – où ?

Abdelhakim : Là, ils m'ont dit : « Non. Nous, on peut rien faire, mais de toute façon là, tu as 18 ans. Tu as un papier. C'est à toi maintenant de te débrouiller puisque si tu travailles... C'est à toi de te débrouiller. Tu as les papiers. Tu es majeur. C'est à toi de chercher un travail. Tu es majeur. Essaie de te débrouiller pour voir. Si tu as des amis... Je ne sais pas. Là, ça fait trois ou quatre ans que tu es en France. Je sais que tu peux avoir des amis qui sont un peu... Tu peux te débrouiller avec eux en attendant que tu vas avoir un coin. » J'ai dit : « Non. Ok. Il y a pas de souci comme ça, comme ça. Moi de toute façon, je vais aller... Libère-moi. » Les amis que moi, je connais en fait, il y en a qui étaient toujours au foyer. Il y en a, ils sont partis. Ils ont les parents ici et tout ça, mais je peux pas aller là-bas déjà.

L'enquêtrice : Tu n'avais pas de parents. Tu ne pouvais pas aller chez tes parents.

Abdelhakim : Moi, j'ai dit : « Ok. Moi, j'ai pas de parents ici. Voilà. Moi, je vais aller dormir à la mosquée. » Soit à la gare, soit à la mosquée. Il y a une éducatrice qui m'a dit : « Ah, mais Abdelhakim puisque tu es musulman, tu pries un peu et tout ça, tu sais quand tu vas à la mosquée le vendredi, va voir les gens qui sont à la mosquée et tout ça. Tu expliques ton problème, ton parcours en France. Tu leur expliques. »

L'enquêtrice : L'éducatrice t'a dit d'aller à la mosquée, de parler de ton parcours.

Abdelhakim : Ouais. J'ai dit : « Ok. Il n'y a pas de souci. » Moi, je suis parti. Je suis allé voir là-bas et tout ça. J'ai expliqué après la prière du vendredi. J'ai vu les gens qui étaient à l'accueil, qui demandaient un truc. Quand tout le monde est parti, je suis resté. Je suis allé voir le monsieur. Je lui ai expliqué mon parcours et tout ça. J'ai dit : « Là, j'ai du mal. J'ai pas un coin pour dormir et tout ça. » Mon sac, il est là puisque je ne sais pas où je vais partir. Le monsieur, il m'a demandé : « Mais, tu as les papiers ? » J'ai dit : « Oui. » « Tu as les papiers. Pourquoi tu dors dehors ? » J'ai dit : « Je ne sais pas. Puisque le foyer à partir de 18 ans, on te met dehors. Il y a pas... C'est le département qui a décidé. » [...] Le monsieur, il m'a dit : « Ok. Il n'y a pas de problème. Moi, je peux te garder. Tu vas dormir à la mosquée ici. » Puisque c'était le gardien.

Quant à Horacio, suite à l'arrêt de sa prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, il est hébergé dans le salon du pasteur de la paroisse où il se rend tous les dimanches pour assister à la messe.

Enquêtrice : Et comment vous êtes arrivé ? Qui vous a dirigé, vous a parlé du FJT ?

Horacio : Le FJT, je le connaissais grâce aux éducateurs, tout ça, les jeunes.

Enquêtrice : Grâce aux éducateurs du foyer ?

Horacio : Oui, les éducateurs du foyer, les jeunes aussi en parlaient déjà. Mais après la fin de mon contrat avec l'ASE, le lycée m'avait proposé de payer l'internat et mon pasteur avait accepté de me prendre en charge, de m'héberger chez lui le week-end. Je m'étais dit, il vaut mieux [...] Après, vu que l'école finissait, je me suis dit, il vaut mieux que j'aille dans... J'ai cherché des gens. J'avais déjà postulé pour avoir un HLM, mais cela prend beaucoup de temps. J'avais demandé depuis le mois de décembre, mais cela prend du temps. Je me suis dit, il vaut mieux quand même que j'aille à FJT pour la poursuite de mes études, parce que ça sera à mieux au niveau de la concentration, au moins je vais déranger personne. Parce que chez mon pasteur, je dormais au salon, par exemple, il n'y avait pas une chambre.

Enfin, une partie des enquêtés évoquent également avoir été expulsés du logement familial ou conjugal par un huissier suite à des impayés de loyer répétés. Au cours d'un entretien, Emilie explique avoir été expulsée à deux reprises avec sa famille de leur appartement.

Emilie : Ben... des problèmes avec mes parents, tout le temps... tout le temps la même chose... des problèmes de loyer... je ne sais pas pourquoi ils ont toujours eu des problèmes avec le loyer, on s'est fait expulser par-ci, par-là...

Enquêtrice : Vous vous êtes fait expulser plusieurs fois ?

Emilie : Ben, quand j'étais petite je sais qu'on a dû partir... on habitait à P****, et on a dû partir, aussi ça je sais qu'on s'est fait expulser, mais bon après du coup, là on a retrouvé une maison qu'on avait avant, enfin... Mmm... oui, ça depuis trente ans qu'ils sont là. En fait j'ai l'impression qu'ils trouvent... en fait ils ont... bon nous on était deux, mon frère et moi, ma sœur elle est... elle est vite partie de la maison, on était que deux, et ils ont toujours voulu trouver quelque chose avec un loyer au-dessus de leurs moyens.

Son arrivée au foyer Les Lilas fait suite à la deuxième expulsion d'un appartement qu'elle partage avec sa mère et son fils.

Emilie : J'étais hébergée donc chez ma mère... et puis ben... j'avais fait une demande de logement hem... trois mois avant de... d'avoir un coup de fil de Valérie [la chargée d'accompagnement au sein du foyer] du coup. En fait non, deux mois, deux mois avant parce qu'en fait ma mère, elle a dû se faire expulser de là où on était, donc avec mon fils bon bah... on a limite failli se retrouver à la rue, j'ai... enfin le jour même où... Valérie m'a appelée j'étais prête le soir même à appeler le 115 parce que je ne savais pas vraiment où j'allais dormir... Et puis on m'a appelée le jour même pour savoir si ma demande de logement tenait toujours...

Enquêtrice : Oui...

Emilie : Je lui ai dit « mais que plus que jamais » puisque là je ne sais plus où je vais dormir... Donc après il a fallu quand même que je trouve une caution, je me suis fait aider à ce moment-là et ben, je suis venue le jour même.

Les jeunes les plus précaires partagent donc une trajectoire résidentielle instable, qui se caractérise par une succession d'expulsions, d'hébergements transitoires, de solutions provisoires, parce que limitées dans le temps et relativement inconfortables. Dans ces conditions, ils ne disposent pas d'un ancrage résidentiel de longue durée, ils sont amenés à errer d'un domicile à un autre sans avoir accès au parc privé et à un hébergement pérenne. La plupart des jeunes précaires rencontrés sont en attente d'un logement social. D'après le rapport d'activité de 2019 du foyer Les Lilas, 42 % des jeunes obtiennent à la sortie du FJT un logement social, 29 % sont hébergés par un tiers, 8 % par un ou les deux parents, 8 % dans un logement privé et 13 % intègrent d'autres structures.

Nous avons montré tout au long de ce troisième chapitre que les jeunes hébergés en FJT sont issus des différentes franges des classes populaires, des plus précaires aux plus stabilisées, certains se situant à

la frontière des classes moyennes. Nous avons identifié plusieurs dimensions qui nous permettent de distinguer les situations sociales les plus précaires des plus stabilisées : les métiers exercés par leurs parents et les revenus perçus, le rapport à l'école et le niveau de diplôme obtenu ou en cours de passation, des migrations légales ou clandestines et leur parcours résidentiel antérieur à leur arrivée en FJT. Ce résultat reprend de nombreux travaux qui ont en effet montré que l'hétérogénéité des classes populaires s'exprime au travers du clivage majeur entre la fraction « établie » et la fraction « précaire », recouvrant ces distinctions plus ou moins superposables (Cartier *et al.* 2015 ; Cayouette-Remblière, 2015).

Enfin, ces distinctions entre les jeunes issus des classes les plus précaires et ceux issus des classes les plus stabilisées vont également se traduire par des manières très contrastées de se représenter le foyer et l'hébergement où ils vivent.

PARTIE 2.

CONDITIONS DE VIE ET EXPÉRIENCES DU FOYER

Cette seconde partie est dédiée au vécu et à l'expérience des jeunes au sein des deux structures d'hébergement étudiées. Il s'agit, à partir des données qualitatives récoltées dans les 43 entretiens menés auprès des jeunes, de donner à voir ce qu'implique concrètement le fait de vivre au quotidien dans un foyer de jeunes travailleurs.

Nous aborderons au cours du chapitre 4 la manière dont les jeunes rencontrés investissent leur « chez-soi » et la manière dont ils se le représentent. Quelle place occupe ce logement dans leur parcours de vie ?

Puis, au cours du chapitre 5, nous nous concentrerons sur celles et ceux qui occupent un emploi, nous nous intéresserons à leurs conditions de travail et d'emploi ainsi qu'à leur rapport au travail. Quel lien entre l'emploi occupé et les manières de se représenter le logement en FJT ?

Le chapitre 6 sera l'occasion de revenir sur la manière dont les jeunes se représentent l'accompagnement qu'ils reçoivent aux FJT. L'analyse des parcours montre que les jeunes les plus précaires ont été au contact des institutions et des dispositifs d'insertion pendant de nombreuses années. Quel regard portent-ils alors sur les intervenants et les intervenantes qu'ils ont croisé·es tout au long de leur vie et sur le rôle du FJT dans leur insertion sociale et professionnelle ?

Enfin, au cours de ce chapitre 7, nous proposerons des premiers éléments qualitatifs pour rendre compte des expériences du confinement vécues par les enquêté·es. Quelles ont été leurs conditions de vie pendant les deux confinements de 2020 et les ressources dont ils ont disposé pour faire face à l'incertitude engendrée par la crise sanitaire ?

Chapitre 4. Un chez-soi « provisoire »

Au cours de notre enquête de terrain, tous les jeunes rencontrés – qu'ils soient en emploi, inactifs, en études ou en formation – considèrent ce logement comme « provisoire ». Cette représentation du « logement provisoire » s'explique par l'une des principales caractéristiques du logement en FJT qui est la limitation de la durée d'hébergement. « Les habitants n'y sont pas considérés comme des locataires, mais comme des "résidents", et ils ne paient pas un loyer, mais une "redevance". Tout est mis en œuvre pour que les habitants ne s'approprient pas un espace dans lequel ils ne doivent être que de passage » (Rosselin, 2002, p. 100). En outre, les « séjours », terme institutionnel pour désigner la présence des jeunes au sein du FJT, sont limités dans le temps. Cet hébergement n'a pas pour objectif de devenir pérenne et il soumet les « résident-es » au respect d'un règlement intérieur.

Concrètement, à leur arrivée dans le FJT, les jeunes signent un contrat de séjour détaillant notamment les conditions d'admission, la durée du séjour, les prestations proposées par le FJT, et le cas échéant les frais qui leur sont associés, ainsi que le montant des charges et de la redevance dont le jeune devra s'acquitter. En pratique, il s'agit de contrats de 1 à 6 mois renouvelables. Aucune réglementation ne fixe la durée maximale, mais dans les faits les foyers estiment que celle-ci ne doit pas dépasser 2 ans. Chaque mois, le jeune résident verse au FJT une redevance qui couvre à la fois le loyer, les charges et certaines prestations obligatoires (entretien des parties communes, mise à disposition d'équipement dans les lieux de vie commune, etc.). D'autres prestations annexes payantes peuvent être proposées aux jeunes (salle de sport, laverie, parking, connexion internet, service de restauration, etc.). Lorsque le jeune est éligible aux aides personnalisées au logement (APL), le montant de celles-ci est directement versé aux foyers (il s'agit d'APL-foyer). Le FJT tient compte de cette aide dans le calcul de la redevance dont le jeune doit s'acquitter. Il paie seulement ce que les APL ne permettent pas de couvrir.

« Être hébergé en FJT » représente une situation que les jeunes perçoivent comme une période de vie « transitoire » entre un passé souvent marqué par l'instabilité économique, professionnelle, sociale et familiale, et l'espoir d'accéder à la sortie à un hébergement stable et à une sécurisation de leurs conditions de vie, notamment en exerçant un emploi pérenne. La relative faiblesse des « redevances » appliquée par les FJT, comparée aux prix du marché actuel de l'hébergement, fait de ces structures une proposition de logement « imbattable » (une expression qui revient souvent). Les jeunes rencontrés nous ont rapporté des « redevances » pouvant aller d'une quarantaine d'euros (APL comprises) jusqu'à 560 euros pour celles et ceux dont les revenus sont les plus élevés et les plus réguliers. Dans la continuité des deux premiers chapitres, nous montrerons les disparités qui caractérisent la manière dont ils se représentent l'hébergement en FJT ainsi que la manière dont ils investissent cet habitat. Ces différentes « logiques d'appropriation » du logement (Maunaye, 2010) rendent compte de différentes ressources et de dispositions sociales acquises tout au long de leurs parcours.

1. Perceptions et logiques d'appropriation du logement

En effet, notre enquête de terrain met en évidence des perceptions par les jeunes très différentes de l'habitat dans lequel ils logent, ainsi que des logiques d'appropriation du logement très variées. Ces variations s'expliquent par la combinaison d'un ensemble d'éléments subjectifs (leur rapport au confort

et à l'isolement géographique, par exemple) et d'éléments plus objectifs liés à leurs conditions d'existence et à leur parcours résidentiel antérieur.

Ces deux foyers ne disposent pas des mêmes infrastructures ni des mêmes bâtiments, plus anciens pour le foyer Les Lilas, ni du même emplacement géographique plus favorable pour le foyer parisien, car permettant un meilleur accès aux transports (voir chapitre 1, p. 36).

Pour rendre compte de leurs conditions d'hébergement, trois dimensions principales sont mentionnées par les jeunes :

- la première se rapporte à la petitesse du « loyer » ;
- la deuxième renvoie à la taille du logement et à son degré de confort ;
- la troisième concerne la situation géographique du foyer et l'accès aux transports en commun qu'elle permet.

Des appropriations variables de l'espace

Certaines enquêtées insistent sur le confort que représente le fait d'avoir un « chez-soi », même « si c'est du provisoire » pour reprendre les mots de plusieurs d'entre eux, alors que d'autres y voient un appartement trop petit et inconfortable qu'ils espèrent quitter au plus vite. Nous avons essayé d'expliquer ces écarts de perception en nous appuyant sur les parcours résidentiels, scolaires des enquêtées mais aussi sur leur situation familiale.

▪ **Un logement confortable et à moindre coût pour certain-es...**

Une partie des jeunes se disent « satisfaits » de leurs conditions de logement ; ils insistent avant tout sur un « rapport/qualité prix » qu'ils considèrent très avantageux et apprécient particulièrement le confort matériel, et voir psychique, qu'apporte l'emménagement au sein du FJT. Cet habitat, même temporaire et bien que soumis à une réglementation, représente l'accès à un espace intime, un espace à soi. La possibilité de construire un chez-soi tient en partie à l'architecture des foyers qui proposent des appartements/studios individuels avec peu d'espaces communs. Les enquêtées ont souvent insisté sur l'avantage de ne pas partager la cuisine ou la salle de bain avec les autres résident-es, comme cela peut être le cas dans d'autres FJT ou au sein des structures de protection de l'enfance que certaines ont côtoyées pendant de longues années. Au regard de l'histoire de ces structures, ce choix d'une architecture plus individualisée est récent, les foyers ont longtemps proposé des chambres personnelles avec des cuisines et douches collectives⁶⁸.

Pour Constance (E14), son arrivée au FJT Les Lilas représente « un vrai soulagement », car elle met fin à une cohabitation difficile et douloureuse avec son père et sa belle-mère. À propos de son père, elle confie qu'elle ne « le connaissait presque pas », que « c'était très difficile de lier les liens » et qu'« il y a eu des histoires ». Constance entend parler du FJT par une amie qui y habite, et la mission locale avec qui elle est en contact la redirige également vers cette structure. Elle habite d'abord seule puis, lorsqu'elle tombe enceinte, elle demande un logement plus grand et son compagnon vient vivre avec elle.

Enquêtrice : Quand tu es arrivée avec lui, ça a été au niveau, ben l'appartement, tout ça ?

⁶⁸ Voir « La longue histoire des FJT », p. 11.

Constance : Oui. Après, les chambres, elles sont grandes. Les chambres, elles sont grandes. Du coup, j'ai fait, lui son côté, tout seul, à part et nous, on a notre truc à part, donc j'essaie de créer un petit coin, comme ça il a son espace.

(Constance, 24 ans, étudiante en master de droit, mère d'un enfant de deux ans, E14)

Habiter en FJT permet aux jeunes de stabiliser leur situation résidentielle bien que celle-ci reste provisoire : deux années au maximum sont accordées aux jeunes (à quelques exceptions près). Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, les parcours résidentiels d'une grande partie des jeunes rencontrés sont marqués par l'instabilité. Certains jeunes ont été expulsés avec leur famille de leur logement suite à des impayés de loyer, par la suite, ils ont été hébergés dans des structures d'urgence. D'autres ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) au sein de foyers ou ont été accueillis chez des ami·es ou des membres de la famille dans des espaces réduits qui ont souvent engendré des conflits et des tensions. Enfin, ils sont quelques-uns avoir été hébergés en CROUS, du fait de leur statut d'étudiant.

Horacio déclare « se sentir bien » dans son logement. Au moment où nous le rencontrons pour la première fois, il est âgé de 19 ans, habite au foyer depuis peu de temps et poursuit des études en BTS de « technico-commercial ». Après avoir quitté son pays natal situé en Afrique de l'Ouest et avoir migré en France à l'âge de 14 ans, il est considéré comme « mineur non accompagné » et pris en charge par l'ASE jusqu'à sa majorité. Il apprend l'existence du foyer de jeunes travailleurs par l'intermédiaire des éducateurs et éducatrices de l'ASE, une demande de logement social est également mise en place avec leur soutien. À plusieurs reprises au cours de l'entretien, il dit apprécier les conditions d'hébergement au foyer, même s'il regrette un règlement qu'il juge « un peu trop limité » notamment concernant l'accueil de ses ami·es. Il paie une redevance d'environ 160 euros (APL comprises).

J'ai un petit studio, avec un petit espace cuisine, avec une douche, un espace WC. Franchement, ça va. Le studio est plutôt grand. L'espace, ça me suffit largement. Réellement, ça va. Je n'ai rien à me plaindre. L'état, j'ai trouvé le studio, c'est correct, plutôt correct.

(Horacio, 19 ans, étudiant en BTS, E10)

L'accès au FJT est perçu pour une partie des jeunes comme une amélioration de leurs conditions de vie, même si le logement est modeste. Ce logement correspond au passage d'une situation de dépendance très forte (que ce soit à l'égard des institutions de protection de l'enfance ou d'une personne qui accueille le jeune chez elle) à l'accès à une plus grande autonomie. L'entretien que nous avons réalisé avec l'ex-gardien du foyer Les Lilas a confirmé les propos des jeunes sur le soulagement que peut représenter cet hébergement au regard de leur situation sociale.

Enquêtrice : Comment ils arrivent les premiers jours, ça se passe comment ? Ils arrivent dans quel état, les jeunes ?

Ex-gardien du foyer Les Lilas : Il y en a qui sont très bien, très contents d'avoir trouvé une solution.

Enquêtrice : Très contents ?

Ex-gardien du foyer Les Lilas : Oui, parce qu'imaginez, ils sont hébergés chez des amis, de la famille et tout. Vous n'avez pas votre intimité, vous avez les contraintes d'être hébergé ailleurs. Même chez les parents, pour un jeune, il y a des contraintes. Dès qu'il arrive ici, il découvre son petit studio de 7 m², son lit, son frigo.

Enquêtrice : Ils sont contents.

Ex-gardien du foyer Les Lilas : C'est énorme. C'étaient des moments de plaisir, quand je les faisais rentrer. Je les faisais aussi partir, avec l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie. Quand on découvre ça, la joie de la personne, la femme ou l'homme qui viennent ici. Ça se sent tout de suite, comme ils sont

contents d'avoir l'appartement. Ça les libère d'un truc très lourd, qu'ils avaient à supporter. Des fois, ils étaient à la rue ou hébergés chez une famille ou chez un ami. Là, ils se retrouvent chez eux [...] au calme.

(Gardien à la retraite, foyer Les Lilas)

En ce qui concerne Gautier, après avoir été hébergé en foyer de protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 18 ans, il est accueilli pendant quelque temps par un « copain congolais » au sein d'un FJT. C'est ce même ami qui l'oriente vers le foyer Les Lilas. Il déclare pendant l'entretien se sentir « vraiment à l'aise ».

Enquêtrice : Vous étiez content d'avoir cet appartement ?

Gautier : Oui, déjà habiter chez des gens, c'était un peu dur, en fait.

Enquêtrice : Qu'est-ce qui est dur quand on habite chez quelqu'un ?

Gautier : Chez des gens, tu dépends de lui.

Enquêtrice : Comment ?

Gautier : Tu dépends de lui, en fait. Il sort. S'il n'est pas là, tu es obligé de l'attendre. Tu ne peux pas recevoir tes potes. Ce n'est que les potes à lui, en fait. Toi aussi, tu as d'autres potes que lui ne connaît pas et tu aimerais bien les inviter. Il peut venir, mais voilà il faut des réserves, tout ça et tout. C'est un peu dur, oui.

Enquêtrice : Et ça s'était bien passé avec votre copain ?

Gautier : Oui, parce que, déjà, on se connaissait depuis le foyer. Quand je suis arrivé au foyer, je l'ai aussi aidé, en fait, sur d'autres choses, en fait.

(Gautier, préparateur de commandes en intérim, 19 ans, E15)

D'autres comme Eddy (24), Coline (25), Claudia (26) rencontrées au foyer Les Rosiers, perçoivent avant tout l'hébergement en FJT comme un logement à moindre coût, compte tenu du marché immobilier parisien. Contrairement à d'autres, ils ne sont pas dans des situations d'« urgence résidentielle » et « profitent » de la faiblesse des loyers pour se stabiliser, se sécuriser tant du point de vue de l'emploi, de la formation que de leurs ressources économiques. Leurs revenus sont relativement réguliers, ils bénéficient du soutien financier et matériel de leurs parents. Cette période transitoire représente « un coup de pouce » pour s'insérer durablement sur le marché de l'emploi et du travail afin d'accéder à des emplois à la hauteur de leur diplôme et de leurs attentes. Cette période de vie est aussi l'occasion pour elles et eux d'épargner afin d'acheter un bien immobilier.

Coline : [À propos de la redevance] c'est imbattable. Moi, j'ai des copines qui ont la même surface que moi, elles paient 700 euros par mois et elles vivent dans un taudis. [Coline déclare payer entre 100 et 450 euros de redevance par mois selon ses situations d'emploi.]

Enquêtrice : Du coup, comme je ne peux pas me rendre au foyer, il est comment, votre appartement ? Vous disposez de quoi ? Vous m'avez dit que c'était neuf ?

Coline : C'est du neuf. J'ai changé d'étage pendant le premier confinement parce qu'en fait, ils m'avaient mise au 2^e étage, sauf que je n'ai jamais pu ouvrir mes fenêtres complètement, mais ça m'énervait. Et comme on était confinés, j'ai dit « C'est hors de question que je reste là. » Donc, ils m'ont montée au 5^e étage. Donc là, ma chambre est configurée de manière différente des autres chambres. On n'est que deux, dans un immeuble, à avoir une configuration comme ça. Parce qu'en fait, ils ont créé un nouvel étage sur l'immeuble. Je ne sais pas si vous voyez.

Enquêtrice : OK, je vois.

Coline : Donc moi, je suis là en ce moment. Je pense que c'est 17 m². J'ai un lit une place, une petite kitchenette, une salle de bain et c'est tout neuf. Donc ça, c'est chouette.

(Coline, 26 ans, assistante cabinet ministériel, master 2 de droit, E25)

Les jugements positifs des jeunes sur le logement en FJT se construisent donc sur la possibilité de disposer d'un chez-soi et d'une plus grande autonomie (même si le logement est transitoire), d'accéder à des locaux neufs pour les résident·es du foyer Les Rosiers et d'être hébergé·es à moindre coût. Ces jugements positifs sont contrebalancés par des appréciations beaucoup plus négatives portées par d'autres, notamment les mères de famille.

▪ **... Pour d'autres, un logement perçu comme étroit et vétuste**

En effet, les différentes mères de famille que nous avons rencontrées au sein du foyer Les Lilas⁶⁹ ont davantage insisté que les autres sur l'étroitesse de l'habitat, et surtout, elles ont manifesté le regret que leurs enfants ne disposent pas d'une chambre dédiée. Habitant dans deux pièces, elles sont contraintes de partager leur chambre avec leurs enfants. Parmi elles, certaines du fait de la très grande précarité de leur situation habitent en FJT depuis plus de deux ans (la durée maximale admise de manière générale). Elles expriment une forme de lassitude, voire de saturation, à habiter en FJT et espèrent accéder à un meilleur logement pour leurs enfants.

C'est le cas de Jeanne : divorcée, elle vit depuis 5 ans au foyer les Lilas. Elle a rencontré son ex-mari au foyer. Elle a deux petits garçons. L'ainé est âgé de 6 ans et souffre de troubles autistiques qui ne lui permettent pas, selon Jeanne, de suivre une scolarité à temps complet. Le second est âgé de 4 ans. Leur appartement se compose d'une pièce à vivre dans laquelle se trouvent un « coin » cuisine, une chambre et une salle d'eau avec une douche et des toilettes. Jeanne partage sa chambre avec ses deux garçons sans lits pour enfants ni matériel adapté (chaise de petite taille par exemple...) :

Jeanne : Ici, c'est difficile pour moi, parce que chez moi, c'est petit déjà.

Enquêtrice : Ça fait combien de mètres carrés chez vous ?

Jeanne : Je sais même pas combien ça fait.

Enquêtrice : Il y a quoi chez vous ?

Jeanne : Il y a juste un petit salon qui est attaché à la cuisine, et des petites toilettes attachées avec... la salle de bain attachée avec la toilette, et le salon. On partage la chambre.

Enquêtrice : Il y a un salon et une chambre ?

Jeanne : Oui.

Enquêtrice : Vous dormez tous les trois dans la chambre ?

Jeanne : Oui.

Enquêtrice : Comment vous êtes organisés dans la chambre ?

Jeanne : Moi, je dors par terre, on a un seul lit donc j'ai placé les deux dans le lit, et moi je dors sur un matelas par terre. [...] C'est petit, et la sécurité aussi c'est pas bien. Parce qu'ici on peut pas fermer la porte quand on est dedans. Du coup, il peut ouvrir la porte, ce n'est pas la première fois qu'il me fait ça. Un jour il était sorti, et je savais pas. Il était déjà parti au parking, on était en train de dormir. C'était la nuit. Il est sorti, c'est un monsieur qui est venu crier... demander de c'est l'enfant de qui.[...]

Enquêtrice : Et pourquoi on ne peut pas mettre de verrou à la porte ?

Jeanne : Je sais pas.

Enquêtrice : Vous avez demandé à pouvoir mettre un verrou ?

Jeanne : Je n'ai jamais demandé, en fait. Comme j'ai toujours l'espoir qu'un jour je vais déménager, donc... J'ai juste dit, à chaque fois que je dors, je suis obligée de pousser la table à la porte, comme ça, si jamais il ouvre, le bruit ça va me faire réveiller. (Jeanne, sans emploi, mère de deux enfants, 27 ans, E1)

⁶⁹ Le foyer Les Rosiers n'accueille pas de familles.

Au moment où nous rencontrons Jeanne, elle est dans une situation de grande détresse liée entre autres à la prise en charge des troubles autistiques de son fils aîné qui nécessite un accompagnement important (nombreux rendez-vous médicaux). La pathologie de son fils ainsi que l'accompagnement que cela implique pèsent très lourd sur les conditions de vie de Jeanne. Au-delà de la nervosité et de la fatigue importante qu'elle exprime pendant notre rencontre, la prise en charge de son fils ne lui permet pas de trouver un emploi adapté à la situation. L'école l'appelle souvent pour qu'elle vienne chercher son fils qui ne « tient » pas. Le handicap de son fils l'isole également des autres mères de famille qu'elle ne côtoie plus « car y a trop d'histoires ». Par ailleurs, elle évoque une porte d'entrée qui ne peut pas se fermer l'intérieur et qui l'oblige à sécuriser l'entrée de son appartement avec les moyens dont elle dispose afin d'éviter ainsi que son fils aîné s'échappe. Jeanne, sans que l'on en comprenne la raison, ne sollicite pas le gardien ou la direction pour essayer de trouver une solution à son problème. À la fin de l'entretien, elle nous demandera de l'aide pour la soutenir dans sa demande de logement social et sa demande d'entrée dans un établissement spécialisé pour son fils autiste.⁷⁰

Par ailleurs, Emilie insiste également sur l'absence de chambre pour son fils. Elle revient à plusieurs reprises sur l'instabilité qui caractérise selon elle son parcours résidentiel et professionnel. De manière spontanée, elle fait le lien entre son instabilité résidentielle et son rapport au travail, ce qu'elle qualifie de « besoin de changer de travail régulièrement » : « J'ai jamais eu une stabilité. » Ses conditions de vie se dégradent au moment de la séparation de ses parents, puis la maladie de sa mère accentue cette dégradation. Alors qu'elle vit avec sa mère dans un appartement, elles sont expulsées de leur logement après un an d'impayés de loyer : « Y a avait toujours des problèmes de loyer à la maison. » Emilie et sa mère sont accompagnées par une assistante sociale. Au foyer, elle loge dans un deux-pièces et partage son lit avec son fils, elle paye 65 euros de loyer (en percevant les APL) : « Mon assurance auto je la paye plus cher, quoi [rires]. » Ce faible loyer lui permet de compenser des revenus mensuels modestes et d'acheter du mobilier, de l'électroménager, dans l'attente d'accéder à un logement social.

« Mais, j'aimerais quand même que mon fils il ait sa chambre. Parce qu'il a plein de jouets, il a plein de trucs, j'aimerais bien qu'il ait son espace. Parfois il se retrouve dans la cuisine avec ses voitures, là enfin... C'est pas trop... voilà... j'aimerais bien avoir ma chambre et puis qu'il ait sa chambre aussi, et puis voilà. » (Emilie, 24 ans, bac L, mère d'un enfant, autoentrepreneuse, E17)

Dans l'appartement d'Emilie, nous remarquons dans la pièce principale l'existence d'un « coin » comprenant une table et un fauteuil adapté à un enfant en bas âge, une caisse à jouets sous la table, une grosse peluche et d'autres jouets. On suppose que l'aménagement de ce coin est très certainement une manière de contrebalancer l'absence de chambre dédiée à son fils. Comme le décrit Céline Rosselin à propos des logements d'une pièce, « le "coin" contient sans enfermer. Ainsi, le "coin salle de bains", quand il existe, correspond à un espace ouvert sur la pièce, contenant un lavabo, parfois un bidet ou un bac à douche, aux environs desquels est fixé un miroir ou une armoire de toilette. La présence de ces "coins", donnés aux habitants au moment de leur installation, puis nommés et aménagés par ceux-ci, laisse entendre une tentative de différenciation d'espaces distincts au sein d'une pièce unique » (Rosselin, 2002, p. 103).

De son côté, Rebecca (E2) insiste sur l'insalubrité de son logement en plus de son étroitesse. Cette jeune femme a deux petites filles, l'aînée âgée de 4 ans est scolarisée en moyenne section, l'autre âgée d'un an est inscrite à la crèche. Rebecca est tombée enceinte de son premier enfant aux alentours de 22 ans.

⁷⁰ Quand nous rappelons Jeanne plusieurs mois après notre première rencontre, nous apprenons qu'elle dispose d'un logement social.

À cette époque, elle habite à 20 kilomètres du foyer dans un appartement avec ses parents et ses deux sœurs. Ces derniers sont expulsés de leur logement suite à des impayés de loyer très importants (deux ans d'impayés). Ses parents lui cachent la menace d'expulsion qui pesait sur eux depuis des mois ; elle apprend la nouvelle par la gardienne de l'immeuble quelques jours avant l'arrivée de l'huissier. Suite à cette expulsion, elle part vivre chez sa tante maternelle avec sa petite fille âgée alors de deux mois. Mais la cohabitation est difficile, elle entend parler du foyer *via* une copine et prend contact avec une association. Rebecca vit au FJT depuis quatre ans au moment où nous la rencontrons.

Enquêtrice : Comment vous le trouvez ce logement-là ?

Rebecca : Franchement, dans la partie où je suis, c'est pas... je trouve que les logements ils sont pas du tout propres.

Enquêtrice : Ils sont pas propres ?

Rebecca : Enfin, comment dire. Déjà, moi, les logements, dès que je suis rentrée, la fille qui était là avant, je la connaissais, elle était pas très très propre. Tout le monde savait ça. C'est mal isolé. C'est-à-dire qu'il y a de l'humidité. Mes filles, elles ont fait de l'asthme, alors qu'elles en avaient pas. Elles ont fait de l'asthme et tout. C'est... je sais pas. Il y a une porte qui est cassée. Tu vas venir dire au gardien : « Monsieur, venez la réparer s'il vous plaît, c'est dangereux pour les enfants. » Il va jamais venir le faire. Je sais pas. C'est mal entretenu. Les toilettes... dans les toilettes, c'est sale. Ils changent pas. La douche, c'est pareil, il y a de l'humidité partout. Enfin, je sais pas. C'est un peu vieillot, mais ils rénovent pas. Ils rénovent pas. [...]

Enquêtrice : Du coup, ça fait depuis 2015 que vous êtes... Vous vous sentez comment, là, après quatre années passées ici ?

Rebecca : Je me sens... Ben, une fois que j'aurai quitté ici, je me sentirai... comment dire... je sais pas, je serai contente, parce que je vais me dire qu'enfin mes enfants, ils auront leur chambre à eux... à elles. Elles auront leur chambre, et voilà. Moi, j'aurais un vrai chez-moi, je pourrais enfin vivre une vie normale, être normale. Commencer une nouvelle vie !

(Rebecca, 25 ans, mère de deux filles, sans emploi, E2)

Ces trois mères de famille ont en commun d'entretenir l'espoir de partir du foyer et d'accéder à un « vrai logement ». Pour elles, un « vrai logement » s'apparente à un logement social, plus grand, qui n'est pas situé dans un quartier « trop chaud » et qui permet de faire dormir les enfants dans une chambre qui leur est dédiée.

Le départ du foyer symbolise alors une « nouvelle vie ». L'expression de Rebecca « je pourrais enfin vivre une vie normale » est symptomatique de la condition sociale des jeunes des classes populaires les plus précaires (Couronné, Roux, 2020). Les enquêtes que nous menons depuis plusieurs années auprès de cette jeunesse font émerger cette volonté d'accéder à une condition sociale « normale ». Et la question de l'habitat est centrale dans l'accès à cette norme. « Être comme tout le monde » devient un enjeu fondamental pour les classes populaires qui souhaitent accéder à ce que Robert Castel nomme la « société des semblables » (Masclat *et al.*, 2020).

Des jeunes vivant seuls dans leur appartement ont également souligné l'étroitesse de leur logement pour signifier la difficulté de recevoir des ami·es ou des petites ami·es. Yasmina (E18) insiste sur l'inconfort de « vivre juste dans une chambre ». C'est également ce que souligne Cyndi dans l'extrait d'entretien suivant.

Cyndi : Le seul problème, c'est qu'il ne faut pas que j'invite deux personnes juste après.

Enquêtrice : Parce qu'après, sinon, il n'y a plus de place dans ton appartement.

Cyndi : Bah... voilà ! C'est que je mets... J'ai acheté un séchoir, j'aurais peut-être dû en prendre un plus petit, mais tu sais, c'est les gros séchoirs qu'il y a dans les maisons, et du coup, quand je le mets, déjà je suis obligée de le mettre en travers de la salle de bain, parce qu'il n'y a pas la place de le mettre ailleurs, et

après, quand je vais pisser, c'est opération commando, je passe, je passe sous le linge, je vais pisser la porte ouverte et... C'est pour ça que je peux inviter personne, parce que vraiment, il gêne tout le monde.

(Cindy, BTS en alternance, 21 ans, E13).

Ils et elles ont été également nombreux·euses à souligner la petitesse de l'espace cuisine qui implique de limiter les courses et les achats de biens alimentaires, faute de place pour les conserver, comme l'explique Steven.

Enquêtrice : Le frigo, c'est ici ?

Steven : Oui, c'est ici. Seul petit bémol, je dirais, c'est un peu petit, du coup, pour le mois... je suis vraiment obligé de faire juste, ou de tout essayer de bien calculer quand je fais mes courses : « Donc ça, ça va rentrer comme ça, comme ça, comme ça » parce que le congèle, il est vraiment petit. Encore plus petit.

Enquêtrice : Il y a un congélateur aussi ?

Steven : Ouais. C'est un petit compartiment. Du coup, par mois, si j'arrive pas à tenir... Après, heureusement que j'ai mon travail, des fois je ramène un peu à manger de mon travail, donc j'ai pas à faire à manger tout le temps, mais du coup, par mois, des je suis parfois obligé de faire deux fois les courses, parce que j'ai un petit frigo.

(Steven, 26 ans, bac pro électronique, chauffeur-livreur, E16)

À l'intérieur de leur logement, ils et elles disposent de rangements, d'un évier, d'un frigo et d'une plaque électrique ainsi que d'une hotte. Pour augmenter leur capacité de stockage et leur confort, une partie des jeunes se procurent un micro-onde⁷¹ et ajoutent des rangements.

Qu'il s'agisse des jeunes rencontrés au foyer Les lilas ou aux Rosiers, tous font également souvent référence à des petites réparations « un frigo qui déconne », « qui fait du bruit », « des infiltrations d'eau au-dessus de la fenêtre », « la porte d'entrée qui ne ferme plus », « une plaque électrique qui ne marche pas bien ». Ils évoquent parfois aussi la vétusté de certains logements décrits comme un peu « vieillots ». Ils constatent la dégradation de certains espaces de l'habitat (humidité dans la salle d'eau, brûlure de cigarettes au sol, présence de puces de matelas). Pendant les entretiens, ils insistent aussi sur les espaces collectifs qui peuvent être souillés (mégots de cigarettes, canettes vides et parfois excréments...) accusant des personnes extérieures de ces faits, des personnes qualifiées de « squatteurs ». Ces incivilités sont dénoncées par les jeunes et font l'objet de discussions et d'interventions par les équipes encadrantes du foyer. D'autres incivilités sont également le fait de résident·es et sont l'objet de critiques de la part des enquêté·es. Nous y reviendrons dans le chapitre 6 dédié à la relation d'accompagnement.

De la même manière que la notion de confort et d'espace varie selon les subjectivités de chacun·e et des éléments objectifs, la perception de l'isolement géographique du foyer fait aussi l'objet d'appréciations très différentes.

Des mobilités limitées au foyer Les Lilas

Comme nous l'avons précisé précédemment, nous avons enquêté au sein de deux foyers très distincts : le foyer Les Lilas qui se situe dans un département francilien, et le foyer les Rosiers situé à Paris. La différence d'emplacement géographique se traduit par un inégal accès aux transports, à l'emploi et aux services publics de manière générale.

⁷¹ Le foyer Les Rosiers ne fournit pas de micro-onde, contrairement au foyer Les Lilas.

Au sein du foyer Les Rosiers, les jeunes évoquent avoir accès « à tout » pour reprendre l'expression de l'un d'entre eux. En effet, les temps de trajets pour se rendre sur leur lieu de travail sont courts et ne font l'objet d'aucune difficulté, de même que l'accès aux commerces de proximité ou à des activités de loisirs.

A *contrario*, le foyer Les Lilas a la particularité d'être situé au cœur d'une zone industrielle à 40 kilomètres de Paris. Si Yaëlle Amsellem-Mainguy montre dans ses travaux que les jeunes filles qui habitent en milieu rural insistent sur la faiblesse et l'inadaptation de l'offre de transports en commun (2019), les jeunes hébergés au sein du foyer Les Lilas, se trouvent dans une situation que l'on pourrait qualifier d'intermédiaire. Ils vivent dans une zone qu'on ne peut pas qualifier de rurale, mais qui est excentrée par rapport au centre-ville et aux commerces. En effet, l'environnement du foyer se caractérise par des trottoirs étroits, un éclairage très limité, des entrepôts et des entreprises qui se succèdent. Il est difficile de se repérer à pied. Pour l'anecdote, il nous est arrivé de nous perdre pour nous y rendre, les rues ressemblant les unes aux autres, leurs noms étant relativement mal indiqués. Le foyer est assez éloigné du centre de ville ; un bus passe toutes les demi-heures environ. L'accès aux transports en commun n'est donc pas inexistant, mais il reste limité et contraignant. Certains arrêts de bus ne sont pas munis d'abri ni même d'un banc. En dehors de la période des vacances scolaires, le premier bus pour se rendre en centre-ville et à la gare SNCF conduisant à Paris est prévu aux alentours de 5h30 du matin. À l'inverse, en soirée, le dernier bus conduisant du centre-ville au FJT est fixé à 20h30. Ces tranches horaires se réduisent très fortement pendant les vacances scolaires et le bus ne circule pas le dimanche. Elles laissent donc peu de possibilités aux jeunes qui occupent un emploi avec des horaires décalés par exemple. Au moment de l'enquête, une nouvelle ligne de bus a été créée, qui permet de se rendre à des commerces de proximité. Pour en disposer, il convient d'en faire la réservation. Les jeunes ne se sont pas complètement approprié ce nouveau fonctionnement au moment de l'enquête.

De manière générale, l'environnement du foyer Les Lilas se caractérise par l'absence à proximité de petits commerçants, d'habitations, de parcs ou de jardins pour enfants. L'une des enquêtée-es décrit l'environnement du foyer en ces termes : « [autour du foyer] ici, il y a une plaque de tôle, une plaque de tôle, une plaque de tôle, un arbre, une plaque de tôle » (Cindy, E13). Fanny raconte, quant à elle, les difficultés de transport qu'elle a rencontrées à l'occasion d'un stage de deux mois effectué dans une banque. Elle qualifie ces difficultés de « galère ».

Fanny : Le premier bus qui commence à 8 h 40 et quelques. À cette époque j'étais... Parce que j'ai fait avec mon DUT, je devais faire un stage de deux mois. Donc, j'ai fait mon stage de deux mois à la banque, parce je veux faire « assurance, banque-assurance » [...] il y a un bus d'ici, jusqu'à là-bas. Il me laisse quelque part et je dois marcher cinq, dix minutes, mais c'est rien. Le problème c'est qu'en été, du coup, ce bus-là, les horaires changent. [...]. Du coup, en fait, j'ai fait deux mois de stage au **** et ils m'ont proposé un job d'été pour un mois. Et donc, le un mois de job d'été, ils ont préféré m'envoyer dans une autre agence. Donc, j'étais allée à **** sauf que, le bus, le premier qui me ramène [au centre-ville], il était à 8h30 et quelques, moi, je commence à 8h45.

Enquêtrice : Ça colle pas [...] Là, comment tu as fait, du coup ?

Fanny : J'ai marché jusqu'à****.

Enquêtrice : Ah, ouais. Ça fait combien ?

Fanny : Prendre un autre bus, que je ne savais jamais à quelle heure il était, parce que les horaires ne correspondaient pas du tout. [...] J'ai survécu un mois. C'était qu'un mois [...] j'ai galéré, mais vraiment. [...] En plus, c'est à côté d'ici, vraiment. (Fanny, 22ans, DUT, sans emploi, E12)

C'est cette expérience de « galère » qui pousse Fanny à obtenir son permis de conduire le plus rapidement possible, malgré le coût financier qu'il représente. Du fait du relatif isolement géographique

du foyer Les Lilas, l'obtention du permis devient un enjeu important pour une partie des jeunes afin d'accéder à un certain confort et à l'emploi.

Par exemple, entre les deux entretiens que nous avons réalisés auprès d'elle, Caroline a acquis à une voiture. Elle a acheté à crédit le véhicule de son beau-père à la retraite (qui est décédé entre-temps). Elle lui a versé 250 euros par mois après lui avoir donné un premier apport conséquent. Cette acquisition modifie considérablement son rapport au foyer et à l'emploi comme le montrent les deux extraits d'entretien suivants.

Premier entretien mené avec Caroline, septembre 2019

« Non. On doit encore marcher depuis l'arrêt de bus jusqu'ici. C'est l'inconvénient du FJT. On fait du sport en continu parce qu'il faut tout le temps marcher. Là, on est encore en période scolaire, mais hors période scolaire, on n'a quasiment pas de bus. On a des bus toutes les 40 minutes, ce qui n'est pas non plus quelque chose de motivant. Certaines personnes ont du mal en hiver à marcher pour aller prendre le bus. Comment veut-on que les gens travaillent si on ne leur donne pas la possibilité d'aller au travail ? C'est loin quand même. Si on pouvait mettre un arrêt de bus à proximité, juste en face comme auparavant, cela serait mieux. »

Deuxième entretien, septembre 2020

Enquêtrice : Du coup, vous pouvez aller faire vos courses en voiture ?

Caroline : Et à l'époque, je me rappelle. Quand on devait aller faire les courses, je me rappelle, j'avais jamais de pack d'eau. Pour que j'aie de l'eau, il fallait que mon beau-père me rapporte de l'eau. Je buvais de l'eau du robinet, hein. Ou alors j'ai acheté 2 bouteilles, 2 bouteilles, 2 bouteilles. Je pouvais pas acheter un pack d'eau. Aujourd'hui, la vie, elle est différente. Je fais des courses au mois. Des grosses courses. Voilà. Parce que j'ai la voiture, je pars faire mes courses, comme je veux. À l'heure que je veux, comme je veux. Je mange du pain frais tous les matins, je vais à la boulangerie. À l'époque, je mangeais du pain de mie. Parce que je prenais souvent le pain, mais j'allais pas marcher le matin. Chez moi, il y a pas de boulangerie.

Enquêtrice : Elle est où la boulangerie la plus proche ?

Caroline : Au centre commercial de ****. À 20 minutes à pied.

Enquêtrice : Mais maintenant, il y a un bus. On est bien d'accord ? Qui emmène à **** ?

Caroline : Oui, maintenant il y a un bus, mais qu'il faut réserver. Il passe pas tout le temps.

(Caroline, 25 ans, aide-soignante, bac L, E4)

L'importance du permis de conduire dans l'accès à l'emploi a déjà été soulignée dans les recherches que nous avons conduites notamment sur la Garantie jeunes. Nous avons démontré que les destinataires de la Garantie jeunes⁷² qui s'en sortent « par le haut » sont les plus diplômées, même si leur diplôme est modeste, et sont aussi les plus mobiles, c'est-à-dire celles et ceux titulaires du permis de conduire et d'un véhicule ou celles et ceux qui ont accès aux transports en commun. Nous avons également constaté qu'une partie des jeunes utilisent l'allocation de la Garantie jeunes pour financer une partie du permis de conduire ou déménager afin de se rapprocher de l'emploi (Couronné, Sarfati, 2018).

Les jeunes titulaires du permis de conduire ont un rapport plus favorable au FJT que celles et ceux qui dépendent des transports en commun. L'obtention du permis de conduire est un facteur d'inégalités sociales important au sein du foyer.

⁷² La Garantie jeunes est dispositif d'insertion sociale et professionnelle, mis en place au sein des missions locales, qui cible les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont « ni en emploi, ni en formation, ni en études » et qui ont de faibles ressources économiques. Les jeunes disposent pendant un an d'un accompagnement (à la fois collectif et individuel) et d'une allocation mensuelle d'environ 500 euros.

De son côté, Diana insiste moins sur l'accès limité aux transports en commun que sur l'absence de commerces de proximité : « Le seul truc qui est un peu énervant c'est qu'il y a rien à côté. »

Diana : On m'a dit que c'est que pour deux ans [...] J'ai pu le faire quand même. Il faut juste un peu d'organisation, c'est pas aussi difficile qu'on le pense. C'est au début, je me demandais « est-ce qu'il y a une poste ici ? [Rires.] Est-ce qu'il y a un supermarché ? Une boutique africaine parce que j'aime bien manger africain. On m'a dit « mais oui, va à ****, va ici. « Ah d'accord ». Au début on s'est dit : « Oh on marche beaucoup hein », mais après je me suis habituée. Au début je me disais « mais je marche trop pour aller juste acheter à manger » [...] j'étais pas habituée en fait. Même la [sa fille] déposer à la crèche au début j'étais pas habituée, je me disais « mais je marche trop ! 20 minutes. »

[...] Si j'oublie une tomate ou un beurre pour faire à manger, je sais pas où aller ! [Rire.] [...] Parce qu'il y a rien autour. Je vais devoir marcher au moins 15 min pour aller jusqu'à ****

Par ailleurs, les frères et sœurs de Diana lui font des remarques sur l'isolement géographique du FJT : « on m'appelle « la campagnarde [rires] »... « Tu vis en campagne ici ! » [Rires.] Ils me disent : « la campagnarde, tu es au village, tu es dans ton village [rires] ».

(Diana, 25 ans, master 1 de droit, mère d'une petite fille, E6)

Cet isolement géographique est également constaté par l'équipe de professionnel·les, notamment Sylvie en charge de l'encaissement des redevances au sein du foyer Les Lilas.

Sylvie : On est dans une zone industrielle, on est mal placés, et ça c'est vrai qu'ils sont loin de tout. Il faut marcher, si t'es à pied... il faut marcher, c'est vrai.

Enquêtrice : Et est-ce qu'il y en a qui travaillent dans le coin ?

Sylvie : Ouais...

Enquêtrice : Je suppose qu'il y a plein d'usines... enfin...

Sylvie : Oui, oui, il y en a, mais pas... pas tant que ça. On a un apprenti en électricité, un petit électricien qui est à ***, donc la rue derrière le bâtiment. C'est bien pour lui, ça c'est génial. Après, on a eu un apprenti aussi qui était au restaurant ***. Un restaurant réputé. Donc lui, il pouvait y aller en vélo on va dire. À pied, il mettait une bonne demi-heure, mais en vélo, 10 minutes. On en a eu quelques-uns, mais c'est pas une grande majorité. On a les courageux, qui allaient sur Paris, voire plus loin, pour le SMIC. Même moins que le SMIC. En général, ils prennent quand même pas mal le train.

Enquêtrice : Ça c'est sûr que...

Sylvie : Après, il y en a pas mal qui ont des voitures, quand même. Oui, il y en a pas mal qui ont des voitures. Et c'est vrai, ce qu'on regardait un petit peu avec Noémie, c'est pas si loin, mais c'est quand même loin pour... là, comme tu dis, s'il y a la poussette...

Enquêtrice : Ça demande de l'organisation...

Sylvie : Oui, c'est ça. Quelqu'un de seul, qui a un peu de temps, ou qui a rien, pas d'enfants à s'occuper, pas de ceci cela, c'est vivable. Mais, c'est vrai que pour une maman qui a un petit, ou qui doit l'accompagner à l'école... même les écoles ! Accompagner à l'école, revenir, repartir, revenir avec le petit dans la poussette.

Sylvie : Tout ce qui est médecin, aussi. Il y en a qui le font et qui se plaignent jamais, mais c'est galère.

Enquêtrice : Ils sont légitimes à se plaindre là-dessus, sur les... ?

Sylvie : Ah oui !

(Sylvie, fonction administrative et d'encaissement des loyers, 20 ans d'ancienneté au sein du FJT)

S'intéresser à l'emplacement du foyer met en lumière des différences de rapport aux transports et à la mobilité de manière générale. Certain·es jeunes sont très à l'aise avec les horaires de bus, ils n'hésitent pas à se rendre à Paris régulièrement par le RER. D'autres s'équipent de vélos, de trottinettes pour se rendre au travail et ne pas dépendre des horaires du bus qui ne correspondent pas à leurs horaires de

travail. Une partie des enquêté·es ont un membre de leur entourage qui dispose d'un véhicule (un frère, une sœur, un·e conjoint·e) et que les jeunes peuvent solliciter plus ou moins régulièrement afin de faire des courses, par exemple. Quant à ceux et celles qui sont titulaires du permis de conduire et d'une voiture, le confort qu'apporte le fait d'être véhiculé·e n'en demeure pas moins fragile. Par exemple, Lilymoon (E11) explique avoir eu un accident de voiture, « la voiture n'est pas réparable », et la jeune femme n'a pas les moyens d'assumer l'achat d'un autre véhicule, l'assurance lui ayant versé 700 euros à la suite de l'accident. Alors qu'elle est préparatrice de commandes au sein du service « drive » d'une grande enseigne de supermarché, son temps de transports s'est donc considérablement allongé et joue très fortement sur son organisation quotidienne et sur la fatigue ressentie au travail. « Je me retrouve à faire 1 h 30 de transports, au lieu de 20 minutes ». Elle doit se lever à 4 h 30 pour se rendre au travail, « c'est la galère ! ».

Pour d'autres, l'entretien de la voiture et les frais d'essence sont trop importants dans des moments de vie où leurs ressources économiques sont très limitées. De ce fait, ils favorisent les dépenses liées au logement et à l'alimentation, et se dégagent de l'obligation de payer des frais engendrés par des déplacements en voiture et l'entretien du véhicule.

2. S'aménager un chez-soi

Au début de l'enquête menée au foyer Les Lilas, nous avons réalisé les entretiens dans la salle polyvalente du foyer. Une fois la confiance des jeunes acquise, nous avons pu effectuer une partie des entretiens à domicile. Nous avons été à chaque fois accueillies très chaleureusement avec un rituel semblable d'un jeune à l'autre. On nous a proposé de nous asseoir sur le canapé (pour celles et ceux qui vivent dans un deux-pièces) ou sur leur lit (pour celles et ceux qui ont un studio), puis on nous a offert un verre de jus de fruits ou de Coca-Cola. Souvent, à l'intérieur des logements, on trouve un téléviseur allumé de grand format (comparativement à la petitesse de la pièce). Le jeune prend le soin de couper le son afin que la discussion ait eu lieu. La télévision retransmet des émissions telles que les *Anges de la télé réalité* ou *Touche pas à mon poste*, en direct ou en replay. D'autres jeunes n'ont pas de télévision, mais disposent d'un smartphone et/ou d'un ordinateur portable.

Le deuxième terrain au sein du foyer Les Rosiers a été réalisé pendant les mesures de confinement et de couvre-feu de la fin de l'année 2020 et du début de l'année 2021. De ce fait, les entretiens ont été réalisés par téléphone ou par visio. À notre demande et avec leur accord, les jeunes ont photographié leur appartement afin de nous donner à voir leur intérieur et la manière dont ils ont agencé leur logement.

Certain·es évoquent spontanément le terme de « chambre » pour qualifier leur logement, comme le montrent leurs photographies, le lit occupant une partie importante de l'espace à vivre. D'autres évoquent leur « studio » ou leur « appartement ». La plupart des jeunes rencontrés décrivent une installation qui s'est réalisée petit à petit afin d'accéder à un certain confort et se sentir « chez soi ». Cette appartenance à un chez-soi est toutefois encadrée par un règlement intérieur qui régit la possibilité de recevoir, les heures de visite et l'aménagement de l'appartement notamment.

Aménager petit à petit

Dans ses travaux, Emmanuelle Maunaye (2010) constate deux temporalités dans la manière dont les étudiant·es qu'elle a observé·es emménagent dans leur logement : une « installation rapide » et une

« installation à rythme mesurée » (*ibid.* p. 74). En ce qui concerne l'enquête de terrain que nous avons menée auprès des jeunes hébergés en FJT, nous avons de manière générale plutôt constaté un emménagement progressif, lié à des ressources économiques souvent limitées, voire très limitées, qui ne permettent pas aux jeunes de se doter tout de suite des meubles et objets dont ils ont besoin.

À leur arrivée, les jeunes racontent souvent disposer de peu de choses, et ils vont petit à petit aménager leur espace en achetant une télévision, un tapis, des meubles qui vont venir s'ajouter à un mobilier déjà existant, fourni par le foyer, un lit, un bureau, une kitchenette.

Enquêtrice : Et alors, vos affaires, vous aviez quoi avec vous dans vos affaires ?

Gautier : J'avais juste mes affaires, en fait, mes habits et tout. Je n'avais rien. [Rires.]

Enquêtrice : Ici, quand vous arrivez, vous avez quoi dans l'appartement ?

Gautier : Dans l'appartement, j'avais la table, ça, [...] le lit [...]

Enquêtrice : Et ça, la table-basse, les chaises ?

Gautier : Ça, je l'ai acheté quand je suis arrivé ici. Il y a tout ça.

(Gautier, 19 ans, agent polyvalent dans la restauration, E19)

De son côté, Fanny meuble son logement grâce à ce qu'elle nomme des « bons plans » (récupération de meubles, achat en brocante, etc.). Fazal quant à lui s'approprie son logement en y installant un tapis comme le veut l'usage dans son pays natal d'Asie centrale.

Enquêtrice : Vous avez dû acheter des choses pour mettre dans votre appartement ?

Fazal : J'ai gardé toujours la tradition de mon pays. C'est-à-dire, j'ai mis un tapis par terre. J'ai fait à ma manière, la chambre à ma manière. J'ai décoré à ma manière.

Enquêtrice : C'est quoi la tradition de votre pays par rapport au tapis ? C'est-à-dire que, le tapis, vous mangez par terre ? Comment ça se passe ?

Fazal : Oui, le tapis par terre, on met des petits coussins avec une petite nappe doux par terre, on s'assoit dessus, on sort le repas. Effectivement, entre les amis, on mange par terre. Chez nous, on mange avec les mains, pas avec les fourchettes et pas avec les cuillères.

(Fazal, 19 ans, sans diplôme, au chômage, E 22.)

La présence du tapis à l'intérieur de son habitat lui permet ainsi d'appliquer le rituel du repas de son pays natal auquel il semble attaché. C'est une manière pour Fazal de s'approprier son logement, qui propose un mobilier et un aménagement de l'espace occidental, en rendant ainsi possibles d'autres pratiques sociales comme manger par terre.

Gautier : « Music is my life »

D'un foyer à l'autre, les mobiliers proposés diffèrent (couleur, style...), de même que d'un appartement à l'autre, les décorations d'intérieur diffèrent. En effet, certains décors sont minimalistes, d'autres se composent d'objets comme des photos, des bougies, des stickers et témoignent d'une appropriation plus personnelle des locaux.



Photographie prise par un enquêté et envoyée par texto aux sociologues, juillet 2019.

Enquêter à domicile et récolter les photographies prises par les jeunes de leur logement nous a permis de nous rendre compte à quel point les décorations intérieures traduisent la condition sociale des jeunes et rendent compte de leurs parcours. Le cas de Gautier est intéressant à analyser de ce point de vue. En effet, la manière dont il a aménagé son intérieur reflète deux dimensions importantes de son expérience et de ses pratiques sociales.

La première rend compte de la manière dont il investit la pratique de la musique dans son espace intérieur qu'il a réaménagé en « studio de musique ». Gautier se réapproprie son espace de vie en lui donnant une autre fonction que celles de dormir, de se laver ou de cuisiner. Il l'organise pour pouvoir enregistrer de la musique composée par d'autres ou par lui-même. On observe dans la pièce principale, au-dessus d'un bureau, des stickers collés au mur sur lesquels on peut lire « *Music is my life* ». Sur ce même bureau sont déposés une table de mixage et un petit projecteur. À la fin de l'entretien, Gautier prend soin d'éteindre la lumière pour nous montrer l'effet produit par ce projecteur qui répartit sur les murs et le plafond du studio des taches bleues lumineuses. À côté du bureau, on observe un micro et une enceinte posée sur un pied.

Gautier : Oui, j'ai un studio d'enregistrement, ici, en fait. J'enregistre... Comme je n'ai pas le temps de faire la... de composer, en fait, parce que quand tu composes... Ce que moi je faisais, ça demandait beaucoup d'inspiration, du temps... Comme je faisais ça la restauration et tout ça, je me suis dit : « vas-y, je vais faire soit compositeur ou arrangeur », un truc de son, en fait.

Enquêtrice : D'accord. Alors ça, vous l'avez abandonné ce projet-là de travailler dans la musique ?

Gautier : Non, déjà, j'ai mon studio. Donc, j'ai voulu faire un truc à moi. Donc, ne pas partir dehors. Je suis là, en fait, posé à la maison. C'est quand je suis dans mes heures de libres, en fait. Je me pose pour faire un peu [...]. Là, maintenant, je compose, en fait, des instrus [instrumentales].

Enquêtrice : Ah d'accord.

Gautier : Quand des gens ont envie d'enregistrer, je les enregistre.

Enquêtrice : Ça a l'air de beaucoup vous plaire, la musique ?

Gautier : Oui. J'ai commencé ça depuis tout petit, en fait.

Enquêtrice : Et vous en faites toujours avec votre copain du foyer de **** ?

Gautier : Oui, on a gardé des contacts. Souvent, il vient, il passe. Moi aussi, j'ai des gens aussi aux alentours. En fait, mon objectif plus tard, c'est de faire, si Dieu le veut, c'est de créer mon propre label, de produire des gens.

Enquêtrice : Ça, c'est votre rêve ?

Gautier : Oui. Déjà, je commence, parce que, là, je fais cela gratuitement pour les gens, parce que je cherche des gens qui ont du talent. On vient, on bosse et pourquoi pas. C'est ça, en fait.

Enquêtrice : Il y a beaucoup de gens avec qui vous travaillez ?

Gautier : Oui, il y a des gens qui sont intéressés. Si tu mets déjà un studio gratuit, il va dire : « Je passe. »

Enquêtrice : Vous l'avez acheté quand tout ce matériel ? Vous avez beaucoup ? Je ne me rends pas compte.

Gautier : Si, il y en a. Le piano, si, je l'ai rangé, en fait. Je sors au fur et à mesure, si j'ai besoin, en fait. [...] En fait, j'ai acheté... Je n'ai pas acheté d'un coup. J'ai acheté petit à petit et voilà.

(Gautier, préparateur de commandes en intérim, 19 ans, E15)

Au cours de l'entretien, Gautier nous explique qu'il a refusé de travailler à plein temps pour pouvoir se consacrer à la musique. Au moment de notre première rencontre, il vient de signer en CDI en tant qu'agent polyvalent dans la restauration. Au cours du second entretien, dix mois après le premier, le jeune homme explique que pendant le premier confinement (de mars à mai 2020), il a été en chômage partiel et qu'il a « fait de la musique, [...] enregistré des instrumentales » : « Je continue la musique, c'est ma passion. » Sa pratique de la musique est une activité impulsée au moment de sa prise en charge par les éducateurs-trices du foyer, à travers le dispositif de protection de l'enfance. Nous pouvons supposer que cette pratique de la musique vient compenser symboliquement des conditions de travail pénibles. En effet, au moment de notre première rencontre, Gautier est agent polyvalent au sein d'une grande enseigne de restauration. S'il dit qu'il apprécie l'équipe, l'ambiance de travail et la flexibilité des horaires ainsi que la polyvalence des tâches, il évoque des doutes vis-à-vis de la restauration : « Y a un moment ça ne me plaisait plus. » Au cours de notre deuxième rencontre, Gautier confie qu'il a démissionné de son poste au sein de cette grande enseigne de restauration suite à un changement de direction et à une restructuration de l'enseigne. Il décide alors de se « lancer » dans l'intérim.

La deuxième dimension du parcours de Gautier mise en scène à travers la décoration de son intérieur concerne sa prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. Cette prise en charge est matérialisée par deux peluches que l'on distingue sur une étagère dans la pièce principale. Au moment où nous échangeons de manière informelle avec Gautier, une fois le dictaphone coupé, nous sommes interpellées par l'existence de ces deux peluches, qui nous sont apparues à certains égards « enfantines ». Effectivement, l'exposition de ces deux objets reliés à l'enfance n'est pas anodine. Au cours de la discussion, nous apprenons qu'il s'agit de « cadeaux » : l'un offert par une femme de ménage d'un des foyers de protection de l'enfance où il a été hébergé, et l'autre par une éducatrice spécialisée. Ces peluches représentent alors le souvenir d'un passage dans différents foyers de protection de l'enfance et reflètent les liens affectifs que Gautier a pu tisser avec les adultes qui l'ont accompagné pendant cette période de vie. Ces deux peluches symbolisent aussi l'hyperinstitutionnalisation de son parcours, marqué par une succession de prises en charge plus ou moins contraintes (Couronné, Sarfati, 2018) tout au long de son adolescence. En effet, le parcours de Gautier se caractérise par le départ de son pays natal à l'âge de 13 ans. À son arrivée en France, il est accueilli par son oncle et sa femme. Quelque temps après, cette dernière l'« abandonne dans la rue » (selon ses mots) à l'âge de 14 ans. Gautier est alors conduit par des passant-es au commissariat, puis il est par la suite pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Par la suite, il est accueilli successivement dans deux foyers de protection de l'enfance. Après l'arrêt de la prise en charge par l'ASE à l'âge de 18 ans, il est hébergé dans un autre FJT par un copain rencontré au foyer de protection de l'enfance. C'est ce même ami qui l'oriente vers le foyer Les Lilas. Gautier est au moment de l'enquête, âgé de 19 ans, cela signifie que depuis 5 ans, il vit au sein de structures dans lesquelles l'aménagement de son espace intime est conditionné de manière plus ou moins forte par des règles imposées.

Des arrangements avec le règlement intérieur et la vie collective

L'une des principales particularités qui caractérisent l'expérience de se loger en FJT consiste à devoir vivre avec le règlement intérieur, qui encadre l'accueil de personnes extérieures, limite le nombre de visites, et régit l'aménagement de l'appartement.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FOYER LES LILAS

Article 1: Accès à la Résidence

Les entrées et sorties du résident sont libres.

Les absences (vacances, week-end, stage, etc.) supérieures à 72 heures doivent être signalées à la direction de l'établissement.

Article 2: Visites

Les visites sont autorisées tous les jours jusqu'à 22 heures, et ce pour deux personnes à la fois au maximum.

Il est formellement interdit de recevoir de la visite après 22 heures.

Il est formellement interdit d'héberger une tierce personne

Article 3: Espaces communs

- Les espaces communs intérieurs

Il est interdit de fumer.

Le silence doit y être absolu, surtout après 22h et avant 9h (des textes officiels réglementent la perturbation créée par le bruit)

Le matériel mis à disposition devra être respecté et utilisé selon les horaires établis.

Article 4: L'appartement

L'appartement est loué meublé, équipé d'une kitchenette, et pour raison de sécurité il est interdit d'y ajouter des convecteurs électriques ou à gaz, ainsi que du gros électroménager.

L'appartement doit être rendu dans l'état correspondant à l'état des lieux.

Le bruit doit y être modéré, surtout après 22 heures. Toute réclamation d'un voisin doit être prise en considération.

Concrètement, les jeunes sont restreints dans leur possibilité d'aménager leur logement ainsi que dans leurs pratiques sociales. De manière générale, ils s'arrangent avec les règles qui régissent le fonctionnement du foyer, qu'il s'agisse de l'aménagement de leur logement ou de l'accueil d'invités.

En ce qui concerne l'aménagement, les jeunes ne disposent pas d'arrivée d'eau ni de l'espace nécessaire pour disposer d'une machine à laver, ce qui les oblige à se rendre à la laverie collective du foyer. Les deux foyers étudiés sont équipés d'une laverie, un espace ouvert selon des horaires définis par le foyer.



Photographie prise par les sociologues sur le terrain, juillet 2020.

Au foyer Les Lilas, il est proposé aux jeunes une dose de lessive et des jetons pour 3 euros. Au foyer Les Rosiers, les jeunes disposent d'une sorte de badge, la lessive n'est pas distribuée, les jeunes doivent se munir de leurs propres produits. Suite à des incivilités commises au sein de la laverie, la laverie a été fermée pendant quelque temps, ce qui obligeait les jeunes à demander la clé à un des membres de l'équipe encadrante. Une partie de la vie en FJT s'inscrit alors dans une vie collective avec ses solidarités, ses conflits, mais aussi ses régulations.

Enquêtrice : Au niveau pratico-pratique, pour le linge par exemple, ça se passe comment ?

Fanny : On paye 3 euros. Le pack, c'est la... comment dire ? Pour le lavage, pour le séchage et il nous donne un petit truc, un petit de lessive, des trucs comme ça. 3 euros en tout. Et... c'est tout.

Enquêtrice : La machine, elle marche bien ?

Fanny : Non, des fois, elle a des problèmes [rires]. Des fois, il peut y avoir trois, mais c'est un seul qui marche sur les trois. Il peut y avoir trois et c'est deux qui marchent. On n'a jamais tous les trois qui marchent. (Fanny, 22 ans, DUT, sans emploi E12)

Les jeunes contournent également les règles qui interdisent de fumer à l'intérieur des logements. Ils s'autorisent à fumer des cigarettes, la chicha ou du cannabis. Nous avons eu l'occasion d'observer des traces de brûlures au sol ou des cendriers remplis de mégots de joints ou de cigarettes. Certains jeunes mettent en place des stratégies de contournement. Par exemple, au moment de son installation, Steven a pris la précaution de s'assurer que le détecteur de fumée était débranché afin de pouvoir consommer du tabac et du cannabis chez lui.

Enquêtrice : Et pour la cigarette, le chichon et tout ça, ça se passe comment ?

Steven : Moi, je fais tout en cachette, je préfère...

Enquêtrice : Mais j'ai vu des mégots de cigarettes dans l'escalier...

Steven : Dans les escaliers...

Enquêtrice : Oui.

Steven : Ça, je comprends pas. Depuis que je suis arrivé...

Enquêtrice : Parce que tout le monde fume à la fenêtre, en fait.

Steven : En fait, ouais.

Enquêtrice : Enfin... C'est toléré.

Steven : Moi, je fume même pas à la fenêtre, je fume là...

Enquêtrice : Et ça sonne pas ? Ça, c'est des trucs antifumée.

Steven : Ouais, le truc, c'est que celui-là, il est débranché. [Rires.]

Enquêtrice : (rires) C'est vous qui l'avez débranché ?

Steven : À la base, je vais pas vous cacher. J'allais le débrancher, s'il était branché. Mais quand je suis rentré dans l'appartement, il était déjà débranché. [Rires] je comprends pourquoi !

Enquêtrice : (Rires) parce que, vous n'avez pas le droit de fumer. Sans parler du chichon. Une cigarette, par exemple, on ne peut pas la fumer dans son appartement ?

Steven : En fait, moi, je vais vous dire, vu que moi je savais déjà à l'entrée que j'allais fumer. J'ai pas préféré demander par peur qu'elle me l'interdise. Elle, tout ce qu'elle m'a dit, que dans les lieux publics, les couloirs, machin, c'est interdit. À part ça, elle m'a pas dit j'ai pas le droit ou j'ai le droit, et sur les papiers, j'ai lu tout le règlement, il y a rien d'écrit sur le fait de fumer à l'intérieur. (Steven, 26 ans, E16.)

De la même manière, les jeunes sont limités dans l'accueil de personnes extérieures au foyer. Le règlement fixe des horaires d'accueil et interdit de recevoir pour la nuit des ami·es ou petit·es ami·es. Toutefois les jeunes s'en accommodent, en expliquant qu'une certaine tolérance est accordée par la direction. La présence d'un lit simple dans les studios symbolise la volonté de l'institution à limiter le nombre d'habitant·es à une seule personne par appartement et encadrer de manière indirecte les relations sexuelles des jeunes résidant au foyer. Le foyer Les Rosiers ne dispose pas d'appartements pour accueillir les couples ou les familles, contrairement au foyer Les Lilas qui propose des deux-pièces. Dans ce cas, des lits doubles sont mis à disposition dans la chambre à coucher.

Cette limitation du nombre d'habitant·es au sein des structures se justifie par des raisons de sécurité afin d'éviter des situations de surpeuplement comme l'explique la direction du foyer Les Lilas :

Enquêtrice 1 : Comment vous gérez la suroccupation ? Comment vous vous en rendez compte ?

Directeur : On a des visites à domicile périodiques, mais on prévient, parce que ça reste des logements. On prévient, mais après, à la faveur de certaines visites techniques ou de rencontres avec des jeunes dans leur appartement, on voit s'il y a d'autres matelas. On voit quand même passer les jeunes, ceux qui sont chez nous, ceux qui ne sont pas chez nous.

Enquêtrice 2 : On les reconnaît, au bout d'un moment.

Directeur : Voilà, mais après... On leur interdit d'un point de vue réglementaire l'hébergement de tierces personnes, de recevoir du monde après 22 h 30, mais on n'est pas en capacité de le faire vraiment contrôler. Même quand on avait encore un gardien, à part quand il y avait des problèmes de bruit, on ne s'en rendait pas compte. On a deux entrées, les portes sont parfois débloquées, avec les boutons incendie. C'est assez compliqué. Là où ils y arrivent bien, c'est à ***, où ils ont une seule entrée, avec un salarié...

Enquêtrice 2 : Qui peut contrôler ?

Directeur : Oui et qui regarde les pièces d'identité de tous les visiteurs. Là, ça marche. Sinon, ça ne marche pas. On a à la fois un problème de bâti et d'équipe salariée. Notre règlement est un peu borderline en termes de loi aussi, c'est-à-dire qu'avec les dernières lois qui ont été votées, notamment la loi Molle, nos foyers sont plus du logement que du logement de transition. On a la partie logement qui est quasiment du logement pérenne dans les textes. Normalement, on est censés les autoriser à recevoir des personnes, au moins pour une période de trois mois. Par contre, si on l'annonçait, ça deviendrait complètement ingérable. On ferme les yeux très facilement sur tout ce qui est couple, dépannage ponctuel de jeunes, etc. Au lieu d'avoir 85 personnes, on ne peut pas non plus en avoir 200.

Au sein des foyers étudiés, une certaine tolérance est accordée, un accord tacite entre jeunes et équipe encadrante concernant l'accueil de petit·es ami·es. Parmi celles et ceux qui reçoivent leur conjoint·e,

certain-es contrebalancent l'absence de lit double en se munissant d'une chauffeuse ou d'un matelas afin de pouvoir dormir à deux dans le logement.



Photographies prises par un.e enquêté.e envoyées par texto aux sociologues, décembre 2020.

Pour certain-es, le lit une place devient un enjeu de négociation avec l'institution. En raison de leur grande taille ou d'une situation de surpoids, ils obtiennent l'autorisation de se procurer un lit plus grand et plus confortable.

Vivre en foyer, c'est aussi devoir vivre avec les autres, notamment avec ses voisins et voisines de palier. Si certaines évoquent des solidarités de voisinage, d'autres sont en conflit, les incivilités et le tapage nocturne des un-es pesant sur le confort des autres, comme en témoignent Fanny et Eddy.

Fanny : Il y a des gens qui laissent les poubelles devant...

Enquêtrice : Devant leur porte ?

Fanny : Pas devant leur porte, mais des gens qui habitent en bas, au rez-de-chaussée, ils laissent les poubelles à l'extérieur comme ça. Et du coup, l'autre jour, j'ai vu des sachets des serviettes hygiéniques et ça m'a... Et j'étais avec mon copain et un ami à lui qui habite en bas, et lui aussi, il disait que c'était vraiment pas agréable à vivre...[...] Parce que du coup, avec le vent, les poubelles, ça part un peu partout et c'est pas propre. Surtout que s'imaginer si tout le monde faisait ça. Les laisser devant la porte, ça me gêne pas, mais les mettre à l'extérieur de la fenêtre et que ça soit à l'extérieur vraiment... (Fanny, 22 ans, DUT, sans emploi, E12)

Enquêtrice : Et comment ça se passe au foyer ? Le FJT, vous vous sentez comment là-bas ? Parce que là, ça fait un peu plus d'un an que vous y êtes, c'est ça ?

Eddy : Oui. J'ai assez bien intégré que c'était mon appartement, donc, c'est très bien. Au départ, beaucoup de bruit des colocataires. Donc moi, je travaille le matin, le soir, je dois bosser. Donc, au début, je me suis plaint, enfin, je me suis plaint... j'ai parlé avec les voisins. En plus, on a signé une charte : à partir de 20 h, on ne doit plus faire de bruit et à partir de minuit, il ne doit plus y avoir personne chez nous. Donc, quand il y a des soirées jusqu'à 2 h du matin quand tu n'as pas le droit, on va voir une fois, deux fois et au bout d'un moment, ce n'est plus supportable, surtout que c'était en semaine. Je suis allé me plaindre au foyer en expliquant que je suis allé voir la personne qui faisait du bruit tout le temps.

Enquêtrice : C'est toujours la même ?

Eddy : Tout le temps la même personne. C'est vraiment mon voisin qui est à côté. Il parle très fort, il y avait souvent du monde. C'est un jeune, il a 18 ans. Des fois, je retrouve des amis à lui qui sont complètement morts saouls dans le couloir.

Enquêtrice : Ça a été réglé, ou pas ? Vous avez pu vous en sortir ?

Eddy : Ça a été réglé, donc, je n'avais plus de bruit. Après, le confinement, je n'étais pas là. En fait, comme je ne suis pas souvent là, peut-être qu'il fait beaucoup plus de bruit que je ne le pense maintenant, mais comme je ne suis pas là tous les week-ends... Là, en ce moment, je ne sais pas. C'est la période où il refait tous les soirs et c'est le bordel. Il n'y a pas de bruit la journée, mais c'est à partir de 22 h jusqu'à 1 h. Donc, j'ai acheté des boules quies.

Enquêtrice : L'autorisation de recevoir du monde, c'est minuit ou c'est 22 h, en termes de réglementation ? On est d'accord qu'officiellement, vous n'avez pas le droit d'accueillir...

Eddy : Officiellement, c'est 20 h. Officiellement, vis-à-vis du couvre-feu, c'est 20 h. Donc, passé 20 h, il ne devrait y avoir personne. Ça, ce n'est pas respecté, moi le premier. Des fois, il y a des gens qui viennent après l'heure, mais quand c'est régulier tout le temps... Sinon, c'est minuit. À partir de minuit, il ne doit plus y avoir personne

(Eddy, 25 ans, apprenti dans une banque française, en master 2 école de commerce, E26)

Nous avons montré tout au long de ce chapitre les différentes manières dont les enquêté-es perçoivent et s'approprient ce logement provisoire. Certains apprécient d'avoir un chez-soi, ils y voient un logement plutôt confortable alors que d'autres, et notamment les mères de famille, se représentent ce logement comme relativement inadapté à leur configuration familiale et espèrent emménager dans un logement social. Qu'il s'agisse des plus précaires ou des jeunes aux conditions de vie plus favorisées, la relative faiblesse du loyer de ce logement permet de sécuriser plus ou moins, selon des degrés et des durées variables, leurs conditions d'hébergement, et de manière plus générale, leurs conditions de vie pendant la durée de l'hébergement. En effet, une partie des jeunes va pouvoir s'équiper (achat de téléviseur, d'une voiture, d'un ordinateur), suivre une formation. D'autres vont rembourser des dettes, passer le permis de conduire, poursuivre des études supérieures et/ou élever leurs enfants. Les plus doté-es économiquement et socialement arrivent même à épargner et se projettent dans l'achat de biens immobiliers, les périodes de confinement y étant propices, car limitant les dépenses du quotidien.

De plus, vivre dans un FJT implique au quotidien pour les jeunes des (ré)ajustements par rapport aux règles qui régissent la vie en collectivité et l'appropriation des locaux. L'analyse des parcours juvéniles montre que la manière dont les enquêté-es perçoivent leur situation résidentielle est très fortement conditionnée par leurs conditions d'emploi et de travail, cette analyse fait l'objet du chapitre suivant.

Chapitre 5. Des jeunes mis à l'épreuve par le marché de l'emploi

Ce chapitre se consacre aux conditions d'emploi et de travail des jeunes hébergés en FJT ainsi qu'à leur rapport au travail. En effet, ces dimensions sont essentielles pour comprendre la manière dont les jeunes perçoivent le FJT à l'aune de leur parcours professionnel. Une partie des jeunes entrent en FJT pour pouvoir poursuivre des études en alternance par exemple, quand d'autres ambitionnent de stabiliser temporairement leur situation résidentielle afin de pouvoir envisager plus sereinement de suivre une formation, de rechercher ou d'exercer un emploi.

Encore une fois, nous observons que les situations professionnelles des jeunes hébergés au sein des deux FJT étudiés sont relativement contrastées. En effet, sur les 34 jeunes que nous avons rencontrés au cours de l'enquête, 20 occupent un emploi, 3 sont en alternance ou apprentis et 4 déclarent rechercher un emploi. Les autres n'exercent pas d'activité professionnelle. Parmi celles et ceux qui recherchent un emploi, certain-es perçoivent les allocations chômage ou le RSA (Leila, notamment, qui a plus de 25 ans). Comme nous le montrerons tout au long de ce chapitre, qu'ils soient en emploi ou pas, les expériences de travail de ces jeunes sont en grande majorité précaires. Peu d'entre eux ont une situation professionnelle relativement stabilisée. Pour rendre compte de ces distinctions, nous nous appuyons à la fois sur des critères objectifs (type de contrat, conditions de travail, rémunération, horaires) et sur des critères plus subjectifs concernant la manière dont ils se représentent leur travail.

Dans quelle mesure les expériences de travail des jeunes hébergés en FJT sont-elles emblématiques de la saturation du marché du travail ?

Avant d'entrer en détail dans l'analyse des situations professionnelles des jeunes rencontrés, nous proposons de dresser à grands traits le contexte socio-économique dans lequel les jeunes rencontrés évoluent. Puis nous reviendrons plus spécifiquement sur les conditions d'emploi et de travail des jeunes ainsi que sur la manière dont ils se représentent leur situation professionnelle. Nous rendrons compte du point de vue à la fois de ceux et celles qui occupent des emplois précaires et de ceux et celles qui se déclarent satisfait-es de leur situation. Dans un dernier point, nous aborderons les différents usages qu'ils et elles font de leurs revenus issus du travail ; si certain-es redistribuent une partie de leur salaire, d'autres ont les moyens d'épargner afin d'accéder à la propriété ou au permis de conduire.

1. Une société de « plein chômage » et la massification scolaire

En effet, les jeunes âgés aujourd'hui de 18 à 30 ans sont nés dans les années 1990, voire au début des années 2000. Cela signifie qu'ils ont vécu les effets de la massification scolaire, amorcée à partir des années 1960, qui a connu une accélération dans les années 1990 ayant pour effet de normaliser l'obtention du baccalauréat et de diplômes plus élevés ainsi en lien avec un allongement fréquent de la scolarité. En 2018, 81 % des jeunes d'une génération sont titulaires du baccalauréat, alors qu'en 1970 c'était le cas de 20 % d'une génération (MENJ-MESRI-DEPP). Cette généralisation a permis notamment aux jeunes des classes populaires d'accéder massivement à une carrière scolaire et à des espoirs d'ascension sociale.

Parallèlement, le marché de l'emploi s'est dégradé et précarisé, les jeunes ont donc évolué dans une société de « plein chômage », expression utilisée comme étant le contrepoint d'une société dite de « plein emploi » pendant les Trente Glorieuses (Maruani, 2001). Ils font partie des catégories les plus touchées par le chômage. Selon l'INSEE, en 2018, le taux de chômage des 15-29 ans s'élevait à 21 %, contre 9 % pour l'ensemble de la population active. Pour les non-diplômés, ce taux monte jusqu'à 40 % (INSEE, Enquête emploi 2018). De plus, les jeunes salariés sont plus souvent en contrat temporaire (29,2 %) que les salariés de tout âge (10,5 %). L'extension du chômage et de la précarité fait donc peser une incertitude plus grande sur les parcours de vie, et plus particulièrement sur ceux des jeunes. Qu'ils soient précaires ou diplômés, les jeunes semblent avoir intériorisé l'instabilité du marché du travail et donc l'incertitude comme norme sociale (Paugam, 2007). Cette intériorisation est transversale à toute la jeunesse (Bene, 2019). François Sarfati (2012) montre, par exemple, que les salariés du courtage en ligne, ayant assimilé l'incertitude des marchés, se représentent les licenciements comme des épreuves attendues, presque inévitables, dans une carrière. Alors qu'ils sont en emploi, ils ne cessent de développer des stratégies visant à accroître leur employabilité en candidatant dans d'autres entreprises ou en réalisant de la veille d'informations sur les possibilités de mobilité professionnelle par exemple. À l'autre bout de la hiérarchie sociale, une enquête menée sur les difficultés d'insertion de jeunes peu ou pas diplômés accompagnés par les conseillères et conseillers de mission locale, montre la manière dont ces jeunes se représentent le chômage comme une situation « pérenne » et à laquelle il est difficile d'échapper. Une partie d'entre eux sont ainsi conditionnés à se satisfaire d'un emploi aux conditions de travail difficiles (horaires décalés, tâches répétitives) : « Peu importe le travail... du moment qu'ils travaillent » (Couronné, 2018).

Les jeunes que nous avons rencontrés ne font pas exception dans la manière dont ils intériorisent l'incertitude du marché de l'emploi et du travail, une incertitude qui s'est amplifiée depuis la crise sanitaire consécutive à la pandémie de coronavirus débutée en mars 2020, et qui sature davantage le marché. Nous y reviendrons dans le chapitre 7 consacré aux effets de la crise sanitaire sur les jeunes. De manière générale, nous constatons que le rapport au travail pour une grande partie des jeunes que nous avons rencontrés en FJT s'avère conforme aux valeurs et aux représentations que l'on associe aux classes populaires les plus modestes : l'expérience de la précarité et l'attachement à la valeur travail.

2. Trouver un emploi, gagner sa vie et avoir un logement

L'un des premiers résultats qui méritent d'être soulignés consiste à rappeler la centralité de l'emploi chez les jeunes hébergés en FJT. Cette enquête participe à déconstruire l'image d'une jeunesse qui n'aurait jamais rien tenté pour intégrer le marché du travail et de l'emploi. La majorité des jeunes de notre population d'enquêtés sont en emploi. Cette majorité de travailleurs et de travailleuses s'explique, car cette condition relève des critères d'admission en FJT (voir « Qui sont les publics ciblés par les FJT », p. 22). Toutefois, ces dernières occupent des emplois souvent peu valorisés socialement et faiblement qualifiés pour la très grande majorité. En effet, ils et elles exercent principalement dans le domaine du bâtiment, de la restauration rapide, de la grande distribution (préparateurs et préparatrices de commande) ou de la santé (aide-soignante).

Pour la plupart d'entre eux, les horaires de travail ne sont pas toujours fixes et sont décalés ; les jours de congés sont rarement le samedi et le dimanche et leurs contrats de travail sont de courte durée. Si

certaines sont en CDI, ils et elles n'exercent pas forcément à temps plein. D'autres enchaînent les missions d'intérim à durées variables, allant de quelques jours à quelques mois. Leurs niveaux de salaire se situent autour du SMIC (soit 1.231 euros net par mois). Souvent les jeunes expliquent que la faiblesse de leurs revenus ne leur permet pas d'accéder à un logement dans le parc immobilier privé, les montants des loyers étant trop élevés pour assumer seuls une telle charge. Pour celles et ceux qui sont en CDI, ce type de contrat représente la garantie du renouvellement du titre de séjour et un atout pour l'accès à un logement social. C'est le cas notamment pour Lilymoon (E11) qui confie en entretien l'importance d'être employée en CDI, et qui à ce titre se satisfait pendant deux ans d'un travail avec des tâches peu motivantes selon elle.

Enquêtrice : Le CDI, c'est important pour vous ?

Lilymoon : C'est pour ça que j'hésite à laisser pour un autre. Je sais que je pourrais trouver, mais un CDI, je sais pas. Je pense qu'un CDI, c'est pas facile à trouver, surtout en ce temps-là. Au moins là, si j'ai mon appartement...

Enquêtrice : Vous trouvez que c'est plus dur les CDI ?

Lilymoon : Oui, c'est plus dur à trouver. On peut trouver un CDD, trois, quatre, cinq, six mois. Un CDI, c'est pas facile, surtout par ici. C'est difficile de trouver [...] Parce que quand je suis arrivée, la conseillère me fait : « Mais toi, tu as un bon dossier, tu as un CDI donc ce sera facile de te trouver quelque chose. » Donc je lui ai dit : « OK. » Du coup, là, c'est maintenant que je me dis « j'en ai besoin. » Parce que quand je venais d'arriver, je me disais « ah, mais quand même, j'avais pas ça. » Maintenant, je dis ça... je me contentais de ce que j'avais, mais maintenant je veux me contenter. Là, j'ai besoin de changement [rires]. Parce que j'ai besoin d'avoir mon petit canapé. Parce que là où je suis c'est une petite chambre tout riquiqui. Mon lit, c'est tout. Une petite télé. Voilà. Donc là j'ai vraiment...

De même que l'obtention de la nationalité française à laquelle Lilymoon aspire, le CDI est un attribut important pour cette jeune femme.

Lilymoon : Il faut avoir un CDI. Il faut avoir plus de 5 ans sur le territoire, mais moi, j'ai 14 ans sur le territoire français. Je pense qu'il faut avoir des trucs, les écoles et tout. Tout ça compte, je pense. Donc de là, je pense que, oui, le CDI après prend de l'importance [rires]. Je veux pas le perdre [rires] parce que ça va me servir quoi, même si je sais que je veux pas rester, mais c'est, c'est quand même une possibilité d'avoir des choses en fait. (Lilymoon, 23 ans, préparatrice de commandes, BTS, E11)

Malgré des horaires décalés et des gestes répétitifs, ce poste de préparatrice de commandes représente pour cette jeune femme « la liberté » pour reprendre ses mots, celle de pouvoir accéder à un logement social ou d'obtenir la nationalité française. Toutefois, quand nous la recontactons, suite au premier confinement du printemps 2021, elle est retournée vivre chez sa mère et a entamé une nouvelle formation en CAP esthétique. La sécurité apportée par le CDI n'a pas suffi à la maintenir dans cet emploi de préparatrice de commandes qu'elle a exercé pendant deux ans.

Un marché de l'emploi de plus en plus compétitif

Les entretiens que nous avons réalisés montrent à quel point le marché du travail et de l'emploi s'est complexifié. Il se caractérise aujourd'hui par une injonction très forte à la flexibilité et par une mise en compétition de plus en plus difficile (Glammann, 2019). Le cas de Leila en est une bonne illustration. Au moment où nous la rencontrons, Leila vit au FJT les Lilas depuis 7 mois, elle est alors âgée de 26 ans. Depuis l'âge de 18 ans, elle enchaîne une série d'emplois précaires « jamais de longue durée ». Elle est successivement animatrice en périscolaire dans une école maternelle (cantine, garderie du soir), puis assistante de vie scolaire (AVS) pendant un an. Elle touche à l'époque 700 euros par mois. Puis, elle fait quelques remplacements en tant qu'hôtesse de caisse. Par la suite, elle exerce un emploi à plein temps en CDI dans une boulangerie, mais elle ne peut pas continuer dans ce domaine du fait d'allergies à la

farine notamment. Elle travaille alors 35 heures par semaine et perçoit 1 200 euros par mois. Elle travaille soit le matin, soit le soir et n'a parfois qu'un seul jour de congé par semaine. S'ensuit une période de chômage d'un an : « C'était difficile j'étais à droite à gauche. » Plus récemment, elle a été hôtesse de caisse dans une grande enseigne de supermarché pendant deux mois, ce qu'elle considère comme une « bonne place », mais son contrat n'a pas été renouvelé à la fin de sa période d'essai sans qu'elle en comprenne les raisons.

Enquêtrice : Vous n'avez pas été renouvelée chez *** ?

Leila : Non.

Enquêtrice : Vous savez pourquoi ?

Leila : Chez*** ils demandent beaucoup de... En fait, ils aiment bien qu'on est... qu'on soit vraiment proches des clients, très proches en fait. C'est pas trop mon cas.

Enquêtrice : C'est-à-dire ?

Leila : Ben... Enfin moi, j'ai fait beaucoup d'hôtesse de caisse dans les magasins. J'ai fait beaucoup de magasins et j'ai jamais eu ce problème-là, mais là apparemment, je n'étais pas... pas assez proche des clients. Je ne sais pas. Je n'ai pas très bien compris aussi. Ce n'est pas trop...

Enquêtrice : C'est le mot proche qu'ils vous ont dit ?

Leila : Ouais.

Enquêtrice : D'accord. Sans vous dire... ?

Leila : Non. Moi, on m'a juste dit qu'il fallait être souriante. Enfin, le bonjour, le au revoir, bonne journée et tout, mais sans plus, quoi. Eux, non. Il faut vraiment... C'est... Enfin moi, je trouve que les clients quand ils viennent faire les courses, ben voilà. C'est un moment de courses. Tu vas faire tes courses et ensuite, tu rentres, quoi. Il n'y a rien de... Pas besoin d'être très, très proche des clients non plus. Non. Eux, ils aiment bien que limite, on raconte notre vie. C'est pas trop mon cas. [...] Voilà. Après, avec quelques clients des fois... Enfin, on a beaucoup de clients qui viennent des fois, qui ont besoin de parler ou autre. Du coup, on prend cinq minutes pour parler avec eux, les personnes âgées. Voilà. C'est ça, mais sinon voilà, quoi. Je ne suis pas...

Enquêtrice : Vous étiez déçue ?

Leila : Un petit peu. Ouais.

Enquêtrice : Vous auriez bien aimé continuer ?

Leila : J'aurais bien voulu rester, continuer vu que c'est ****. C'est une bonne place. C'était... Il faut passer des... des tests et tout pour rentrer. Du coup... J'avais réussi les tests et tout. Voilà. C'était... Mais quand on a lancé les tests en fait, on était 5. Non. Excusez-moi. On était 14. On a été 5 à réussir les tests. Du coup, on a tous été pris, des femmes. Et au final, il y en a qu'une seule qui a été gardée, une maman.

Enquêtrice : Alors, les 5 ont été prises en CDD, vous voulez dire.

Leila : En fait, c'étaient des... C'était CDI et on avait deux mois de période d'essai. Si pendant les deux mois ça n'allait pas, ils ne nous gardaient pas.

Enquêtrice : D'accord. Donc, vous étiez 5 à faire la période d'essai.

Leila : C'est ça et ils en ont gardé qu'une seule qui après, ils faisaient passer en CDI. [...]

Enquêtrice : Alors, c'était quoi ces tests à passer pour avoir le poste ?

Leila : C'est des tests de rapidité, des tests pour... de calcul. Euh... Il y avait quoi d'autre ? Ouais. C'était ça en fait. C'était rapidité, calcul, tout ce qui était vision, si on arrivait à... à – par exemple – à comparer deux tickets de caisse assez rapidement. C'était ça.

Enquêtrice : Ça a duré combien de temps ces tests ?

Leila : Deux jours. [...]

Enquêtrice : Vous pouvez me décrire un test ? Le test de rapidité par exemple, c'est quoi concrètement ? Vous deviez faire quoi ?

Leila : Alors le test de rapidité, on avait ben deux feuilles avec... Sur les deux feuilles, il y avait plusieurs tickets de caisse et en fait, il y avait deux tickets de caisse et on devait comparer les deux tickets de caisse et trouver les fautes qu'il y avait. Sauf que tout ça, c'était chronométré en fait. On devait faire le plus de tickets de caisse. C'était ça.

(Leila, sans emploi, non diplômée, 26 ans, E19.)

Cet extrait d'entretien montre que l'accès à un poste d'hôtesse de caisse dans une grande enseigne de supermarché implique une sélection très forte. Il rend compte de procédures de recrutement de plus en plus exigeantes, déstabilisantes pour les candidat·es, des procédures considérées comme injustes et qui soumettent les individus à une série de mises à l'épreuve sans qu'ils comprennent complètement les règles du jeu (Rieucou, 2012). Cette expérience de travail qui n'aboutit pas à l'obtention du CDI constitue une déception importante dans le parcours professionnel de Leila, qui nous confiera par la suite avoir eu du « mal à rebondir ». Ce découragement est assez caractéristique des jeunes des classes populaires les plus précaires qui, quand ils se confrontent au marché du travail, connaissent de nombreuses mises à l'épreuve, des échecs et des déceptions. Le cas de Leila corrobore également les résultats obtenus par Jean-Marie Pillon, qui montre que les personnes dotées de « freins périphériques à l'emploi » sont exclues des procédures de recrutement par les conseillers d'emploi. Cette expression « désigne des caractéristiques de la personne qui ne concernent pas directement sa vie professionnelle, mise en scène dans son CV, tout en ayant des effets néfastes sur ses chances de retrouver un emploi. (Pillon, 2017, p. 166) ». Le fait que cette jeune femme soit considérée comme « pas assez proche » en est une bonne illustration, une considération qui renvoie à une caractéristique plus personnelle que professionnelle. Ce procédé permet à l'employeur de légitimer sa décision de ne pas recruter Leila et de trier les candidat·es à ce poste.

Des conditions de travail éprouvantes et des espoirs déçus

La plupart des enquêté·es, en plus de s'accommoder d'emplois faiblement rémunérateurs, se résignent à des conditions de travail impliquant des tâches répétitives et mobilisant beaucoup les corps. C'est le cas de Gautier, âgé de 19 ans et titulaire d'un CAP de restauration. Au moment de notre première rencontre, il est agent polyvalent dans la restauration rapide, puis 10 mois après, au cours d'un second entretien, il déclare avec enthousiasme qu'il exerce un emploi de préparateur de commandes intérimaire depuis quelques semaines. Quand nous le questionnons sur ses conditions de travail dans un grand entrepôt, voici sa réponse :

Enquêtrice : Ce n'est pas fatigant, physiquement, préparateur de commandes ?

Gautier : Non, non. Mais là où je travaille, ce n'est pas vraiment des trucs durs, en fait. Tu as juste des colis, en fait. Tu passes dans une machine, toi tu prends, tu mets, tu scotches. Tu mets juste des étiquettes. Ce n'est pas des cartons lourds, c'est des petites boîtes, en fait.

Enquêtrice : Donc, en fait, tu scotches, tu scannes...

Gautier : Tu scannes et après, tu laisses dans le truc, la machine et ça part. Les gens vont les mettre dans des palettes, ils filment et ils envoient dans la voiture, en fait.

Enquêtrice : Et ça va, ce n'est pas trop répétitif ?

Gautier : Franchement, je ne trouve pas, ça va [...] ce n'est pas trop dur. Le plus dur, c'est pour les gens qui vident.

Enquêtrice : Ah oui, d'accord.

Gautier : Il y en a, il faut décharger ou charger des voitures, tu as des gros cartons, il faut soulever. Mais là, voilà.

Enquêtrice : Tu n'as pas mal au dos, là ?

Gautier : Non, mais là ça va. C'est des petites douleurs, mais vite fait. Pas trop vives. Ce n'est pas fort.

Enquêtrice : Tu as mal où, là, des petites douleurs ?

Gautier : Juste dans le derrière du dos, en fait [...] je suis debout, c'est ça en fait... debout toute la journée. Après, tu as des pauses. Mais souvent quand tu as des pauses, tu es obligé d'aller t'asseoir, en fait.

Enquêtrice : Ah ouais. Et pourquoi tu ne peux pas t'asseoir ?

Gautier : Parce qu'en fait, si tu t'assois, tu n'es pas confortable, en fait. Parce que les trucs ils passent, en fait. Tu ne peux pas t'asseoir pour faire ça, il faut être debout. Si tu oublies, il y en a qui passent, il faut aller chercher, retourner.

Enquêtrice : Il y a une sorte de tapis roulant ou un truc comme ça, non ?

Gautier : Ouais, des tapis roulants en fait, c'est ça.

Enquêtrice : Ah ouais, donc il y a un rythme de travail.

Gautier : Ouais, c'est ça en fait. C'est vraiment la plupart, dans les intérim, c'est vraiment comme ça : debout, voilà.

(Gautier, préparateur de commandes en intérim, 19 ans, E15.)

Bien que Gautier soit exposé à la pénibilité d'un travail répétitif, il minimise ces dernières, voire les occulte, ce qui est assez caractéristique des travailleurs et des travailleuses exerçant dans des conditions de travail éprouvantes comme en témoignent les travaux de Nicolas Roux (2020).

Revenons sur le cas de Lilymoon qui est très emblématique du rapport au travail des jeunes les plus précaires. À plusieurs reprises pendant nos échanges, elle insiste sur la répétition des tâches qu'implique son poste de préparatrice de commandes, elle souligne également le manque de perspectives qu'offre ce type de poste : « Je n'ai pas évolué depuis deux ans. » De plus, suite à un accident de voiture assez grave et sans moyens de réparer le véhicule, elle est obligée de se rendre au travail en transports en commun. Son temps de trajet s'est allongé considérablement, passant de 20 minutes en voiture à 1 h 30 en transports communs (RER et bus, avec plusieurs changements), ce qui implique de devoir se lever à 5 h du matin certains jours. Ce temps de trajet important entraîne une très grande fatigue au quotidien, en plus d'exercer un métier qui sollicite le corps parce qu'il nécessite de beaucoup porter et de rester debout. La faiblesse de son salaire ne lui permet pas d'acheter une autre voiture. Lilymoon exprime également au cours du second entretien une forme de lassitude à l'égard de cet emploi.

Enquêtrice : Comment cela se passe-t-il au travail ?

Lilymoon : Cela se passe bien, mais cela ne me plaît plus. [Petit rire]

Enquêtrice : Pourquoi cela ne vous plaît-il plus ?

Lilymoon : En fait, j'ai un BTS technico-commercial. Du coup, en BTS, je pense que je peux trouver mieux. Surtout, à la base, quand je suis arrivée en France, c'était pour continuer mes études, même si je n'ai pas pu le faire tout de suite. Je pense reprendre mes études dans pas longtemps.

Enquêtrice : Qu'est-ce que vous envisagez de reprendre ?

Lilymoon : En fait, là, j'ai postulé pour un CAP esthétique. J'aurais justement bientôt un entretien pour savoir si l'on va m'accepter. Le CAP commence ce mois de novembre. (Lilymoon, 23 ans, préparatrice de commandes, BTS, E11)

Lilymoon manifeste des espoirs d'ascension sociale déçus. Comme nous l'avons rappelé précédemment, la massification scolaire a eu pour effet de normaliser l'obtention du baccalauréat et de diplômes plus élevés en lien avec un allongement fréquent de la scolarité. Cette généralisation a permis notamment aux jeunes des classes populaires d'accéder massivement à une carrière scolaire et à des espoirs d'ascension sociale, mais elle a aussi entretenu « l'illusion promotionnelle » (Beaud, Mauger, 2017, p. 12) de beaucoup, notamment

parmi celles et ceux scolarisé·es en lycée professionnel qui se retrouvent pour une partie d'entre eux à exercer des emplois précaires. Selon la même idée, les travaux de Martin Thibaut (2011) montrent que les jeunes d'origine immigrée qui entrent à la RATP titulaires d'un diplôme professionnel n'arrivent pas complètement à échapper à la condition ouvrière de leur père, malgré leur espoir d'échapper à l'usine. Pour eux, le baccalauréat professionnel n'a pas tenu ses promesses.

Si nous avons jusqu'à maintenant insisté sur ces travailleurs et travailleuses précaires qui représentent la plus grande majorité de notre population d'enquête, nous avons aussi rencontré quelques jeunes avec des situations d'emploi plus stables ou des situations d'alternance déjà très rémunératrices.

3. Une minorité d'emplois stables et fortement rémunérateurs

C'est principalement au foyer Les Rosiers que nous avons identifié les jeunes dans des situations socioprofessionnelles les plus stabilisées et les plus sécurisées. Leurs parents sont issu·es des classes populaires « supérieures », à la frontière des classes moyennes. Ces jeunes sont titulaires d'un master 2 (M2) ou de diplômes obtenus à l'université ou dans des écoles privées (qui implique des frais de scolarité très élevés) et d'un BTS. Ils et elles occupent des postes qu'ils et elles considèrent comme des « bonnes places ». Leurs salaires sont égaux ou supérieurs au salaire médian en France qui s'élevait (d'après l'INSEE) à 1 789 euros net par mois, en 2016⁷³. Nous avons également rencontré Eddy qui est actuellement en train de valider son M2 en alternance dans le domaine de la finance. En tant qu'alternant dans une banque française, il perçoit 1 900 euros net par mois et son entreprise lui a proposé de l'embaucher à la suite de son contrat d'alternance.

Ces jeunes sont donc hébergés au FJT le temps de finir leurs études ou de stabiliser leur situation résidentielle et professionnelle. Eddy par exemple entre au FJT pour y effectuer « ses périodes en entreprise » alors que son école de commerce se situe dans le sud de la France, ce qui fait écho aux travaux d'Emmanuelle Maunaye montrant que « le processus d'insertion sociale et professionnelle oblige bien souvent à une mobilité géographique et donc résidentielle des jeunes, la recherche d'emploi pousse à être mobile » (Maunaye, 2013). De manière générale, ces jeunes apprécient les tâches qu'ils effectuent au travail et les postes qu'ils occupent. Néanmoins, ils ont éprouvé un ensemble de difficultés à se loger et à s'insérer dans le marché de l'emploi.

Claudia : « Le FJT, ça a libéré mon esprit »

Prenons le cas de Claudia. Elle vit au FJT Les Rosiers depuis un an environ. Elle est née en Afrique de l'Ouest et a obtenu un bac scientifique. Puis, elle migre en France pour une « meilleure qualité d'études » selon ses mots.

Sa mère est architecte en Afrique de l'Ouest, son père était ingénieur en travaux publics et a dû anticiper son départ à la retraite du fait de problèmes de santé. Elle a trois demi-frères et sœurs qui ont fait des études : « L'école c'était une obligation parentale [...] ma mère elle rigole pas avec ça. »

⁷³ Pour rappel, le salaire médian correspond d'après l'INSEE au « salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée ».

Claudia part vivre à Paris après avoir obtenu un master 2 en finances dans le sud de la France. Elle débute un CDI en septembre 2019 dans une banque française, mais elle est alors soumise à une période d'essai de trois mois, renouvelable une fois. Elle recherche activement un appartement, mais malgré un salaire net de 2 200 euros à l'époque, elle enchaîne les refus. Elle comprend plus tard que son dossier ne peut être retenu, les bailleurs privés jugeant sa situation précaire parce qu'elle est « en période d'essai ». Elle habite un mois avec une copine dans son appartement, puis elle loue un logement en Airbnb. Elle entend parler d'Action logement⁷⁴ par un ami. Par cet organisme, elle se voit proposer d'abord un logement social situé en banlieue parisienne, qu'elle juge trop loin. Puis, on lui propose le FJT (situé à Paris et impliquant peu de temps de trajet pour se rendre au travail) qu'elle accepte tout de suite.

Au cours de notre rencontre, Claudia déclare « aimer » son travail, elle considère qu'elle occupe une bonne place et perçoit 2 400 euros net par mois suite à l'obtention récente d'une augmentation assez conséquente. Du fait de son salaire qu'elle juge élevé au regard des salaires perçus par les autres résident·es du foyer, elle estime ne pas être complètement légitime à bénéficier d'un logement en FJT.

Claudia : Je me plains pas, sans mentir. Donc, là, enfin, au début, j'étais à 2 200 net, après les prélèvements à la source et tout ça, j'étais à 2 200 et là, maintenant, je suis passée à 2 400 2 500 à peu près. Donc, c'est vrai qu'avec 2 000, avec 2 200, vous voyez bien, si vous avez un loyer de 569, il reste pas mal à mettre de côté. Donc, enfin, moi, je me suis organisée, j'ai réussi à mettre beaucoup d'argent de côté. Donc maintenant, je peux prétendre à un achat. C'est pour ça que j'ai dit à la directrice que, en mai, je partirai, parce que je pense que j'ai assez abusé du système.

Enquêtrice : Vous trouvez que vous abusez ?

Claudia : Oui, je pense que j'ai un peu abusé, parce que je pense qu'il y en a qui sont dans de grosses difficultés par rapport à moi et qui ont besoin de... Enfin, moi, je peux me permettre par exemple de louer un appartement à 800 euros, alors qu'il y a d'autres qui peuvent vraiment pas en fait. Et que 569, je pense que pour eux, ça, ça leur irait. Donc, moi-même je me suis dit « bon, il faut que... » et puis après, comme je disais, comme les autres mêmes disent, je pense, avoir un appartement, je peux avoir un lit deux places pour recevoir mon copain. Par exemple [rires]. Donc, voilà, il y a tout ça qui vient et bon. L'achat ou me mettre en location normale ou aller vivre avec mon copain. Donc... En tout cas, là, je suis toujours en train de réfléchir parce que bon, c'est vrai qu'aller vivre avec son copain, c'est pas une petite décision à prendre. Donc je suis en train de voir comment, comment je, comment je me décide dans ma petite tête en fait. Et comme ça... Mais en tout cas, en mai, je suis plus là-bas.

Enquêtrice : D'accord. Et vous en avez parlé avec la directrice ? Ou avec la chargée d'accompagnement, par exemple ?

Claudia : Oui, oui. En fait, avant de signer l'avenant pour reconduire jusqu'en mai, enfin, on fait un petit entretien...[...] Donc, justement, moi, mon avenant, c'était là, en décembre. Je devais le signer encore pour six mois et ça finissait en mai. Donc, pour l'entretien, pour pouvoir reconduire ça, tu fais un petit entretien, donc elle pose des questions sur la suite, etc., machin. Et bah, du coup, elle m'a demandé ce que je prévoyais. Je lui ai dit : « Ben voilà, moi, je prévois aller, soit aller vivre avec mon copain... » Je lui ai dit la même chose que je vous dis là. Elle m'a dit : « Donc, vous vous donnez jusqu'à quand, etc. ? » Je lui ai dit : « Ben, signons un autre avenant juste de six mois et après, c'est bon. » Voilà.

(Claudia, 26 ans, master 2 finance, travaille dans une banque française, E26.)

Claudia considère le FJT comme un moyen « temporaire » d'accéder à un logement au cours d'une période de vie où elle se retrouve en difficulté pour se loger, bien qu'elle occupe un emploi avec lequel elle « gagne bien sa vie ». De nationalité étrangère, à son arrivée en France, elle ne dispose pas du réseau social qui lui permette de contourner la sélection face au logement. Elle s'est confrontée au marché de

⁷⁴ Action logement est une plateforme qui facilite l'accès au logement des salariés pour favoriser l'emploi. Pour bénéficier de ce service gratuit, il faut être âgé de moins de 30 ans ou avoir plus de 30 ans et être salarié d'une entreprise du secteur privé et en faire la demande jusqu'à 6 mois après une prise de fonction (hors CDI confirmé) ou une mutation professionnelle. <https://www.actionlogement.fr/>

l'immobilier parisien et en a été exclue sans qu'on lui en expose clairement les raisons. Elle qualifie cette période de « difficile » comme le montre cet extrait d'entretien :

« [Le FJT] C'est un gros coup de pouce en fait, ça m'a vraiment... Si vous voulez ça a libéré mon esprit [rires] Parce que j'étais, j'étais vraiment stressée. Ne pas avoir d'appart, c'est... Et puis arriver dans une ville comme Paris, dans des Airbnb, t'as encore tes valises qui sont toutes fermées, tu peux, tu peux enfin, c'est difficile un peu. »

Bien qu'elle soit diplômée d'un master 2 et qu'elle ait un emploi rémunérateur, tout en bénéficiant d'un soutien parental, son parcours se caractérise par des difficultés à accéder à un logement autonome à Paris. Dans ce cas, le FJT vient apporter un soutien à des jeunes, dans des situations socioprofessionnelles pourtant plus sécurisées que les résident-es les plus précaires, mais confrontés à la compétition du marché de l'emploi et du logement.

Un second exemple, celui d'Alicia, vient illustrer la difficulté des jeunes relativement dotés socialement et économiquement à s'insérer sur le marché du travail et de l'emploi.

Alicia : « c'était un petit peu la claque... » en sortant des études

Alicia a obtenu un BTS d'architecture, dans une école privée, financée par ses parents et grâce à des bourses. Sa mère est agent administratif. Au sein de sa famille, Alicia se présente comme le « vilain petit canard », car elle choisit des études professionnalisantes et non des études générales comme la plupart des membres de sa famille. Si elle obtient assez facilement son diplôme d'architecte, l'entrée sur le marché du travail et de l'emploi est plus difficile et plus longue qu'imaginé.

Enquêtrice : Ça s'est bien passé toutes vos études ?

Alicia : Alors, ça s'est bien passé. Euh... Après, c'est... Enfin c'était une école privée, enfin la plupart des écoles d'art du coup c'est privé et euh... Je pensais trouver du boulot beaucoup plus rapidement, puisque je croyais dans ce domaine-là [...] Malheureusement, ça a pas été le cas. Donc c'était un petit peu ça la, la, la « claque » entre guillemets en sortant tout, tout fraîchement diplômée. On vous demande des deux, trois ans d'expérience, mais, bah personne vous laisse votre chance de, d'avoir cette expérience-là, finalement. Donc euh, c'est vrai que c'est pas évident et c'est un domaine où il y a beaucoup de, enfin il faut vraiment le, le bouche-à-oreille, hein. C'est pas un domaine qui est... qui est très, très ouvert quoi.

Enquêtrice : Ça, vous, vous le saviez pas... Personne ne vous l'avait dit pendant votre formation...

Alicia : Non.

Enquêtrice : ...sur la saturation du marché de l'emploi dans ce secteur... ?

Alicia : Non, du tout. Enfin, c'était vraiment, ouais, voilà, vu comment l'école est réputée, forcément au sortir de là, on va vous aider à trouver une entreprise, etc. Et en fin de compte, non.

Enquêtrice : C'est pas le cas ?

Alicia : Non. (Alicia, 27 ans, diplômée d'une école privée d'architecture, architecte d'intérieur dans un cabinet privé, E30.)

Après la sortie de l'école et son diplôme en poche, Alicia effectue une série de stages, un dans l'entreprise d'architecture de bâtiment de son oncle, puis un second dans une agence sans parvenir à décrocher de contrat de travail. Par la suite, elle réalise pendant deux ans quelques missions d'architecte en créant un statut d'autoentrepreneur. Mais les revenus qu'elle tire de l'autoentrepreneuriat sont trop faibles pour en vivre, et elle décide de prendre un emploi alimentaire en tant que vendeuse dans un grand magasin parisien. Au bout de deux ans, elle met fin à son statut d'autoentrepreneur (« j'avais pas de réseau »). À la suite du premier confinement du printemps 2020, Alicia est licenciée et perd son emploi de vendeuse. C'est finalement plus de deux ans après l'obtention de son diplôme qu'elle obtient un premier emploi en tant

qu'architecte dans un cabinet par l'intermédiaire d'« un ami de l'école d'archi », le premier emploi à la hauteur de ses attentes et de son diplôme.

Qu'il s'agisse de Claudia ou d'Alicia, malgré un niveau de diplôme élevé et un soutien parental (financier et réseau social), les deux jeunes femmes se confrontent à la crise du logement et de l'emploi. Au regard de l'analyse de leurs parcours, l'hébergement en FJT vient apporter un soutien ou une aide pour sécuriser la situation résidentielle de Claudia et la situation professionnelle d'Alicia. Elles aspirent à donner du sens à leur travail. Ces profils montrent à quel point les jeunes issus des franges hautes des classes populaires à la frontière des classes moyennes sont, bien qu'ils aient un niveau de diplôme élevé et un soutien familial, mis à rude épreuve par les crises qui saturent les marchés de l'emploi et de l'immobilier. Leurs difficultés d'insertion sociale et professionnelle s'étendent sur une période de deux ans environ. Alicia et Claudia recherchent ainsi *via* le FJT une stabilisation et une sécurisation de leur situation résidentielle et professionnelle, contrairement à celles et ceux qui entrent au FJT pour, dans un premier temps, faire face à des urgences parfois vitales. Ces deux profils, à mi-chemin entre les jeunes les plus dotés socialement et les jeunes précaires qui doivent faire face à des urgences, s'observent également dans leur manière de redistribuer les revenus qu'ils et elles perçoivent du travail.

4. Redistribuer l'argent du travail ou mettre de côté

Bien qu'exerçant des emplois précaires et faiblement ou moyennement rémunérés, une partie importante des jeunes reversent une partie de leurs revenus à un membre de leur famille. En revanche, les jeunes dans des situations plus stables ont la possibilité d'épargner afin de pouvoir accéder à la propriété et d'acheter à crédit un logement. Rares sont ceux et celles qui font les deux.

Des « solidarités familiales inversées »

Comme nous l'avons déjà observé auprès des jeunes bénéficiaires de la Garantie Jeunes, une partie des enquêtés qui travaillent déclarent aider leur famille financièrement. Cette aide financière est principalement apportée par ceux issus des milieux populaires les plus modestes, car ils représentent une source de revenus qui participe à l'équilibre financier de la famille (Couronné *et al.*, 2019). C'est le personnage de la mère qui revient le plus souvent dans leurs discours. Cette omniprésence de la figure maternelle rappelle les travaux d'Olivier Schwartz, lequel montre dans *Le monde privé des ouvriers*, que la charge domestique, et notamment la responsabilité de l'argent, revient le plus souvent à la mère. « C'est elle qui assume les difficultés financières, les relations avec l'institution (l'école, la mairie, l'huissier, le percepteur), c'est elle qui affronte les contraintes matérielles et sociales auxquelles doit faire face la famille » (Schwartz, 1992). Il rappelle également que, dans la culture ouvrière minière, la viabilité économique des familles se construisait sur les revenus du travail du mari et des enfants.

Une grande partie de ceux qui sont étiquetés⁷⁵ comme « ex-mineurs non accompagnés » (MNA) et en emploi versent de l'argent à leur famille dans le cadre de la migration, c'est d'ailleurs l'un des enjeux souvent évoqués du départ du pays natal, notamment par les jeunes nés dans un pays d'Afrique de l'Ouest. Envoyer de l'argent à la famille restée au pays leur apparaît comme un devoir allant de soi. C'est

⁷⁵ Nous n'utilisons pas l'écriture inclusive au cours de ce paragraphe, car les ex-MNA de notre population d'enquête sont essentiellement des hommes.

le cas d'Abdelhakim ou de Mamadou, tous deux nés en Afrique de l'Ouest et ayant dès leur arrivée en France bénéficié du statut de MNA.

Abdelhakim travaille depuis deux ans pour la même entreprise en tant que cariste intérimaire. Malgré les incitations de son patron, il refuse d'être embauché en CDI qui est bien moins rémunéré. Il n'en voit pas les avantages malgré le fait que la chargée d'accompagnement du foyer les lui ait exposés (treizième mois, facilité pour avoir un appartement et un crédit à la banque). Abdelhakim travaille volontairement le samedi « car ça paye plus, c'est 100 euros ! ».

« Donc moi, je me dis quand je fais au moins quatre samedis, je suis bien. Là, j'ai fait un samedi déjà. Je me dis si je fais samedi, ça, ça me fait deux samedis. Si je mets ça sur ma paye de 1 600, je crois que ça y est. C'est bon. Je fais le calcul comme ça. Je me dis que c'est bon. C'est pour ça, j'ai dit oui. » (Abdelhakim, 20 ans, CAP de boucherie, cariste intérimaire, E20.)

Grâce à son salaire, Abdelhakim, envoie régulièrement de l'argent à sa mère. Dernièrement, il lui a envoyé 1 500 euros pour lui permettre de rembourser le crédit qu'elle a contracté auprès du « marchand de riz ». Il paye également les fournitures d'école pour ses neveux et nièces et envoie aussi de l'argent à son frère. Une fois ces aides financières apportées aux différents membres de sa famille, Abdelhakim déclare avoir pour lui 5 00 euros, après paiement de la redevance du FJT.

De la même manière Mamadou, qui est maître d'hôtel dans un service de restauration au sein d'un ministère, déclare en entretien :

Enquêtrice : Comment ça s'est passé l'alternance ?

Mamadou : Bah l'alternance, c'était, c'était pas mal, c'était, c'était bien, ça m'a vraiment plu. Voilà, parce que ça m'a permis de gagner un peu, un peu d'argent, voilà, même si c'est, même si c'est pas, même si c'est pas, même si c'est pas... Pour faire des économies avec, mais ça m'a permis d'avoir mon propre, voilà quoi.

Enquêtrice : Vous touchez combien ?

Mamadou : Bah, 1 000, 1 100, 1 150 euros.

Enquêtrice : Ouais, d'accord et d'où tu... ? Vous avez envoyé de l'argent à votre mère ?

Mamadou : Bah ouais. [Il rit.] C'est pour ça que je suis là. [Il rit.] C'est pour elle que je suis là.

Enquêtrice : Vous lui envoyez combien à votre mère par mois, là du coup ? C'est tout le temps la même somme, ou... ?

Mamadou : Non, parfois ça change, parce que, parfois bah si elle a des problèmes, genre santé ou quoi, après voilà quoi, ça change un peu.

Enquêtrice : D'accord. Mais du coup c'est euh, vous lui envoyez combien à peu près ?

Mamadou : Bah chaque mois j'envoie 80 euros.

Enquêtrice : Ouais.

Mamadou : Voilà, si elle a des problèmes, bah 160 ou 180 euros.

(Mamadou, 22 ans, bac pro restauration, maître d'hôtel dans un ministère, ex MNA, E28)

Qu'il s'agisse de Mamadou ou d'Abdelhakim, en reversant une partie de leur salaire, ils se retrouvent alors dépourvus d'une partie de leurs ressources économiques ce qui freine leur accès à l'autonomie résidentielle notamment, qui pour certains représente un objectif. Toutefois, cette redistribution leur offre une place au sein de leur famille, une reconnaissance et vient légitimer la migration. Tout comme les « jeunes Garantie jeunes », une partie des jeunes rencontrés en FJT « versent une partie ou la totalité de leurs revenus à leurs familles et/ou procèdent à des achats, car ils se sentent redevables et solidaires à l'égard de leurs parents. Cet usage de l'allocation ne correspond pas à la norme dominante et situe les

jeunes dans un rapport inversé à leurs familles. En effet, ce sont les parents qui sont censés financer ce type d'achat.[...] Cette "solidarité familiale inversée" va pour eux de soi et ils apparaissent à bien des égards économes et prévoyants. [...] Par devoir, autant que par fierté, ils contribuent aux dépenses familiales grâce à leur nouveau revenu. Cette contribution peut varier de l'achat d'un objet du quotidien au versement mensuel de plusieurs centaines d'euros, représentant une part importante du budget familial. » (Couronné et al., 2019)

Contrairement à l'enquête que nous avons menée sur les jeunes bénéficiaires de la Garantie jeunes, nous avons pu constater qu'une petite partie des jeunes rencontrés vont jusqu'à se mettre en difficulté financière en reversant une partie de leurs revenus à leur famille. C'est le cas notamment de Constance. En effet, parce qu'elle a redistribué une partie importante de son salaire à sa famille vivant en Afrique de l'Ouest, elle contracte une dette envers le FJT d'impayés de loyer d'environ 500 euros : « Bête que je suis, j'envoie presque tous mes économies. J'ai pas pensé à moi déjà. » Cette situation la met en grande difficulté, mais elle réussit progressivement à rembourser cette dette avec le soutien de la conseillère d'accompagnement du FJT. Aujourd'hui, elle déclare que niveau budget « ça va ».

« Et je peux vous dire franchement, je sais pas comment j'arrive, mais il faut toujours qu'il y ait un petit truc qui arrive en fait, toujours des imprévus. Après, il y a la demande des parents, il y a la demande en Afrique. Enfin, il y a plein de choses, du coup... ». (Constance, 24 ans, étudiante en master de droit, mère d'un enfant de deux ans, E14.)

Le cas de Constance montre la difficulté, pour certains jeunes, de s'extraire du rôle de pourvoyeur de ressources qui leur est attribué au sein de leur famille.

Épargner pour accéder à la propriété ou payer le permis de conduire

À d'autres jeunes hébergés en FJT qui sont dégagés de la responsabilité des transferts financiers familiaux, la relative faiblesse de la redevance des FJT permet d'épargner. Gautier qui touche le SMIC arrive à économiser tous les mois afin de pouvoir accéder plus tard à un logement plus spacieux.

Enquêtrice : Tu as des dettes de loyer ou des choses comme ça, ou au niveau des sous, ça va ?

Gautier : Non, ça va. Je gère, je gère.

Enquêtrice : Ouais. Tu arrives à mettre des sous de côté ?

Gautier : Oui, bien sûr que oui. Il faut.

Enquêtrice : Tu mets combien par mois, de côté ?

Gautier : Ça dépend des salaires. Max, 200, 300. Ça dépend ce que je touche, peut-être 500. Ouais.

Enquêtrice : Tu mets de côté pour faire quoi ?

Gautier : Moi déjà mon truc, au départ j'aimerais vraiment avoir un studio à moi. Un grand truc à moi. Et je voudrais investir à côté, aussi, vraiment. [...] Il faut, comme je touche. Il ne faut pas tout manger. Il faut mettre aussi de côté, on ne sait jamais, la vie. C'est important.

(Gautier, 19 ans, CAP restauration en alternance, intérimaire préparateur de commandes, après avoir été agent polyvalent dans la restauration rapide, E15)

Quant à Eddy ou Claudia, tous les deux épargnent pour se constituer un apport afin de contracter un crédit pour l'achat d'un appartement en région parisienne. D'autres épargnent pour financer le permis de conduire dont le coût peut être très important dans certains cas, aux alentours de 2 000 euros. À bien des égards, les jeunes que nous avons rencontrés apparaissent prévoyants et ont une connaissance

assez précise du coût de la vie, contrairement à l'image parfois véhiculée à travers les dispositifs d'insertion proposant aux jeunes des ateliers qui ne cessent de leur apprendre à gérer un budget.

Ce chapitre consacré à l'emploi et au travail des jeunes hébergés en FJT montre que le travail demeure une valeur centrale pour eux. Nos résultats font également apparaître les difficultés d'insertion à la fois des plus précaires, mais aussi des plus diplômé·es et plus dotés socialement, même si ces dernier·es s'en sortent mieux en termes de conditions de travail et de rémunération. Après de nombreux efforts menés sur une période assez longue (deux ans pour les cas étudiés), et après avoir vécu une précarité résidentielle et professionnelle, ces jeunes plus dotés peuvent grâce à leur séjour en FJT envisager leur avenir plus sereinement et accéder à un logement autonome ainsi qu'à un emploi stable dans lequel ils se sentent reconnus. Parmi les enquêté·es dont les situations d'emploi sont plus précaires, certain·es se résignent à effectuer des tâches répétitives avec des horaires décalés sans perspective d'évolution, d'autres essaient de redonner du sens à leur activité professionnelle en passant une formation ou en changeant d'emploi espérant mieux s'y retrouver.

La différence entre ces deux profils, jeunes « relativement stabilisés » et jeunes « précaires », se retrouve dans leur manière de percevoir l'accompagnement reçu au FJT et de se confronter aux intervenants sociaux.

Chapitre 6. Accompagnements et parcours hyperinstitutionnalisés

L'analyse des parcours de vie des jeunes, de leur rapport au travail et à l'école, développée dans les chapitres précédents, fait ressortir une tension au sein des FJT entre une action orientée vers la prise en charge de problématiques et d'urgences sociales et une action que nous qualifions de « coup de pouce » consistant à assurer aux jeunes les plus stabilisés des conditions de vie à la hauteur de leur diplôme et de leurs attentes. La perception du FJT par les jeunes varie selon leurs profils. En effet, les plus précaires, celles et ceux dont les parcours sont marqués par de nombreuses prises en charge considèrent le FJT davantage comme une « structure sociale », alors que les jeunes les plus dotés économiquement et socialement (notamment les plus diplômés et issus des classes populaires les plus stables ou proches des classes moyennes) se représentent le foyer davantage comme un soutien, une étape, voire « un tremplin », pour réaliser leurs projets professionnels et résidentiels.

Dans un premier temps, nous reviendrons sur les différentes dimensions de l'accompagnement proposé au sein des deux FJT enquêtés, en étudiant les représentations de l'accompagnement par les jeunes. L'accompagnement qu'ils perçoivent va bien au-delà du seul contrat signé avec l'institution au moment de leur arrivée. Puis dans un second temps, nous analyserons les situations des jeunes dont les trajectoires sont « hyperinstitutionnalisées » (Couronné, Sarfati, 2018) afin d'expliquer leur rapport aux dispositifs à travers lesquels ils ont été pris en charge depuis plusieurs années parfois, leur rapport aux aides sociales et la manière dont ils se perçoivent eux-mêmes.

1. L'accompagnement en foyer de jeunes travailleurs

Au sein du foyer Les Lilas, l'enquête de terrain correspond à une période où l'équipe encadrante subit des transformations importantes dans son organisation. La direction est en cours de recrutement d'une animatrice socio-éducative chargée notamment de l'accompagnement collectif. Cette absence met en suspens l'accompagnement collectif au sein du FJT, quelques jeunes ont toutefois évoqué l'ancien animateur sportif présent au FJT. De plus, le gardien qui avait pour tâche d'assurer une présence la nuit et d'assurer les urgences et réparations en tout genre part à la retraite au moment de notre présence sur le terrain. Son poste n'est pas remplacé. Par la suite, le FJT met en place une sous-traitance par une entreprise pour les urgences nocturnes et les réparations que nécessite l'entretien de la structure et des appartements.

Au sein du foyer Les Rosiers, la direction dispose davantage de moyens humains (une « déléguée à l'animation locale et culturelle », une « déléguée à la jeunesse », une animatrice) pour mettre en place l'accompagnement collectif, mais celui-ci est fortement entravé par les consignes sanitaires dues à la pandémie de coronavirus. Les jeunes évoquent souvent des brunchs, des ateliers de soutien à la maîtrise de la langue française et un projet de voyage culturel dans une grande ville française.

De manière générale, les représentations de l'accompagnement s'articulent, du point de vue des jeunes, principalement autour de deux dimensions : l'accompagnement administratif et le soutien informel.

En reprenant un article écrit par Léa Lima, Frédéric Rey, Nicolas Roux, Barbara Rist et nous-même (Couronné *et al.*, 2020), nous proposons une analyse qui invite à penser l'accompagnement comme une

relation sociale sans « masquer l'asymétrie construite tant par les statuts, les rôles institués que par les trajectoires sociales. Cette approche relationnelle affirme que les individus n'ont pas forcément une représentation ou une pratique "autonomes", constantes et cohérentes de manière soliptique, mais qu'elles se construisent en fonction de l'autre et de ce qu'on perçoit de ses agissements. Elle insiste sur les effets d'interdépendance et d'attentes réciproques » (*ibid.*). Toujours à partir de ce travail, nous avons identifié trois types de relation d'accompagnement : la « relation interpersonnelle », la « relation de prestation » et la « relation de travail ». Au regard des résultats obtenus au cours de cette enquête sur les jeunes hébergés en FJT, il apparaît que l'accompagnement administratif s'apparente à la relation de prestation et ce que nous appelons le « soutien informel » à la relation interpersonnelle⁷⁶. Les liens que les jeunes tissent avec leurs accompagnant·es peuvent prendre la forme d'un accompagnement administratif et/ou d'un soutien informel, les deux pouvant se combiner.

Un accompagnement administratif ou une « relation de prestation »

Au cours des entretiens, les jeunes ont été nombreux à confier solliciter les intervenant·es pour des tâches essentiellement administratives que ce soit dans le cadre de la constitution de dossier pour la demande d'un logement social, d'une déclaration d'impôt, l'obtention des APL ou d'un titre de séjour. Cet accompagnement a lieu dans des moments informels, mais aussi à l'occasion d'entretiens individuels au cours desquels les jeunes ont des attentes précises. Une partie de leurs attentes se joue donc dans le besoin d'explications sur tel ou tel dispositif ou accès à tel ou à tel droit ou encore que la constitution de tel ou tel dossier. « La relation d'accompagnement peut [...] être évaluée à l'aune de son *output*, ou de son efficacité. Abstraction faite de la connotation péjorative du terme, la relation "de prestation" est appréciée dans sa dimension instrumentale. » (Couronné *et al.*, 2019.) L'accompagnement est alors perçu comme une prestation, un service dont ils attendent des « résultats ». C'est dans ce type de relation que nous observons des jeunes qui se situent plus à distance des intervenant·es et sont plus critiques, leur reprochant un manque de disponibilité, une inactivité et une inefficacité de l'accompagnement proposé.

« Même quand j'étais enceinte parce que j'ai un enfant là, même quand j'étais enceinte, je savais même pas qu'il y avait le, comment on appelle ça, la PMI [protection maternelle et infantile]. Juste là, en fait. Pour m'aider, pour les échographies surtout qu'en cette période-là, j'avais vraiment rien. Je devais même au FJT plus de 500 euros en loyer. Et tout ça, la conseillère elle savait, mais elle m'a pas dit : "Il y a un truc ici pour pouvoir t'aider dans les tout... pour pouvoir t'aider à faire ça." Rien. Moi, j'ai pas eu de conseils de personne et c'est quand même j'avais accouché, non [...] la conseillère elle connaît mes problèmes, pourquoi elle m'a pas conseillé ? » (Jeanne, sans emploi, mère de deux enfants, 27 ans, E1.)

« Parfois, on demande des photocopies. On nous les donne pas. Résultat, nous n'avons plus envie d'y retourner. » (Yasmina, bac général, 30 ans, E18.)

Les jeunes ont donc des attentes fortes à l'égard des intervenant·es, des attentes de résultats immédiats qui ne sont pas toujours satisfaites de leur point de vue, déplorant le manque d'accompagnement individuel et collectif. Certains jeunes disent se sentir livré·es à eux-mêmes. Pour eux, l'accompagnement en FJT se réduit à fournir un logement.

D'autres tensions s'observent à propos des conditions de logement et de la dégradation de l'habitat, qu'il s'agisse d'une fuite d'eau, « d'un frigo qui fait trop de bruit ». Une partie des jeunes reprochent alors aux encadrant·es de ne pas être assez réactives ou de ne pas prendre au sérieux leurs demandes de

⁷⁶ La relation de travail n'a pas été observée dans le cadre de cette enquête, elle est plus présente dans les chantiers d'insertion par exemple où l'accompagnement passe d'abord par une mise au travail.

réparation. C'est le cas notamment d'Alicia qui évoque la présence d'une souris puis de puces de matelas dans son appartement.

Alicia : Du coup ouais, le truc c'est que, quand j'ai signalé mon souci, euh... au service technique. C'était, voilà : « Mais ça va c'est une souris, on est à Paris » [l'enquêtrice rit], mais « pardon ? ». J'ai toujours vécu à Paris, mais j'ai jamais vu de souris de si près en fait [...]. Et comme je vous ai dit, enfin moi je fais vachement attention, je laisse pas ma bouffe traîner... Enfin, je fais pas attention, donc je me suis dit « mais d'où ? D'où ça vient ? », peut-être qu'il y a des trous ; les rongeurs se baladent sûrement entre les cloisons.

Enquêtrice : Oui, oui.

Alicia : Mais c'est vrai que, déjà ça, y a eu ça dans un premier temps. Je l'ai très, très mal vécu. Le fait qu'ils l'aient pris...[silence de 3 secondes, elle cherche ses mots]

Enquêtrice : À la légère ?

Alicia : Pris un petit peu à la légère, ouais. Je l'ai vraiment très, très mal vécu. Enfin, clairement, on m'a laissée me débrouiller, quoi, hein. Ils devaient venir pour soi-disant faire venir une société de dératisation. Y a personne qui est venu. Donc ça déjà, j'ai halluciné, mais j'ai laissé passer. Suite à ça, bah à la même période où j'ai commencé mon boulot, un beau jour, je sais pas, je vois quelque chose de bizarre. Je trouve des punaises de lit sur mon matelas..... Alors que je soi-disant les matelas sont neufs... Donc, euh, là encore, j'ai halluciné. Le problème, il a mis du temps à être réglé. Enfin, ça a été pris un peu à la légère par la Direction. Sauf que là bah, j'ai tapé une gueulante, parce que je... Voilà, y a déjà eu la souris... Enfin je trouve ça abusé. Moi, j'ai jamais vécu ça et je vais pas, je peux pas m'habituer à vivre comme ça, alors que je paye un loyer, je ne fais pas de problème ici et je pense que personne ne laisserait son enfant vivre ainsi. Donc euh... Voilà. Du coup, j'ai dû taper une gueulante pour que, ils fassent venir, bah dans la semaine en fait, une société spécialisée pour, pour appliquer le produit, euh... Voilà.

(Alicia, 27 ans, diplômée d'une école privée d'architecture, architecte d'intérieur dans un cabinet privé, E30.)

La relation de prestation prend une nouvelle dimension dans le discours d'Alicia qui souligne « payer un loyer ». De ce fait, elle estime être légitime à formuler une série de réclamations auprès de la direction. La dimension financière suscite ainsi des exigences afin d'obtenir un service d'entretien et l'élimination des parasites dans son appartement.

Les critiques formulées à l'encontre des intervenant·es et des conditions d'hébergement s'expriment donc à la fois de la part des enquêté·es dans des situations précaires et de la part de jeunes relativement plus stabilisés. Toutefois, la relation de prestation ne se suffit pas pour comprendre l'accompagnement en FJT. En effet, une dimension beaucoup moins formelle est également soulignée par les enquêté·es.

Un soutien informel ou une « relation interpersonnelle »

Les jeunes au cours des entretiens relatent de manière spontanée tout un ensemble d'échanges informels et quotidiens que ce soit avec le gardien, la personne qui encaisse les redevances, l'animatrice socioculturelle, la chargée de l'accompagnement ou encore la femme de ménage. Cet aspect informel de la relation est aussi souligné dans les travaux d'Ariane Alberghini *et al.* portant sur l'accompagnement en FJT (2018). Cette étude insiste sur les moments conviviaux pour créer un lien avec les jeunes qui seraient réticents aux accompagnements plus traditionnels. Quant à nos enquêté·es, une partie d'entre eux/elles racontent « descendre tous les soirs » pour « papoter », pour « discuter » sans forcément demander explicitement de l'aide. Les jeunes ne nomment pas ces moments informels comme faisant partie de l'accompagnement, mais ils y sont attachés. Cette écoute quotidienne apparaît comme précieuse, c'est à travers ces discussions qu'ils tissent des liens plus personnels avec les intervenant·es. Ce soutien est également évoqué par les jeunes de la Garantie jeunes que nous avons rencontrés et qui insistent sur l'importance du soutien moral (Couronné, Sarfati, 2018). Cet aspect renvoie à la relation

interpersonnelle mentionnée plus haut. « La relation interpersonnelle est fondée sur un échange social de type don/contre-don et de personne à personne. Cet échange engage émotionnellement les accompagnantes ou accompagnants et les accompagnés. Le don/contre-don suppose l'absence d'attentes de contrepartie et se distingue en cela d'une logique contractuelle de "donnant-donnant". Dans ce cadre relationnel, ce n'est pas le contrat qui organise l'échange en définissant les apports des deux parties, mais plutôt la dynamique de construction de rapports interpersonnels qui crée une volonté de rester digne de lien et de confiance » (*ibid.*).

C'est donc de part et d'autre, c'est-à-dire à la fois du point de vue des intervenant-es et des jeunes, que des formes d'attachement s'observent comme en témoigne cet extrait d'entretien mené auprès de la chargée de l'encaissement des redevances au foyer Les Lilas.

Enquêtrice : Tu t'attaches à eux ? T'es attachée à eux ?

Sylvie, secrétaire chargée de l'encaissement des redevances : Certains, oui. Certains où j'aurais envie de faire un peu plus. Pas du copinage, mais on s'attache. Il y en a qui sont là depuis 5 ans, 6 ans, des anciens, anciens, avec qui ça se passe bien. Ça peut arriver qu'ils m'appellent « ma deuxième maman », ça me fait plaisir !

Une partie des intervenants sociaux assument l'attachement et la dimension émotionnelle, voire affective de leur métier, tout en étant vigilants à tenir la « bonne distance », ce qui signifie pour eux ne pas entretenir de relations qui seraient proches du « copinage ». Cet extrait est assez emblématique des postures observées dans d'autres enquêtes, notamment auprès des surveillant-es de collège (Couronné, 2020) ou des intérimaires de l'aide sociale à l'enfance (Charles, 2015)

Pour les jeunes, la bonne entente se joue au quotidien dans des discussions, un soutien informel presque affectif, des échanges parfois courts, mais qui ont leur importance du point de vue des enquêté-es, et plus particulièrement du point de vue de Steven, de Viktor ou encore d'Irina.

« Et puis, je m'entendais super bien avec l'ancien concierge, depuis qu'il est parti, ben j'ai plus grand monde avec qui parler [...] J'allais souvent chez lui, il m'appelait le soir. Des fois, il passait ici, on prenait un café. Il m'a invité souvent à prendre le café chez lui. On a encore contact, il m'a donné son numéro personnel, et il m'a dit que quand je veux, je l'appelle. D'ailleurs, hier, il m'a vu, il m'a déposé ici. Très très bonne personne. » (Steven, 26 ans, chauffeur-livreur à temps partiel, bac pro électronique, E16.)

« Après, avec Valérie [responsable de l'accompagnement au FJT]... quand ça va pas, de toute façon, elle le voit. J'ai, visiblement, un visage très expressif, du coup, on parle un petit peu et tout, mais après, voilà. Je vais pas me plaindre constamment non plus. Elle sait. Elle connaît la situation. Elle sait quand je suis pas bien. Elle me dit "courage". Non, elle est vraiment géniale. C'est une fille qui est géniale. Vraiment, je l'apprécie beaucoup. » (Viktor, 22 ans, travaille dans les ressources humaines, équivalent du baccalauréat, E8.)

Au foyer Les Rosiers, Irina déclare avoir tissé de nombreux liens avec le personnel que ce soit la chargée de l'accompagnement, la personne qui encaisse les redevances ou encore la femme de ménage. Elle échange régulièrement avec ces dernier-es et confie descendre tous les soirs.

Irina : Ah oui. C'est une dame exceptionnelle. Oui [rires] c'est une dame exceptionnelle. Ben, moi, je la croisais quand je rentrais du travail ou quand j'y allais, je parlais beaucoup avec elle. Et elle est vraiment, ouais, c'est une dame incroyable. Elle prend toujours le temps de savoir si ça va, de savoir ce qu'on veut faire. Parce que moi, j'ai fait des entretiens avec elle, du coup, pour savoir la suite, après, un petit peu. Eh oui, elle prend le temps de voir ce qu'on veut faire, d'être sûre. Elle essaie de, quoi, de nous encourager au mieux. Et ouais, c'est une dame exceptionnelle [rires]. J'ai pas les mots.

[...]

Enquêtrice : D'accord. Et qui y a-t-il d'autre dans l'équipe encadrante ?

Irina : Il y a Madame ***, avec, on paie souvent le loyer. Qui est une dame très gentille aussi. Moi, je vais souvent la voir, ben, quand j'ai besoin ou quand je suis pas sûre, parce que comme mes aides avaient changé, j'avais besoin de savoir si j'avais pas rêvé. Parce que ça me paraissait bizarre de payer aussi peu de loyer. Elle prend le temps d'expliquer, elle est assez gentille.

Enquêtrice : Oui.

Irina : Après, il y a ****, qui est aussi très cool. Je parle souvent avec elle aussi, bon, plus de films qu'autre chose [Irides]. Et y a **** aussi qui est très gentille. Qui est comme ma grand-mère, je sais pas, je l'aime beaucoup. C'est une dame que j'aime beaucoup. Elle s'occupe de tout ce qui est entretien des, comment, des locaux et c'est une dame adorable.

(Irina, 22 ans, double cursus L3 en cours de validation, agent polyvalent dans la restauration rapide, E 27.)

De plus, pour une partie des enquêtés·es, l'accompagnement qu'ils reçoivent au FJT s'inscrit dans un long parcours de prises en charge, un accompagnement fait d'une succession d'accompagnements de différentes natures, avec des durées variables selon les différents moments de leur vie.

2. Des parcours hyperinstitutionnalisés pour certain·es

Nous montrons d'abord que ces jeunes ont enchaîné depuis plusieurs années les dispositifs et les structures d'insertion et d'aide sociale. Ce constat vient conforter les résultats d'autres recherches qui insistent sur cette prise en charge institutionnelle et ses effets. Puis, nous reviendrons sur les jeunes que les professionnel·les des FJT désignent comme étant des « ex-MNA » (pour mineurs non accompagnés). Nous reviendrons sur les parcours et le rapport aux aides sociales de ces jeunes présentés comme un public nouveau des FJT.

Enchaîner les dispositifs et les structures⁷⁷

Si ces derniers temps les pouvoirs publics ont eu tendance à insister sur le repérage des personnes jeunes dits « invisibles », c'est-à-dire des personnes en difficulté, qui ne seraient plus au contact des institutions, une partie des jeunes que nous avons rencontrés au sein des FJT sont au contraire « ultra visibles » aux yeux de ces dispositifs et structures.

Tout au long de leur parcours, ils ont côtoyé – parfois de manière simultanée – une palette très variée d'intervenant·es et de travailleurs sociaux : assistantes sociales scolaires, éducateur·trices de foyer, des conseiller·es d'insertion, des référent·es de l'aide sociale à l'enfance (ASE), animateur·trices socioculturel·les et chargé·es d'accompagnement au sein de FJT, etc. Cette succession d'accompagnements renvoie à ce que nous nommons une « hyperinstitutionnalisation » des parcours (Couronné, Sarfati, 2018). Cette hyperinstitutionnalisation rend compte à la fois de la profusion des dispositifs destinés aux jeunes étiquetés comme étant « en difficulté » et de l'expérience de ces jeunes qui ont côtoyé de manière répétée les services sociaux et les dispositifs d'action sociale. En effet, ces derniers ont été au contact des institutions qui s'adressent à toutes les catégories sociales (école, mairie, etc.). Du fait de leurs difficultés économiques, sociales, scolaires et/ou familiales, ils ont aussi été amenés

⁷⁷ Ce point a été rédigé à partir de l'appel à propositions d'article pour un dossier de la revue *Agora débats jeunesse*, intitulé « Les jeunes des dispositifs : l'institutionnalisation des parcours et ses effets », écrit par Julie Couronné et François Sarfati.

à côtoyer les services sociaux qui se destinent aux publics dits « vulnérables » ou « en difficulté », qu'il s'agisse des dispositifs de protection de l'enfance ou des dispositifs d'insertion par exemple.

Les parcours d'une partie des jeunes rencontrés au sein des deux FJT – très souvent issus des classes populaires les plus précaires – se distinguent par une succession d'accompagnements et de prises en charge, plus ou moins contraintes, plus ou moins récurrentes, plus ou moins longues. Selon leurs ressources et leur capacité à répondre aux injonctions des institutions, ces jeunes sont donc orientés dans les dispositifs. Ils circulent dans ce que Léa Lima nomme « un maquis de droits » (Lima, 2012). Leur passage en FJT s'inscrit dans un parcours institutionnalisé, et se combine parfois à d'autres formes d'accompagnement multipliant les intervenant-es autour de la situation du jeune. Certain-es ont été pris en charge par l'aide sociale à l'enfance puis ont intégré le FJT, tout en étant suivis par une ou des conseiller-es de mission locale.

Depuis le plus jeune âge pour certain-es, les différents services et structures qu'ils et elles ont côtoyés les ont soumis-es à l'« injonction biographique » (Astier et Duvoux, 2006), à la logique du « projet professionnel » (Zunigo, 2010), à négocier leurs droits sociaux aux guichets des services publics (Dubois, 2000), à l'individualisation de la prise en charge et à la contractualisation (Lima, 2016 ; Mazouz, 2014 ; Jung, 2011 ; Siblot, 2005 ; Castel, 1995) ou encore à travailler leur « employabilité » (Tiffon *et al.*, 2018). Ces injonctions qui structurent l'action publique transforment la manière dont les jeunes passés par un ensemble de dispositifs perçoivent l'accompagnement, les aides sociales et la place qu'ils occupent dans la société. En effet, certain-es cherchent à tout prix à éviter le stigmate du « cas social », comme Viktor que nous avons rencontré au foyer Les Lilas. Cela étant, ces jeunes ne sont pas non plus « des réceptacles passifs des politiques publiques, ils manifestent des formes d'autonomie à l'égard des contrôles et injonctions des institutions et les contacts avec les agents de l'État peuvent s'avérer pourvoyeurs de ressources non seulement matérielles, mais aussi symboliques » (Cartier *et al.*, 2015, p. 234). Cette ambivalence se rejoue dans le rapport aux dispositifs et aux aides sociales qu'entretiennent les jeunes que nous avons rencontrés au cours de cette enquête.

À partir de trois cas, ceux de Rebecca (E2), Horacio (E10) et Viktor (E8), nous décrivons plusieurs rapports aux institutions se déclinant sous différentes formes, allant d'une posture critique au rejet total des institutions en passant par une forme de reconnaissance. De plus, ces trois cas montrent que les rapports aux institutions ne sont pas figés dans le temps, ils évoluent plus ou moins au gré des interactions avec les intervenants sociaux et des situations socio-économiques des jeunes. La démarche longitudinale que nous avons pu adopter pour ces trois cas nous permet de rendre compte de ces évolutions. En effet, nous avons réalisé auprès de Rebecca, Horacio et Viktor deux entretiens à un intervalle de 10 mois environ. Au moment du second entretien, seul Horacio est encore hébergé au FJT, Rebecca a obtenu un logement social. Quant à Viktor, il a emménagé avec sa petite amie dans un appartement issu du parc immobilier privé. Enfin, ces trois cas sont relativement symptomatiques des différents positionnements des jeunes observés à l'égard des institutions qui les accueillent et les accompagnent dans la résolution de leurs difficultés.

▪ **Rebecca : « Dépendre de la CAF, c'est pas une vie »**

Le parcours scolaire de Rebecca se caractérise par un décrochage scolaire précoce. Elle débute un CAP d'esthétique, mais au bout de quelques mois, elle décide d'arrêter la formation. Elle déclare avoir fait plein de « bêtises » au collège (insolence, exclusion du lycée une semaine...). Elle aurait souhaité travailler

dans la vente à l'époque, mais l'arrivée de son premier enfant ne rend plus compatibles des horaires décalés avec sa vie de famille. Elle aspire à occuper un emploi administratif.

La mère de Rebecca est femme de ménage dans un hôtel parisien. Rebecca n'a pas de nouvelles récentes de son père. Aujourd'hui, elle a deux petites filles, l'aînée âgée de 4 ans est scolarisée en moyenne section, l'autre âgée d'un an est inscrite à la crèche. Rebecca se considère en couple avec le père de ses filles même s'ils ne vivent pas ensemble et se sont séparés plusieurs fois : « Ça allait, ça allait pas. » Ce dernier est chauffeur routier et rend visite à sa famille « de temps en temps ». Rebecca tombe enceinte de sa première enfant aux alentours de 22 ans. Elle habite à cette époque dans un appartement avec ses parents et ses deux sœurs. Ces derniers sont expulsés de leur logement suite à des impayés de loyer très importants. Ses parents lui cachent la menace d'expulsion qui pèse sur eux, elle apprend la nouvelle quelques jours avant l'arrivée de l'huissier par la gardienne de l'immeuble. Suite à cette expulsion, elle part vivre chez la sœur de sa mère avec sa petite fille âgée alors de deux mois. C'est à ce moment qu'elle entend parler du foyer par l'intermédiaire d'une copine. Au moment du premier entretien, Rebecca vit au foyer depuis 4 ans, où elle loge dans un deux-pièces et dort dans le même lit que ses deux filles. Au moment de l'entretien, Rebecca s'apprête à emménager dans un logement social francilien composé de trois pièces et se représente ce logement comme un « vrai chez [s]oi » : « Vivre en FJT, c'est pas une vie. » À cette époque, Rebecca touche 1 100 euros d'allocations familiales et 400 euros d'APL : « C'est juste je vais pas mentir [...] je suis tout le temps à découvert. » Elle reçoit l'aide de sa mère qui lui transfère de l'argent ou fait les courses. Rebecca confie également avoir des dettes (impayés d'amendes RATP, factures de la crèche, cantine de l'école) : « C'est stressant [...] Je n'ouvre plus les courriers. » Au cours du premier entretien, elle déclare son attachement à la valeur du travail et ses relations, parfois tendues, avec les professionnel·les de la CAF, de Pôle emploi ou les services départementaux d'action sociale pour le maintien des aides sociales auxquelles elle a droit, comme le démontre cet extrait d'entretien.

Enquêtrice : L'important pour vous c'est de trouver un travail, c'est ça ?

Rebecca : Et de décrocher mon permis. Ça, c'est les trois trucs, il me les faut à tout prix. Une fois que j'aurais ça, je pourrais un peu souffler, parce que dépendre de la CAF, c'est pas... c'est pas... non. C'est pas une vie. Donc, voilà quoi.

Enquêtrice : Qu'est-ce que ça implique de dépendre de la CAF ? Quand vous dites : « c'est pas une vie ? »

Rebecca : Ben, c'est-à-dire, par exemple, que si tu oublies de déclarer... tous les trois mois on doit déclarer nos ressources. Si tu oublies, ils ne vont pas te verser. Des fois, c'est comme ils veulent. Ils vont toujours trouver un petit truc pour pas te payer. Je sais pas, trouver une petite bête pour pas te payer. Enfin, c'est eux qui décident, j'aime pas. J'ai l'impression de dépendre d'eux, s'ils sont pas là, j'ai rien. C'est ça. Et moi, je veux pas. Je vais pouvoir travailler pour toucher ce qu'il me doit, et voilà.

Enquêtrice : Ça vous est déjà arrivé de pas toucher la CAF ?

Rebecca : Oui.

Enquêtrice : Pour quelle raison ?

Rebecca : Parce qu'ils estimaient que... en gros... en fait, je touchais de l'argent, mais je me reposais sur ça. Que, à côté, je ne cherchais pas autre chose, alors que moi je leur ai montré que je cherchais. Et que j'avais que des refus.

Enquêtrice : Et ça, c'est à la CAF que vous deviez montrer que... ou à Pôle emploi ?

Rebecca : Non, ça c'est... je suis allée à la CAF, ils m'ont dit : « Non, c'est pas nous, c'est le département de qui vous a coupé. » Je suis allée au département et il y a une dame qui m'a reçue, et qui m'a parlé, quoi.

Enquêtrice : Et Pôle emploi ?

Rebecca : Parce que j'étais déjà inscrite à Pôle emploi, mais comme j'étais enceinte entre-temps, je ne pouvais pas faire grand-chose, quoi. Ils m'ont dit : « On ne va pas vous envoyer travailler alors que vous êtes enceinte. »

Enquêtrice : Vous aviez un conseiller ou une conseillère ?

Rebecca : Oui, j'avais une conseillère. Annie.

Enquêtrice : D'accord. Et elle, elle a rien...

Rebecca : Ben, elle était super gentille, mais je l'ai rencontrée au mauvais moment, quand j'étais enceinte de sept mois. Elle m'a dit : « Je veux bien t'envoyer travailler, mais voilà. » J'étais en fin de grossesse, et c'était un peu chaud. [...]

Enquêtrice : Au département, vous êtes allez voir... C'est où le département, là ?

Rebecca : C'est à ****. C'est vers un lycée.

Enquêtrice : D'accord. Et vous avez vu qui là-bas ?

Rebecca : Je ne sais plus son prénom, mais c'était une dame, qui n'était pas très gentille, d'ailleurs.

Enquêtrice : Pourquoi elle n'était pas très gentille cette dame ?

Rebecca : Parce qu'elle me parlait très mal. Je ne sais pas, elle me parlait mal, quoi.

Enquêtrice : C'est-à-dire « elle vous parlait mal » ?

Rebecca : Elle me disait, en gros : « Quand la CAF vous verse l'argent, c'est pas pour acheter vos je-sais-pas-quoi, c'est pour vous aider à trouver du travail. » En gros : « La CAF, c'est pas pour vous et votre fille, c'est pour aller trouver du travail. » En gros, c'est ce qu'elle m'a dit.

Enquêtrice : Vous êtes d'accord avec ça, vous ?

Rebecca : Non ! Je suis pas totalement d'accord.

Enquêtrice : Qu'est-ce que vous en pensez ?

Rebecca : Parce que tu vas pas verser... quand tu as un enfant, tu touches 600 et quelque. Tu vas pas verser 600 euros à quelqu'un pour aller chercher du travail. Non. Sinon, ils m'auraient payé moins. Donc, je ne sais pas. Moi, je ne suis pas d'accord avec ce qu'elle m'a dit.

Enquêtrice : Vous lui avez dit que vous étiez pas d'accord ?

Rebecca : Je pouvais pas en placer une. Dès que je parlais... donc, j'ai préféré la laisser parler, quand elle avait fini, j'ai fait ce qu'on m'a dit de faire, et on m'a remis mon RSA.

Enquêtrice : Parce que vous faisiez quoi avec l'argent ? Pourquoi elle se permettait comme ça de...

Rebecca : Je sais pas. Moi, avec mon argent, je faisais rien d'extravagant. Je ne suis pas une grosse dépensière. Je m'occupais juste de payer mon loyer. Payer la nourriture de ma fille, les vêtements, etc., c'est tout. [...] Elle me reprochait, en gros, de rien faire, de dormir sur la CAF, si je peux dire ça comme ça.

Enquêtrice : Et vous, vous aviez le sentiment que vous dormiez sur la CAF ?

Rebecca : Franchement, non. C'est vrai qu'à un moment, oui. Mais, non... parce que j'ai quand même recherché du travail, je suis pas restée les bras croisés. Mais au bout d'un an, je me suis découragée, c'est vrai. Je me suis, si on veut pas me prendre pour du travail, écoutez, je vais rester les bras croisés à toucher l'argent de la CAF. C'est ce que je me suis dit. Jusqu'à ce que j'ai eu ma deuxième fille, je me suis dit : « Ben non, c'est pas une vie, en fait. » C'est pas une vie. Avant le 20 du mois, j'ai plus d'argent, non, c'est pas une vie et je veux pas ça pour mes enfants, quoi. Donc, voilà.

(Rebecca, 23 ans, sans diplôme, mère de deux enfants, E2.)

Cet extrait d'entretien met en lumière deux éléments importants qui caractérisent le rapport aux institutions que Rebecca a été amenée à côtoyer :

Le premier renvoie à la multiplicité des intervenants sociaux auxquels se confronte Rebecca. Dans cet extrait d'entretien qui concerne l'obtention des allocations familiales, cette jeune femme fait mention d'un-e professionnel-le de la CAF, d'une conseillère de Pôle emploi, « une dame super gentille », et d'un-e

agent·e du « département ». Rebecca nomme certain·es professionnel·les par leur prénom (Annie pour faire référence à la personne qu'elle côtoie à Pôle emploi) personnalisant ainsi la relation d'accompagnement. Par ailleurs, elle resitue les institutions d'un point de vue spatial « le département » situé vers dans une ville à 25 minutes de bus, vers un « lycée ».

Le second montre la manière dont Rebecca circule d'une institution à une autre pour l'obtention de droits sociaux, ce qui renvoie aux « chemins du droit » décrits par Clara Deville (2018). Concrètement « ce chemin de droit » implique de nombreux déplacements, de respecter des horaires d'ouverture qui ne sont pas toujours compatibles avec les emplois du temps de Rebecca. Cette circulation d'une institution à une autre se caractérise par des interactions plus ou moins conflictuelles, dont l'enjeu consiste à négocier le versement des allocations familiales, suspendu jusqu'alors.

Après s'être confrontée à plusieurs reprises au marché de l'emploi et en avoir été exclue, elle confie une forme de découragement à rechercher un emploi, « j'étais perdue », « j'étais un peu en dépression », ce qui rappelle « les chômeurs découragés » décrits par Margaret Maruani (2001). À la suite de sa recherche d'emploi qui n'aboutit pas malgré plusieurs tentatives, Rebecca s'installe dans une forme de dépendance aux aides sociales. Elle se rend responsable de ce découragement, et se reproche de ne pas avoir été suffisamment combative, sans jamais réussir à contextualiser la difficulté de trouver un emploi en ayant la responsabilité de deux enfants en bas âge et une aide très faible de la part du père de ses enfants : « J'aurais dû encore plus forcer... même s'il y avait des refus, j'aurais dû plus forcer pour aller chercher du travail. Moi, dès que j'avais un, deux, trois, quatre refus, j'étais découragée, donc j'ai lâché l'affaire, alors que j'aurais dû persévérer. » Cette dépendance aux aides a un coût symbolique et implique de passer du temps « à faire les démarches ». D'après la jeune femme, le « département » aurait jugé qu'elle faisait un mauvais usage des allocations familiales, ce mauvais usage entraîne la suspension dans un premier temps de ses aides : « Elle me reprochait, en gros, de rien faire, de dormir sur la CAF, si je peux dire ça comme ça. » Puis, elle réussit à justifier de sa bonne volonté, un compromis est trouvé avec les intervenants sociaux. C'est au prix de cette justification qu'elle obtient de nouveau les allocations familiales. Dix mois plus tard, au moment où nous recontactons Rebecca par téléphone, elle est standardiste dans un salon de coiffure, à temps partiel, elle travaille de 10 à 20 heures par semaine. Elle effectue un remplacement, elle a trouvé ce travail par l'intermédiaire d'une copine. Cet emploi constitue sa première expérience professionnelle, elle en exprime une certaine fierté même si elle ne souhaite pas exercer ce métier « toute sa vie ». Rebecca s'est également inscrite à une formation pour devenir auxiliaire de vie (comme sa sœur aînée), une formation de 6 mois, gratuite et rémunérée. Elle déclare de manière spontanée : « J'ai bien évolué [...] j'ai eu mon permis, je suis véhiculée. »

Si le rapport aux aides qu'entretient Rébecca se caractérise par une série de négociations et de conflits avec les institutions ainsi que d'une volonté de s'autonomiser, le cas d'Horacio révèle une forme de reconnaissance à l'égard des services d'aide sociale.

▪ **Horacio : le statut de travailleur handicapé, « ça m'apporte une force »**

Au moment où nous rencontrons Horacio, il vit au FJT Les Lilas dans un studio de 14m² depuis peu de temps. En première année de BTS « technico-commercial », sa moyenne générale est de 15,23. Ce jeune homme se décrit comme étant un « bon élève » : « J'ai failli avoir la mention très bien. » Jusqu'à l'âge de 14 ans, Horacio était scolarisé dans un pays d'Afrique centrale. Le père d'Horacio est décédé alors qu'Horacio avait 7 ans. Il était ingénieur pétrole et il lui arrivait également d'être chauffeur de taxi. Les raisons de son décès sont assez vagues : « Je crois qu'il avait le paludisme ou la fièvre. » Quant à la mère

d'Horacio, elle est âgée d'une cinquantaine d'années et vit en Afrique centrale. Elle est couturière à domicile et s'est remariée. Récemment, elle a repris des études pour devenir pharmacienne : « Elle était brillante à l'école. » Horacio a également deux petits frères (17 et 15 ans) qui vivent en Afrique centrale, le cadet est en première « gestion administration ». Horacio a migré en France à l'âge de 14 ans et fait le voyage avec l'ami de son oncle qui l'a hébergé quelques semaines. Les premiers temps sont difficiles, car Horacio ne parle pas un mot de français, il parle le portugais. Ce choix de la France représente l'espoir d'obtenir de meilleures conditions de vie, notamment concernant sa scolarité et la prise en charge de son handicap. Il intègre très vite un dispositif scolaire spécialisé du fait d'une grave maladie des yeux qui risque de le rendre aveugle. Pendant ses études, Horacio s'arrange avec ses difficultés visuelles pour prendre des notes en cours. Avec le soutien d'une association de malvoyant-es, il obtient le statut de personne en situation de handicap : « Ça m'apporte une force ce statut. » Cette association participe aussi à mettre en place une scolarité adaptée à sa déficience. Malgré ce handicap visuel, Horacio a un rapport positif à l'école, il confie avoir eu le soutien de sa famille et plus particulièrement de sa mère dans sa réussite scolaire : « L'école, c'est la base dans ma famille. »

Depuis plusieurs années, Horacio renouvelle son titre de séjour régulièrement. Il évoque des contacts avec sa famille qu'il appelle par téléphone : « Il y a toujours un manque de chez soi, un manque, c'est sentimental, pas matériel, parce qu'au niveau matériel, ça va. » Peu de temps après son arrivée en France, Horacio est pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et placé dans plusieurs foyers de protection de l'enfance entre l'âge de 14 et 18 ans. Quand il relate ses séjours dans les foyers, le jeune homme souligne le manque de liberté concernant sa tenue vestimentaire, il regrette d'avoir peu de budget pour s'acheter des vêtements. Il relate également des conflits avec certain-es éducateurs et éducatrices « qui voulaient mettre une autorité envers les jeunes », « ils n'essayaient pas de comprendre les jeunes ». À la sortie de l'ASE, il vit chez un pasteur et dort sur le canapé du salon. Horacio apprend l'existence du foyer de jeunes travailleurs par l'intermédiaire des éducateurs et éducatrices du foyer de protection de l'enfance qui l'orientent vers cette structure, une demande de logement social est également mise en place :

« Après, c'est sûr que pour moi, ce n'était pas du tout facile, parce que je ne m'attendais pas, en fait, en venant ici en France, je vais être dans un foyer pendant de très longues années, même. Je ne m'attendais pas du tout à ça ».

Horacio n'envisage pas d'autre habitat que le logement social. Il dit se sentir bien au foyer, même s'il regrette un règlement « un peu trop limité ». Son rapport aux aides et aux professionnel·les combine une forme de reconnaissance pour la prise en charge de sa situation de handicap et un regard plus critique à l'égard des contraintes et restrictions qu'il a déjà connues au sein des foyers de protection de l'enfance.

Enquêtrice : Comment ça se met en place cette reconnaissance de votre maladie des yeux ?

Horacio : Ce statut, c'est avec le médecin. Bien sûr, il faut avoir les attestations du médecin comme quoi, qui prouve que mes problèmes des yeux sont très délicats et qu'il ne peut pas y avoir un changement réel. Après, on va dire, au niveau administratif, je ne sais pas comment ça fonctionne exactement, mais en tout cas les critères, quand même, c'est par rapport à ma déficience.

Enquêtrice : Et qu'est-ce que cela vous apporte cette reconnaissance ?

Horacio : Cette reconnaissance, je peux dire que ça m'apporte une force, dans le sens qu'au moins là, je suis sûr, comme quoi, les patrons ou les entreprises pourront mettre en place les matériels qui vont me permettre à mieux travailler. Ou à l'école, par exemple, avec cette attestation, je peux prouver, comme quoi j'ai vraiment besoin de ces appareils, vraiment besoin que les feuilles ou les polices d'écriture soient écrits en Verdana 18, dans mon cas.

(Horacio, 19 ans, étudiant en BTS, E10)

L'accompagnement qu'Horacio a reçu de l'aide sociale à l'enfance a permis selon lui la mise en place d'abord de conditions de scolarisation adaptées, puis de conditions d'emploi plus aidantes. La reconnaissance de son handicap et les soins qu'il reçoit s'inscrivent dans son projet migratoire, et à ce titre, il juge sa migration « réussie ». Ce qui ne l'empêche pas par ailleurs de souligner l'aspect plus ou moins contraignant des hébergements successifs en foyer qu'il connaît depuis l'âge de 14 ans, soulignant des règlements intérieurs trop limités, l'autorité parfois pesante des éducatrices et éducateurs, un budget restreint pour les vêtements (ce dernier étant soumis à l'appréciation des encadrante-es selon lui). Horacio est encore aujourd'hui très attaché à son style vestimentaire et à la liberté de pouvoir choisir comment s'habiller et à quel prix.

Cette ambivalence exprimée par Horacio se différencie très nettement du point de vue de Viktor qui - au cours des deux entretiens que nous avons réalisés avec lui - exprime un rejet des institutions et des aides sociales auxquelles il pourrait prétendre.

▪ ***Viktor ou comment refuser le stigmatisme de « cas soc »***

Le cas de Viktor est emblématique de la condition et du rapport d'une partie des jeunes qui ont été pendant plusieurs années pris en charge par les dispositifs d'aides et qui expriment une saturation pouvant aller jusqu'à entraîner une forme de non-recours à des aides et des droits auxquels ils peuvent prétendre (Warin, 2016). Au moment où nous le rencontrons, Viktor vit au foyer depuis un an et demi.

Viktor est titulaire d'un CAP de restauration, qu'il a été encouragé à passer par la juge des enfants. Il suit cette formation en alternance pendant deux ans. Au cours du CAP, son éducateur le met en lien avec un patron qui a, comme Viktor, été suivi par la protection de l'enfance. Le jeune homme raconte qu'il a du respect pour lui et qu'il l'a beaucoup aidé dans sa vie. Il confie aussi un long passé de prises en charge par l'aide sociale à l'enfance, et déclare avoir subi des maltraitances physiques enfant : « Donc, enfant battu, services sociaux, c'est-à-dire tu fais les psychologues. Des fois, tu es gardé toute la journée par des gens bizarres. »

La mère de Viktor est femme de ménage. Quant à son père, il n'a pas reconnu civilement son fils et décède d'une overdose. Viktor a un grand-frère âgé de 27 ans (titulaire d'un CAP de paysagiste), dont il était assez proche, et un petit demi-frère qui ne « fait rien [...] il doit avoir 19, 20 ans ». Il est obligé de quitter le domicile familial à l'âge de 13 ans. Par ailleurs, il témoigne d'une grande précarité économique au sein de sa famille : « On n'avait rien. » « Pendant un an [il a] vécu dehors », grâce aux aides apportées par les familles de ses amis du quartier. Il lui est arrivé de dormir dans la cage d'escalier d'un immeuble. Il évoque également avoir été élevé par sa grand-mère (elle vit dans la tour en face) à une période de sa vie.

Adolescent, il démarre une carrière de délinquance assez « classique ». Entraîné par les « grands » du quartier, il est d'abord guetteur, puis il deale du cannabis (« et pas que ») et participe à une série de cambriolages. À la suite du dernier cambriolage, il décide de se livrer à la police de son plein gré, il a « pris cher » par les « wesh » du quartier, il s'est « retrouvé dans une cave à se faire tabasser » : « J'ai cru que j'allais mourir. » Suite au cambriolage avoué, Viktor est condamné à du sursis par le juge des enfants, il est alors suivi par un éducateur avec qui il aura une altercation physique. « À partir de 15, 16 ans, j'ai coupé court avec les services sociaux puis ben là [en évoquant l'hébergement au FJT] c'est le retour... aux sources [rires]. » Après avoir rompu avec l'école, il reprend les études avec le soutien d'une petite amie « qui fait des grandes études » : « J'ai dévoré les livres. ». À 20 ans, il s'inscrit pour valider une capacité juridique. Il est classé troisième et entre en L1 de droit dans une université parisienne. C'est à cette époque qu'il ressent les premiers symptômes d'une maladie chronique, il est contraint de s'arrêter

de suivre les cours, il est âgé de 23 ans. Le diagnostic dure environ un an et demi. Pour mieux comprendre cette maladie et en réalisant des recherches sur internet, Viktor prend contact avec une association de soutien aux personnes qui en sont atteintes. C'est à ce moment qu'il entre au FJT. Dans un premier temps, il doit convaincre la responsable de l'accompagnement en lui apportant la preuve de son parcours, puis ensuite il relate un lien de confiance très fort avec cette intervenante sociale. Il s'est « pris de sympathie » pour elle et lui est très attaché. Par ailleurs, il insiste également sur la honte d'être associé à un « cas soc » et exprime une forme de saturation à être pris en charge par les services sociaux. Cette honte qui déclenche chez Viktor un rejet vis-à-vis de toute forme de droits sociaux (mutuelle, sécurité sociale) et conduit à une forme de non-recours, il « le vit] super mal ». Par exemple, il refuse d'endosser le statut de personne en situation de handicap auquel il pourrait prétendre en étant atteint par une maladie chronique. De plus, ses frais médicaux sont payés avec l'argent qu'il a économisé au moment où il vivait du deal et des braquages.

1^{er} entretien avec Viktor au foyer Les Lilas

Viktor : Je sais pas. Je supporte pas les services sociaux. Là-bas au moins, même si c'est... oui, si, parce que je le vis mal d'être là-bas, enfin, même si c'est pathétique d'être là-bas, j'ai ma tranquillité en fait. Vous voyez ce que je veux dire. Je suis tranquille. C'est en face de la forêt. Il y a un petit city. Il y a pas de wesh. Je suis bien. Il y a pas de... voilà, je suis bien. Je suis serein.

Enquêtrice : Ici, vous considérez ça comme un service social ?

Viktor : Oui, bien sûr. Et comme un échec. C'est un échec. Comme je vous ai dit, par rapport à mon parcours, moi, je me suis battu pour m'en sortir et y arriver et si je me retrouve ici, c'est même pas parce que j'ai fait des mauvaises choses dans ma vie ou autres, mais tout simplement parce que je suis tombé malade. Donc oui, pour moi, c'est une grande injustice. Je le vis super mal. J'ai hâte que ça se termine.

Enquêtrice : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui vous a parlé du statut de travailleur handicapé ?

Viktor : Oui, je sais, mais j'en veux pas.

Enquêtrice : Pourquoi ?

Viktor : J'en veux pas.

[...]

Enquêtrice : Qui c'est qui vous en a parlé ?

Viktor : Ben les... de toute façon, quand tu as la maladie, on t'en parle. Tu es handicapé de toute façon.

Enquêtrice : Vous vous considérez comme handicapé ?

Viktor : Non. [Rires].

Enquêtrice : C'est difficile pour vous cette étiquette-là ?

Viktor : J'ai eu une enfance de merde où j'ai mangé tous les jours. Je m'en sors. Je tombe malade, donc oui. Oui, c'est dur. [...]

Enquêtrice : Vous avez parlé de cas soc' tout à l'heure ?

Viktor : Oui, j'ai assez mangé, c'est bon. J'en ai marre. C'est bon. Je mérite pas ça, moi. Je mérite pas ça. Sans parler constamment de méritocratie, parce que c'est un mot que je répète souvent, mais je mérite pas ça.

Dix mois plus tard, nous réalisons un entretien par téléphone avec Viktor, il a alors emménagé avec sa petite amie dans un appartement. Cette honte attachée à une prise en charge par des services sociaux est toujours aussi présente dans son discours.

2^e entretien mené avec Viktor par téléphone

Enquêtrice : Du coup c'est quoi comme appartement, quelque chose que vous avez trouvé dans le privé, c'est un logement social ?

Viktor : Oui, oui. Non, non, non c'est dans le privé ouais. Non bah je vous l'avais dit, moi ça me pesait déjà d'être dans une structure sociale parce que pour moi, je l'associe à une connotation qui était négative. J'avais à cœur d'aller dans le privé, non, non, c'est fini pour moi les HLM [...], comme je vous ai dit de toute façon, de toute manière c'est pas quelque chose que je vivais bien. [...] Mais de partir sinon de la structure sociale, c'est une délivrance, j'aimais pas avoir cette étiquette-là. Même si je renie pas, attention, ils ont été là à des moments difficiles, ça m'a permis d'avoir un toit. Mais je suis content, je me sens mieux dans ma peau, ça restera pas une bonne période de ma vie.

Viktor, au cours des deux entretiens que nous réalisons avec lui, cherche à se distinguer de ce que Norbert Elias nomme « la minorité du pire » (1985). D'après une enquête menée avec J. L. Scotson dans une petite ville industrielle des Midlands aux États-Unis à la fin des années 1950, il étudie la manière dont les commérages, les éloges et les blâmes représentent des verdicts qui distinguent deux ensembles de familles ouvrières vivant dans des sous-espaces différenciés : d'une part, la « minorité du meilleur », qui représente l'élite de l'ancienne cité ouvrière se pensant comme les « occupants » originels légitimes ; et d'autre part, la « minorité du pire », c'est-à-dire les « intrus » des nouveaux lotissements situés en périphérie, et qui rassemble entre autres des veuves de guerre et des réfugié·es désigné·es comme des personnes moins « respectables ».

L'expression de « minorité du pire » renvoie à l'ensemble des personnes étiquetées comme étant des « assisté·es » et dépendant·es des aides sociales. Parmi ces étiquettes, l'attribut le plus négatif correspondrait à celui de « cas soc' » que Viktor évoque spontanément au cours de l'entretien. Tout au long de notre échange, il s'est attaché à présenter une image honorable de lui-même en insistant sur son attachement à la valeur du travail, au combat qu'il mène contre la maladie, à sa volonté affichée de s'en sortir, de faire des études supérieures et à son « refus de la dépendance » qui renvoie à ce qu'écrit Nicolas Duvoux à propos des destinataires du RMI. Le refus de la dépendance « est une réponse d'adhésion où l'allocataire anticipe l'attente formulée par le travailleur social pour éviter de se la voir imposée. L'enjeu pour les allocataires est de prouver et de se prouver qu'ils sont des individus autonomes pour qui le RMI n'est qu'une aide bienvenue dans un moment critique. Ils opèrent ainsi une dénégation de leur statut d'assisté. Intérioriser la norme d'autonomie permet aux individus de résister au stigmatisme et au sentiment de déclassement. Ils peuvent dès lors se montrer, à eux-mêmes comme aux autres, qu'en dépit de leurs difficultés récentes et de leur statut inférieurisant, ils disposent de leurs difficultés présentes et de leur statut inférieurisant, ils disposent des ressources matérielles, mais surtout morales pour résister à l'assignation identitaire. » (Duvoux, 2009, p. 33.)

Parmi les jeunes dont les trajectoires sont marquées par une hyperinstitutionnalisation, certains sont désignés comme étant des « ex-MNA » et on leur attribue un ensemble de spécificités liées à leur rapport aux aides sociales et à leur parcours, qu'il convient de décrire.

AFFICHE REALISÉE PAR TOMMY POUR LE E-COLLOQUE, « LES MNA : DES MINEURS COMME LES AUTRES ? », 29 ET 30 JANVIER,



Les « ex-MNA » : un nouveau public pour les FJT ?

D'après les travaux de Daniel Senovilla Hernández, l'appellation « MNA » renvoie à une nouvelle catégorie de migrant·es qui émerge sur la scène publique au niveau européen à partir des années 1990 (Senovilla Hernández, 2014). L'arrivée dans les pays d'Europe de migrations de mineurs non accompagnés d'un parent ou d'un·e représentant·e légal s'est, dans un premier temps, confrontée à un « vide juridique ». Cet auteur rappelle à juste titre que les appellations pour désigner ces situations sont nombreuses : on emploie alors les termes de « mineurs étrangers non accompagnés », « mineurs séparés », ou « mineurs isolés étrangers », plus particulièrement utilisés en France.

Ces catégories se construisent à partir de trois éléments dont le mineur doit apporter la preuve : la minorité d'âge, la condition d'étranger et la mise en danger

ou le « délaissement lié à l'absence de parents » ou des « représentants légaux du mineur » (*ibid.*). L'obtention de ce statut s'apparente à un « parcours du combattant », au cours duquel les obstacles sont nombreux : les jeunes migrant·es se confrontent dès leur arrivée dans le pays d'accueil à la « contestation quasi systématique » (*ibid.*) de la minorité, bien que certain·es migrent avec leurs papiers, ils et elles doivent se soumettre à la radiographie du poignet gauche, un test « très critiqué », car il n'est pas jugé fiable pour distinguer la minorité située entre l'âge de 16 et 18 ans. De plus, les jeunes migrant·es doivent par la suite justifier de leur isolement familial, ce qui n'est pas sans poser problème pour les mineur·es qui bénéficient de « situations d'accueil familial informel » (*ibid.*) dont le risque est qu'ils/elles n'obtiennent pas le statut de ce fait. L'observation de la procédure d'acquisition du statut de MNA et de la prise en charge qu'elle engendre fait apparaître deux sous-groupes : les moins de 16 ans et les 16-18 ans, la distinction entre ces deux sous-groupes apparaît fondamentale, car elle montre des prises en charge très différentes selon que les jeunes relèvent du premier sous-groupe ou du second. Les mineurs de moins de 16 ans sont confiés à l'aide sociale à l'enfance contrairement au groupe des 16-18 ans (*ibid.*).

Une partie des jeunes que nous avons rencontrés au sein des deux FJT ont réussi au prix de nombreux efforts à obtenir le statut de MNA. À leur arrivée en France, une fois leur minorité et leur situation d'isolement familial reconnues, le président du conseil département saisit le juge des enfants qui ordonne un placement au titre de la protection de l'enfance jusqu'à leur majorité (Carayon *et al.*, 2020),

ce qui engendre entre autres des séjours en foyer de protection de l'enfance. Au moment de l'enquête, les jeunes ne bénéficient plus de ce statut, car ils ont atteint leur majorité. Ils sont quelques-uns à avoir obtenu un contrat de jeune majeur jusqu'à l'âge de 21 ans.

Notre population d'enquête se compose de 9 jeunes étiquetés comme « ex-MNA » (quatre au foyer Les Lilas, cinq au foyer Les Rosiers), le doute demeure pour certain-es jeunes qui ont refusé de raconter leur passé migratoire et les raisons de leur prise en charge par l'aide sociale à l'enfance. Sur les neuf, huit sont des jeunes hommes, et la plupart sont nés dans un pays d'Afrique centrale et de l'Ouest, plus exceptionnellement d'Asie centrale. Les raisons du départ avancées par les enquêté-es sont multiples (Bonnet et Delanoë, 2019) : l'espoir d'accéder à de meilleures conditions de vie (emploi, éducation et soins), de pouvoir subvenir aux besoins de sa famille restée au pays en reversant de l'argent, des ruptures et des violences familiales ou encore la fuite d'un conflit armé.

Tout au long de notre enquête de terrain, les « ex-MNA » ont été présentés par les différent-es intervenant-es rencontrés-es comme constituant un « nouveau public ».

Directeur du FJT Les Lilas : Pour nous, c'est nouveau [...] On a toujours eu des sortants d'ASE, qu'on faisait rentrer en endroit commun, etc. Ça, on n'a rien changé. Au début de ma carrière, ils arrivaient à 21 ans chez nous, parce qu'ils étaient en contrat jeune majeur.

Enquêtrice : Début de votre carrière, c'est-à-dire combien de temps ?

[Rires.]

Directeur : Il y a quinze ans. Il y a encore dix ans, un peu plus peut-être, on récupérait des jeunes qui étaient dans des parcours ASE, des contrats jeunes majeurs de 18 à 21 ans. Ils avaient des ressources, ils étaient suivis et on se posait la question, à la veille de leurs 21 ans, de ce qu'ils allaient faire après. C'est là qu'on les voyait débarquer ici. Là, les contrats jeunes majeurs ayant presque totalement disparu au sein de notre département, on récupère des jeunes à 18 ans. J'allais dire que c'est un peu l'ASE classique. Après, ce qui est nouveau pour nous et qui vient un peu cacher tous les autres publics, c'est un vrai mystère pour moi, mais il y a parfois des effets de mode sur un public ou des effets sur un public qui viennent faire disparaître complètement les autres publics. On ne sait pas très bien pourquoi. Ce qui est nouveau pour nous, c'est des mineurs non accompagnés qui sont arrivés en France, il y a maintenant trois ou quatre ans.

Enquêtrice : Oui, c'est ça. C'est exactement...

Directeur : C'est le moment où il y a eu beaucoup d'arrivées sur ce profil-là. Ils ont été suivis par l'ASE, en général entre 15 ans et 18 ans. Ils avaient à peu près 14 ans, quand ils sont arrivés en France. [...] Ils ont un suivi ASE, mais je ne sais pas trop à quoi il ressemble, parce que des fois, je suis un peu surpris par l'accompagnement qu'ils ont eu. En tout cas, ils ont eu un suivi ASE.

Enquêtrice : Ils sont passés de foyer en foyer ?

Directeur : Voilà. À mon avis, ça n'a pas été très stable. Pour le coup, en termes de formation, ils font tous à peu près la même chose. Ils sont tous apprentis soit en boucherie, soit en boulangerie.

Enquêtrice : C'est boucherie ou boulangerie ?

Directeur : Oui, en général. À 18 ans, il faut qu'ils se trouvent un logement. Ceux-là, ils débarquent chez nous à 18 ans et un jour. Ça a explosé en termes de demandes sur les 18 derniers mois. On est passé d'une demande qui était quasiment inexistante à... Actuellement, ça représente 70 % de la demande qu'on reçoit en direct.

Enquêtrice 2 : Du coup, c'est des gens qui viennent directement vous voir ou qui sont redirigés par d'autres ?

Directeur : On a eu des premières arrivées chez nous. Pour nous, sur le papier, ils correspondent complètement à nos critères : ils sont en formation, il y a un projet professionnel, ils sont jeunes, ils viennent de l'agglomération. Nous, on prend. Après, au moment du comité d'attribution, on essaye de respecter un certain équilibre, mais ce public-là, sur le papier, c'est un public jeunes travailleurs. On en a pris quelques-uns et après, ça a complètement explosé. Je pense que c'est l'effet bouche-à-oreille. On a 70 % des gens qu'on reçoit qui correspondent à ce profil depuis.

L'émergence du nombre de demandes d'hébergement de la part de jeunes hommes ex-MNA est également mentionnée dans le rapport d'activité du foyer Les Lilas.

EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ, FOYER LES LILAS

Activités

Afin de rendre compte de notre activité, nous commencerons par l'analyse de l'accompagnement individuel de nos publics, les résultats de leur parcours d'insertion, et les constats que nous pouvons en tirer. Puis nous rendrons compte de l'accompagnement collectif.

Connaissance du public accueilli

Un profil en mutation

Le profil type d'une personne qui fait une demande de logement à [REDACTED] a changé de manière importante au cours des 9 derniers mois de 2018. Sur cette période, près de 47 % des demandes ont été le fait de jeunes hommes, qui correspondent aux critères d'accès un logement en FJT, âgés de 19 ans, célibataires, ayant eu une prise en charge par l'ASE sur Melun. La plupart sont en rupture d'hébergement stable.

Ces jeunes hommes sont en contrat d'apprentissage ou en formation rémunérée et ont donc des ressources faibles. Acquérir une qualification puis accéder à un CDI auquel il aspire, obtenir un logement autonome, et se stabiliser socialement sont leurs objectifs.

Des besoins légitimes

Avant d'envisager la sortie de [REDACTED], les personnes accueillies mettent en avant leur besoin de « se poser », de trouver ou de retrouver du calme, de se sentir en confiance afin de pouvoir « remobiliser » leurs ressources personnelles. Ensuite, il est possible d'envisager l'avenir, de façon effective et en termes de besoins : il s'agit principalement d'accéder à un logement autonome et dans cette perspective de pouvoir justifier de ressources régulières. En d'autres termes, leur aspiration première est de rompre les engrenages de la précarité sur tous les plans.

Implicitement, ce qu'ils expriment au travers de leur demande est le besoin de stabilité, voire de sécurité.

Quelques données chiffrées

En 2019, 204 dossiers de demande de logement ont été retirés, après entretien, ce qui est en forte hausse par rapport à 2018. Pour rappel, l'ensemble des demandes sur les places ALT passe par le SIAO depuis début 2016.

La hausse — que nous avons commencé à observer en 2017 — des demandes d'hommes célibataires provenant des migrations récentes du continent africain s'est accentuée encore accentuée en 2019. Ces jeunes hommes, majoritairement de moins de 20 ans, sont des ex *mineurs non accompagnés* ayant été pris en charge par l'ASE jusqu'à leurs 18 ans et qui se sont retrouvés sans solution d'hébergement à la fin de leur accompagnement. Ils sont en général en 1^{re} ou 2^e année d'une formation qualifiante et correspondent à nos critères d'entrée.

Ce public, qui représentait 4 % des demandes en 2016 et 16 % en 2017, 29 % en 2018, nous a adressé 38 % des demandes de logement en 2019 dans un contexte de hausse générale importante.

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombres en FJT	151	170	149	150	204
Variation annuelle FJT	-6%	12%	-12%	1%	36%

Historique des demandes de logements de 2015 à 2019

Dans ses travaux, Cléo Marmié montre toute une série de caractéristiques sociales que les intervenant-es de l'aide sociale à l'enfance attribuent au MNA : « Ethos de la « débrouillardise » (Grell, 2004), adhésion à la dynamique de "projet", forte motivation, discipline, volonté d'insertion sociale et professionnelle rapide... » (Marmié, 2021). Elle montre aussi que « l'enthousiasme et l'adhésion qu'ont suscités et suscitent les "MNA" auprès de certains professionnels de l'enfance. "Missions cadeaux" pour les intérimaires de l'ASE, "public facile" pour les professionnels en début de carrière ou non diplômés, "nouvel élan" pour les travailleurs sociaux épuisés par des années auprès des "incassables" de l'ASE, "vocation humanitaire" régénérée pour les éducateurs militants... Tout se passe comme si les MNA constituaient finalement le "public idéal" de l'imaginaire éducatif et méthodologique de l'ASE » (ibid.) La consilience qu'on leur attribue leur permet donc d'obtenir le soutien de l'ASE pour être orientés en FJT à leur sortie du dispositif de protection de l'enfance. En effet, dans le cadre d'ELAP (Étude sur les conditions de vie, la préparation et l'accès à l'autonomie des jeunes accueillis à l'Aide sociale à l'enfance), Pascale Dietrich-Ragon (2018) montre que les jeunes hébergés en foyer de jeunes travailleurs (FJT) répondent parfaitement aux attentes de l'ASE. Au cours de notre enquête, nous constatons que dans les meilleurs des cas, l'hébergement en protection de l'enfance s'enchaîne « sans rupture » avec l'hébergement en FJT. D'autres jeunes en revanche doivent trouver une solution d'hébergement temporaire entre la sortie de l'ASE et l'entrée dans un logement en FJT, lui-même temporaire, puisque limité à deux ans.

Plus que les autres jeunes hébergés en FJT, les jeunes « ex-MNA » se caractérisent par des parcours qui enchaînent des logements non pérennes (passage d'un foyer à un autre, d'un hôtel à un autre), rendant impossible un ancrage résidentiel sur le long terme. Ce « ballotage » institutionnel ou « cette exposition

précoce à la précarité résidentielle » est caractéristique de ce public (Dietrich-Ragon, 2018). L'un des enquêtés nous a rappelé quelques mois après avoir réalisé l'entretien. Il souhaitait de l'aide pour entrer dans un autre FJT : « Les foyers c'est tous les deux ans qu'il faut changer, on peut pas rester plus de deux ans ». Ce jeune homme se projette alors passant d'un FJT à un autre jusqu'à ce qu'il ne puisse plus, du fait de son âge trop élevé.

Si nous avons rappelé les manières dont les MNA sont perçus par les intervenant-es et la manière dont les institutions fabriquent leur parcours, qu'en est-il du regard que les jeunes portent sur leur trajectoire et l'accompagnement dont ils bénéficient ?

La difficulté de raconter le voyage : « mourir ou réussir »

La reconstitution de leur parcours n'est pas toujours simple à réaliser ni à décrire. Certains jeunes ne maîtrisent pas complètement la langue française, l'échange n'est pas toujours facile. Et surtout, les propos de ces jeunes portent la marque du traumatisme qu'a représenté le voyage (Mahyeux, 2017) et le fait de quitter leur pays alors qu'ils n'étaient encore que des enfants ou des adolescents. Les récits qui ont été faits du voyage sont très variables d'un enquêté à un autre dans le degré de précision qu'ils mobilisent. Certains sont restés très vagues, d'autres ont raconté les agressions sexuelles qu'ils ont subies de la part des passeurs⁷⁸. Enfin, certains nous ont demandé de ne pas revenir au cours de l'entretien sur cet épisode traumatique de leur vie, ce que nous avons respecté. Qu'il s'agisse de Mamadou hébergé au foyer Les Rosiers ou de Yaya rencontré au foyer Les Lilas, ils racontent les dangers qu'ils ont dû surmonter au péril de leur vie.

Mamadou (E28) est né et vit dans un pays d'Afrique de l'Ouest jusqu'à l'âge de 17 ans puis migre en France. À son arrivée, il est pris en charge par l'ASE et hébergé dans plusieurs hôtels. Il décrit le voyage comme une épreuve qu'il résume par l'expression « mourir ou réussir ». Il paye son passeur 200 000 francs CFA, soit environ 300 euros, avec l'argent qu'il a réussi à économiser pendant plusieurs années. Le voyage dure quatre mois. À ce propos il déclare : « Le voyage j'essaie de l'oublier. » Il confie avoir eu des troubles du sommeil assez graves (cauchemars et insomnies) pour lesquels il a consulté une psychologue pendant son placement en protection de l'enfance.

Quant à Yaya, il raconte le voyage – au prix de nombreuses relances de notre part pendant l'entretien – en insistant sur la dureté des conditions de vie, sur le bateau notamment.

Enquêtrice : Et vous êtes venu comment ici alors ?

Yaya : Bah je suis venu en bateau hein.

Enquêtrice : En bateau ? Ça se passe comment pour venir en bateau ici ?

Yaya : C'était dur.

Enquêtrice : C'était dur ?

Yaya : Très très dur.

Enquêtrice : Alors on fait comment ? Vous me racontez un petit peu ?

Yaya : [Il rit] Vous connaissez Libye non ?

Enquêtrice : Comment ? La Libye ? Oui je connais.

Yaya : Après je suis passé par là-bas, puis je passé par en Italie et en France.

⁷⁸ Nous ne mobilisons pas une écriture inclusive au cours de ce point, car les ex-MNA sont quasiment tous des jeunes hommes.

Enquêtrice : Alors ça a duré combien de temps le voyage ?

Yaya : Ça durait 4 à 5 mois, 4, 5 mois... comment dire ? Vous avez pas de trucs à manger. Vous avez pas de quoi manger... rien du tout... Avant que tu montes dans le bateau, des fois vous restez au moins une semaine sur la plage, devant la mer, vous mangez pas, des fois on vous donne des pains... dès fois on vous donne rien du tout. Après, jusque quand vous montez après vous partez. Ça c'était dur un peu...

Enquêtrice : Et le bateau, ça a duré combien de temps ?

Yaya : Deux jours.

Enquêtrice : C'est un bateau avec un moteur, un grand bateau ?

Yaya : C'était un bateau à moteur, une sorte de chambre à air. Comme ça il met des gens devant... Vous voyez on souffle dedans... c'est comme des chambres à air vous voyez... Ouais... [Yaya fait des gestes à l'enquêtrice pour essayer de décrire le bateau.]

Enquêtrice : C'est un bateau avec des chambres à air...c'est une sorte de zodiac ? Y a un moteur comme ça ? Il dirige à la main [C'est au tour de l'enquêtrice de faire des gestes.] [...] Et vous étiez combien sur le bateau ?

Yaya : On était... euh... [silence 3 secondes]...on était 100 personnes... 100, 110, je crois...

Enquêtrice : D'accord... est ce que tout le monde est-il resté sain et sauf ?

Yaya : Ouais... [il hésite] y a des gens quand on est arrivés, ils étaient malades. Ils avaient beaucoup beaucoup faim parce vous restez deux jours vous mangez pas...

Enquêtrice : Pendant deux jours vous avez rien mangé ?

Yaya : Ouais... Vous allez juste boire de l'eau...

Enquêtrice : Et alors après il se passe quoi quand vous arrivez en Italie ? Qu'est-ce qu'on ressent déjà quand on arrive qu'on sort des deux jours sans manger ?

Yaya : Ah aie...aie... C'était trop grave, grave dur. Après eux, ils nous donnent à manger...

Enquêtrice : Qui c'est qui vous a donné à manger ?

Yaya : L'Italie... Les gens qui nous ont accueillent là-bas... Ils nous a donné à manger... des habits, des chaussures et tout...

Enquêtrice : D'accord... Et alors ensuite ? Une fois que vous êtes en Italie vous avez chaussures... ?

Yaya : Après, on est resté là-bas avec eux quoi.

Enquêtrice : Ouais... Combien de temps à peu près vous êtes restés en Italie ?

Yaya : 3, 4 mois, je crois.

Enquêtrice : Et vous, vous vouliez atteindre la France, c'est ça ?

Yaya : Ouais.

Enquêtrice : Qui vous avait parlé de la France ? Pourquoi vous vouliez aller en France ? Vous auriez pu aller en Italie ou aller en Espagne, en Angleterre. C'était la France vous ?

Yaya : [Il sourit] c'était la France dans ma tête de venir ici. Même dans mon pays, on parle français. Du coup, même quand j'étais en Italie, c'était dur leur langue quoi.

(Yaya, 20 ans, sans diplôme, agent polyvalent dans un fastfood, E3)

Tous n'effectuent pas le voyage dans des conditions si dangereuses. Les plus privilégiés sont accompagnés par un membre de la famille ou un ami, d'autres passent la frontière avec le passeport d'un autre et prennent l'avion. C'est le cas d'Abdelhakim.

Abdelhakim : En France, ici à Charles-de-Gaulle. Franchement, la police, ils ont pris le passeport. Après, ils m'ont regardé. Bon. Il y en a un qui voulait trop regarder et tout ça. Il a dit : « Oui, mais attends. » Il voulait trop regarder. Après comme il y avait du monde, il y avait la queue et tout ça... En fait, il a regardé un peu. Après, il m'a dit : « Mets-toi à côté. » Je me suis mis à côté. Après, le gars, il...

Enquêtrice : Il vous a demandé de vous mettre à côté.

Abdelhakim : Oui. Le gars, il est venu. Lui déjà, il était... Il avait déjà passé. Il est venu encore après. Il est venu dire : « Oui, mais monsieur en fait ici, il y a mon cousin et tout ça. Il est là. Il ne sait pas pourquoi. Là, on n'a pas encore le temps. Le taxi nous attend. »

Enquêtrice : D'accord...le taxi vous attend.

Abdelhakim : Oui. Il nous attend dehors. Il faut que... Il ne sait pas pourquoi tu l'as arrêté et tout ça. On n'a pas le temps en fait.

Enquêtrice : Vous avez été arrêté ?

Abdelhakim : Oui. Mais il y a quelqu'un qui a dit qu'il n'y avait pas le temps. Oui. C'est le gars même déjà parce que c'est lui qui m'a fait venir. C'est lui qui était là déjà, qui m'avait déjà passé. Lui son passeport, il n'y avait pas de problème chez lui. Après, il s'est arrêté. Il m'a regardé. Il a vu que la police, elle m'a arrêté. Après, il est revenu encore pour venir parler à la police : « Oui. Le jeune, c'est mon cousin et tout ça. On est venus ensemble. Je ne sais pas pourquoi vous le contrôlez et tout ça. » Donc le gars, il dit : « Ok. » La police, ils ont regardé. Après, il y a une dame j'étais là. Elle a dit : « Il n'y a pas de souci là pour le passeport. » Il m'a passé.

Enquêtrice : Il a pris le passeport et puis vous êtes passé.

Abdelhakim : Oui. Ils m'ont laissé. Ils ne m'ont pas trop regardé en fait, le passeport ni rien. Ils n'ont pas trop regardé. Le passeport, nickel.

(Abdelhakim, 20 ans, CAP de boucherie, cariste intérimaire, E20.)

À leur arrivée, une partie des jeunes sont accueillis pendant quelque temps par un membre de la famille. Ces accueils sont souvent de courte durée. Les jeunes sont accompagnés à la porte d'un foyer de protection de l'enfance qui les prend en charge. D'autres, comme Moussa, bénéficient dès leur arrivée du soutien d'une association pour accéder à une protection et à une scolarisation en France. Par la suite, on observe que le placement en protection de l'enfance a des conséquences sur leur scolarité qui se caractérise par des études courtes et professionnalisantes. Pourquoi un tel constat ?

Des jeunes engagés dans des études courtes et professionnalisantes

Les travaux d'Isabelle Frechon et Lucy Marquet indiquent que les dispositifs d'accompagnement des jeunes adultes sortant de l'ASE misent beaucoup sur l'accès à l'emploi qui constitue selon les professionnelles un vecteur d'insertion sociale essentiel (Frechon et Marquet, 2018). Nos résultats corroborent les travaux de ces deux autrices. En effet, l'analyse des entretiens menés auprès de ces jeunes montre à quel point l'influence des éducateurs et des éducatrices est très forte dans les parcours scolaires des « ex-MNA ». Ils et elles apparaissent dans les discours des jeunes comme des conseillères d'orientation à bien des égards, et préconisent, voire imposent, le choix pour l'alternance, le secteur d'activité, mais aussi pour certaines réorientations scolaires ou professionnelles en mobilisant leur propre réseau, comme l'expliquent Gautier et Abdelhakim :

Enquêtrice : Vous étiez bon élève, mauvais élève ? Vous aimiez l'école ?

Gautier : Oui, pour l'école, j'étais vraiment à fond. Parce que nous on disait quoi ? L'école, c'est votre avenir, en fait. Notre avenir et tout. J'étais obligé, en fait. Pas obligé, mais voilà. Je donnais tout à l'école. Voilà.

Enquêtrice : Vous donniez beaucoup à l'école ?

Gautier : Oui. Malgré, ici, c'était un peu compliqué, parce que je ne pouvais pas continuer à aller loin. Et tout ce que je trouvais ici, en fait, ça ne m'a pas aidé en fait à partir loin. Parce qu'au foyer et tout ça, ils t'obligent à faire l'alternance, à faire des trucs et voilà.

(Gautier, 19 ans, CAP de restauration en alternance, intérimaire préparateur de commandes, après avoir été agent polyvalent dans la restauration rapide, E15.)

Abdelhakim : Ouais. Ça allait, le trajet. C'était bon. Je suis resté là-bas. Après, j'ai fait au moins trois ou quatre mois... trois ou quatre mois dans la formation mécanique. Après, il y a une éducatrice qui est venue me voir. Elle m'a dit... Ouais. Elle m'a dit : « Mais Abdelhakim, pour la mécanique et tout ça, tu as fait le stage et tout ça, mais après, ça dépend de toi. Si tu aimes la mécanique, c'est un peu compliqué. Essaie de chercher un autre... un autre travail, la boulangerie et tout ça. »

Enquêtrice : Alors, elle t'a proposé de trouver un autre travail ?

Abdelhakim : Voilà. Elle m'a proposé. Elle m'a proposé. À ce moment, j'étais à l'école. Je faisais la formation de la mécanique. Elle m'a dit : « Ouais. Tu peux changer en apprentissage dans ça, boulangerie et tout ça. Franchement, ça va t'aider à gagner un peu. Après, ça va t'aider à pousser ton dossier à la préfecture et tout ça puisque tu es dans un apprentissage. » La préfecture et tout ça puisque je n'avais pas de papier.

Enquêtrice : Tu n'avais pas de papiers.

Abdelhakim : Je n'avais pas de titre de séjour déjà, de tout ça. Puisque bientôt tu vas avoir 18 ans... Parce que moi, j'avais 17 ans. Là, elle m'a dit : « Oui, mais il faut que... Ça déjà, ça va. C'est durer un peu. »

Enquêtrice : Donc, tu avais 17 ans à l'époque. Tu allais avoir 18 ans et l'éducatrice, elle te dit qu'il faut que tu travailles dans la boulangerie pour accélérer les papiers pour la préfecture.

Abdelhakim : Pour la préfecture. Donc, j'ai dit : « Ok. Il n'y a pas de souci. » Après, elle m'a dit : « Non. Bon. Je connais une boucherie. J'ai un ami qui a une fois travaillé là-bas. Donc, je vais t'envoyer. On va faire le CV. Je vais envoyer ça à le patron. On va aller là-bas. Tu vas te présenter pour voir si vraiment le patron, il peut te prendre en apprentissage. » Donc moi, je dis : « Ok. Il n'y a pas de souci. » Donc, on a fait la lettre. Moi avec elle, on a essayé de faire le CV et tout ça et la lettre de motivation.

Enquêtrice : Vous avez fait le CV avec l'éducatrice du foyer toujours.

Abdelhakim : Ouais. L'éducatrice du foyer. Ouais. On est parti directement à la boucherie. On a vu le patron. On a donné le CV et tout ça. Donc le patron, il avait demandé aussi. Il a dit : « Mais attends. Comment ? Le jeune, il a quoi et tout ça ? Il n'a pas de papiers. Il n'a rien. Il veut faire un apprentissage et tout ça. » La dame, elle a dit à le monsieur... L'éducatrice, elle a dit à le monsieur : « Ah, ouais. C'est les jeunes qui sont arrivés en France. Il est mineur isolé. Déjà, il n'a pas de parents ici. »

(Abdelhakim, 20 ans, CAP de boucherie, cariste intérimaire, E20.)

On comprend à la lecture de ces deux extraits d'entretien que le choix des éducateurs et éducatrices sur les orientations professionnelles courtes représente la garantie pour les jeunes d'une insertion professionnelle rapide, gage de la reconduction de leur titre de séjour d'après les critères retenus par la Préfecture. La reconduction de ces titres de séjour d'une durée limitée à un an pour la plupart implique pour les jeunes une série de démarches administratives très stressantes et qui leur prend du temps. Certains sont très autonomes dans les démarches, d'autres continuent à être aidés par les éducateurs et éducatrices du foyer de protection de l'enfance ou sollicitent les intervenant-es du FJT. En revanche, tous confient leur espoir de pouvoir obtenir la nationalité française et certains ont déjà engagé des démarches dans ce sens. Au moment où nous les rencontrons, ils sont principalement en emploi, excepté Horacio qui poursuit ses études de BTS en alternance. Ils exercent des métiers dans le bâtiment, la restauration ou la grande distribution, avec pour la moitié d'entre eux le statut d'intérimaire. Toujours à partir de l'enquête ELAP, Pascale Dietrich Ragon a montré la spécificité des jeunes ayant quitté l'ASE et qui entrent en FJT par la suite : « Le public des FJT se distingue par le fait qu'il entretient une forte proximité avec le marché du travail. Après avoir obtenu dans la plupart des cas un diplôme professionnalisant, comme un CAP ou un bac prof ou techno, un quart est aujourd'hui en apprentissage ou en stage rémunéré et 5 % sont en emploi. 79 % ont perçu un salaire le mois dernier. Autre particularité ils n'ont pas d'enfants, dans les entretiens ils affirment faire primer l'insertion professionnelle sur la construction d'une famille, celle-ci étant envisagée seulement une fois que leur situation sera établie. » (Dietrich-Ragon, 2018).

Ce chapitre a donc mis en lumière la dimension plus sociale de l'accompagnement des jeunes hébergés en FJT avec une focale notamment sur la prise en charge des « ex-MNA », qui apparaissent comme un « nouveau » public correspondant parfaitement aux attentes des institutions. Dans le « maquis de droit » décrit par Léa Lima (*op. cit.*, 2012), on voit apparaître ce que nous appelons un parcours « type » entre l'ASE et les FJT. La fabrique de ce parcours type rend compte d'un ensemble de caractéristiques qu'on attribue à ce public, et des pratiques professionnelles des intervenants sociaux soucieux de mettre en place (autant qu'ils le peuvent) des sorties « sans rupture » de l'ASE et des garanties pour une insertion professionnelle rapide des jeunes qu'ils ont suivis ainsi que la certitude de la reconduction de leur titre de séjour. L'existence de chemins institutionnels balisés pose alors la question de la sélection implicite des jeunes sortant de l'ASE pour accéder au FJT, une sélection en faveur des jeunes les plus conciliants. Tour à tour les institutions et les dispositifs représentent – pour les jeunes qui les côtoient – à la fois des ressources (économiques et sociales) et des contraintes (respecter un règlement intérieur, répondre aux attentes institutionnelles).

Le chapitre qui suit propose d'analyser les effets de la crise sanitaire de 2020 sur les enquêté·es en reprenant tous les éléments évoqués jusqu'alors dans cette recherche : conditions d'emploi, conditions d'hébergement et d'éducation ainsi que les rapports qu'ils entretiennent avec les services publics.

Chapitre 7. Vivre en période de crise ou faire face à l'incertitude

« Alors que notre civilisation nous a inculqué le besoin de certitudes toujours plus nombreuses sur le futur, souvent illusoire, parfois frivoles, quand on nous a décrit avec précision ce qui va nous arriver en 2025 ! L'arrivée de ce virus doit nous rappeler que l'incertitude reste un élément inexpugnable de la condition humaine. Toutes les assurances sociales auxquelles vous pouvez souscrire ne seront jamais capables de vous garantir que vous ne tomberez pas malade ou que vous serez heureux en ménage ! Nous essayons de nous entourer d'un maximum de certitudes, mais vivre, c'est naviguer dans une mer d'incertitudes, à travers des îlots et des archipels de certitudes sur lesquels on se ravitaille... » (Edgar Morin, 2020)

Une partie de l'enquête s'est déroulée entre les deux confinements de l'année 2020, le premier ayant eu lieu entre le 17 mars et le 11 mai 2020, le second entre le 29 octobre et le 15 décembre 2020. Le premier confinement qualifié de « strict » a entraîné, pendant plus de 7 semaines, la fermeture de tous les établissements scolaires, des bibliothèques, des salons de coiffure, des auto-écoles, des salles de sport, des restaurants, des commerces jugés non essentiels et des établissements touristiques et culturels (cinéma, musées). Tous les festivals ont été annulés. Le télétravail a été imposé à l'ensemble des personnels pouvant effectuer leur activité professionnelle à distance. À ces mesures sanitaires, s'ajoutait l'obligation de rester à domicile sans interactions sociales avec autrui. Des autorisations de sortie (sous forme d'attestation) d'une durée d'une heure par jour et limitée à un périmètre d'un kilomètre autour du domicile ont été mises en place. En ce qui concerne le second confinement, les établissements scolaires ont été maintenus ouverts, les universités ont proposé des cours en distanciel et ont accueilli en effectif réduit une partie des étudiant·es en présentiel pour les travaux pratiques. Le télétravail a été de nouveau préconisé de même que la fermeture des établissements culturels et touristiques. Les commerces non essentiels ont proposé de la vente à emporter ou un système de « click and go ».

C'est donc dans ce contexte qu'auprès de neuf des jeunes rencontrés au foyer Les Lilas, nous avons réalisé une seconde vague d'entretiens entre septembre et octobre 2020. Pour les jeunes hébergés au foyer Les Rosiers, nous avons mené les entretiens à distance entre janvier et mars 2021. Une partie du guide d'entretien a porté sur leurs conditions de vie depuis la crise sanitaire. Le matériau empirique a consisté à réaliser une enquête exploratoire sur les effets de la crise sanitaire sur les jeunes hébergés en FJT. Pour cela, nous avons mobilisé au total 23 entretiens.

Une succession de rapports (Duvoux et Lelièvre, 2021) et d'ouvrages (Mariot *et al.*, 2020 ; Lambert, Cayouette-Remblière, 2021) montre que la crise sanitaire a pour principal effet d'amplifier ou de faire exploser les inégalités sociales. À la crise sanitaire se cumulent des crises économiques, sociales et politiques dont on ne mesure pas encore complètement les effets sur le quotidien des personnes et sur les prochaines années. En ce qui concerne les jeunes, d'importantes disparités ont été observées au sein de la population étudiante, entre les étudiant·es et celles et ceux qui sont déjà en emploi, celles et ceux qui ont peu maintenu une activité professionnelle en télétravail et celles et ceux qui ont subi le chômage partiel pendant des mois.

D'un côté, les inégalités sociales se sont accrues, tandis que de l'autre côté, celles qui existaient déjà avant la pandémie de coronavirus ont été rendues plus visibles. Par exemple, la précarité des étudiant·es a fait

l'objet d'une grande couverture médiatique. Alors que dans un premier temps, les jeunes ont été stigmatisés dans le rôle qu'ils auraient joué dans la propagation du virus, accusés de « faire la fête » et de ne pas respecter les « gestes barrière », les associations caritatives et les universitaires ont – dans un second temps – alerté sur leur précarité grandissante. Pourtant, la précarité d'une partie des étudiant·es, et surtout de celles et ceux inscrit·es à l'université, n'est pas nouvelle comme en témoignent les travaux de l'Observatoire de la vie étudiante. La crise l'a révélée aux yeux du grand public.

Les jeunes rencontrés en FJT, issus des classes populaires les plus précaires aux plus stabilisées, ne disposent pas des mêmes ressources pour faire face à la crise sanitaire. En effet, notre enquête exploratoire montre qu'ils ne sont pas tous égaux face à l'incertitude engendrée par la crise sanitaire concernant l'accès à un emploi, l'accès à une formation ou aux soins. De même, les conditions d'hébergement ne les exposent pas au même risque de contamination d'une part ni aux mêmes conditions de vie pour pouvoir s'isoler, télétravailler ou suivre des cours à distance. Une petite partie des jeunes issus des classes populaires stabilisées, voire des classes moyennes, a eu et fait le choix de se confiner dans la maison familiale en province disposant ainsi de plus d'espace et d'un jardin. Bien qu'ils rapportent des tensions familiales, ils ont apprécié « ce bol d'air » pour reprendre l'expression de l'un·e des enquêté·es. Les autres, plus nombreux, sont restés isolés pendant des semaines dans de petits espaces au FJT.

Si la situation d'une partie de notre population d'enquête s'est fortement dégradée, d'autres s'en sortent mieux. En effet, certains jeunes se révèlent pendant cette crise que ce soit par exemple Caroline une jeune aide-soignante qui se sent reconnue dans son métier ou Viktor qui découvre le télétravail, ce qui lui apporte un certain confort. Ces situations font aussi partie de la crise même si elles n'effacent pas les précarités de beaucoup des jeunes.

Nous proposons ainsi de réfléchir à l'articulation des expériences vécues par les jeunes pendant la crise sanitaire avec leurs conditions sociales afin de comprendre les raisons qui expliquent que quelques-un·es réussissent à valoriser ces expériences alors que d'autres, au contraire, y voient une dégradation de leurs conditions de vie et de leur santé.

1. Quelques données chiffrées sur les effets du premier confinement

La crise du Covid-19 a entraîné des bouleversements considérables à l'échelle du pays à plusieurs niveaux. Le confinement décrété le 17 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020, puis les restrictions sanitaires qui ont suivi ont fortement ralenti l'activité économique qui a connu une baisse de 19 % au deuxième trimestre 2020 par rapport au même trimestre de l'année précédente (Givord *et al.*, 2020). Cette réduction s'accompagne d'une contraction importante du nombre d'embauches et d'une croissance des ruptures de contrats correspondant avant tout à des ruptures anticipées, des licenciements économiques ou des fins de périodes d'essai (Milin, 2020). Ces évolutions concernent plus souvent les CDD, mais les CDI sont également touchés. De même, l'emploi intérimaire enregistre un recul historique avec une baisse de 40 % entre décembre 2019 et mars 2020 (Maillard, 2020).

Les jeunes ont été davantage victimes des effets économiques de la crise sanitaire sur l'emploi, car ils sont davantage que les autres dans des situations précaires. Parmi les 15-24 ans qui avaient un emploi avant le premier confinement, 9 % déclarent l'avoir perdu à cause d'une fin de contrat ou d'un licenciement, contre 2 % des 40-65 ans (Givord *et al.*, 2020). De même, ils sont 46 % à avoir été au chômage technique ou partiel, à

temps complet ou en partie seulement, pendant le premier confinement, alors que c'est le cas de seulement 36 % de l'ensemble des personnes en emploi avant le confinement (Bajos *et al.*, 2020). Par ailleurs, plus de la moitié des étudiant·es (56 %) qui exerçaient une activité rémunérée ont été contraints de l'arrêter, de la réduire, ou de changer de type d'activité (Belghith *et al.*, 2020).

Les répercussions financières sont dès lors importantes pour les jeunes. Depuis le début du premier confinement, 39 % des 18-24 ans affirment que leur foyer a connu une diminution de revenu (contre 31 % de l'ensemble de la population), 20 % ont eu des difficultés de paiement de loyer (contre 13 %) et 32 % ont peur de ne pas pouvoir le payer au cours de l'année à venir (contre 24 %) [Lambert *et al.*, 2020].

Pour la population étudiante, l'interruption d'activité rémunérée aurait donné lieu à une perte de revenu estimé à 274 euros mensuels (Belghith *et al.*, 2020). Parmi l'ensemble des étudiant·es, un tiers estime avoir eu des difficultés financières pendant le confinement, ils sont même 17 % à penser que ces difficultés étaient plus importantes qu'habituellement.

Le temps du confinement n'a pas été uniquement un temps de détresse économique, mais également un temps de vulnérabilités sociales ou psychologiques. Les jeunes vivent plus souvent dans des logements ayant des surfaces plus petites : 36 m² par personne *versus* 48 m² pour l'ensemble des Français (Lambert *et al.*, 2020). Ils sont un tiers à avoir quitté leur logement habituel lors du confinement. Plus que les autres générations, ils ont effectué ainsi des va-et-vient entre domiciles, entre leur logement et celui de leur famille d'origine. Parmi ces derniers, 62 % ont rejoint le domicile des parents ou d'un membre de la famille. Un fort accroissement du sentiment de solitude a également été observé parmi la population juvénile. Ils sont 44 % à juger qu'ils se sont sentis isolés durant cette période, alors qu'ils sont 24 % à l'avoir ressenti avant. D'ailleurs, d'après une étude de la DREES, à l'issue du premier confinement, les jeunes âgés de 15 à 24 ans ont été les plus touchés par l'augmentation de syndromes dépressifs : 22,0 % en mai 2020, contre 10,1 % en 2019. Cette étude montre également qu'un peu plus d'un parent sur cinq interrogé sur des difficultés de sommeil d'un de ses enfants (âgés de 3 à 17 ans) déclare qu'elles sont apparues ou ont augmenté depuis le début du confinement. (Hazo *et al.*, 2021). La crise a également impacté les relations amicales et amoureuses des jeunes, leurs pratiques festives et leur sociabilité (Amsellem-Mainguy, Blum, 2021).

Au regard de ces résultats issus d'enquêtes statistiques publiques menées à l'issue du premier confinement de mars 2020, les jeunes apparaissent comme une catégorie de la population à la fois plus impactée par la dégradation des conditions d'emploi et du travail et par des syndromes dépressifs. Pourtant, ces enquêtes ne doivent pas effacer les inégalités qui existent entre les jeunes de manière à montrer la très grande disparité des situations que des recherches qualitatives ont commencé à démontrer. En ce qui concerne, plus spécifiquement les 23 jeunes que nous avons rencontrés aux FJT, leurs situations et leurs expériences des confinements sont assez représentatives des résultats présentés par ces enquêtes quantitatives, il convient de décrire plus minutieusement ce qu'ils ont vécu et les raisons qui expliquent que certain·es s'en sortent mieux que d'autres.

2. Des jeunes très touchés par la crise sanitaire...

La plus grande partie des jeunes rencontrés dans les deux FJT ont exprimé une dégradation de leurs conditions de vie sous l'effet de la crise sanitaire qui a débuté en mars 2020 : difficultés d'accès à l'emploi ou à des stages, dégradation des conditions d'enseignement, difficultés à gérer le temps et l'ennui,

manifestations de formes d'anxiété, sociabilités réduites, un accès aux services publics et aux soins limité (surtout pendant le premier confinement de 2020).

« J'ai 20 ans et je suis en pause »

L'une des difficultés évoquées par tous et toutes consiste à ne pas pouvoir se projeter dans l'avenir, à une période de la vie qui consiste à construire ses conditions de vie future. Ces jeunes partagent le sentiment « d'être en pause » pour reprendre l'expression de l'une d'entre eux. Leurs projets qui consistaient à partir en voyage pour apprendre une langue étrangère ou à passer le permis de conduire sont reportés à une date encore inconnue. Au cours des entretiens, les enquêté·es ont ainsi donné à voir des vies suspendues. L'expression « j'ai 20 ans et je suis en pause » formulée par Irina est révélatrice des expériences vécues par les jeunes au cours des deux confinements. Si cette difficulté n'est pas propre aux jeunes, elle les touche d'une façon spécifique, car ils et elles tâchent d'accéder à l'autonomie et sont engagés dans la construction d'un projet professionnel. Par ailleurs, pour les jeunes du FJT, faire face à la crise, c'est faire avec une incertitude nouvelle : l'absence individuelle et collective d'avenir. C'est également faire avec le sentiment de prendre du retard sur les attentes sociales qui pèsent très lourd à cette période de la vie : passer le permis de conduire, réussir ses études, construire un projet professionnel. Comme le confie Élisabeth (E33) « il faut être à l'aise avec l'incertitude » et disposer des moyens matériels et psychiques pour gérer l'absence de perspective. Alors que cette crise a obligé les enquêté·es à vivre « au jour le jour », tous et toutes ne disposent pas des mêmes ressources pour faire face à l'incertitude.

L'épreuve du chômage partiel

Au moment où nous échangeons avec Alioune par téléphone, il est alors âgé de 22 ans et hébergé au foyer Les Rosiers. Alioune est apparu comme l'un des enquêté·es dont la situation est la plus entravée par la crise sanitaire⁷⁹. Il vit dans un logement de 15 m² depuis plus d'un an. En deuxième année de BTS « hôtellerie » en alternance, ses conditions d'emploi et de formation sont très impactées depuis le début de la crise sanitaire. Côté « entreprise », il est maître d'hôtel dans une structure parisienne qui ferme ses portes dès mars 2020. De ce fait, il est en chômage partiel depuis dix-huit mois et, au moment où nous le rencontrons, il ne sait pas quand l'hôtel pour lequel il travaille sera autorisé à rouvrir ses portes au public. Juste après le second confinement, entre le 29 octobre et le 15 décembre 2020, Alioune se rend occasionnellement à l'hôtel, il y rencontre son patron et effectue quelques tâches d'entretien. S'il déclare toucher l'intégralité de son salaire, il déplore ne pas travailler et exprime des difficultés à faire face à l'ennui et à l'incertitude générés par la pandémie de coronavirus. Tout au long de notre rencontre, Alioune insiste à plusieurs reprises sur le confinement et la difficulté d'être en chômage partiel : « C'est vraiment compliqué cette situation, ça faisait un an que je n'avais pas vu mon patron. » L'inactivité engendrée par sa situation de chômage partiel montre à quel point ce jeune homme est attaché à son emploi et à quel point le travail structure sa vie sociale (rituels de la vie quotidienne, activités sportives, pratique des jeux vidéo, etc.). La privation de son activité professionnelle pendant plus d'un an et demi a eu chez lui des conséquences néfastes à la fois sur sa santé, son quotidien et sa capacité à se projeter dans l'avenir. Côté « école », il suit des cours à distance cinq jours par semaine de 8 h 30 à 16 h 30 (une semaine par mois) depuis un an et demi. Les cours ont lieu *via* une application spéciale mise en place

⁷⁹ Le portrait qui suit a été réalisé à partir des notes prises au cours de l'entretien téléphonique, car Alioune a refusé que son propos soit enregistré.

par son école d'hôtellerie. Bien qu'Alioune juge ses « conditions de connexion » au FJT plutôt bonnes, disposant d'un ordinateur portable et du wifi, il relate une très grande fatigue et une démotivation à suivre les cours à distance privés des interactions avec ses enseignant·es et ses camarades. « La crise, c'est très dur. C'est difficile, c'est compliqué, tout est paralysé, c'est difficile de rester coincé devant l'ordinateur. » Son quotidien est tout de même ponctué par les échanges qu'il entretient avec les élèves de sa classe sur un groupe WhatsApp créé pour l'occasion. Ce sont donc deux années scolaires qui sont entravées par le contexte sanitaire. Son professeur principal est en outre décédé du Covid l'année précédente, ce qui l'a beaucoup attristé.

Dans le cadre de sa formation, Alioune avait prévu un voyage de plusieurs mois en Grande-Bretagne pour apprendre l'anglais grâce à un projet de volontariat mis en place par son école d'hôtellerie. Le projet a été reporté à une date non définie. Au-delà de cette déception, le jeune homme s'inquiète de ne pas maîtriser la langue anglaise, car cette acquisition est un atout important dans son métier et une garantie pour une meilleure insertion professionnelle.

À la dégradation de ses conditions de travail et d'éducation s'ajoute le report de son projet d'obtenir le permis de conduire. Titulaire du code, il n'a pas pu passer l'épreuve pratique après avoir réalisé 20 heures de conduite. Cette dernière, initialement prévue pendant le premier confinement 2020, est reportée sans qu'aucune date ne soit fixée. Plusieurs mois s'écoulaient ainsi, sans possibilité de passer l'examen ni de s'exercer à la conduite. Au moment où il reprend contact avec l'auto-école, il est alors obligé de payer 20 heures de conduite supplémentaires pour se remettre à niveau. Au total, Alioune déclare avoir déboursé aux alentours de 3 000 euros, une dépense qu'il n'avait pas anticipée. Passer le permis est très important pour lui, car il envisage, après son départ du FJT, de vivre en banlieue parisienne où « les loyers sont moins chers ». Avoir le permis de conduire et posséder une voiture lui permettrait d'éviter les transports en commun « trop galère ».

L'isolement lié aux confinements est une autre difficulté mentionnée par Alioune. Lors du premier confinement du printemps 2020, le jeune homme peine à rester isolé et enfermé dans sa chambre : « C'est un peu quand même la prison. » Il souffre de maux de tête très douloureux qui le conduisent aux urgences. Il confie avoir regardé la télévision pendant des heures et joué à la console jusqu'à en perdre le sommeil :

« Je dormais pas la nuit, je dormais entre midi et 19 h, je mangeais puis je continuais à jouer à la console... D'habitude je jouais que le week-end, mais je jouais tout le temps pendant le confinement, soit je jouais soit je regardais la télé. » (Transcription manuscrite des propos d'Alioune.)

Aux urgences, le médecin lui préconise du Doliprane et un anxiolytique : « Moi je crois pas à l'anxiété, c'était parce que je ne dormais pas. » Si Alioune ne pense pas avoir été anxieux, il déclare avoir été déprimé à certains moments. Ses troubles du sommeil sont apparus pendant le premier confinement. Depuis, il essaie de maintenir une activité sportive chez lui, activité qu'il avait délaissée suite à la fermeture de la salle de sport située à deux pas du FJT où il pratiquait de la musculation plusieurs fois par semaine.

Tout comme Alioune, Yaya (E3), Baquir (E23) ou encore Mamadou (E28) ont insisté sur leur attachement à la valeur travail, vivant très mal cette longue période d'inactivité due à la fermeture des hôtels et des restaurants. Ils partagent le fait que le travail structure très fortement leur vie sociale. Ce résultat vient contredire l'idée répandue selon laquelle les jeunes seraient moins attachés à la valeur travail, qui demeure centrale, et ce d'autant plus en période de crise.

Enquêtrice : Qu'est-ce que vous avez trouvé le plus dur pendant le confinement ?

Yaya : Le plus dur, de rester à la maison sans rien faire, c'était galère...

(Yaya, 20 ans, sans diplôme, agent polyvalent au sein d'un fastfood, E3)

Ces jeunes hommes ont dû faire face à l'ennui, isolés dans de petits logements. Ils n'ont pas réussi à structurer le temps et rendent compte de vies décalées, où les repères temporels tels que les moments des repas, du coucher ou du lever, de la nuit et du jour, du week-end et des jours de la semaine, ont été perdus.

Enquêtrice : Et alors comment ça s'est passé pour vous le premier confinement ?

Mamadou : Bah le premier confinement, je suis resté... bah c'était un peu dur hein, parce que, parce que j'étais un peu paniqué, parce que voilà quoi, j'ai jamais vu ça quoi. Rester à la maison, on sortait pas et on dirait on est en, on est en guerre quoi.

Enquêtrice : Ouais, ouais.

Mamadou : Voilà et ça m'a un peu choqué, mais à la fin j'ai, j'ai compris quoi.

Enquêtrice : D'accord. Alors, au mois de mars vous êtes pas du tout sorti, hein ? Vous êtes resté chez vous pendant les deux mois ?

Mamadou : Non, resté. Non je suis resté chez moi, j'ai pas sorti hein, rien du tout *[il rit]*. Si je suis sorti, c'est juste euh, voilà j'étais euh, mairie, voilà quoi.

Enquêtrice : Mais vous faisiez quoi alors ?

Mamadou : Hein ? ah bah, jouer *[il rit]*. Jouer et regarder les films, voilà c'est tout, c'est tout ce que j'avais. Et puis un peu d'entraînement chez moi genre.

Enquêtrice : Vous avez joué aux jeux vidéo, vous voulez dire ?

Mamadou : Bah je jouais sur mon portable. Sur mon portable.

Enquêtrice : Sur votre portable ? Vous avez joué à quoi sur votre portable alors ?

Mamadou : Bah euh, vous connaissez Tacticool?

Enquêtrice : [Elle rit] Non...

Mamadou : Tacticool, c'est un jeu. Bah oui *[il rit]*, Tacticool euh, Call of Duty, euh, sinon j'ai, y a un jeu sur moi, même ça je joue, même tout à l'heure j'étais en train de jouer, c'est... Évasion.

Enquêtrice : Évasion, d'accord. Donc vous jouiez et vous regardiez des films ?

Mamadou : Et voilà c'est ça, toute la nuit. La nuit c'est comme la journée, la journée c'est comme la nuit. *[L'enquêtrice rit]* Voilà quoi. *[il rit]* Et inverse.

(Mamadou, 22 ans, bac pro de restauration, maître d'hôtel dans un ministère, ex-MNA, E28)

Nous n'avons pas rencontré de jeunes femmes exprimant une telle difficulté à structurer leur temps pendant les périodes d'inactivité qu'elles ont connues. Nous supposons ainsi que le genre joue un rôle dans la manière d'appréhender l'ennui et le chômage partiel ainsi que dans le fait de maîtriser le temps. Cette hypothèse pourra faire l'objet d'autres investigations ultérieures.

Suivre les cours dans la salle de pause d'un fastfood

La crise a eu pour conséquence d'imposer aux étudiantes et étudiants de suivre à distance les enseignements. D'après l'observatoire de la vie étudiante, 69 % des étudiant·es ont suivi des cours en visioconférence pendant le premier confinement (OVE, 2020). Les jeunes auprès desquels nous avons enquêté sont unanimes, ils associent le « distanciel » (terme dont l'usage s'est répandu dans le langage

courant depuis le premier confinement) à une baisse de la qualité des enseignements et à un manque d'interactions avec les enseignant·es et leurs pair·es.

Enquêtrice : Et comment est-ce de faire cours *via* Zoom ?

Irina : Ça dépend des matières [Irides]. Y a des matières, ça va, c'est assez court. Enfin, selon le prof, comment il fait son cours. Y a des matières, c'est un peu plus long. Quand le prof fait que parler, c'est pas, c'est pas agréable. Mais c'est un peu compliqué pour tout ce qui est questions. Et quand on est beaucoup.

(Irina, 22 ans, double cursus L3 en cours de validation, agent polyvalent dans la restauration rapide, E 27)

Beaucoup insistent sur la très grande lassitude, la fatigue et la démotivation qu'engendrent des enseignements à distance. Ce résultat rejoint ceux présentés par Yaëlle Amsellem-Mainguy et Pauline Blum concernant les adolescent·es vivant en milieu rural. Pour autant, les conditions d'enseignement sont très disparates d'une enquête à une autre.

Premièrement, tous les jeunes ne disposent pas d'un ordinateur portable personnel ni d'une connexion wifi suffisante pour accéder à la visio. Horacio raconte suivre ses cours sur WhatsApp à partir de son téléphone portable. Irina, quant à elle, est obligée de partager son ordinateur portable avec sa sœur, elle n'a pas les moyens de racheter celui qui est tombé en panne lors du premier confinement. D'autres, en revanche, sont doté·es d'un ordinateur personnel et d'une connexion wifi de qualité.

Deuxièmement, tous les établissements scolaires n'ont pas disposé des mêmes moyens humains et techniques pour assurer les enseignements à distance. Les jeunes ont fait part d'un investissement variable d'un·e enseignant·e à un autre et d'une maîtrise plus ou moins grande des outils numériques du personnel éducatif. Une partie des enquêté·es déclarent avoir reçu des PowerPoint, des documents transmis par mail de la part de leurs enseignant·es afin de compléter les enseignements dispensés à distance. Les enquêté·es ont également insisté sur la plus grande disponibilité de certain·es qui les ont autorisé·es à les contacter par téléphone ou par voie électronique. Contrairement aux universités, les écoles privées ont eu les moyens d'investir dans des logiciels pour faire passer les examens à distance, alors que les universités ont organisé des examens en présentiel et en grand nombre parfois. De plus, les durées des cours en distanciel n'ont pas toujours été adaptées. Concrètement, des étudiant·es rapportent enchaîner 8 heures de cours par visi, avec, pour seule pause, celle du déjeuner.

Selon l'OVE, « parmi les difficultés déclarées dans la formation pendant le [premier] confinement, l'organisation du temps et du travail personnel est le domaine où les étudiants ont déclaré avoir des difficultés, soit 51 % d'entre eux. Les problèmes de connexion internet (39 %), le manque de relation avec les autres étudiants (39 %) arrivent juste après, devant le manque de calme pour travailler (28 %), des difficultés d'accès la documentation (20 %) ou encore les difficultés à utiliser les outils numériques mis à leur disposition (17 %) [OVE, 2020]. » De plus, « 51 % des étudiants déclarent avoir moins travaillé pour leurs études pendant le confinement. »

Cette lassitude à l'égard du distanciel vient parfois remettre en cause la poursuite des études, comme pour Eddy par exemple, inscrit dans d'une école de commerce.

Enquêtrice : Et après, vous savez ce qu'il se passe, la suite ?

Eddy : Je suis en train de réfléchir. J'ai plusieurs pistes. J'aimerais bien soit refaire un master en affaires internationales. Mais je vous avoue que, cette année en distanciel, ça m'a un peu dégoûté des études. Je suis vachement en décrochage scolaire, quand même, sur cette année. [...] Comme nous, on est en alternance, ceux qui ne sont pas en alternance, ils les ont fait revenir, certains. Mais nous, on est en

alternance et on n'est là qu'une semaine. Du coup, ils nous ont dit « On va vous éviter de vous faire déplacer, on va tout vous faire à distance. »

Enquêtrice : Et ça se passe comment, concrètement ? Comment ils se sont organisés en termes d'enseignement, d'examen ?

Eddy : Tous nos examens sont en distanciel. [...] On a certains oraux pour certains dossiers. On a beaucoup de dossiers à faire en ce moment. Donc, la soutenance du mémoire sera à faire en distanciel, comme ça. Là, cette semaine, on devait créer une startup pour Air France et du coup, on a passé un oral, pareil, à distance. Mais, ça va. Les oraux, pas de problème particulier. C'est plus suivre les cours qui est...

Enquêtrice : Il y a un support PowerPoint ?

Eddy : Oui, mais pas très beau. C'est ce que je reproche aux profs. C'est qu'on est en distanciel. On est dans une grande école où on nous demande de faire des supports propres, etc., mais eux, ils ont tout le cours écrit sur leur PowerPoint, parce qu'après, ils nous les envoient. Donc, du coup, personne n'écoute. Et il n'y a pas vraiment d'interaction avec les élèves non plus.

(Eddy, 25 ans, apprenti dans une banque française, en master 2 école de commerce, E26)

Si les enseignements à distance sont critiqués par beaucoup, ils ont également permis à certaines d'articuler le temps dédié au job étudiant et celui consacré aux cours selon des ajustements inédits. Irina est « équipière » dans une enseigne de restauration rapide que nous avons appelée BurgerParty pour respecter l'anonymisation de l'enquêtée. Depuis un an et demi, elle alterne des périodes de chômage partiel et des périodes d'activité. Cet emploi étudiant lui rapporte entre 950 et 1 200 euros par mois. Au chômage partiel elle perçoit 900 euros par mois. Avant la crise sanitaire, Irina travaillait la nuit, de 22 h à 6 h du matin. Ses horaires ont été modifiés du fait des restrictions sanitaires et des confinements successifs.

Enquêtrice : D'accord. Comment articulez-vous l'emploi chez BurgerParty avec les études ? Comment cela se passe-t-il ? De faire les deux ?

Irina : Alors, je, je donne les plages horaires à Burger Party, où je suis disponible et ben, ils, ils me font un emploi du temps par rapport à ça. Et du coup, ben, des fois, c'est un peu short, mais quand j'ai des... Bon, là, ça va, c'est des courts en visio, donc ça va, mais quand j'ai besoin, je fais mes cours à Burger du coup [rires].

Enquêtrice : Vous faites vos cours à Burgerparty, c'est-à-dire ?

Irina : Je vais en bas dans la salle et je fais, enfin j'ai des cours, je les suis et après, je retourne travailler.

Enquêtrice : Et personne ne vous dit rien ?

Irina : Non [rires] Ben, ils sont un peu au courant, mes supérieurs [...] ils, sont pas contre. Mais je suis pas la seule [rires].

Enquêtrice : Ah bon ? Il y a une salle réservée pour les étudiants du BurgerParty ?

Irina : C'est pas réservé. En fait, c'est l'endroit où on mange, où d'habitude on peut, enfin, on va prendre notre pause. Et comme on est tous étudiants, quand, quand on doit suivre un cours, on le suit, on le suit en bas, du coup.

Enquêtrice : D'accord. De faire cela, cela vous permet de faire plus d'heures BurgerParty ? Cela vous permet quoi en fait ?

Irina : Ça me permet de pas rater mon cours [rires]. Parce que, enfin, c'est pas, parce que des fois, je finis à 13 h et le temps de manger et de rentrer, je vais rater un petit peu le cours. Alors que si je mange directement là-bas et que je reste, je suis tout le cours, et ça m'arrange. [...] Après, c'est, des fois, je peux avoir un service, enfin, après, à 5 h, on recommençait un service, ils ont besoin, c'est pour ça, ça les arrange des fois [...] moi, ça m'arrange aussi [rires].

Enquêtrice : Vous, cela vous arrange ? Ah oui, d'accord.

Irina : Oui, oui.

Enquêtrice : Vous, vous trouvez cela pratique en réalité ?

Irina : Ah moi oui, ça m'arrange beaucoup. [...]

(Irina, 22 ans, double cursus L3 en cours de validation, agent polyvalent dans la restauration rapide, E 27.)

Cette articulation inédite entre temps de travail et temps d'étude à distance serait d'après le discours d'Irina à son avantage (« Ça m'arrange beaucoup »), lui permettant de limiter les temps de trajet et de pouvoir, sur un même lieu, ici la salle de pause d'un fastfood, étudier et travailler. Dans cette salle de pause, elle croise d'autres étudiant·es qui suivent également leurs cours à distance. Elle a ainsi accès à des formes de sociabilités au sein de ce fastfood qui emploie principalement des étudiant·es. Les employeurs, quant à eux, disposent d'une main-d'œuvre encore plus flexible et disponible, disposée à rester sur le lieu de travail sur des durées plus étirées. Si les jeunes font état de conditions d'éducation dégradées, ils ont également dû se confronter à la difficulté de solliciter les services publics.

Un accès aux services publics entravé

Pour une partie des enquêtés, l'incertitude engendrée par la crise a été source de grande inquiétude, et ce alors que les accès aux services publics ont été très limités, avec l'impossibilité de se rendre par exemple aux « impôts », à la Préfecture ou à la CAF. Cette absence a été très pénalisante notamment pour celles et ceux qui continuent de fréquenter le guichet (Dubois, 2000) et qui n'ont pas un usage numérique des services publics ou qui ne disposent pas des conditions matérielles nécessaires (ordinateur/téléphone portable et connexion internet), celles et ceux qui n'ont pas les ressources pour réussir à négocier et à s'imposer devant le personnel administratif que ce soit à distance ou en face à face. Ces dernier·es ont davantage besoin de l'institution que les autres, car ils et elles dépendent des aides sociales pour subvenir à leurs besoins.

Pour Abdelhakim, le confinement a retardé les procédures de délivrance de son titre de séjour. Il n'a pas reçu de message comme à l'habitude lui indiquant le moment où il devait se rendre à la préfecture pour le renouvellement de ce titre. Sans ce renouvellement, il se retrouve dans une situation irrégulière, et risque de perdre son emploi de cariste intérimaire ainsi que ses droits sociaux (APL, chômage, etc.). Pendant le premier confinement, il se rend à la Préfecture, mais elle n'accueille plus le public sans rendez-vous. Il essaie à plusieurs reprises de se connecter sur le site internet pour prendre un rendez-vous en ligne, en vain. Avec l'aide de l'animatrice socio-éducative du FJT, il arrive après plusieurs tentatives à obtenir un rendez-vous par internet. Lorsqu'il se rend à la préfecture, le rendez-vous est finalement annulé et la préfecture fermée, car le matin des cas de covid y ont été détectés.

Abdelhakim : J'ai eu peur parce que ... C'est un peu compliqué. L'intérim ils ont dit je peux pas continuer mon travail. J'ai dit j'ai rendez-vous, mais c'est annulé je sais pas pourquoi. [...] Au travail ils ont dit les dossiers sont prolongés... de trois mois... mais moi, ils m'ont arrêté parce que, après, je sais pas pourquoi. Non moi franchement à la préfecture, à la rentrée, franchement, là, Pôle emploi, ils ont coupé, la CAF c'est mort. Au travail, ils m'ont arrêté, là je viens d'avoir mon rendez-vous. Je n'ai pas reçu de message, je n'ai pas reçu de mail. Le rendez-vous il est valable, ce qu'est sur le site. On me dit non il faut prendre à nouveau rendez-vous. Nouveau rendez-vous, on trouve pas.

Enquêtrice : D'accord.

Abdelhakim : Moi je sais pas pourquoi franchement. Après y a un monsieur qui est sorti, c'était peut-être le responsable ou je sais pas quoi, j'ai expliqué mon cas, à la préfecture. 10 minutes après il arrive : 225 euros.

Enquêtrice : 225 ? Donc alors, pour bien comprendre, là vous vous énervez un petit peu à la préfecture, en leur expliquant que là vous allez plus avoir droit ni à Pôle emploi ni à la sécu ni pouvoir travailler et donc y a quelqu'un qui s'est quand même occupé de vous et qui vous a fait le titre de séjour ou pas ?

Abdelhakim : Non, il a pris le titre de séjour.

Enquêtrice : Ouais.

Abdelhakim : Il est allé dedans après il est ressorti et il me dit : « Vous avez le timbre ? » [...] Je dis non. Il me dit le timbre il est à 225 euros.

Enquêtrice : Ouais.

Abdelhakim : Il m'a dit t'as acheté, j'ai dit non, il m'a dit va acheter au tabac [...] Le timbre je l'ai acheté au tabac. [...]

Enquêtrice : Et après vous êtes retourné à la préfecture ?

Abdelhakim : Bien sûr je suis retourné à la préfecture, après je suis parti. J'ai acheté le timbre. Le gars il m'a pris, y avait pas de problème, et après ils m'ont passé ma carte.

Enquêtrice : Et donc c'est bon là ?

Abdelhakim : C'est bon là, ils m'ont pris ma carte, j'ai la carte là j'ai donné à l'intérim, après ils ont fait la photocopie, envoyé sur le site de Pôle emploi, sur mon application, ils m'ont écrit encore, je suis inscrit à nouveau encore.

(Abdelhakim, 20 ans, CAP de boucherie, cariste intérimaire, E20)

C'est grâce au soutien de l'animatrice socioculturelle du FJT et en négociant sur place qu'Abdelhakim réussit à régulariser – au prix de nombreux efforts – sa situation. Ainsi, cet accès entravé aux services publics a eu des conséquences importantes sur l'accès au droit des jeunes les plus précaires les fragilisant davantage.

3. et des jeunes moins durablement touchés

Les enquêté·es les moins durablement touché·es par la crise sont celles et ceux qui ont maintenu une activité professionnelle et/ou estudiantine pendant les confinements. Une partie d'entre eux/elles ont exercé leur emploi en présentiel et ont été au contact de collègues, ce qu'ils et elles ont beaucoup apprécié. Pour d'autres, cette vie professionnelle et/ou estudiantine leur a permis de structurer leur temps en distinguant des périodes de travail et des périodes de repos, ainsi qu'en maintenant une vie sociale même virtuelle. À côté de cette activité professionnelle et/ou estudiantine, ils et elles ont également maintenu une activité sportive quotidienne, des sorties régulières, des contacts avec des ami·es en extérieur ou au FJT. Ces jeunes expriment à l'égard des confinements le sentiment d'avoir réussi à tirer leur épingle du jeu – au moins pendant quelque temps – en ne subissant pas complètement la situation. S'ils relatent des expériences relativement positives et valorisantes, celles-ci se dégradent toutefois parfois à plus long terme – à la sortie du premier ou du second confinement –, les avantages acquis ne perdurant pas sur toute la période des confinements. Enfin, les jeunes ayant des situations sociales et économiques relativement stabilisées ont su profiter du contexte pour épargner.

Caroline : une aide-soignante épuisée, mais reconnue

Pendant le premier confinement du printemps 2020, Caroline démarre sa carrière professionnelle en tant qu'aide-soignante dans une maison de retraite. Elle déclare travailler 400 heures par mois soit un service beaucoup plus important qu'en temps « normal », afin de faire face à la pénurie de soignant·es observée dans certains établissements pendant la crise sanitaire. Au moment de l'entretien, la maison de retraite dans laquelle elle travaille n'a pas comptabilisé de décès liés au Covid et semble très éloignée de l'image véhiculée par les médias à l'époque, qui présentent ces établissements comme des clusters dépassés par la gestion de l'épidémie. D'après Caroline, des mesures ont été mises en place très tôt : sas de décontamination, isolement des personnes suspectes, équipement adapté, tests réguliers réalisés

auprès du personnel soignant. Elle n'a pas eu peur et ne s'est pas sentie en danger. Elle a reçu des formations concernant la gestion de la crise sanitaire, l'application des gestes barrières, et disposé d'un équipement adapté pour se protéger du virus.

Contre toute attente, Caroline raconte avoir vécu cette période positivement et de manière intense. Elle décrit une bonne ambiance au travail, des moments de décompression et de solidarité entre soignant·es : « On s'est tapé des barres avec les collègues. » Elle considère l'hôpital comme sa « deuxième famille ». Elle raconte aussi les remerciements qu'elle recueillait une fois sortie de l'hôpital ainsi que sa fierté d'être utile, de voir son activité reconnue et valorisée, et ce bien qu'elle occupe un emploi qui la place en bas de la hiérarchie des métiers médicaux au sein de l'hôpital ou des structures de soins :

Caroline : Je me rappelle, une fois, je suis allée dans une boulangerie et j'avais ma blouse. « Ah, tu travailles à l'hôpital ? » Moi, je dis oui. « Ah ! Tenez, les gâteaux gratuits ! » (Rires.) Et puis, je me rappelle quand on sortait et que tout le monde applaudissait à 20 h. C'était trop mignon, ah, franchement. [...] On sortait du travail, normalement à 20 h. On les voyait applaudir, les félicitations. Merci beaucoup. Merci pour ce que vous, faites. Franchement, c'était mignon.

Enquêtrice : [...] À l'hôpital, si j'ai bien compris si je résume. Finalement, vous, vous êtes allée travailler tous les jours. Vous avez beaucoup travaillé. Vous, vous êtes pas sentie en danger parce que dans la maison de retraite dans laquelle vous travaillez, le directeur il avait mis en place...

Caroline : Honnêtement, je me suis pas sentie en danger, déjà parce que j'avais un directeur qui a bien géré la crise. De l'autre côté, eh bah, du coup, j'étais... De l'autre côté, j'étais très consciente. Je voyais qu'il y avait beaucoup de personnes qui avaient déserté. Je me disais, ils ont tous besoin de moi. Voilà.

Caroline est très imprégnée du discours ambiant qui – au cours du premier confinement – a consisté à percevoir les soignant·es comme des « héros et des héroïnes », des « combattant·es », un personnel obligé de tenir dans un contexte inédit. « Un soignant, il peut pas fuir », dit-elle, « c'est un héros ». Elle s'approprie cette conception héroïque du métier comme une forme de reconnaissance qui s'exprime par les dons qu'elle reçoit comme les gâteaux offerts à la boulangerie ou les applaudissements à 20 h, qui ont cadencé les premières semaines du confinement. Ces pratiques sociales avaient pour objectif de soutenir l'effort fourni par les soignant·es qui ont enchaîné les heures supplémentaires jusqu'à l'épuisement physique et psychique. Même si Caroline exprime à plusieurs reprises son sentiment d'être utile, d'être attendue quelque part pour la première fois de sa vie, cette jeune aide-soignante est au moment de l'entretien en arrêt maladie. Elle associe cet arrêt à une forme de surmenage et d'épuisement professionnel.

D'autres expériences se déploient dans et malgré la crise, et notamment dans la découverte du télétravail. Si l'enseignement à distance a représenté un changement radical dans les pratiques des étudiant·es, le télétravail a été tout autant massif chez les jeunes en emploi.

Viktor ou la découverte du télétravail

Les jeunes qui ont télétravaillé pendant les deux confinements de l'année 2020 sont ceux qui exercent des emplois dont les tâches peuvent s'effectuer à distance dans des conditions relativement stabilisées. Les emplois précaires dans le domaine de la logistique ou de la grande distribution ne sont pas télétravaillables contrairement aux emplois d'audit, dans les ressources humaines, ou aux emplois d'architecte d'intérieur exercés par une partie des enquêté·es. La possibilité de télétravailler a représenté au cours du premier confinement une bulle protectrice contre le risque d'être contaminé par le coronavirus. Celles et ceux qui ont travaillé dans les premiers moments du confinement du printemps 2020 n'étaient pas forcément munis de masques et ils ont été confrontés davantage au virus.

De manière générale, les jeunes en télétravail de notre population d'enquête ont apprécié l'expérience, car elle leur a permis de limiter leur temps de trajet et de gagner en autonomie pour organiser leur activité professionnelle. François, grâce à une prime perçue pendant l'un des deux confinements, a pu adapter ses conditions de travail à domicile. Il s'est acheté un grand écran et a installé un coin « bureau » dans son appartement de 20 m². Il dispose par ailleurs d'un ordinateur portable professionnel et personnel. François juge ses conditions de télétravail favorables même s'il regrette de ne disposer que d'une table, sur laquelle il travaille et dine.

Enquêtrice : Alors, vous, le télétravail, vous le vivez comment ? Vous m'avez dit : « Je suis pas déprimé. »

François : Non, non. Moi, ça va bien. Non. Le travail, en fait, qu'on fait, qu'on le fasse en présentiel ou en télétravail, c'est le même. Donc, parce que, si je devais être en présentiel, là, il faudrait que je regarde de nouveau mes écrans. Donc, il y a pas vraiment de différence. Là, je donne sur la rue, enfin, au FJT. Et bon, heureusement, c'est plein sud. Donc, la journée, c'est plutôt agréable.

Enquêtrice : D'accord. À quoi ça ressemble, une journée pour vous, de télétravail ? On peut prendre votre journée de vendredi, par exemple, en termes d'horaires, de visio, que je me rende compte un petit peu concrètement, de vos conditions de travail.

François : Des visios, on n'en a pas. Je pense que ça dépend des services. Nous, lorsqu'on discute... Par exemple, vendredi, j'ai commencé à 9 h et euh... Là, c'est un peu spécial. C'est mon métier qui l'impose. On est dans la rédaction. Donc, on n'a pas eu beaucoup d'interactions, honnêtement. Je dirais 9 h à midi 30 et, après, 13 h 30. Et j'ai arrêté, je sais pas, à 18 h.

Enquêtrice : Et vous vous levez à quelle heure ?

François : J'avais pas beaucoup d'interactions ce jour-là.

Enquêtrice : D'accord. Du coup, quand vous démarrez à 9 h, vous vous organisez comment ? Vous vous levez à quelle heure ? À quelle heure, vous mettez le réveil ?

François : À 7 h 30.

(François, alternant master 2 dans une école de commerce, audit pour une grande entreprise, 23 ans, E35)

Certain·es soulignent toutefois les limites du télétravail. Ils regrettent le manque d'interactions sociales, les déjeuners avec les collègues ou les « apéros » après la journée de travail qui sont souvent évoqués. Parmi ces jeunes qui ont fait l'expérience du télétravail, Viktor est celui qui a le plus apprécié cette situation. En effet, le télétravail lui a permis de mettre de la distance avec ses collègues, de pratiquer du sport quotidiennement, et de gérer plus confortablement sa maladie chronique.

Viktor : Bah moi c'était en télétravail donc bah bien. Je sais pas moi je l'ai pas mal vécu. J'étais, comme tout le monde un peu à un moment donné c'était anxiogène et on était un peu en psychose, mais moi, je l'ai bien vécu, ça me dérangeait pas.

[...]

Enquêtrice : D'accord, et vous aviez internet et tout ça ? Pour l'ordinateur, vous aviez accès à tout pour le télétravail ?

Viktor : Ouais bien sûr. J'avais le PC portable du taf, j'avais internet, bah du coup je me suis acheté une console. [Rires.] Franchement moi je l'ai, contrairement à énormément de gens je sais, moi je l'ai très bien vécu. Je voyais personne, j'étais chez moi, j'étais tranquille, je faisais mon sport. Franchement moi j'étais heureux.

Enquêtrice : Vous faisiez votre sport à la maison ?

Viktor : Bah à la maison ou même quand on avait une heure de sortie là, bah du coup je sortais pour une heure, j'allais faire mon sport dehors. Moi je l'ai très très bien vécu. J'ai fait des économies, je l'ai très bien vécu. [Rires.] Si là je suis embauché, qu'on est reconfinés, ça me pose aucun souci. [Rires.] Si on est reconfinés, c'est que c'est critique pour certaines personnes donc ça me ferait, je serais peiné, mais personnellement, je serais très heureux. [Rires.]

Enquêtrice : Mais vous, le télétravail ça vous a plu ?

Viktor : Bah, franchement, oui bien sûr.

(Viktor, 22 ans, travaille dans les ressources humaines, équivalent du baccalauréat, E8.)

Toutefois, comme pour Caroline, la situation de Viktor connaît des limites. Le prolongement de son télétravail est refusé après l'été 2020 et il est obligé de reprendre un emploi en présentiel à temps complet sans aucune négociation possible et sans en comprendre les raisons.

Les confinements, une période propice à l'épargne pour les jeunes les plus stabilisés

Les jeunes en situation d'emploi, percevant des revenus réguliers et qui ne reversent pas une partie de leurs revenus issus du travail à leur famille, ont confié à plusieurs reprises avoir épargné pendant les deux confinements. Encore une fois, on observe une fracture forte entre les profils précaires et ceux stabilisés. Alors que les premier·es éprouvent des difficultés financières, les second·es font des économies, sur fond d'inégalités sociales criantes : la vie sociale et culturelle ayant été à l'arrêt pendant plusieurs mois, leurs dépenses quotidiennes se sont limitées à acheter de la nourriture et à payer le loyer. Quelques-un·es ont même réussi à se constituer un capital, représentant l'apport financier qui va leur permettre de négocier un crédit immobilier avec la banque et d'accéder à la propriété. C'est le cas d'Eddy par exemple.

Enquêtrice : Et votre regard sur le contexte général, sociétal, qu'est-ce que vous en pensez de ce que l'on est en train de vivre ? [...] Vous avez un avis politique sur ce qu'il se passe ?

Eddy : Non, pas trop. Je trouve que c'est un peu mal géré et que la communication de l'État est mal gérée. Après, ce que je n'aime pas dans la société actuelle, c'est que les réseaux donnent la possibilité de parole à n'importe qui et du coup, qu'on voit beaucoup d'imbecillités sur les réseaux et c'est un peu pesant. Et les gens qui ne sont pas forcément très cultivés croient un peu tout et n'importe quoi. Donc ça, c'est un peu pesant. Après, cette crise, pour les gens qui n'ont pas d'argent, je pense que c'est très, très dur et pour les gens qui ont de l'argent, c'est tout bénéf, parce que les actions, etc. Moi, j'ai pu investir sur ça.

Enquêtrice : Expliquez-moi. C'est-à-dire qu'il y a des actions qui montent ? Il y a des secteurs où la crise a des effets positifs ?

Eddy : En fait, moi, j'avais pas mal d'argent de côté et du coup, les actions qui sont tombées, les actions d'entreprise, la bourse... toutes les actions se sont cassé la gueule et c'était le moment pour investir. Donc moi, j'ai doublé mes investissements en quelques mois. Vous avez aussi le bitcoin, en ce moment, qui est en train d'exploser. Ça, je ne m'y connais pas assez, donc, voilà. Comme moi, après, j'ai des capacités dans le bancaire un peu.

(Eddy, 25 ans, apprenti dans une banque française, en master 2 dans une école de commerce, E26.)

Dans un contexte qui n'a pas autorisé les jeunes à se projeter et qui les a contraints à annuler toute une série d'activités, ces enquêtés·es puisent dans la crise les moyens de s'en « sortir par le haut ». Ils et elles mettent de côté et investissent malgré tout dans l'avenir pour améliorer leurs conditions d'hébergement futures.

Ces premiers éléments d'analyse rendent compte de la disparité des expériences vécues par les jeunes de la crise et des confinements de l'année 2020. Ils alertent plus spécifiquement sur la santé psychique d'une partie des jeunes et notamment, sur celles et ceux qui ont été mis à rude épreuve en subissant des périodes de chômage de longue durée. Réussiront-ils à (re)caler leurs vies ? Les deux années de formation en distanciel que les étudiant·es ont vécues auront-elles des conséquences durables sur leurs trajectoires scolaires (augmentation de l'échec et du décrochage, modifications des aspirations et projets

professionnels, etc.) ? Dans quelle mesure, le report de projets essentiels pour s'insérer socialement et professionnellement pèsera-t-il sur les parcours juvéniles ? Les travaux du CEREQ montrent qu'à la suite de la crise financière de 2008 le diplôme continue de protéger les jeunes, surtout quand il s'agit d'accéder à un emploi pérenne. Les jeunes diplômés seront-ils épargnés par la gravité et la singularité de la crise sanitaire de 2020-2021 ? Quel prix devront payer les plus précaires et pendant combien de temps ?

Conclusion

Au terme de ce rapport, trois principaux enseignements sont à tirer de l'analyse des parcours des jeunes hébergés en FJT et de leurs expériences de cet habitat. Le premier montre l'hétérogénéité sociale des jeunes accueillis en FJT. S'ils sont tous issus des classes populaires, ils relèvent des fractions des plus précaires aux plus stabilisées. Cette distinction fondamentale renvoie au second enseignement qui rend compte d'une tension dans la manière dont les jeunes perçoivent le FJT, entre ce que nous avons appelé la prise en charge d'une urgence sociale et le « coup de pouce ». Enfin, le troisième enseignement consiste à montrer à quel point les parcours juvéniles décrits tout au long de ce rapport sont emblématiques des crises du marché de l'emploi et de l'immobilier.

Un brassage social relatif

L'un des principaux enjeux de cette recherche a consisté à soumettre à l'épreuve empirique et statistique le principe de mixité et de brassage social placé au cœur de la philosophie d'intervention des FJT. Les intervenant·es rencontré·es ont présenté cette mixité ou ce brassage social comme un équilibre parfois difficile à atteindre, entre le nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes, et leur volonté d'accueillir des jeunes avec des profils différents, des jeunes étudiants ou en formation, en emploi ou sans activité, des travailleurs précaires et des travailleurs plus stabilisés. Nous avons donc cherché à questionner cette variété de profils. Pour cela, nous avons caractérisé ces jeunes et nous avons reconstitué leur parcours à partir de différentes dimensions biographiques (appropriation du logement, parcours scolaire, conditions d'emploi, rapport aux dispositifs,) afin de comprendre quelles sont les raisons de leur séjour en FJT, leurs attentes et les représentations qu'ils ont de ce logement temporaire.

Dans un premier temps, nous avons mobilisé une analyse quantitative à partir de l'exploitation des données du système d'information de l'Union, SIHAJ. Cette approche a ainsi mis en lumière un portrait statistique qui décrit plutôt un public âgé d'une vingtaine d'années, masculin, titulaire d'un diplôme de CAP ou de BEP, en formation professionnelle. Cette enquête quantitative dévoile un public qui tire de son activité professionnelle des ressources économiques modestes. De manière générale, les jeunes avant leur entrée en FJT, étaient hébergés au sein de la famille. Le choix de l'Habitat Jeunes se justifie avant tout par des besoins de mobilité liée à la formation ou à l'emploi et par des raisons matérielles, cet habitat représentant un moindre coût au regard du prix des loyers sur le marché immobilier. Toutefois, cette description générale du public accueilli n'efface pas la diversité des profils. Les jeunes en formation et en emploi, notamment les plus diplômés et les moins précaires, sont originaires de régions lointaines et sont plus nombreux que les autres à louer un logement. Ils déménagent davantage pour des raisons professionnelles (rapprochement d'une formation ou d'un travail) et restent relativement peu longtemps dans le logement Habitat Jeunes : pour eux, il s'agit avant tout d'une solution temporaire pour pouvoir s'installer sur un territoire et/ou pour réaliser un projet précis (scolaire ou professionnel). *A contrario*, pour les moins diplômés, les travailleurs plus précaires, les demandeurs d'emploi, les jeunes scolarisés dans le secondaire et les sans activité, la solution Habitat Jeunes vient pallier des difficultés accrues et plus durables. Originaires de territoires jouxtant la structure, ils cherchent plus souvent à échapper entre autres à une grande précarité (être à la rue, devoir quitter leur logement actuel, logement inadapté) ou à une rupture familiale. Leurs ressources économiques sont plus restreintes que la moyenne. Par conséquent, ils tendent à rester plus longtemps dans le logement.

Dans un second temps, à partir d'une démarche qualitative, nous avons été attentives à caractériser ces jeunes en analysant leurs origines sociales (c'est-à-dire leurs conditions sociales avant leur arrivée au FJT) ainsi que leur situation à l'égard de l'emploi et des aides sociales notamment. Aussi le premier enseignement de cette recherche consiste à montrer une relative hétérogénéité sociale du public accueilli en FJT. Aucun des jeunes rencontrés n'est issu des classes supérieures, c'est-à-dire de milieux sociaux disposant d'un capital économique et culturel important et dont les parents exercent des métiers très fortement rémunérateurs et valorisés socialement. En effet, l'ensemble des enquêtés sont originaires des classes populaires, mais des différentes franges de ces dernières, allant des fractions les plus précaires aux plus stabilisées à la limite des classes moyennes. Pour distinguer les franges les plus précaires des plus stabilisées, nous avons rendu compte d'un certain nombre de clivages, qu'il s'agisse des métiers exercés par les parents, du parcours scolaire des jeunes, de leur parcours migratoire et résidentiel. Se dessine alors toute une série de distinctions entre les diplômés/non-diplômés, les actifs/inactifs, les parcours hyperinstitutionnalisés/parcours non institutionnalisés, migration clandestine/migration légale, parcours résidentiel avant l'entrée en FJT stable/instable. Ces distinctions font ressortir deux profils des jeunes hébergés en FJT, des situations « précaires » d'un côté et des situations relativement plus « stabilisées » de l'autre.

Les FJT, entre l'« urgence sociale » et le « coup de pouce »

Ces deux profils renvoient à deux manières de concevoir le foyer de jeunes travailleurs au regard des attentes des jeunes rencontrés.

Le premier renvoie à celles et ceux, issues des fractions les plus précaires des classes populaires, dont les parcours sont marqués par la précarité économique et sociale et une instabilité résidentielle. En étant hébergé·es en FJT, ces jeunes sécurisent en partie leurs conditions de vie en accédant à un logement pour « faire face à une situation d'urgence » et l'accès à un « chez-soi », même provisoire. Certain·es éprouvent un vrai soulagement à gagner en autonomie et à échapper à des conflits familiaux à l'origine du départ du domicile des parents ou à mettre fin à un placement en foyer de protection de l'enfance (parfois dans plusieurs établissements). Ces profils regroupent les jeunes faiblement ou pas diplômés, en rupture familiale, ayant des problèmes de santé et/ou ayant en charge un ou des enfants. Une partie des ex-mineurs non accompagnés correspond à ce profil, ceux qui exercent un emploi précaire, souvent en intérim, dans des conditions de travail qui nécessitent des horaires décalés, avec des tâches répétitives et mobilisant beaucoup les corps. La relative faiblesse des loyers leur permet de reverser une partie – plus ou moins importante – de leurs revenus à leurs familles restées au pays. Cette « solidarité familiale inversée » est l'un des enjeux de la migration auquel s'ajoute l'espoir d'accéder à de meilleures conditions de vie. Nous avons montré que les ex-MNA sont présentés comme un nouveau public au sein des FJT, un public décrit comme conciliant, répondant aux attentes des institutions et dont les parcours sont marqués par le passage d'un dispositif à un autre.

Parmi les situations précaires, on retrouve également les mères célibataires hébergées au foyer Les Lilas, dont les situations socio-économiques se caractérisent par la difficulté d'articuler un emploi avec la garde des enfants, disposant souvent de peu de ressources. Ces dernières, plus que les autres, après avoir été hébergées plusieurs années en FJT, expriment une forme de lassitude à l'égard de cet hébergement qui ne correspond pas tout à fait à leurs attentes, et espèrent accéder à un logement social dans lequel leurs enfants pourront disposer d'une chambre rien qu'à eux. Pour elles comme pour les

autres, le marché privé de l'immobilier apparaît inaccessible et ne fait pas partie des solutions qu'ils et elles envisagent.

Le second profil concerne des jeunes ayant des conditions sociales plus stabilisées. Pour eux, l'hébergement en FJT représente « un coup de pouce », une aide pour leur permettre d'accéder à une condition sociale à la hauteur de leurs études et de leurs attentes. Diplômés de l'enseignement supérieur, toujours en études ou sortant d'écoles de commerce ou d'école privées, ils et elles sont issus des classes populaires les plus dotées et, pour certain·es, proches des classes moyennes. L'hébergement en FJT s'inscrit dans un projet de vie caractérisé par l'accès à un emploi stable et bien rémunéré ainsi que par l'accès à la propriété (en envisageant de contracter un crédit bancaire) afin de stabiliser leurs conditions d'hébergement et leur situation professionnelle. Cet habitat leur permet d'exercer un emploi qu'ils considèrent comme une « bonne place » ou de réaliser un apprentissage dans une grande entreprise. Ils se représentent cet habitat comme un « bon plan », un logement à moindre coût au regard des loyers franciliens, qui leur permet de construire leur avenir.

Cette tension entre ces deux représentations n'est pas propre aux foyers de jeunes travailleurs et se constate au sein d'autres dispositifs, par exemple la Garantie jeunes (Couronné, Sarfati, 2018), interrogeant plusieurs éléments : est-ce que la cible du public visée par ces dispositifs est atteinte ? Que fait-on de celles et ceux que le dispositif ne parvient pas à aider, celles et ceux dont la situation n'évolue pas ?

Comme nous l'avons déjà indiqué au cours de ce rapport, la cible visée par les FJT est très large. Pour rappel, elle comprend des salarié·es « plus ou moins » précaires (CDI, CDD, intérim, etc.), en apprentissage ou en alternance, en formation professionnelle ou en stage, à la recherche d'un emploi. Enfin, les FJT ont la possibilité d'établir des conventions avec des institutions tierces, comme les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Au regard de ces critères, et de l'appréciation de ce que représente une situation « plus ou moins précaire », on peut légitimement s'interroger sur le second profil, celui des jeunes plus « stabilisés ». Correspond-il à la cible des FJT ? Si notre rôle d'observatrice et d'analyste de la réalité sociale ne nous autorise pas à répondre à cette question d'un point de vue personnel, notre enquête montre qu'une partie des plus doté·es ont fait eux-mêmes part de leur sentiment de ne pas être tout à fait légitimes à bénéficier d'une telle proposition au regard de leurs moyens financiers. Notre enquête indique aussi que même les jeunes les plus stabilisés ont éprouvé un ensemble de difficultés à s'insérer sur le marché du travail ou sur le marché immobilier, c'est le cas d'Alicia ou de Claudia évoqué dans les chapitres précédents. D'après les intervenant·es que nous avons rencontré·es, ces profils permettent de maintenir une diversité de profils au sein de ses structures qui, sans ces publics, n'accueilleraient que des jeunes inscrits dans des situations de précarité, réduisant les FJT à « une structure sociale ». En ce qui concerne les profils plus précaires, l'enquête qualitative ne capte pas non plus les situations de jeunes les plus instables, car la condition de solvabilité exclut de fait les jeunes avec des ressources (issues du travail ou des aides sociales) « trop » faibles pour garantir le paiement des redevances. Cet enjeu de solvabilité demeure un des critères essentiels pour accueillir les jeunes en FJT et maintenir les équilibres financiers des structures, les FJT n'étant pas épargnés par la pénétration des logiques gestionnaires et managériales qui caractérisent l'intervention sociale et le travail social d'aujourd'hui (Chauvière, 2007). Cette tension observée entre l'urgence sociale et le coup de pouce n'est pas nouvelle, pourtant, elle est essentielle pour comprendre le fonctionnement de ces structures. Derrière l'enjeu de mixité sociale qui caractérise les FJT se joue alors le positionnement de ces structures au sein des politiques de logement destinées aux jeunes.

Des parcours juvéniles emblématiques des crises du marché du travail et du logement

Le dernier enseignement de ce rapport consiste donc à montrer à quel point les parcours des jeunes que nous avons rencontrés ou ceux que l'enquête quantitative a traités sont emblématiques de la précarisation du marché du travail et de la saturation du marché du logement. Les jeunes les plus précaires sont très impactés, les plus stabilisés ne sont pas non plus épargnés, même s'ils arrivent à accéder à l'emploi et au logement relativement pérennes, et cela au prix de nombreux efforts fournis sur une période assez longue, le temps de l'insertion sociale et professionnelle s'étirant de plus en plus.

En revenant de manière précise sur la situation de plusieurs jeunes, nous avons montré que l'hébergement en FJT vient apporter un soutien ou une aide pour sécuriser la situation résidentielle de Claudia, par exemple, qui en période d'essai éprouve des difficultés à se loger bien qu'elle perçoive plus de 2 000 euros de salaire net mensuel. De la même manière, le FJT sécurise la situation professionnelle d'Alicia qui, à la sortie d'une école d'architecture, ne trouvant pas d'emploi dans ce domaine, se voit obligée de prendre le statut d'autoentrepreneur et d'exercer un job alimentaire pendant deux ans. Rappelons également la situation de Leila qui, pour obtenir un emploi de caissière au sein d'une grande enseigne de supermarché, est soumise à deux jours de test et se retrouve en concurrence avec une quinzaine de candidates. Après une période d'essai de plusieurs mois, elle n'obtient pas le CDI qu'elle espérait sans en comprendre les raisons.

Ces cas montrent la difficulté pour ces jeunes, qu'ils soient diplômés ou pas, de se confronter à une société de « plein chômage » (Maruani, 2001) et à un marché immobilier saturé. Des plus précaires aux plus stabilisés, les jeunes que nous avons rencontrés tout au long de cette enquête ont été mis à rude épreuve et ont fait part de leurs nombreuses déceptions à ne pas trouver de logement de manière autonome ou à ne pas accéder à la « place » qu'ils souhaiteraient. Travailler et se loger représente alors pour ces jeunes une véritable course d'obstacles vers l'âge adulte (Maunaye, 2012). La réforme des APL avec la contemporanéisation de ces prestations ainsi que le durcissement des conditions d'obtention des indemnités chômage risquent de peser très lourd sur les jeunes, et notamment les plus précaires d'entre eux qui sont davantage soumis à une alternance entre des périodes d'emploi et d'inactivité. À ces réformes dont les premières répercussions commencent à peine à se faire sentir du point de vue des jeunes s'ajoute la crise sanitaire, qui a débuté en 2020 et qui participe à une explosion des inégalités sociales intra et inter générationnelles. Des premiers éléments d'analyse issus de l'enquête qualitative mettent en lumière la très forte disparité des expériences de la crise des confinements de l'année 2020 vécues par les jeunes. Ils alertent plus spécifiquement sur la santé psychique d'une partie des jeunes, notamment ceux qui ont été mis à rude épreuve en subissant dans la plus grande incertitude des périodes de chômage partiel de longue durée. Ces situations rendent compte de « vies décalées » où les repères temporels ont été perdus laissant ainsi la place à des pratiques excessives (jeux vidéo, par exemple).

Dans un contexte socio-économique en défaveur de la jeunesse, notamment de celle issue des classes populaires, les FJT apparaissent ainsi comme des structures qui tentent d'offrir aux jeunes les moyens d'essayer de pallier les difficultés auxquelles ils se confrontent pour accéder à un emploi et un logement pérennes.

Bibliographie

- Aeberhardt R., Crusson L., Pommier P., 2011, « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner », in *France, portrait social. Édition 2011*, INSEE, p. 153-172.
- Albergini A., Baronnet J., Best A., Brunet F., Devillard T., 2018, *Étude qualitative sur l'accompagnement socio-éducatif effectué dans les Foyers de jeunes travailleurs (FJT)*, Dossier d'études CNAF n° 200.
- Amsellem-Mainguy Y., Blum P., 2021, « Expériences des confinements par les jeunes ruraux, Des conséquences inégales sur les sociabilités, scolarités et aspirations », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 47.
- Amsellem-Mainguy Y., 2019, avec la collaboration de S-G Voisin, « *Les filles du coin.* » *Enquête sur les jeunes femmes en milieu rural. Sociabilités dans l'espace local rural populaire*, INJEP Notes & rapports/rapport d'étude.
- Amsellem-Mainguy Y., 2020, « Inégalités intragénérationnelles au moment de l'entrée dans l'âge adulte. Apports des sciences sociales », *Vie sociale*, n° 29-30, p. 37-53.
- Astier I. et Duvoux N., 2006, *La société biographique : une injonction à vivre dignement*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- APUR, 2018, « Les personnes en situation de rue à Paris la nuit du 15-16 février 2018 ».
- Aubrée L., 2006, « L'évolution du peuplement du parc HLM en France », *Pensée plurielle*, n° 12, p. 53-61.
- Audenaert D., Bellefon M.-P. de, Pégaz-Blanc O., 2020, « Aires d'attraction des villes : plus de 15-29 ans et de cadres dans les pôles et dans les grandes aires », *INSEE Première*, n° 1827.
- Astier I., 2000, « Présentation du dossier "Les magistratures sociales" », *Droit et société*, n°44-45, p. 85-89.
- Bajos N., Warszawski J., Pailhé A., Counil E., Jusot F., Spire A. et al., 2020, « Les inégalités sociales au temps du COVID-19 », *Questions de santé publique*, n°40.
- Beaud S., 2002, *80 % au bac...et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, La Découverte.
- Beaud S., Mauger G. (dir.), 2017, *Une génération sacrifiée ? Jeunes des classes populaires dans la France désindustrialisée*, Paris, Éditions Rue d'Ulm.
- Beaudelot C., Gollac M. (dir.) 2002, *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Fayard, Paris, 2002.
- Becker H.S., 2020, *Faire preuve. Des faits aux théories*, Paris, La Découverte.
- Becquet V., Bidart C., 2013, « Introduction. Parcours de vie, réorientations et évolutions des normes sociales », *Agora débats/jeunesses*, n° 65, p. 51-60.
- Belghith F., Ferry O., Patros T., Tenret E., 2020, « La vie étudiante au temps de la pandémie de Covid-19 : incertitudes, transformations et fragilités », *OVE Infos*, n° 42.
- Bene J., 2019, *Saisir la diversité de la jeunesse à travers ses rapports au travail*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude.

- Blöss T., 1994, « L'entrée dans la vie résidentielle », *Informations sociales*, n°34, p. 22-31.
- Bonnery S., 2007, *Comprendre l'échec scolaire*, Paris, La Dispute.
- Bonnet D., Delanoë D., 2019, « Motifs de départ des jeunes migrants originaires d'Afrique subsaharienne », *Journal des africanistes*, n° 89, p. 100-117.
- Bonvalet C., 1993, « Le logement et l'habitat dans les trajectoires familiales », *Recherches et Prévisions*, n°31, p. 19-37.
- Borie M.-H., 1994, « Se loger quand on est jeune et pauvre », *Informations sociales*, n°34, p. 56-65.
- Bruno C., Cazes S., 1997, « Le chômage des jeunes en France : un état des lieux », *Revue de l'OFCE*, n°62, p. 75-107.
- Bugeja F., 2011, « Les inégalités d'accès à la propriété et leurs déterminants institutionnels. Étude comparative entre la France et le Royaume-Uni (1980-2005) », *Revue française de sociologie*, n° 1, vol. 52, p. 37-69.
- Bugeja-Bloch F., 2013, *Logement, la spirale des inégalités. Une nouvelle dimension de la fracture sociale et générationnelle*, Paris, PUF.
- Cazain S., Chilin K., Favrat A., Laporte C., Siguret I., Trouvé-Sargison Y., 2019, « Entre 2017 et 2018, stabilité des dépenses de prestations légales versées par les Caf (hors actions sociale et prestations indirectes) », *L'essentiel de la CNAF*, n° 187.
- Carayon, L., Mattiussi, J. et Vuattoux, A., 2020, « Étrange jeunesse, jeunesse étrangère. Formes de culturalisme dans l'évaluation des jeunes isolés étrangers », *Agora débats/jeunesses*, n° 84, p. 109-124.
- Cartier M., Coutant I., Masclat O. et Siblot Y., 2008, *La France des « petits-moyens »*, *Enquête sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte.
- Cartier M., Coutant I., Masclat O., Renahy N. et Siblot Y., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- Castel R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- Castell L., Missegue N., Portela M., Rivalin R., 2018, *L'annualisation des ressources des jeunes adultes dans l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes adultes*, Document de travail de la DREES n° 65.
- Castell L., Rivalin R., Thouilleux C., 2016a, « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », in *France, portrait social. Édition 2016*, INSEE, p. 11-25.
- Castell L., Portela M., Rivalin R., 2016b, « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *INSEE Première*, n°1603.
- Cayouette-Remblière J., 2015, « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », *Sociologie*, n° 4, vol. 6, p. 377-400.
- CEREMA, 2016, *Améliorer l'accès au logement des jeunes. Des initiatives locales aux propositions*, CEREMA, DIHAL.

- Charles C., 2015, « Rhétorique émotionnelle et précarité dans le travail social », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], n°6 (<http://journals.openedition.org/nrt/2093>).
- Chauvière M., 2007, *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*. Paris, La Découverte.
- Chevalier L., 1978, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Perrin.
- Chevalier T., 2016, « Familialisation de la citoyenneté sociale des jeunes en France et inégalités », *Informations sociales*, n° 195, p. 56-64.
- Cholvy G., 1982, « Patronages et œuvres de jeunesse dans la France contemporaine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, n° 181, p. 235-256.
- Collovald A. et Schwartz O., 2006, « Haut, bas, fragile : sociologies du populaire », entretien réalisé par Jobard F., Grelet S. et Potte-Bonneville M., *Vacarme*, n° 37, vol. 4, p. 50-55.
- Couet C., 2016, « La mobilité résidentielle des jeunes », in *Données sociales, La société française. Édition 2006*, INSEE, p. 495-505.
- Couronné J., 2017, « "Peu importe, du moment que je travaille". L'usine comme "goût de nécessité" », *Nouvelle revue du travail* [En ligne], n° 10 (<http://nrt.revues.org>).
- Couronné J., 2020, « « Porte-parole » ou « copains, copines » ? Les surveillant.es de collège, un groupe professionnel segmenté », *Revue française de pédagogie*, n° 206, p. 135-147.
- Couronné J., Lima L., Rey F., Rist B. et Roux, N., 2020, « L'accompagnement des "personnes éloignées de l'emploi" : contours et enjeux d'une relation sociale non stabilisée », *La revue de l'IREs*, n° 101-102, p. 73-98.
- Couronné J., Loison-Leruste M. et Sarfati, F., 2019, « D'une politique de défamilialisation à des pratiques de refamilialisation : les ressources des jeunes saisies par la Garantie jeunes », *Revue française des affaires sociales*, n° 2, p. 79-96.
- Couronné J. et Roux N., 2020, « Trouver un emploi, le garder et gagner sa vie : les attentes des jeunes des classes populaires », *The Conversation* [En ligne], 10 décembre (<https://theconversation.com/trouver-un-emploi-le-garder-et-gagner-sa-vie-les-attentes-des-jeunes-des-classes-populaires-149606>).
- Couronné J. et Sarfati F., 2018, « Une jeunesse (in)visible : les "Neets vulnérables" de la Garantie jeunes », *Travail et emploi*, n° 153, p. 41-66.
- CROUS, 2017, « Plaquette logement : des résidences où il fait bon vivre ».
- Elias N., 1985, « Remarques sur le commérage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 60, p. 23-29.
- Ott L., Dauphin M., 2020, « Le travailleur social doit-il attendre la demande de l'utilisateur ? », *Lien social*, n° 1266, p. 15-16.
- Défenseur des droits, 2012, « Enquête sur les discriminations dans l'accès au logement locatif ».
- Defresne F., Krop J., 2016, « La massification scolaire sous la V^e République », *Éducation & formations*, n° 91, p. 5-20.

Delance P., Vignolles B., 2017, « Ça déménage ? La mobilité résidentielle et ses déterminants », in *Les conditions de logement en France. Édition 2017*, INSEE Références, p. 55-73.

Delance P., 2018, « 11 millions de personnes sont locataires d'un logement social », *INSEE Première*, n° 1715.

DEPP, 2020, *Repères et références statistiques : enseignements, formation, recherche*, Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Desrosières A., Mouhanna C., 2011, « Entretien avec Alain Desrosières », *Sociologies pratiques*, n° 22, 1, p. 15-18.

Deville C., 2018, « Les chemins du droit : Ethnographie des parcours d'accès au RSA en milieu rural », *Gouvernement et action publique*, n°3, vol. 7, p.83-112.

Dietrich P., Loison-Lerustre M., Roupnel M., 2010, « Articuler les approches quantitative et qualitative », in Paugam S. (dir.), *L'enquête sociologique*, Paris, PUF.

Dietrich-Ragon P., 2018, *Quitter l'Aide sociale à l'enfance. De l'hébergement institutionnel aux premiers pas sur le marché résidentiel*, INED, Documents de travail n°244.

DREES, INJEP, DRJSCS, 2019, *Panorama statistique : jeunesse, sports, cohésion sociale* (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/panorama/>).

DREES, INJEP, DRJSCS, 2018, *Panorama statistique jeunesse, sport, cohésion sociale*.

Frechon I., Marpsat M., 2016, « Placement dans l'enfance et précarisation de la situation de logement », *Économie et statistique*, n° 488-489, p. 37-68.

Hazo J.-B., Costemalle V., Warszawski J., Bajos N., Lamballerie X. de, Meyer L. *et al.*, 2021, « Confinements du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs surtout chez les 15-24 ans », *Études et résultats de la DREES*, n° 1185.

Driant J.-C., Casteran B., O'Prey S., 2008, « Les conditions de logement des ménages jeunes », in *Les travaux de l'Observatoire 2007-2008*, ONPES, p. 253-289.

DRIHL IDF, 2017, « Enquête réalisée auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale en 2012 : fiche résidence sociale, foyer jeunes travailleurs et foyer de travailleurs migrants (RSF) », *Études Hébergement Logement*, juin 2017.

Dubar C., 2001, « La construction sociale de l'insertion professionnelle », *Éducation et sociétés*, n° 7, p. 23-36.

Dubar C., Nicourd S., 2017, *Les biographies en sociologie*, Paris, La Découverte.

Dubet F., 1994, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Le Seuil.

Dubois V., 2000, *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.

Dulin A. (dir.), 2012, *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, Paris, CESE/Éditions des journaux officiels.

Duroselle J.-B., 1951, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, PUF.

- Duvoux N., Lelièvre M. (dir.), 2021, *La pauvreté démultipliée - Dimensions, processus et réponses (printemps 2020 | printemps 2021)*, Rapport du CNLE au Premier ministre.
- Duvoux N., 2009, *L'autonomie des assistés*, Paris, PUF.
- Duvivier, É., 2010, « Entre installation et poursuite de la mobilité : Analyse des trajectoires postinstitutionnelles de jeunes isolés étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance », *Migrations Société*, n° 129-130, p. 243-256.
- Effosse S., 2003, *L'invention du logement aidé en France*, Vincennes, Institut de la gestion publique et du développement économique.
- FAGE, FFJ, JOC, UNCLLAJ, UNEF, UNHAJ 2018 *Communiqué de presse. APL, des économies sur le dos des jeunes... encore !*
- Fijalkow Y., 2011, *Sociologie du logement*, Paris, La Découverte.
- FNARS, 2016, « Baromètre du 115 : novembre 2016 ».
- FNARS, 2017, « Baromètre du 115 : synthèse hivernale 2016-2017 ».
- Fondation Abbé Pierre, 2013, *Les jeunes, premières victimes du mal logement*, Rapport.
- Fondation Abbé Pierre, 2020, *L'état du mal-logement en France*, Rapport.
- Frechon I., Marquet L., 2016, *Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?*, Document de travail n°227, INED.
- Galland O., 1984, « Précarité et entrées dans la vie », *Revue française de sociologie*, n° 1, vol. 25, p. 49-66.
- Galland O., 2017, *Sociologie de la jeunesse*, 6^e édition, Paris, Armand Colin.
- Galland O., Louis M.-V., 1983, « La crise des foyers de jeunes travailleurs : essai d'interprétation », *Sociologie du travail*, n°1, vol. 83, p. 45-62.
- Galland O., Louis M.-V., 1984, *Jeunes en transit : l'aventure ambiguë des foyers de jeunes travailleurs*, Paris, Économies et humanisme/Les éditions ouvrières.
- Gaspard F., 1995, *L'UFJT, d'une jeunesse ouvrière à une jeunesse incertaine*, Paris, Les éditions de l'atelier.
- Givord P., Silhol J., Beck F., Castell L., Favre-Martinoz C., Legleye S. et al., 2020, « Confinement : des conséquences économiques inégales selon les ménages », *INSEE Première*, n° 1822.
- Glaymann D., 2019, « Conclusion », in Couronné J. (coord.) et al., 2019, *Pour une approche plurielle du rapport au travail. Analyse des parcours juvéniles*, INJEP Notes & rapports/Rapport d'étude, p.95-103.
- Grégoire M., Vivès C., Deyris J., 2020, *Quelle évolution des droits à l'assurance chômage ? (1979-2020)*, Rapport pour la CGT, IRES.
- Grell P., 2004, « Mouvement et sentiment de l'existence chez les jeunes précaires », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 117, p. 239-259.
- Guichet, C. (dir.) 2013, *Le logement autonome des jeunes*, Paris, Conseil économique, social et environnemental.

Hammouche A., 2010, « Mariage romantique, mariage planifié, mariage forcé : un enjeu intergénérationnel en situation migratoire », *Dialogue*, n° 187, p. 47-58.

INSEE, 2015, « Étapes de la vie d'adulte », in *Couples et familles*, INSEE Références.

INSEE, 2017, *Les conditions de logement en France*, INSEE Références.

Jauneau Y., Vidalenc J., 2020, « Une photographie du marché du travail en 2019. Le chômage continue de reculer », *INSEE Première*, n° 1793.

Jung C., 2011, « Le contrat jeune majeur : la protection à l'épreuve de l'insertion », *Vie sociale*, n° 3, p. 65-77.

Kamoun P., 2005, « Financement du logement social et évolutions de ses missions. De 1894 (loi Siegfried) à nos jours », *Informations sociales*, n° 123, p. 20-33.

Kamoun P., 2007, « Historique du peuplement. Un siècle d'habitat à "bon marché" », *Informations sociales*, n° 141, p. 14-23.

Lafabregue C., 2005, « Qui construit les données du sociologue ? Les problèmes posés par l'analyse secondaire des fichiers des licences fédérales », *Bulletin de méthodologie sociologique* [en ligne], n° 86.

Lahire B., 2019, *Enfances de classe. De l'inégalité parmi les enfants*, Paris, Le Seuil.

Lahire B., 1995, *Tableaux de familles*, Paris, Gallimard.

Lambert A., Cayouette-Remblière J., Guérait E., Bonvalet C., Girard V., Le Roux G., Langlois L., 2020, « Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français », *Coconel Note de synthèse*, n° 10 vague 6.

Lambert A., Cayouette-Remblière J. (dir.), 2021, *L'explosion des inégalités. Classes, genre et générations face à la crise sanitaire*, La Tour d'Aigues, INED/Éditions de l'Aube.

Le Pape M.-C., Portela M., Tenret É., 2018, « "Ça n'a pas de sens de compter comme ça." Difficultés et limites d'une approche comptable des aides financières et matérielles apportées aux jeunes adultes dans la famille », *Sociologie*, n°4, vol. 9, p. 417-436.

Lescure E. de, Porte E., 2017, « Introduction. Politiser l'éducation populaire, un « réenchantement » ? », *Agora débats/jeunesses*, n° 76, p. 53-63.

Lima L., 2012, « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes », in Becquet V. (dir.), *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Nîmes, Champ social, p. 126-137.

Lima L., 2016, *Pauvres jeunes. Enquête au cœur de la politique sociale de la jeunesse*, Nîmes, Champ social.

Pillon J.-M., 2017, « Stéréotypes idéaux. L'instrumentalisation des "freins périphériques" à Pôle emploi », *Socio-économie du travail*, n° 2, p. 165-199.

Mahut D., 2018, *Le déclassement dans la migration. Ethnographie d'une petite bourgeoisie bamakoise installée à Paris*, Paris, L'Harmattan.

Mahyeux D., 2017, « Éditorial », *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n° 2, p. 9-13.

- Mazouz S., 2014, « Le cadre de l'émancipation. Se conformer à l'offre d'emploi dans une mission locale », *Politix*, n° 108, p. 31-52.
- Maillard S., 2020, « L'emploi intérimaire recule de 40,4 % au 1^{er} trimestre 2020 », *DARES Indicateurs*, n° 018.
- Marchand O., Revoil J.-P., 1981, « Emploi et chômage : bilan fin 1980 », *Économie et statistique*, n° 130, p. 23-44.
- Mariot N., Mercklé P., Perdoncin A. (dir.), 2020, *Personne ne bouge. Une enquête sur le confinement du printemps 2020*, Grenoble, UGA éditions.
- Marmié C., 2021, « Protéger les "MNA", et redonner le sourire... aux éducateurs. Séparer le bon grain de l'ivraie en protection de l'enfance », Communication présentée au e-colloque « Les MNA : des mineurs comme les autres ? », 29 et 30 janvier 2021.
- Marmié C. et Senovilla Hernández D., 2020, « Éditorial. Donner la parole aux jeunes et mineurs en migration : (ré)concilier engagement éthique et efficacité scientifique », *Revue Jeunes et mineurs en mobilité - JMM*, n° 5, p. 5-12.
- Maruani M., 2001, « L'emploi dans une société de plein chômage », in Pouchet A. (dir.), *Sociologie du travail : 40 ans après*, Paris, Elsevier.
- Masclat O., Amossé T., Bernard L., Cartier M., Lechien M.-H., Schwartz O. et Siblot Y. (dir.), 2020, *Être comme tout le monde. Employées et ouvriers dans la France contemporaine*, Paris, Raisons d'agir.
- Massey D.S., Arango J., Hugo G., Kouaouci A., Pellegrino A., Taylor J. E., 1993, « Theories of International Migration: A Review and Appraisal », *Population and Development Review*, n° 3, vol. 19, p. 431-466.
- Mauger G., 2010, « Jeunesse : essai de construction d'objet », *Agora débats/jeunesses*, n° 56, 3, p. 9-24.
- Maunay E., 2016, « L'accès au logement autonome pour les jeunes, un chemin semé d'embûches », *Informations sociales*, n° 195, p. 39-47.
- Maunay E., 2013, « S'installer dans un logement », *Agora débats/jeunesses*, n° 64, p. 77-89.
- Maunay E., 2012, « Travailler, se loger : la course d'obstacles vers l'âge adulte », *Après demain*, n° 24, p. 33-35.
- Maunay E., 2010, *Logements étudiants : mobilité résidentielle programmée, installation provisoire et confort relatif. Les cas des étudiants de l'Université de Tours*, Rapport, CERLIS, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.
- Morin E., 2020, « Nous devons vivre avec l'incertitude », *CNRS Le journal*, (<https://lejournalcnrs.fr/articles/edgar-morin-nous-devons-vivre-avec-lincertitude>).
- Mourlot L., Yildiz H., 2020, Quelles sont les conditions d'emploi des salariés à temps partiel ?, *DARES Analyses*, n° 25
- Milin K., 2020, « Forte contraction des embauches et des fins de contrat au 1^{er} trimestre 2020 », *DARES Indicateurs*, n° 023.

Ndao G., 2018, « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2017-2018 en progression constante », *Note d'information du SIES*, n° 18-09.

Noiriel G., 2011 *Les ouvriers dans la société française : XIXe-XXe siècle*, Paris, Points.

Observatoire de l'habitat des jeunes en Gironde, 2014, *Rapport d'étude année 1*, URHAJ.

Observatoire national de la vie étudiante, 2020, « La vie d'étudiant confiné. Résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants pendant la crise sanitaire » (www.ove-national.education.fr/enquete/la-vie-detudiant-confine).

Papagiorgiou H., 2019, « Les boursiers sur critères sociaux en 2017-2018 », *Note Flash*, n°1.

Parisse J., 2018 *Des secteurs au territoire ? Les enjeux de la construction d'une politique de jeunesse intercommunale du Pays basque français*, INJEP Notes et rapports/rapport d'études.

Paugam S., 2007, *Le salarié de la précarité. Les nouvelles formes de l'intégration*, Paris, PUF [1^{re} éd. 2000].

Peintre C., 2015, « Le Foyer de jeunes travailleurs : un outil d'insertion à valoriser pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance ? », *Vie sociale*, n°12, p. 149-166.

Pliquet E., 2019, « Hébergement des personnes en difficulté sociale : 140 000 places fin 2016, en forte hausse par rapport à 2012 », *Études & résultats*, n°1102.

Portela M., 2018, « Alimentation, logement, transports : quelles dépenses pèsent le plus dans le budget des ménages étudiants ou de jeunes adultes ? », *Études & Résultats*, n°1060.

Portela M., Raynaud É., 2019, « Comment se composent les ressources des jeunes ? Le dossier illustré par l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) », *Revue française des affaires sociales*, n°2, p. 23-52.

Pouliquen E., 2018, « Depuis 2000, la part des 18-29 ans habitant chez leurs parents augmente à nouveau », *INSEE Première*, n°1686.

Quiesse J.-M. et Ferré D., 2008, « Les paradoxes de l'orientation française... et quelques idées pour en sortir », *Cahiers pédagogiques*, Dossier « L'Orientation », n° 403.

Reix R., Fallery B., Kalika M., Rowe F. 2016 *Systèmes d'information et management*, Paris, Vuibert.

Rieucan G., 2012, « À propos de "La Gueule de l'emploi" », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], n°1 (<http://journals.openedition.org/nrt/411>).

Rosselin C., 2002, « Pratiques habitantes dans des logements d'une seule pièce », *Communications*, n° 73., p. 95-112.

Roux N., 2020, « Faire de nécessité soutenabilité. Tenir et vieillir comme saisonnier·ère agricole », *Revue française de sociologie*, n° 2, vol. 61, p. 177-206.

Sarfati F., 2012, « Être jeune en 2012 : situations, perceptions... », Étude pour l'UNHAJ, non publiée.

Sarfati F., 2017, Habilitation à diriger les recherches : « Construire l'emploi. Une sociologie des dispositifs publics en action », EHESS.

- Schwartz B., 1981, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Rapport au Premier ministre.
- Schwartz O., 1992, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF.
- Schwartz O., 2009, « Vivons-nous encore dans une société de classe ? Trois remarques sur la société française contemporaine », *La vie des idées* [en ligne] <http://lectures.revues.org/632>.
- Senovilla Hernández D., 2014, « Analyse d'une catégorie juridique récente : le mineur étranger non accompagné, séparé ou isolé », *Revue européenne des migrations internationales*, n°1, vol. 30, p. 17-34.
- Sibaud L., 2014, « Synthèse qualitative finale : enquête "les besoins des jeunes en matière d'emploi" », Étude pour l'UNHAJ, non publiée.
- Siblot, Y., 2005, « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d'un sens pratique du service public » *Sociétés contemporaines*, n° 58, p. 85-103.
- Singly F. de, 2020, *Le questionnaire*, 5^e édition, Paris, Armand Colin.
- Stébé J.-M., 2011, *Le logement social en France*, Paris, PUF.
- Strauss A., Glaser B., 1967, *La découverte de la théorie ancrée*, Armand Colin.
- Thélot C., 1986, « La statistique, science de la mesure », *Journal de la société française de statistique*, n° 2, vol. 127, p. 67-85.
- Théry I., 2000, « Le couple occidental et son évolution sociale : du couple "chaînon" au couple "duo" », *Dialogue*, n°150, p. 3-12.
- Thibault M., 2011, *Une jeunesse ouvrière. Sédimentation des identités sociales des jeunes ouvriers de la maintenance des trains à la RATP*, Thèse de doctorat de sociologie, Université Paris V René Descartes.
- Tiffon G. Moatty F., Glaymann D., Durand J.-P., 2018, *Le piège de l'employabilité. Critique d'une notion au regard de ses usages sociaux*, Rennes, PUR.
- Tranvouez Y., 2006, « Le sport catholique en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°92, p. 171-180.
- UNEDIC, 2019, *Impact de la réforme de l'assurance chômage 2019* (www.unedic.org/sites/default/files/2019-10/Note%20d%27impact%20VDEF.pdf).
- UNHAJ, 2021, « Le temps réel de la réforme n'est pas celui des jeunes. Étude de l'impact de la réforme des APL sur les jeunes logés par le réseau Habitat jeunes », mai.
- UNHAJ, 2020, « Des chiffres et des mots », Statistiques UNHAJ, juin 2020.
- UNHAJ, 2019, *Cultivons l'engagement. Rapport annuel 2019*, UNHAJ.
- UNHAJ, 2018a, « Habitat Jeunes en quelques chiffres : données 2016, campagne collecte 2017 », Document interne de l'UNHAJ, non publié.
- UNHAJ, 2018b, « Les demandes de logements du 1^{er} octobre 2017 au 31 mars 2018, un volume d'offre insuffisant », Document interne de l'UNHAJ, non publié.
- UNHAJ, 2008, *Qu'est-ce que l'Union nationale pour l'habitat des jeunes ?*, Paris, L'Archipel.

UNHAJ, 2009, *Les étudiants en foyers de jeunes travailleurs. D'un passage contraint à un interstice productif*, Rapport PUCA, UNHAJ.

Verot C., Dulin A., 2017, *Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse*, Rapport au Premier ministre.

Vial B., 2018, *Le non-recours des jeunes adultes à l'aide publique. Revue de littérature*, INJEP Notes & rapports.

Wagner, 2011, « Les classes dominantes à l'épreuve de la mondialisation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 190, p. 4-9.

Warin P., 2016, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.

Weidmann-Koop M.-C., 2005, « La formation des femmes en France. Évolution et paradoxe d'une situation qui perdure », *Revue des sciences de l'éducation*, n° 29, p. 649-671.

Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S., Quaglia M., 2013, « L'hébergement des sans-domicile en 2012. Des modes d'hébergement différents selon les situations familiales », *INSEE Première*, n° 1455.

Yaouancq F., Duée M., 2014, « Les sans-domicile en 2012. Une grande diversité de situations », in *France, portrait social. Édition 2014*, INSEE Références.

Zellou M., 2019, « Le parc locatif social au 1er janvier 2019 », *DataLab Essentiel*.

Zunigo X., 2010, « Le deuil des grands métiers. Projet professionnel et renforcement du sens des limites dans les institutions d'insertion », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 184, p. 58-71.

Annexe. Tableau des caractéristiques sociales des enquêtés

N°	Prénom enquête	Âge	Dernier diplôme obtenu/Formation	Situation conjugale	Parcours migratoire	Situation professionnelle	Profession de la mère	Professions du père
Les Lilas								
1	Jeanne	27 ans	CAP entretien bâtiment	Divorcée de puis 5 ans, 2 enfants en bas âge, dont un diagnostiqué autiste	Née en Afrique de l'Est, migre en France à 17 ans.	Sans emploi	Mère au foyer	Son père a été cuisinier en France à l'ambassade d'un pays d'Afrique de l'Est (CDD)
2	Rebecca	25 ans	Niveau CAP	A 2 filles, visite de temps en temps du père des enfants,		Standardiste dans un salon de coiffure (remplacement), première expérience professionnelle	Femme de ménage	Sans nouvelle, a travaillé dans la sécurité puis a été licencié
3	Yaya	20 ans	Sans diplôme	Vit seul au foyer	Né en Afrique de l'Ouest, migre en France à 16 ans, MNA	Agent polyvalent dans la restauration rapide à temps partiel	Ses parents sont agriculteurs en Afrique de l'Ouest	Ses parents sont agriculteurs en Afrique de l'Ouest
4	Caroline	25 ans	Bac L /Formation d'aide-soignante	En couple, vit seule au foyer	Née en Afrique centrale, migre en France à 19 ans, regroupement familial	Aide-soignante	Mère au foyer	Décrit comme un homme d'affaires en Afrique
5	Adama	25 ans	CAP commerce, CAP petit enfance	A un petit garçon, vit seule au foyer, est en contact avec le père	Première migration dans un pays européen, puis en France	Au chômage	Mère commerçante en Afrique de l'Ouest, Ne travaille pas depuis son arrivée en France.	A « touché un peu à tout », emplois précaires.
6	Diana	25 ans	L3 droit, M1 droit en cours	A une fille de 2 ans. N'est plus avec le père (mais garde contact avec lui)	Sa famille fuit la guerre en Afrique de l'Ouest, migre en France quand elle est en 3e. Prise en charge et logement à l'hôtel.		Enseignante (primaire) contractuelle en France	En Afrique de l'Ouest : il travaillait dans la publicité, audiovisuel. En France : n'a jamais travaillé, car problème de santé (statut de handicapé).
7	Hakim	23 ans	Sans diplôme		Fuit la guerre en Asie centrale, migre en France vers 18/19 ans	Au chômage	N'a pas souhaité le dire	N'a pas souhaité le dire
8	Ryan	26 ans	CAP restauration, équivalence du baccalauréat obtenue, a dû arrêter les cours en 1 ^{re} année à l'université	Célibataire		Préparateur de commandes/magasinier (1 ^{er} entretien) Travaille dans les ressources humaines (2 ^e entretien) pour une grande enseigne de supermarché	Sans emploi	Sans emploi
9	Imani	25 ans	NR	En couple, vit seule au foyer avec son nourrisson	NR	Hôtesse de caisse	NR	NR
10	Horacio	19 ans	En 2 ^e année de BTS commerce en alternance	Célibataire	Né dans un pays du sud de l'Afrique, migre en France à 14 ans, MNA	Alternance, commercial	Couturière à domicile, a repris des études pour devenir pharmacienne	Décédé, ingénieur pétrole

N°	Prénom enquêté	Âge	Dernier diplôme obtenu/Formation	Situation conjugale	Parcours migratoire	Situation professionnelle	Profession de la mère	Professions du père
11	Lilymoon	23 ans	BTS commerce	Célibataire	Née dans les Grandes Antilles, puis migre vers une autre île, et arrivée en métropole	Préparatrice de commandes dans une grande enseigne de supermarché	Sans emploi	Sans emploi
12	Fanni	22 ans	DUT commerce	En couple, son petit-copain vit « officiellement » dans le FJT avec elle, mais n'est pas tout le temps présent. A une fille.	Née en Afrique centrale migre en France vers 15/16 ans, regroupement familial	Sans emploi	À la retraite. Femme de ménage.	Douanier
13	Cindy	21 ans	BTS en alternance Licence pro en alternance interrompue	Célibataire		Alternance dans une entreprise d'ingénierie interrompue	Diplômée en coiffure, a occupé des emplois dans des secteurs très divers	Bijoutier
14	Constance	24 ans	Formation d'agent de restauration collective	En couple au foyer, a un enfant en bas âge	Née en Afrique de l'Ouest, migre en France à 18 ans, a le statut de réfugié	Sans emploi	Mère inconnue	Agent de sécurité
15	Gautier	19 ans	CAP restauration	Célibataire	Né en Afrique de l'Ouest, MNA	Agent polyvalent restauration rapide (1er entretien) Préparateur de commandes intérimaire (2nd entretien)	Mère au foyer	Ancien joueur de foot professionnel, mais ne gagnait pas bien sa vie
16	Steven	26 ans	Bac pro électronique	Vit seul au FJT		Chauffeur-livreur à temps partiel	Restauratrice dans une cantine d'un grand magasin	Facteur
17	Émilie	25 ans	Bac général, est allée à l'université	Mère célibataire, a un enfant en bas âge		Agent immobilier avec le statut d'autoentrepreneur	Aide-soignante, prépare une école d'infirmière	Ambulancier
18	Yasmina	30 ans	Bac L	Divorcée, de nouveau en couple (non officiellement)	Née au Maghreb, migre en France à 20 ans, regroupement familial	Logistique en intérim	Couturière non déclarée	Décédé, chauffeur-livreur
19	Leila	26 ans	Sans diplôme	Célibataire		Sans emploi, perçoit le RSA	Mère au foyer	Maçon en CDI depuis 35 ans
20	Abdelhakim	20 ans	Cap boucherie	Vit en couple au FJT	Né en Afrique de l'Ouest, migre en France à 15 ans, MNA	Cariste intérimaire	Vendait des fruits et légumes dans la rue	Décédé

Les Rosiers

21	Moussa	22 ans	CAP cordonnerie	Vit seul au FJT	Né en Afrique de l'Ouest, migre en France 17 ans	Serrurier/Cordonnier	Décédée, travaux de jardinage et travaux des champs	Travaux de jardinage et travaux des champs
22	Fazal	19 ans	Sans diplôme	Célibataire	Né en Asie centrale, refuse de parler de son passé migratoire	Au chômage	N'a pas souhaité le dire	N'a pas souhaité le dire
23	Najib	22 ans	2 CAP et un BEP en menuiserie	Vit seul FJT	Né en Asie centrale, migre en France à 12 ans, MNA	Menuisier	Mère au foyer	Décédé, Agriculteur

HABITER EN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS. ENQUÊTE EXPLORATOIRE SUR LES PARCOURS ET EXPÉRIENCES JUVÉNILES

En France, l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ) propose 45 000 logements principalement situés au sein de foyers de jeunes travailleurs (FJT). Les FJT ont pour mission de fournir un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif aux jeunes âgés de 16 à 30 ans. Ils accueillent prioritairement des jeunes ayant une activité professionnelle ou en voie d'insertion sociale et professionnelle. L'un des enjeux importants portés par les FJT consiste à assurer au sein des établissements la « mixité » des publics et un « brassage social ». Mais, au-delà de ce principe, qu'en est-il dans la réalité ?

À partir d'une enquête quantitative et qualitative, l'INJEP a mené – en partenariat avec UNAHJ – une recherche exploratoire entre juillet 2019 et février 2021 afin de questionner ce principe. Pour cela, deux chercheuses ont analysé l'ensemble des dimensions qui caractérisent les trajectoires biographiques des jeunes hébergés en FJT (origines sociales, parcours scolaire, mobilité, conditions d'emploi, rapport au travail et aux aides sociales). La recherche a eu pour objectif de rendre compte des différentes manières dont les jeunes se représentent et s'approprient cet habitat. Ceux dans les situations les plus précaires perçoivent ainsi davantage le FJT comme une « structure sociale » pour faire face à leurs difficultés économiques et sociales, alors que les plus dotés socialement y voient un « coup de pouce », un moyen d'accéder à des conditions d'emploi et d'hébergement à la hauteur de leur niveau d'études et de leurs attentes.

Enfin, cette enquête s'est réalisée en partie pendant la crise sanitaire et apporte des premiers éléments qualitatifs sur la diversité des expériences vécues par les jeunes, mettant en lumière des inégalités déjà existantes, mais qui se sont accentuées dans ce contexte de très grande incertitude.



ISSN : 2727-6465